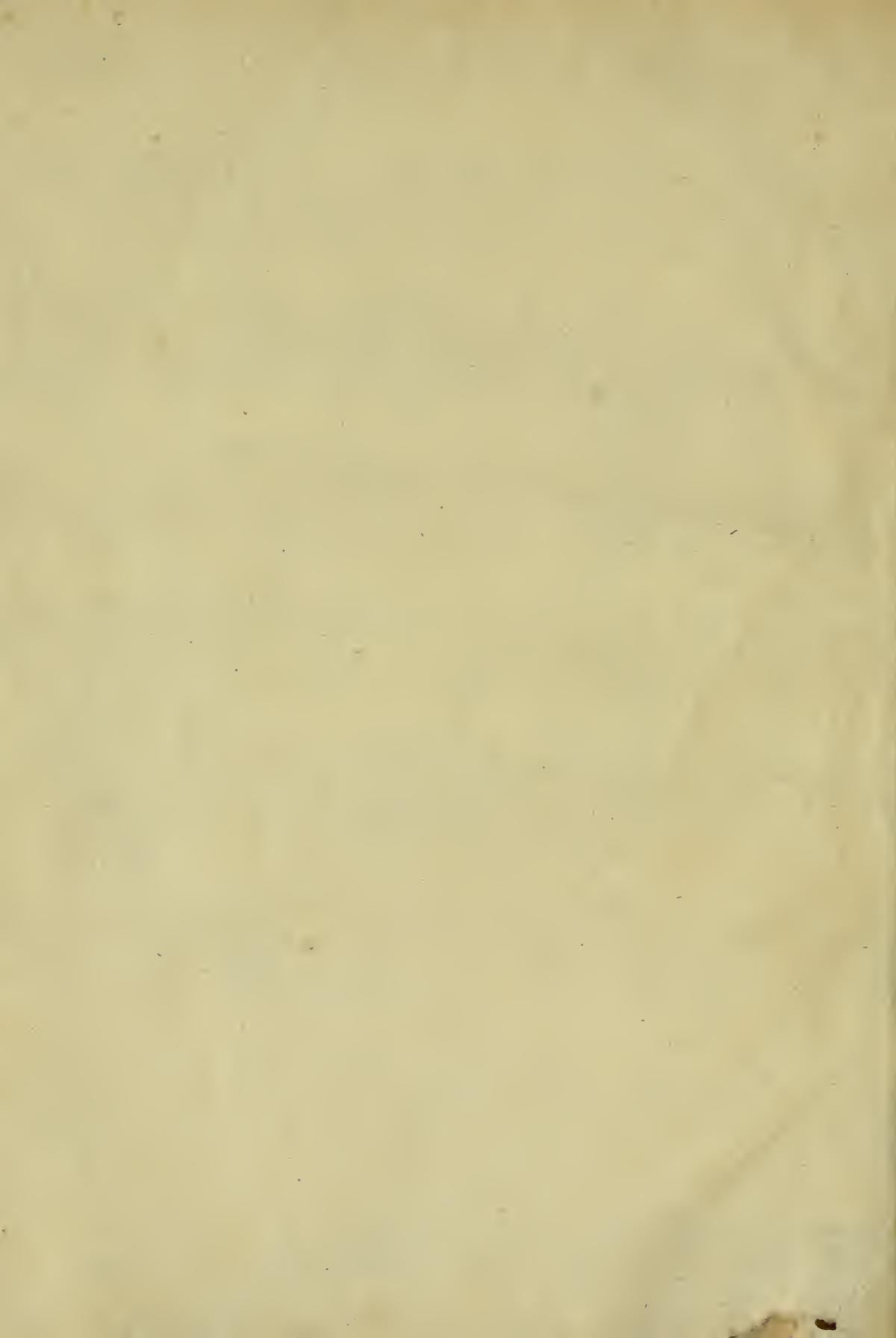
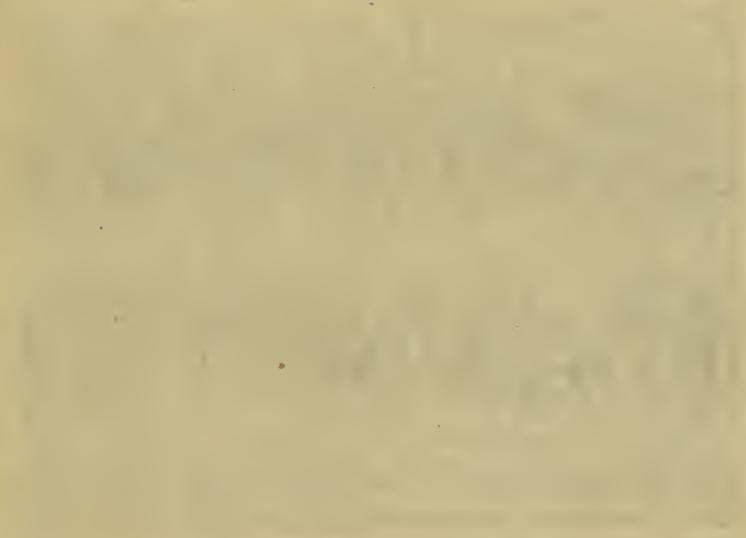


Louisiana Society 1640 - 1640
S. J. L. L. L.

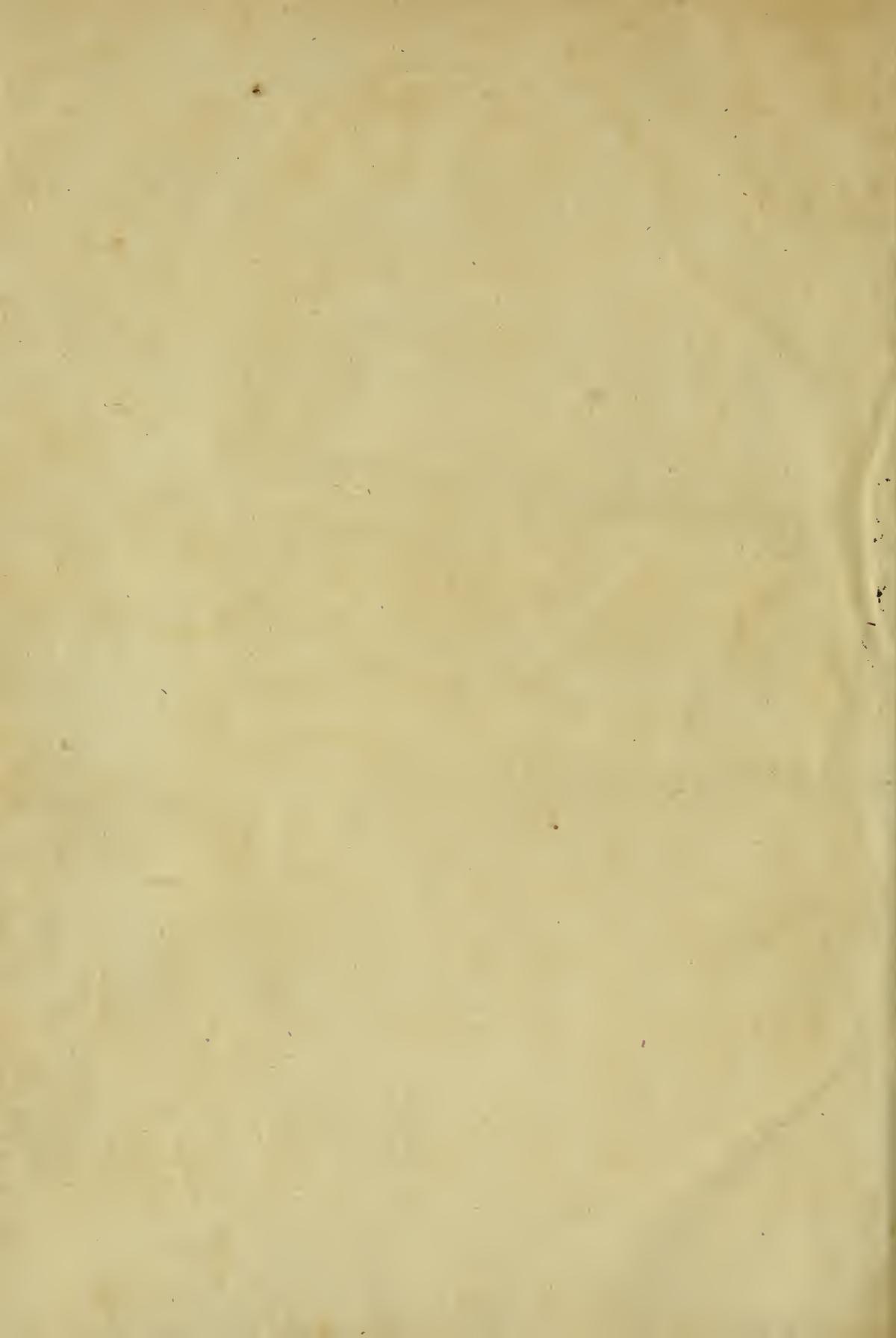
Bibliothèque Nationale [H, 2502



SAINT LOUIS

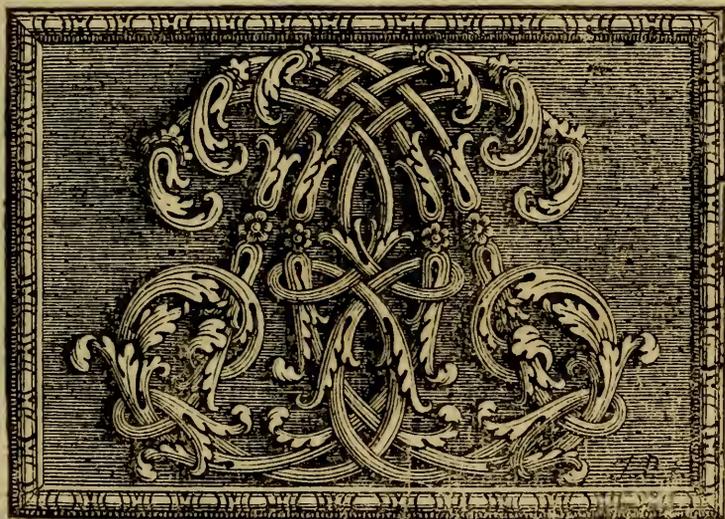


A PATENT



HISTOIRE
DU PONTIFICAT
DE SAINT LEON
LE GRAND.

Par Monsieur MAIMBOURG.



A PARIS.

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le
second Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. LXXXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Schäfer-Wilkins, Lemmet, 1965.

1557

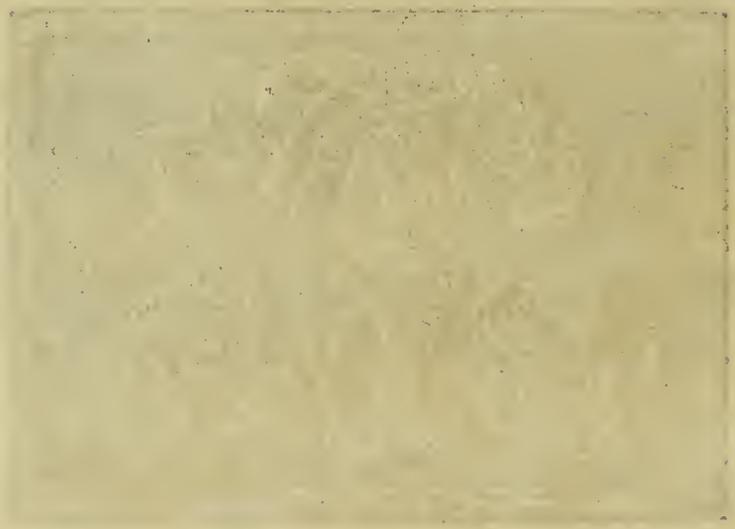
HISTOIRE

DU TONNEMENT

DE SAINT LEON

LE GRAND

M. DE LA...



A PARIS
chez M. DE LA...
rue de la Harpe, n. 101.
M. D. C. C. L. X. V.



A U R O Y .



I R E .

*Graces aux deux qualités sur-
éminentes de vostre Majesté, j'ay
le bon-heur de luy pouvoir dire*

ã ij

EPISTRE.

fort véritablement dans cette Epistre, en luy présentant l'Histoire du Pontificat de saint Leon, ce que ce grand Pape écrivit à un Empereur, en le louant du Zele qu'il faisoit paroistre alors pour détruire les Heresies qui s'élevoient contre l'Eglise.

Ut vobis non solum Regium, sed etiam sacerdotalem animum inesse gaudeamus. Si quidem preter Imperiales & publicas curas, piissimam sollicitudinem Christianæ Religionis habetis, ne scilicet in Populo Dei aut Schismata aut

Nous nous réjouiïssons, Seigneur, *luy dit-il*, de ce que vous avez une Ame non-seulement Royale, mais aussi Sacerdotale : Parce qu'outre les soins que vous donnent les affaires publiques & le Gouvernement de vostre Empire, vous vous appliqués fortement à tout ce qui regarde le bien de la Religion Chrétienne, pour empé-

EPISTRE.

cher le Schisme & l'Herésie de troubler la paix du Peuple de Dieu.

hereses con-
valefcant.
S. Leo Ep.
7. ad Theod.
August.

Il me semble, SIR E, que saint Leon me presente luy-même ces belles paroles, pour les employer à faire en deux mots, le juste & magnifique Eloge du plus Grand de tous les Rois, en les appliquant à Vostre Majesté, qui possede parfaitement tout ce qu'elles nous representent.

Qu'elle ait une Ame tout-à-fait Royale, c'est ce qu'une infinité de grandes & heroiques entreprises qu'elle a si glorieusement executées & en Paix & en Guerre, publien hautement

EPISTRE

Et diront éternellement à toute
la Posterité, pour rendre immor-
telle la gloire de l'Auguste Nom
de **LOUIS LE GRAND.**
Et ce qui met le comble à tant
d'admirables perfections que
vous avez fait éclater, en fai-
sant tant de choses dignes de
l'immortalité; c'est qu'il ny a per-
sonne qui ne soit obligé d'avouer
que vous avez l'Ame non-seule-
ment d'un Grand Roy, mais aussi
comme saint Leon s'exprime, d'un
tres-Grand Pontife, comme il
paroist par la grandeur de ces
incomparables actions que vous
avez faites, Et que vous faites

EPISTRE.

*encore tous les jours pour le bien
de la Religion & de l'Etat.*

*En peut-on douter après qu'on
a veu de quelle ardeur, & de
quelle maniere également douce
& efficace, vous avez vous-mê-
me pris soin, avec un Zele di-
gne du plus saint de tous les
Evêques, de faire rentrer dans
l'Eglise Catholique vos sujets
Protestans ? mais n'est-ce pas ce
que tout le monde admire au-
jourd'huy en voyant cette mer-
veilleuse conduite que vous avés
tenuë pour exterminer du Royau-
me tres Chrestien, en si peu de
temps, sans bruit, sans violen-*

EPISTRE.

ce , sans effusion de sang , l'Herésie qui depuis plus de cent soixante & dix ans s'y estoit établie & maintenüe , malgré tous les efforts de tant de Rois vos Predecesseurs , qui ne l'ont jamais pû détruire , ni par les supplices , ni par les Armes.

*Après cela , SIRE , il nous faut taire. Nous n'avons plus de nouvelles loüanges à vous donner ; parce que tout ce que nous pourrions dire encore à vôtre gloire est infiniment au dessous de cette grande & divine action , laquelle surpasse toutes les autres qui vous ont acquis
si juste-*

EPISTRE.

*si justement de l'aveu mesme de
nos ennemis , le glorieux surnom
de GRAND. Il n'y a que Dieu
seul , par l'inspiration duquel
vous l'avez faite qui connoissant
parfaitement sa valeur & son
prix , la puisse estimer & ensui-
te recompenser autant qu'elle le
merite & que le souhaite de tout
son cœur ,*

SIRE.

DE VOSTRE MAJESTÉ

Le tres-humble , tres-obeïssant,
& tres-fidele sujet & serviteur,
LOUIS MAIMBOURG.

EXTRAIT DU PRIVILEGE
du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Versailles le 29. jour de Juin 1686. Signées DESVIEUX, & scellées: Il est permis au Sieur MAIMBOURG de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir L'HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LEON LE GRAND, pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: Et défenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres de contrefaire ny faire contrefaire LADITE HISTOIRE, ny d'en vendre de contrefaites, ny d'Impression Etrangere, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires, de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu dans lesdites Lettres.

Et ledit Sieur MAIMBOURG a cédé le present Privilege à Claude Barbin, Marchand-Libraire à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires
& Imprimeurs de Paris, le 23. Janvier 1687.*

Signé C. ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 30. Janvier 1687.



AVERTISSEMENT.



En tous les Livres qu'on peut faire en ce temps de l'heureuse reduction des Protestans de France à l'Eglise Catholique : il n'y en a point de plus utiles que ceux qui contribuent le plus à leur instruction ; soit pour achever de les convaincre de la verité qu'on leur avoit caché, soit pour les confirmer dans la Foy qu'ils ont embrassée.

Or entre tous ces Livres, je n'en trouve point qui soient plus capables de produire un si bon effet, que ceux qui font voir clairement sans dispute, par un simple exposé des faits incontestables tirez des plus beaux endroits de l'Histoire Ecclesiastique, que la Foy de l'ancienne Eglise des quatre ou cinq premiers siecles est toute conforme à la nôtre, d'où nos

AVERTISSEMENT.

nouveaux Freres pourront conclure qu'on les avoit trompez, en fabriquant une nouvelle Religion pour eux, toute differente de celle que nos anciens Peres ont receüe de J. E. S. U. S. - C. H. R. I. S. T. même par ses Apôtres & par ses Successeurs.

C'est pour cela qu'après avoir écrit l'Histoire du Pontificat de Saint Gregoire le Grand, je donne maintenant celle du Pontificat de Saint Leon, parce qu'il est impossible qu'en les lisant on ne voye manifestement que nous sommes encore aujourd'huy dans la même Eglise où ils ont été de leur temps, puis qu'ils ont eu la même créance, les mêmes pratiques, la même conduite que nous avons, & sur tout ces deux grands principes essentiels à la Religion Chrétienne & Catholique, sans lesquels, & si l'on ne s'y tient bien attaché, il faut necessairement que l'on tombe dans le schisme & dans l'heresie.

Le premier, est la Primauté de l'Evêque de Rome comme Successeur de Saint Pierre, sur qui J. E. S. U. S. - C. H. R. I. S. T. a bâty son Eglise, de laquelle il l'a étably le Chef visible, le faisant en cette qualité son Vicaire sur terre. Cette Primauté paroît si clairement dans l'Histoire de ces deux Grands Papes, qu'il faut que l'on s'aveugle volontairement pour ne la pas

AVERTISSEMENT.

voir, & pour n'être pas convaincu que l'Eglise de leurs temps reconnoissoit pour son Chef visible le Pape, qui avoit juridiction, sans contredit, sur les Patriarches mêmes de l'Orient, desquels on pouvoit appeller à son Tribunal. Que c'étoit là le centre de cette Unité, sans laquelle l'Eglise n'auroit pas la première de ses propriétés inseparables, qui est d'être une, ce que nous confessons tous en disant dans le sacré Symbole *Unam sanctam Catholicam & Apostolicam Ecclesiam*. Nous reconnoissons tous l'Eglise qui est Une, Sainte, Catholique, & Apostolique.

Comment toutes les Eglises particulières qui sont répandues par toute la terre, en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Danemarck, en Suede, en Occident, en Orient, au Midy, au Septentrion, par tout le Monde où la Chrétienté s'est étendue, feront-elles un seul Corps Mystique, & Visible de JESUS-CHRIST, & une seule Eglise Catholique & Universelle, si elles sont chacune un Corps séparé de créance & de culte, & indépendant l'un de l'autre sans avoir cette belle subordination de l'Ordre Hierarchique qui les réduit à l'unité? Comment auront-elles

AVERTISSEMENT.

cette unité si essentielle à l'Eglise, si elles n'ont toutes un seul Chef visible qui les gouverne de la manière que le Saint Esprit l'a ordonné dans les Conciles, & qui ensuite soit le centre & le nœud de cette union qui de toutes ensemble ne doit faire qu'une Eglise, Sainte, Catholique ou Universelle, & Apostolique. C'est celle que les Saints Apôtres ont établie dans tout le monde, où ils ont enseigné, comme a fait Saint Paul, qu'il faut que nous soyons tous les membres d'un seul Corps, n'ayant qu'une Foy, qu'un Baptême, qu'un Esprit, & qu'une même Communion.

C'est pourquoy toutes les Eglises particulières qui reconnoissent un seul Chef visible en la personne du Successeur de Saint Pierre, à qui JESUS-CHRIST a dit *tu es Cephas*, c'est-à-dire une pierre, & *sur cette pierre je bâtiray mon Eglise*, sont toutes ensemble la vraie Eglise Catholique, qui n'est qu'Une, par cette union de toutes sous un seul Chef visible, & toutes celles qui sont séparées de cette unité, comme les Luthériennes, les Zuingliennes, les Calvinistes, les Anabaptistes, & cent autres semblables, toutes différentes les unes des autres aussi bien que de la

AVERTISSEMENT.

Catholique, font tout autant d'Eglises Schismatiques par cette separation qui les retranche du seul Corps Mystique & Visible de JESUS-CHRIST. C'est-là ce qu'on decouvre clairement dans ces deux Histoires en y trouvant par tout ce grand principe d'unité contre le Schisme.

Le second Principe que l'on y trouve tres-solidement établi pour détruire toutes les Heresies sans peine, & sans l'embarras des Controverses, des Disputes, & des Conferances; est l'autorité suprême & infaillible de l'Eglise, pour decider souverainement, par la parole de Dieu dont elle est l'interprete, tous les articles contestez touchant la Foy. De sorte qu'après ses decisions il n'y a plus qu'à se soumettre, & à recevoir ses instructions, sans qu'il soit plus permis de revoquer en doute & en question ce qu'elle a définy.

On voit dans l'Histoire de Saint Gregoire qu'il recevoit les Conciles Oecumeniques representant l'Eglise Universelle, & qu'il les reveroit comme les Livres mêmes du Saint Evangile, parce que comme les Evangelistes ont écrit ces sacrez livres étant inspirez du Saint Esprit: c'est aussi par l'inspiration de cet Esprit de verité que l'Eglise representée par ces Con-

AVERTISSEMENT.

ciles Generaux, nous declare dans ses decisions & ses Decrets, ce que nous sommes obligez de croire.

Il y eut sous le Pontificat de Saint Leon des Manichéens, des Pelagiens, & des Semi-Pelagiens; des Priscillianistes; des Nestoriens, & sur tout des Eutychéens qui firent encore plus de bruit que tous les autres. Ils pretendoient tous soutenir leurs dogmes par des passages de l'Ecriture Sainte qu'ils interpretoient en leur faveur; & plusieurs alleguoient pour eux la Tradition par les témoignages des Anciens Peres. Il fallut pour en donner le vray sens, & pour terminer ensuite ces grands differends, qu'on tint des Conciles, & l'on assambla le plus grand de tous, qui fut celuy de Calcedoine au sujet des Eutychéens. Ils y furent tous condamnez; & l'Eglise dans ce Concile declara contre eux, ce que les Catholiques doivent croire du Mystere ineffable de l'Incarnation du Verbe.

Après cela l'on ne voulut plus entendre parler ny de revision de cette cause dans un nouveau Concile, ny même de dispute, & de conference entre des Docteurs de l'un & de l'autre party, pour s'eclaircir, & s'accorder sur ce sujet: Quoy que
les

AVERTISSEMENT.

les Eutychéens protestassent contre ce Concile qu'ils disoient n'avoir pas été libre. Saint Leon , à qui , je m'assure , les Protestans auroient honte de preferer leur Zuingle , leur Luther , & leur Calvin , declara solennellement ; & l'on tint toujours dans l'Eglise pour indubitable que l'affaire étoit terminée; qu'il n'y avoit plus pour eux que la voye de soumission sans dispute ; & qu'à recevoir des Evêques Orthodoxes , & de leurs deleguez , l'instruction conformément aux décisions du Concile.

Voila presentement ce qui se doit faire aujourd'huy : Les Auteurs des dogmes des Protestans ont pretendu qu'ils étoient conformes à l'Ecriture , que chacun d'eux a interpreté comme il luy a plû : l'Eglise dans laquelle ils étoient avec nous , & qui étant la seule & l'unique Eglise avant leur separation , étoit consequemment la vraie , s'est assemblée dans plus d'un Concile Oecumenique pour decider des differends touchant la Foy , qui étoient entre nous & eux. Après avoir examiné tout ce qu'on alleguoit de part & d'autre , elle les a condamnez , en rejetant le faux sens qu'ils donnoient à l'Ecriture , & nous donnant celuy que l'on doit suivre , &

AVERTISSEMENT.

qu'elle tient du Saint Esprit , qui luy enseigne successivement toute verité selon la promesse du Fils de Dieu.

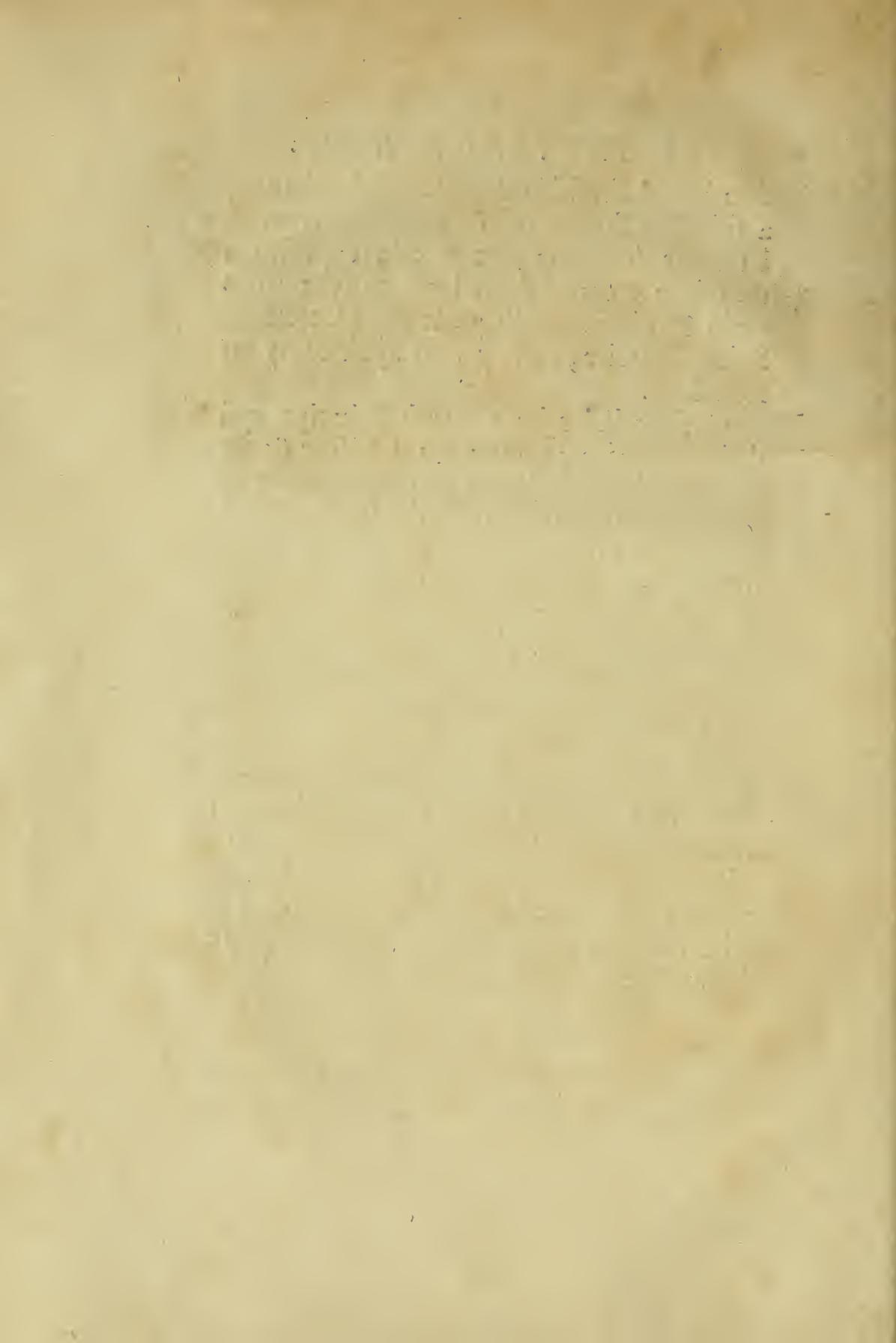
Après cela pour les réünir avec nous , il ne faut plus ny de nouveau Concile , où l'on examine encore les points qu'on a déjà decidez dans les autres , ny d'alle-gations de passages , ny de disputes , ny de conferences entre des Docteurs & des Ministres , afin qu'on tâche d'y trouver le moyen de s'accorder. Il n'y a plus , pour faire cette heureuse réünion , qu'à se soumettre aux decisions de l'Eglise , & à recevoir avec une grande docilité l'instruction que leur donneront les Evêques , par eux-mêmes , & par leurs Missionnaires , qui sui-vant leur intention doivent enseigner & bien expliquer ce qui est précisément de la Foy , & qu'on est obligé de croire.

C'est ce que Monseigneur l'Evêque de Meaux fit il y a quatorze ou quinze ans avec grand applaudissement & beaucoup de fruit , en exposant dans un celebre écrit approuvé par le Pape avec éloge , la Doctrine Catholique dans sa pureré naturelle , contre la forme hideuse que les Ministres luy donnoient par leurs calomnies dans leurs Prêches. Et c'est aussi ce que la

AVERTISSEMENT.

derniere Assemblée du Clergé de France, a fait tres-sagement & tres-solidement, en nous donnant une fidelle exposition de nôtre creance dans les propres termes de la Profession de Foy, & des Decrets du Saint Concile, sans y rien ajoûter ny en rien ôter.

Ce font-là les deux grands Principes qui doivent faire revenir du schisme & de l'Herésie les Protestans, pour se réunir de bonne foy avec l'Eglise Catholique. Nous les tenons tous deux de l'ancienne Eglise, comme on le verra clairement dans cette Histoire, laquelle ensuite sera du moins aussi utile pour convertir ce qui nous reste encore de Protestans que tout un gros Livre de Controverse. Et pour montrer que ce n'est pas de mon chef que je produis & fais valoir ces deux principes, & qu'ils sont ceux de l'Eglise du temps de Saint Leon, qui les tenoit des plus anciens Peres qui l'ont precedé, je mets à la marge les preuves de ce que je dis, en rapportant les paroles mêmes de Saint Leon.





HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LEON LE GRAND.

LIVRE PREMIER.



UIS qu'après avoir ache-
vé l'Histoire du Pontifi-
cat de saint Gregoire le
Grand , laquelle j'avois
crû qui seroit mon dernier
Ouvrage , je me sens enco-
re du "moins autant de forces & de santé

△

2. HISTOIRE DU PONTIFICAT

que j'en avois quand je la commençay : je veux , pour employer utilement ce don de Dieu , en travaillant jusqu'à la fin , écrire maintenant l'Histoire du Pontificat de saint Leon , qui cent cinquante ans avant saint Gregoire a merité le mesme glorieux furnom de Grand , dont ces deux seuls entre deux cens trente-cinq Papes , qui ont rempli jusqu'à present le trône de saint Pierre , ont esté honorés par la voix publique , avec l'applaudissement de toute l'Eglise.

Ce n'est pas que de fort Grands-Hommes en doctrine & en sainteté , avant & après ces deux Papes , n'ayent tenu le saint Siege , & n'ayent executé de grandes choses , en gouvernant l'Eglise Universelle avec beaucoup de gloire & de bon-heur ; Mais c'est que pour meriter , du consentement de tout le monde , cet auguste Nom que l'on ne doit donner qu'à des Heros , & comprend luy seul tout ce que tous les autres titres n'expriment qu'en partie ; il faut estre au dessus de tous les hommes ; mesme les plus accomplis en quelques sortes de perfections que ce soit , & posseder en souverain degré toutes les belles & illustres qualités qu'on ne trouve jamais toutes ensemble dans tous les autres.

Or c'est ce qu'on a vû , & que nous allons voir en cette Histoire , dans le Grand saint Leon , qui à une éminente sainteté , en quoy pas un des saints Papes des premiers siècles ne l'a surpassé , joignit une doctrine , une éloquence , une force d'esprit , une prudence consommée , une adresse admirable à ménager les esprits les plus inflexibles & les plus farouches , un courage invincible à s'opposer à la fureur des plus grands ennemis de l'Eglise , un zele infatigable à procurer par tout l'avancement & les avantages de la Religion , une autorité respectée de toutes les Puissances de la terre , & cent autres perfections qu'il a fait éclater en vingt & un an de Pontificat , & qui l'ont mis sans contredit au dessus de tous ceux qui l'ont précédé dans la suprême dignité de souverain Pontife.

On aura le plaisir de voir comment il a sçeu employer avec autant d'art que de force & de fermeté , tant de rares talents , pour venir heureusement à bout de ses glorieuses entreprises , contre les heresies des Manichéens , des Priscillianistes , des Pelagiens , des Apollinaristes , des Nestoriens , & sur tout des Eutychéens , qui commencerent de son temps à former contre JESUS-CHRIST le plus redoutable

4 HISTOIRE DU PONTIFICAT

party que l'Eglise ait jamais eu à combattre , après celui des Ariens.

On fera bien-aïse d'apprendre quels ont esté les desseins & les attentats de tant d'ennemis conjurez contre le Seigneur & contre son CHRIST ; quelle a esté leur fortune toute semblable à celle qu'ont eüe & qu'auront éternellement toutes les Heresies , qui ne servent qu'à faire triompher l'Eglise Catholique de toutes les erreurs , par lesquelles on entreprend de combattre la verité. Par quelles intrigues de Cour on surprit la religion d'un Empereur & d'une Imperatrice , pour établir l'Herésie dans l'Empire , par la violence horrible d'une assemblée de brigands & d'assassins déguifés en Evesques , sous le nom de Concile Oecumenique ; par quelle sage conduite on renversa leurs funestes machines sur leurs têtes ; & quelle fut la force & la pieté d'un autre Empereur , & d'une autre Imperatrice , pour faire valoir les réponses & les décisions de ce grand Pape , comme autant d'Oracles dans un Concile general de six cens trente Evesques , où la primauté de l'Eglise Romaine & des Papes fut reconnuë , & reverée par des témoignages si éclatans , que les Protestans mesmes les plus aveuglés de leur injuste passion , ne

peuvent s'empêcher de la voir aussi clairement que l'on voit la lumière du Soleil en plein midy.

On aura de plus le plaisir d'apprendre en cette Histoire les grandes révolutions, & les plus célèbres événemens qu'on vit en ce temps-là, dans l'un & l'autre Empire, sous six Empereurs, & ce que fit cet incomparable Pontife pour le salut de tous les deux, en arrêtant & détournant cette multitude infinie de Barbares qui les alloient entièrement ruiner, & sur tout en garantissant de la dernière desolation Rome prise par les Vandales, qui, sans luy, l'eussent ensevelie dans ses propres ruines, sans rien épargner de sacré ni de profane.

Voilà ce que je dois représenter par ordre en cet Ouvrage, que j'entreprends à la gloire de Dieu, sous la protection toute puissante de sa grace, & que je commence en faisant connoître d'abord en quel état estoit le monde quand saint Leon, comme successeur de saint Pierre, fut chargé du soin de le gouverner pour le spirituel.

Vers le milieu du cinquième siècle l'Empire Romain, qui tendoit manifestement à sa fin, se trouvoit en un très-déplorable état, particulièrement en Occident sous

6 HISTOIRE DU PONTIFICAT

Valentinien III. Cette multitude infinie de Peuples Septentrionaux , que Stilicon avoit appellés sous pretexte de s'en servir à deffendre l'Empire , mais en effet pour l'usurper sur l'Empereur Honorius son Maître , n'estant plus traités que comme ennemis après la punition de ce fameux traître, s'estoient répandus comme un effroyable deluge sur toutes les parties de ce vaste Corps, qui n'avoit plus d'ame, ou de Prince capable de le faire agir, & n'estoit plus ensuite en pouvoir de les repousser.

Les Gots, qui après avoir ravagé les plus belles Provinces de l'Italie, sous leur fameux Prince Alaric, s'estoient rendus maîtres de Rome, l'avoient tellement desolée, qu'elle n'estoit presque plus reconnoissable que par la grandeur de ses ruines, & ne retenoit plus avec un fort grand nom qu'une vaine ombre de ce qu'elle avoit esté autrefois, quand elle dominoit sur toute la terre. Ces mesmes Conquerans sous Astaulphe beaufreere d'Alaric, s'estoient emparés de la Gaule Narbonnoise, de Toulouse, & de l'Aquitaine jusqu'à l'Océan, & avoient mesme étendu sous ses successeurs leur domination jusques dans l'Espagne au delà de l'Elbe. Cependant les Alains, les Vandales, & les Sueves, après

avoir ravagé les Gaules , & passé les Pyrénées , se jetterent sur tout le reste de l'Espagne , & y formerent de nouveaux Royaumes , qui furent depuis occupés par les Visigots.

En mesme-temps les Vandales appellés en Affrique par le Comte Boniface , qui en estoit Gouverneur ; y firent passer toutes leurs forces sous leur Roy Genserich qui s'en rendit aisément maître , après avoir pris & desolé Carthage , où il établit le trône de son nouvel Empire , & de l'Arianisme , dont il faisoit profession aussi bien que les Visigots. D'autre part les Gaules estoient en ce mesme temps occupées en partie par les François sous leur Roy Clodion , qui avoit poussé ses conquestes jusqu'à la riviere de Somme ; & en partie par les Bourguignons , qui s'estoient étendus le long de la Saone & du Rhône , jusqu'à la Province Romaine , qui estoit déjà presque toute sous la domination des Gots. De sorte que les Romains n'avoient plus que la moindre partie des Gaules , que le sage & vaillant Aëtius avoit bien de la peine à conserver , particulièrement depuis la sanglante défaite de l'armée Romaine , commandée par le Comte Littorius , qui fut pris en bataille , & mené en triomphe

8 HISTOIRE DU PONTIFICAT
à Thoulouse par Theodoric Roy des Vi-
figots.

Enfin, pour comble de malheur, les Pic-
tes & les Ecoffois s'estant jettés en ce
temps-là dans l'Isle de la grand'-Bretagne,
& Aëtius qui avoit tant d'ennemis sur les
bras, n'estant pas en état de défendre con-
tre eux les Bretons habitans de l'Isle, qui
obeïssent aux Romains, il falut prier les
Saxons d'y aller au secours de ces pauvres
gens, qui furent bien-toft opprimés par
ceux-là-mesmes, qui de leurs défenseurs
se firent leurs maîtres, sans vouloir recon-
noître les Romains en cette qualité. Ainsi
l'Empire d'Occident se trouva bien-toft
réduit dans les bornes de la seule Italie,
qui peu de temps après fut toute occupée
par les Erules & par les Gots. Voila ce
que c'estoit & ce que l'on appeloit en ce
temps-là l'Empire d'Occident.

Pour celuy d'Orient il n'estoit pas à la
verité à beaucoup près en un si déplorable
état, on ne peut neanmoins dire qu'il fust
bien. Theodose le jeune cousin & beau-
frere de Valentinien troisiéme y regnoit,
bon Prince à la verité, mais trop foible,
qui se laissoit aisément surprendre, & qui
gouvernoit beaucoup moins qu'il n'estoit
gouverné. Tout ce qu'il tenoit dans l'Asie
fut

fut assez paisible , & exempt des tumultes & des defordres de la guerre , par la generofité du Roy des Perfes Ifdegerdes , qui ayant eſté nommé fon tuteur par Arcadius fon pere en mourant , garda toujourns une exacte fidelité à ce jeune Prince , & ſe declara hautement ennemy de tous ceux qui l'attaqueroient. Mais on y eſtoit horriblement troublé , par la faction des Neſtoriens , comme on le fut beaucoup plus par celle des Eutychéens entierement oppoſés à ceux-ci.

D'ailleurs , l'autre partie de cet Empire qui eſtoit en Europe , ſçavoir , la Pannonie , la Thrace , les Myſies , la Macedoine , la Grece & l'Illyrie , eſtoient furieufement deſolées par cette inondation de peuples barbares , qui ſ'y jettoient de temps en temps , & fur tout par les Huns , à la furie deſquels on ne put jamais oppoſer aucunes forces qui fuſſent capables d'arrêter leurs conquêtes , beaucoup moins de les repouſſer , & de les contraindre de repaſſer dans leur pais.

C'eſtoit là l'état où l'Empire & l'Eglife ſe trouvoient en l'année quatre cens quarante , lors que le Pape Sixte troiſième eſtant decedé le premier d'Avril de cette année on éléût fur le champ tout d'une voix , par une

ANN.

440.

*Prosper. in
Chron.*

soudaine impulsion du saint Esprit le Diacre Leon, quoy qu'il fût absent, le Pape & l'Empereur l'ayant envoyé dans les Gaules, pour appaiser les troubles, & accorder les differends qu'il y avoit entre Aëtius & quelques autres Chefs des Troupes Romaines, ce qui estoit capable de ruiner entièrement les affaires & la fortune de l'Empire, après la perte qu'on venoit de faire de l'armée de Littorius. On luy envoya le Decret de son élection, & estant arrivé quarante jours après à Rome, où tout estoit dans une parfaite tranquillité, attendant la venuë de celuy qui estoit désiré de tout le monde, il fut solennellement installé le dixième de May sur le Siege de saint Pierre, dont il fut le quarante-sixième successeur.

ANN.
440.

La premiere grande occupation qu'il eut, fut de purger Rome d'une tres-dangereuse peste, qui s'y estoit insensiblement répandue, par une grande multitude de Manichéens, qui s'y estant glissés sous une fausse apparence de Catholiques, y avoient déjà séduit bien du monde, & commençoient à mettre l'abomination de desolation dans le sanctuaire mesme de la Religion.

Il y avoit déjà près de cent quatre-vingts

ans, que cette heresie, qui eut la plus bizarre origine qui fut jamais, avoit commencé de se produire dans l'Eglise, par une voie bien extraordinaire. Un certain Sarrazin Arabe nommé Scythien, qui n'avoit rien de la Religion Chrestienne, ni mesme aucune connoissance de nos Mysteres, s'estant mis à étudier les Philosophes Egyptiens & Grecs à Alexandrie, se fit une Philosophie toute particuliere composée de la plus-part des rêveries des plus chymériques & visionnaires d'entr'eux. Il en fit mesme quelques Livres, dans lesquels il s'appliqua particulièrement à établir deux principes de toutes choses, l'un des bonnes, & l'autre des mauvaises, ce qu'il avoit tiré en partie des songes des Pythagoriciens.

Or comme il estoit déjà riche, & que s'estant mis à la marchandise il avoit encore acquis de grands biens par le trafic qu'il avoit fait aux Indes, il s'alla mettre dans l'esprit, qu'avec son argent & ses Livres, il se pourroit faire bien-tost Chef de parti parmy les Chrestiens, qu'il sçavoit estre fort divisés entr'eux, par quantité de differentes Sectes des Gnostiques, des Caiens, des Marcionites, des Montanistes, des Valentiniens, & de plusieurs autres

ANN.
261.

*Cyrril. Cate-
ch. 6.
Epiphan.
har. 66.*

semblables Herétiques , qui s'estoient fait des Sectateurs , quelque extravagance , & quelque folie qu'il y eût dans les erreurs qu'ils publioient.

Il alla donc pour cet effet jusqu'à Jerusalem. Mais comme il commençoit à debiter ses ridicules visions que tout le monde rebuta d'abord , principalement quand on vit qu'il faisoit profession de l'Art Magique , il mourut , & laissa son Disciple Terebinte heritier de ses Livres , de son argent , & de son impieté. Celuy-ci qui s'imagina qu'il la pourroit mieux faire valoir que n'avoit fait son Maître , ayant voulu tâcher de l'établir par les leçons qu'il en faisoit & en public & en particulier , fut encore plus maltraité que luy. Car on le chassa de la Judée d'où il passa dans la Perse , & crut qu'ayant changé de nom , afin de n'estre pas reconnu pour ce qu'il estoit , il s'y pourroit ériger en Prophete.

Cyroll.

Hycron.

Mais comme il eut esté surpris dans l'abominable exercice de la Magie , que Scythien luy avoit enseignée , il fut en horreur non seulement aux Chrestiens , mais aussi aux Payens , & sur tout aux Prestres du Soleil , qu'on adoroit en Perse , qui le firent chercher pour le faire mourir comme

Cyroll.

Hycron.

un impie. De sorte qu'il fut obligé de se réfugier chez une veuve de sa connoissance, qui le reçut & le cacha dans sa maison, où la Justice Divine, au défaut de celle des hommes, le découvrit & le punit bientôt. Car comme, selon sa coutume, il fut monté de nuit au plus haut de ce logis, pour invoquer sur la plate-forme à découvert les démons de l'air, ce que les Manichéens ont fait depuis dans leurs execrables cérémonies, il fut frappé soudainement d'un coup du Ciel, qui le précipita du haut en bas sur le pavé, où il eut la tête écrasée & le cou rompu.

Après cet accident la veuve, qui demeura maîtresse de l'argent & des Livres de Terebinte, & n'avoit chez soy ni parens, ni amis, ni enfans qui pussent révéler ce secret, acheta un jeune Esclave nommé Curbicus; & comme elle l'eut trouvé bien-fait, & de bon esprit, elle le prit en affection, l'adopta pour son fils, & prit soin de le faire instruire par les Mages dans la Discipline & la Philosophie des Perses, où il profita si-bien, qu'estant d'ailleurs naturellement éloquent, & s'expliquant aisément & de bonne grace, il acquit la réputation de subtil & sçavant Philosophe.

Aussi pour couvrir la bassesse de son ori-

14 HISTOIRE DU PONTIFICAT

gine , & de sa fortune , au lieu de son premier nom de Curbicus , qu'il avoit estant Esclave , il prit celuy de Manés , qui en Langue Perfiennne signifie Discours , pour marquer par là son habileté à discourir subtilement & doctement de la Philosophie. Mais comme ses Disciples s'apperçurent que ce nom-là signifie en Langue Greque folie , & mesme tuteur , ils le changerent en celuy de Manichée , comme qui diroit celuy qui répand la Manne par ses discours , & furent ainsi appelez Manichéens , du faux nom de leur Maistre , qui après la mort de la veuve herita de son bien , & des Livres de Scythien que Terébinte luy avoit laissez.

*August. de
heres. c. 46.*

ANN.
277.

*Epiph. her.
66.*

*Cyrill. Ca-
th. 6.*

Or ce fut de ces Livres , qu'il avoit fort étudié , qu'il puisa principalement sa méchante Doctrine , laquelle il tâcha d'appuyer de quelques passages de l'Ecriture sainte , qu'il s'estoit fait apporter de Jerusalem par trois de ses Disciples , qui y furent exprés envoyez de sa part pour cet effet. S'estant ensuite déclaré Chrestien , il eut l'audace de dire , comme avoit déjà fait avant luy Montanus , qu'il estoit l'Esprit Paraclet que JESUS-CHRIST avoit promis d'envoyer au monde pour y enseigner toute verité.

Comme il n'y a rien de si foible que l'esprit du peuple, quand abandonnant le principe solide & inébranlable de l'autorité de l'Eglise il court après la nouveauté, qui l'ébloüit & l'aveugle enfin par un faux éclat qu'il prend pour une véritable lumiere: ce faux Paraclet se vit bien-toft suivi d'un grand nombre de Sectateurs qu'il avoit trompez par ses beaux discours, & par une grande apparence de sainteté, ne parlant que de jeûne & d'oraison. C'est à peu près comme on a veu de nos jours, en Turquie, les Juifs suivre en foule un imposteur qu'ils prenoient pour le Messie, & une troupe de fous en Angleterre, qui couroient après un miserable fanatique qui se disoit estre JESUS-CHRIST.

Manés se voyant suivi de la sorte, se laissa si fort emporter à la vanité: qu'il eut l'effronterie de dire qu'il avoit le don des miracles, pour confirmer les veritez qu'il enseignoit en qualité de Paraclet; soit qu'il parlât ainsi à l'étourdy, comme un franc Charlatan, ou qu'il crût pouvoir faire des effets tout extraordinaires, par les forces de la Magie, qu'il avoit apprise dans les Livres de Scythien. Quoy qu'il en soit, cette vanité luy coûta bien cher. Car le bruit s'estant répandu par tout de ce grand

pouvoir qu'il disoit avoir de faire des miracles , il fut appellé par le Roy Saporés pour guerir son fils fort malade.

D'abord ce hardy trompeur chassa tous les Medecins qui avoient entrepris la guerison de ce petit Prince, & promit au Roy de le remettre bien-toft en pleine fanté, fans autre remede que celuy de ses oraisons. Mais l'enfant estant mort entre ses bras , le Roy furieusement irrité contre luy le fit mettre en prison , d'où s'estant échapé il s'enfuit en Mesopotamie. Il y fut deux fois convaincu en deux disputes solennelles par le saint & scavant Evesque Archelaüs , qui eut bien de la peine à le sauver de la fureur du peuple qui vouloit le mettre en pieces. Cela neanmoins ne luy servit gueres : car peu de temps après il fut repris par des Cavaliers qu'on avoit envoyez par tout après luy , & mené à Saporés, qui le fit écorcher tout vif , puis fit jeter son corps aux chiens pour en estre devoré , & pendre sa peau remplie de paille devant une des portes de la Ville.

Mais sa memoire & son impieté ne perirent pas avec luy. Car ses Disciples s'estant dispersez dans l'Orient & l'Occident y répandirent par tout leurs erreurs , principalement en Afrique, où comme ils passioient
pour

*Hieron. de
Script. Eccl.
in Archela.*

pour grands Philosophes, qui promettoient à leurs Disciples de leur découvrir, & leur enseigner la verité par la seule raison. Saint Augustin, qui étudioit alors à Carthage, attiré par une promesse si avantageuse d'une chose qu'il aimoit passionnément, eut le mal-heur de se mettre sous leur discipline, & de soutenir pendant huit ou neuf ans leurs Dogmes, non pas tous, car ils ajoûterent à l'Herésie de Manés beaucoup de nouvelles erreurs, & d'horribles crimes d'impureté, que saint Leon découvrit lors qu'il chassa de Rome les Manichéens environ soixante ans après la conversion de saint Augustin, & treize ans après sa mort.

*Confess. l. 3.
c. 6. & lib.
4. c. 1.
377.*

443.

Il y avoit déjà des Manichéens à Rome du temps du Pape Damase, lorsque saint Augustin y arriva. Car il logea chez un Manichéen, & conversoit le plus souvent avec ceux de cette Secte, de laquelle il avoit déjà grande envie de se retirer. Mais après que Carthage fut prise & desolée par Genseric Roy des Vandales, un an avant que saint Leon fût élu Pape, la plupart des Manichéens d'Afrique, pour éviter la fureur des Vandales, se refugierent aussi bien que les Catholiques en Italie, & principalement à Rome.

383.

439.

Ce fut là que pratiquant dans les Egli-

18 HISTOIRE DU PONTIFICAT

ses la plupart des saints exercices de la Religion , & trompant le monde par un extérieur extrêmement modeste & composé , & par les apparences d'une grande austerité de vie , ils faisoient dans leurs Assemblées secretes mille abominations , & dogmatizant en particulier ils trompoient aisément les simples par les beaux discours qu'ils faisoient d'un air extrêmement mortifié , & leur insinuoient insensiblement leurs erreurs, dont voici les principales que S. Leon fut obligé de découvrir au peuple dans ses Sermons , pour luy donner une grande horreur d'une Secte si détestable.

*Ser. 4. de
Collect.*

*Serm. 4. in
Quadrage.*

*Cyroll. Ca-
tech. 6.*

*Epiph. har.
66.*

*August. har.
46. & cont.*

Fauf.

Ils vouloient qu'il y eût deux Principes coëternels , l'un du bien , & l'autre du mal ; que l'esprit & l'ame fût du bon Principe ; la matiere & le corps du méchant. Ils disoient ensuite que JESUS-CHRIST , qui n'a rien qui ne soit bon , n'a pris qu'un corps apparent , qui n'estoit point chair ; qu'il n'est donc pas né d'une Vierge ; qu'il n'a ni souffert , ni n'est mort , ni n'est resuscité qu'en apparence ; qu'il est dans le Soleil qu'ils adoroient aussi bien que la Lune , dans laquelle ils croyoient que la Sapience habitoit , & jeûnoient le Dimanche & le Lundy en leur honneur. Ils rejettoient tout l'ancien Testament & une

grande partie du nouveau. Ils souûtenoient que c'estoit un des Princes des tenebres qui avoit parlé par l'organe des Prophetes.

Comme l'Eglise est composée de Clercs & de Laiques, ils avoient aussi dans leur société deux sortes de personnes, les Auditeurs qui apprenoient pendant un certain temps tout le secret de leurs Mysteres, & les Eleus ou les Maîtres qui les enseignoient. Ceux-ci ordonnoient leurs Evêques, & les Evêques ordonnoient des Prêtres & des Diacres. Ils substituoient à la place de la sainte Ecriture, dont ils faisoient tres-peu d'état, les Livres de Manés, & sur tout sa fameuse Epistre intitulée du fondement, que saint Augustin a si bien refutée, & cet autre, où sous le beau titre d'Astrologie il enseigne les illusions & les enchantemens de la Magie, en laquelle ils estoient sçavans. Aussi quand leurs Eleus recevoient quelqu'un au nombre de leurs Disciples, ou de leurs Auditeurs, ils les engageoient tellement à leur parti, par les charmes secrets dont ils usoient en la ceremonie de leur reception: qu'il estoit après cela extrêmement difficile de les réduire, & de les convertir.

*August. con-
tr. Ep. Fund.*

*Theodoret
her. fab. l. 1.*

Ajoutez à cela que leurs Docteurs, qui estoient Philosophes ou plutôt Sophistes,

faisant profession de ne suivre que la raison, sans rien déferer à l'autorité, embarrassoient fort aisément, par leurs raisonnemens, & les fausses subtilitez de la Philosophie purement humaine, ceux qui n'avoient pas assez de science pour y répondre, & ne pouvoient leur opposer que l'Écriture & l'autorité de l'Église, à laquelle il appartient de l'interpréter selon son vray sens. De sorte que promettant à leurs Disciples de leur découvrir la vérité par la seule lumière naturelle du bon sens & de la raison, & faisant passer pour erreur tout ce qui est au dessus d'elle, comme sont nos Mysteres, ils en pervertissoient plusieurs. Et c'est ce qui fit que saint Augustin, qui sçavoit tout le fort & le foible de cette Secte, écrivit contr'eux son excellent Livre de l'utilité de la foy, & de la nécessité qu'il y a de croire, principalement dans les choses surnaturelles, & qui appartiennent à la Religion.

*Aug. de util.
lit. cred.*

Mais ce qu'il y avoit de plus horrible dans cette maudite heresie, & ce qu'assurément saint Augustin n'avoit pas découvert quand il s'y estoit engagé, sont les abominables consequences qu'ils tiroient de leur principale maxime des deux principes du bien & du mal. Car comme

ils croyoient que l'esprit venoit du bon Principe, & que la chair & le corps estoit du méchant, ils enseignoient qu'on le devoit haïr, luy faire honte & le deshonnorer en toutes les manieres qu'on pourroit, & sur cet infame pretexte il n'y a sortes d'exécrables impudicitez dont ils ne se fôuïlassent dans leurs Assemblées.

C'est ce que saint Leon apprit par des personnes affidées, qui luy découvrirent ce mystere d'iniquité. Cela l'obligea de monter en chaire, & d'obliger le peuple à faire une exacte recherche de tous ceux qui faisoient profession de cette infame Secte, & qui, encore qu'ils prissent grand soin de tromper le monde en contrefaisant les Catholiques, pourroient toutefois estre assez aisément reconnus à ces trois marques qu'il leur enseigna. Car il leur dit qu'ils devoient observer avec soin premierement ceux qui jeûnoient le Dimanche & le Lundy; qu'ils reconnoistroient par là que ces gens estoient indubitablement de la Secte des Manichéens, qui ne manquoient pas de garder ce jeûne superstitieux & impie, en l'honneur du Soleil & de la Lune. Et comme ils croyoient qu'il y eût quelque Divinité particulièrement dans le Soleil, ils avoient coûtume

*S. Leo Ser.
4. in Quadr.*

*S. Leo Ser.
7. in Natal.
Domini.*

de se tourner vers l'Orient à la pointe du jour en faisant leur priere , pour adorer cet Astre , ce qu'ils observoient principalement lorsqu'ils alloient avec les autres le matin à la Basilique de saint Pierre. Car ayant monté les degrez avant que d'y entrer , ils faisoient une profonde inclination vers l'Orient , ce que le peuple , qui prenoit ces hypocrites pour des gens fort devots , faisoit aussi à leur exemple.

Il est vray que c'estoit l'ancien usage des Chrestiens de se tourner vers le Soleil levant en priant Dieu , & que pour cela mesme les anciennes Eglises estoient directement à l'Orient. Mais de peur que les simples , au lieu d'adorer le Createur du Soleil & de la lumiere , n'adorassent la creature , comme faisoient ces hypocrites de Manichéens , & afin qu'on les pût distinguer par un usage qu'ils ne voudroient jamais abandonner ; le saint Pape le défendit tres-étroitement à son peuple , ne voulant pas qu'il eût rien de commun avec ces Heretiques ; ce qui fait voir que pourveu que la foy , qui est établie sur le fondement inébranlable de la revelation divine & de la parole de Dieu , soit toujours la mesme , l'Eglise peut changer de coûtume & d'usage dans sa discipline , selon la di-

verfité des temps , des lieux , & des occasions qui l'y obligent.

Enfin saint Leon avertit le peuple que ces fourbes venoient comme les Catholiques à la sainte Communion , pour se mieux cacher sous cette belle apparence de pieté ; mais qu'on les pourroit reconnoître en ce qu'ils ne prenoient jamais le sang du Seigneur qui leur estoit présenté dans la coupe , parce qu'ils avoient grande horreur du vin , qu'ils croyoient estre du mauvais Principe. D'où il est aisé de conclure que l'on communioit alors à la verité sous les deux especes ; mais sans que l'on crût que cela fût necessaire pour l'integrité du Sacrement, puisque ceux-ci , en ne comuniant que sous celle du pain , ne laissoient pas de tromper le monde & de faire accroire qu'ils estoient Catholiques , ainsi que le dit saint Leon , qui donne pourtant cette marque pour les reconnoître , parce que les autres , recevant ordinairement la coupe , ceux-ci la rejettoient toujours.

*S. Leo Ser.^o
4. in Quadr.*

Or pour donner encore à tout le monde plus d'horreur d'une Secte si detestable , il tint une Assemblée , où avec les Evêques voisins de Rome , il fit entrer les Principaux du Clergé , du Senat , de la Noblesse Romaine , & du peuple. Là il produisit

443.

*Ep. 93. ad
Turib.*

les plus considerables d'entre les Manichéens, & un de leurs Evesques, qui firent une confession publique de leurs abominables impudicitez, que je n'ose exposer, de peur de blesser les oreilles, ou plutôt les yeux chastes de mon Lecteur, & que ceux mesmes qui les avoient commises dans leurs Assemblées secretes, par l'ordre de ce faux Evesque, declarerent devant tout le monde, faisant connoître en mesme-temps quels estoient leurs Evesques & leurs Prestres, les endroits les plus retirez où ils s'assembloient, leurs profanes mysteres, & leurs sacrileges ceremonies, ce qui fut mis authentiquement par écrit. Et saint Leon en rendit compte au peuple peu après dans un Sermon qu'il fit pour le jeûne des Quatre-temps du mois de Decembre, où il declara qu'on estoit obligé en conscience de déferer ceux qu'on scauroit estre engagez dans une si infame & pernicieuse herésie; que tous devoient s'unir & agir avec un mesme zele & une égale vigilance contre ces ennemis communs; & que ceux qui croyoient qu'il ne falloit pas les découvrir seroient coupables d'un silence tres-criminel devant le Tribunal de JESUS-CHRIST, quoy qu'ils n'ayent jamais eu aucune part à leurs erreurs.

*Ser. 5. de Fe-
jun. decim.
mens.*

Contra com-
muneshostes
pro salute
communi u-
nà commu-
nis debet ef-
se vigilantia
... & qui
tales non
prodendos
putant, in
judicio Chri-
sti invenien-
tur rei de si-
lencio, etiã si
non conta-

Enfin

Enfin il apporta tant de soin dans la recherche qu'il fit des Manichéens, & le peuple l'y seconda si bien, qu'aucun d'eux ne leur put échaper, de sorte qu'il eut le bonheur de délivrer entièrement Rome de cette peste. Car plusieurs de ces heretiques, fortement touchez de ses puissantes exhortations se convertirent serieusement à Dieu; & après avoir fait publiquement abjuration de leur heresie dans l'Eglise, & signé le formulaire qu'on leur presenta, contenant la condamnation de Manés, de sa Doctrine & de ses Livres; ils se soumirent à la penitence qui leur fut imposée. Ceux qui demeurèrent obstinez dans l'erreur, & refuserent de souscrire à cette condamnation, furent condamnez par les Juges au banissement, selon les Loix & les Ordonnances des Empereurs.

Or parce que les plus méchans, & les plus dangereux d'entre les Sectateurs de cette execrable heresie, craignant la punition de leurs crimes, avoient pris la fuite; il en avertit les Evesques d'Italie & des autres Provinces, par une lettre circulaire, dans laquelle, après leur avoir exposé tout ce qui s'estoit fait à Rome en cette cause des Manichéens, il les exhorte à poursuivre ces fugitifs, & à donner tous les ordres ne-

minentur
assenfu.

*Ser. 5. de Fe-
jun. decim,
mens.*

Ut damna-
rent Mani-
chaum cum
Prædicatio-
nibus & dis-
ciplinis suis,
publicâ in
Ecclesia pro-
fessione, &
manus suæ
subscriptio-
ne compulsi-
mus.

*S. Leo. Ep.
2. ad Episc.
per Italiam.
& Epist. 93
ad Turib.
Asturic.*

Ante Tribunal Domini de reatu negligentiae se non poterit excusare, quicumque plebem suam contra sacrilegae perversionis auctores noluerit custodire.

Epist. 2. ad Episc. per Italiam.

Novel. Valent. 3. de Manich.

cessaires pour empêcher qu'ils ne puissent trouver aucune retraite dans leurs Diocèses, protestant qu'ils seront inexcusables devant Dieu, s'il arrive jamais qu'aucun de leurs sujets se laisse séduire à ces imposteurs, faute d'avoir pris tout le soin qu'ils doivent avoir de les découvrir, de leur donner la chasse, & de faire en sorte qu'ils ne puissent répandre parmi leurs peuples le venin de leur détestable doctrine.

Et ce qui acheva d'exterminer cette herésie, fut que l'Empereur Valentinien III. ayant sceu ce que le saint Pape avoit découvert des crimes des Manichéens, fit publier un Edit, par lequel il confirme & renouvelle toutes les Ordonnances de ses Predecesseurs contre eux, les declare infames, incapables de toutes Charges, & de porter les armes, de tester, & de contracter, & de faire aucun Acte valable dans la société civile; défend à tous les sujets de l'Empire d'en celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on les dénonce, pour estre punis aussi-tost qu'ils seront connus. Ainsi cette herésie, qui de l'Afrique estoit passée dans l'Italie, en fut bien-tost bannie par le zele efficace de saint Leon, qui eut en mesme-temps un aussi heureux succès contre les restes des Pelagiens, qui pretendoient s'y rétablir. □

On ſçait que ces dangereux Heretiques qui travailloient à détruire tout le Chriſtianisme, dont ils ſapoient le fondement, en niant le peché originel, & conſequemment la redemption, & la neceſſité de la grace de JESUS-CHRIST pour operer noſtre ſalut, commencerent à ſe produire ſous le Pontificat d'Innocent I. qui confirma les Conciles d'Afrique, où cette heſie avoit eſté ſolemnellement condamnée.

416.
Innoc. Ep.
31. & ſeq.

Saint Leon, qui eſtoit alors entré tout nouvellement dans la Clericature, eſtant fait Acolythe, s'eſtoit mis ſous la diſcipline du Preſtre Sixte, qui fut depuis Pape, & qui luy inſpira dès lors une grande horreur de cette heſie, qu'il anathematiza le premier de tous, quand elle fut encore de nouveau condamnée à Rome. De

Auguſt. Ep.
105.

ſorte que comme Zozime, qui avoit ſuccédé au Pape Innocent, & que Pelagius & Celeſtius ſon diſciple avoient preſque ſurpris par leur artifice & leur hypocriſie, eut clairement reconnu leur fourbe, & les eut condamnez, après le Concile de Carthage de plus de deux cens Evesques :

418.

Leon fut choiſi pour porter en Afrique le Decret de cette condamnation, avec les Lettres du Pape, & celles de Sixte à ſaint Auguſtin, auquel il rendoit compte de

Auguſt. Ep.
104. 105.

tout ce qu'on avoit fait à Rome au sujet de ces Heretiques.

C'est là qu'il connut ces Grands-hommes qui avoient agi avec tant de force & de zele dans les Conciles Afriquains contre le Pelagianisme , & sur tout Aurelius Evesque de Carthage , & le grand défenseur de la Grace saint Augustin , duquel il prit tous les beaux sentimens ; de sorte qu'il s'en retourna tout rempli de son esprit à Rome , où Celestin , qui succeda cinq ans après au Pape Boniface , & qui connoissoit plus particulièrement son rare merite , le fit Archidiacre de la sainte Eglise Romaine. Il se servit de luy dans les affaires les plus importantes , luy donnant la meilleure part dans le Ministère & dans sa confiance , jusque-là mesme que saint Cyrille Patriarche d'Alexandrie , voyant que Juvenal Evesque de Jerusalem cabaloit pour obtenir la primauté dans la Palestine , crut qu'il se devoit adresser à cet Archidiacre , pour le prier de faire en sorte par son credit auprès du Pape qu'on reprimat l'ambition de cet Evesque.

424.
*S. Leo Ep.
62. ch. 4.*

Or comme la plus grande affaire qu'eut alors Celestin , estoit d'éteindre l'heresie des Pelagiens , & celle des Nestoriens auxquels ils s'estoient joints , pour la confor-

mité de leur doctrine au regard du Myſtere de l'Incarnation ; ce fut auſſi à quoy ſaint Leon , qui eſtoit le principal Miniſtre de ce Pape ſ'appliqua de toute ſa force. Environ ce temps-là le celebre Proſper d'Aquitaine vint à Rome , pour informer le Pape des nouvelles erreurs de Caſſien & des Preſtres de Marſeille , qui en combattant la doctrine de ſaint Auguſtin , qu'ils pretendoient avoir outré la matiere de la Grace juſqu'à ruiner le libre arbitre , eſtoient devenus Semi-pelagiens.

Leon qui connut le merite & la force du genie de ce Grand-homme , dans les conferences qu'ils eurent enſemble ſur ce ſujet , prit avec luy des liaiſons pour empêcher que ce reſte de Pelagianiſme ne prît racine dans les Gaules. Pour cet effet il luy obtint cette belle Epître de Celeſtin aux Evesques des Gaules , dans laquelle il donne de grandes loüanges à la doctrine de ſaint Auguſtin , qu'il declare contre ceux qui l'attaquent eſtre exempte de toute erreur. Auſſi ce ſaint Pontife en renvoyant Proſper avec ſa Lettre dans les Gaules , luy ordonna de la ſouſtenir par écrit contre tous ſes adverſaires , ſe ſervant pour cela de l'autorité du ſaint Siege , comme Proſper luy-mefme le témoigne dans la Préface

430.

*Epist. 3.**Proſper ad
obj. V. inc.*

d'un de ses Ouvrages pour la défense de cette doctrine. Il y a bien de l'apparence qu'en mesme temps il luy donna cette collection des sentences & des autoritez des Papes Innocent & Zozime ses Predecesseurs, & des Conciles Afriquains, touchant la grace & le libre arbitre, qui sont jointes à cette Epître aux Evêques des Gaules.

Le P. Quésnel.

Jusques ici quelques-uns l'ont attribuée à ce Pape Célestin, & quelques autres à Prosper; mais depuis peu un sçavant homme a prétendu prouver qu'elle estoit l'ouvrage de S. Leon, lorsqu'il estoit encore Archidiacre; comme aussi le Livre de la Vocation des Gentils, qu'on a toujours cru estre ou de Prosper d'Aquitaine, ou d'Hilaire de Syracuse; & mesme l'Epître à la Vierge Demetriade, qu'on trouve parmi les Oeuvres de Prosper, & dans laquelle on la desabuse des erreurs contenuës dans celle que Pelagius luy avoit écrite. A la verité les preuves dont il se fait pour faire valoir son opinion sont d'un esprit subtil & penetrant, qui a bien medité sur ce sujet. Mais après tout ce ne sont que des conjectures, sur lesquelles on ne peut rien établir de fort assuré. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que saint Leon obligea pres-

que en mesme-temps le fameux Cassien son grand amy à écrire ses Livres de l'Incarnation du Verbe , à cette occasion que je vais dire.

Nestorius Prestre d'Antioche que l'Em- 428
pereur Theodose le jeune , qui l'estimoit beaucoup pour son esprit & pour son éloquence , avoit fait élire Patriarche de Constantinople , venoit de produire sa damnable herésie qui causoit de grands troubles dans l'Orient. Il souëtenoit que JESUS-CHRIST estoit un composé de deux personnes , l'une purement humaine , & l'autre divine , sçavoir le Verbe qui habitoit dans cet homme , comme dans son Temple , d'une maniere plus excellente qu'il n'est dans tous les autres hommes ; qu'ainsi le Verbe n'estant point uni d'une union hypostatique ou personnelle à l'humanité , ne s'estoit point fait homme ; qu'ensuite la Vierge , de laquelle JESUS-CHRIST est né , n'estoit point Mere de Dieu , mais seulement de cet homme dans qui Dieu habitoit.

Cela ruinoit le Mystere de l'Incarnation , & ensuite celuy de la Redemption des hommes , pour les délivrer du peché originel , & toute l'œconomie de la grace & de nostre salut , que le Fils de Dieu

*Cassian. de
Incarn. l. 1.
5.*

nous a mérité par les mérites infinis de sa mort, que cet hérésiarque, qui ne vouloit pas que le Verbe se fût fait homme, ne pouvoit croire. De sorte que son hérésie estoit tirée en partie des Ebionites, & de Paul de Samosathe qui nioient la Divinité de JESUS-CHRIST, & en partie des Pelagiens qui ne vouloient point reconnoître ni le péché originel, ni la nécessité de la grace d'un Redempteur pour operer nostre salut.

430. Le Pape Celestin ayant reçu les lettres de Nestorius, & celles de saint Cyrille contre luy, ne manqua pas de condamner une si pernicieuse hérésie, dans un Synode qu'il tint pour cet effet à Rome. Mais comme après cela Nestorius ne laissoit pas de la répandre par ses Ecrits, & par ses Emissaires dans tout l'Orient, & mesme dans l'Egypte, où malgré tous les soins de saint Cyrille d'Alexandrie il pervertit une grande partie des Moines, & des Solitaires de la Thebaïde, qui s'attachèrent opiniâtement à sa doctrine, quoy qu'ils n'y comprissent rien du tout, estant pour la pluspart tres-ignorans : elle fut peu après
431. solennellement condamnée au premier Concile d'Ephese, aussi bien que celle des Pelagiens.

Or

Or avant ce Concile saint Leon qui ser-voit utilement le Pape , fort appliqué à détruire ces heresies , crut que pour ramener ceux d'entre les Orientaux qui se laissoient séduire par ces heretiques , il faloit employer contr'eux le credit & la plume du celebre Jean Cassien , qu'il estimoit fort , & qui s'estoit tres-justement acquis une grande reputation dans l'Orient. En effet c'estoit un homme de beaucoup d'esprit , d'une grande pieté , fort versé dans la lecture des Livres sacrez , & des Ouvrages des saints Peres , ayant esté dès sa jeunesse élevé à Constantinople sous la discipline de saint Jean Chrysostome qui l'ordonna Diacre , & duquel il s'est toujourns glorifié de tenir tout ce qu'il sçavoit. Il fut mesme un des Deputez du Clergé de Constantinople au Pape Innocent , pour soutenir la cause de son Patriarche , après la mort duquel il se retira en Egypte , & se rangea parmi les Moines , avec lesquels il avoit passé les premieres années de sa jeunesse , faisant profession de la vie Monastique.

Il retourna enfin quelque temps après dans les Gaules son pais natal , & s'estant arrêté à Marseille , où il se fit bien-tost connoître par la sainteté de sa vie , & par son rare sçavoir , il fut ordonné Prestre.

E

*Gennad. de
vir. ill. c. 6.*

*Cass. l. 7. de
Incarn.*

*Ap. Pallad.
in Dialog.*

*V. Holsten.
Præf. in Reg.
Monach.*

C'est là qu'il fit bâtir des Monasteres , où il rétablit la Discipline Reguliere , sur le modele de ceux de l'Egypte & de la Thebaïde ; qu'il tint école de vertu & de perfection chrestienne , pour tous ceux qui se venoient mettre sous sa conduite ; & qu'il composa ces beaux Livres qui luy acquerirent autant de reputation dans l'Occident qu'il en avoit déjà en Orient , & sur tout son fameux Ouvrage des Conferences des Peres , qui contient tout ce qu'il y a de plus excellent & de plus parfait dans la vie spirituelle.

*Euher.
Lugd.
Cassiod.*

Il est vray que pour le mettre en l'état où il faut qu'il soit , afin qu'on puisse profiter de sa lecture , & en tirer beaucoup de bien sans aucun mélange de mal ; il a falu que d'habiles gens ayent pris soin de le corriger , comme ils ont fait en certains endroits où il y avoit quelque chose du Pelagianisme. Car il faut remarquer que ce Grand-homme , qui estoit l'élève de saint Jean Chrysofome grand défenseur du libre arbitre , ou de la liberté de l'homme à faire le bien ou le mal , ayant leu les Ouvrages de saint Augustin , s'imagina , pour n'avoir pas bien pris sa pensée , que sa doctrine estoit contraire à celle de son Maître. En effet il crut que

ce saint Docteur, en voulant établir la nécessité & l'efficace de la grace contre les Pelagiens qui ne la vouloient pas reconnoître, avoit donné dans l'autre extrémité en détruisant la liberté de l'homme, & soumettant sa volonté à la nécessité inévitable de suivre tous les mouvemens de la grace, sans qu'elle puisse s'y opposer. Et là dessus il se mit à écrire avec tant de faux zele pour le libre arbitre; qu'il tomba luy-mesme dans une autre extrémité en donnant beaucoup au de là de ce qu'il avoit pû apprendre de saint Chrysostome. De sorte qu'il forma une espece de tiers parti entre les Catholiques & les Pelagiens, en admettant contre ceux-ci la nécessité de la grace de JESUS-CHRIST pour accomplir une bonne œuvre, & donnant à la volonté de l'homme tant de force, qu'elle pût, par son libre arbitre, sans aucun secours surnaturel, faire les premieres avances en se disposant bien de son côté à recevoir la grace, & par là mesme meriter que Dieu la luy donne. Et c'est là ce que l'on appelle le Semipelagianisme, dont Cassien, suivi des Prestres de Marseille, fut le Chef.

Mais il y a grande apparence que saint Leon, qui en faisoit tres-grand état pour

sa doctrine, & pour sa pieté, & qui avoit grand commerce avec luy, le desabusa enfin de cette erreur, en luy faisant connoître que la grace, sans laquelle la volonté ne peut ni commencer, ni accomplir une bonne action, s'accorde parfaitement bien avec le libre arbitre, qu'elle ne détruit point en le secourant, conformément à ce que saint Chrysostome & saint Augustin ont également enseigné. Car qui pourroit croire qu'un homme aussi sage, & aussi zélé pour l'honneur de l'Eglise que saint Leon, se fût voulu servir de la plume d'un autre que d'un Catholique, pour écrire contre les heretiques; comme si l'Eglise eût manqué de gens capables de combattre avec succes les ennemis de sa doctrine? Ce fut pourtant Cassien qu'il choisit pour cet effet, croyant qu'un homme si connu & si estimé dans tout l'Orient, & sur tout à Constantinople, où il avoit esté Diacre de saint Chrysostome, & en Egypte où il avoit vécu long-temps parmi les Moines, qui l'avoient en singuliere veneration, seroit plus propre qu'un autre pour remedier par ses écrits au mal que les Nestoriens & les Pelagiens y avoient fait.

Il l'exhorta donc par ses Lettres à s'appliquer à ce travail, ce qu'il fit de toute

*2^e. Ep. du
Pere Guenel.* X

sa force , en écrivant ses sept Livres de l'Incarnation du Verbe , avec tout le succès qu'on pouvoit attendre de l'esprit , du sçavoir , & de la pieté d'un si habile homme. En effet il y établit si solidement , par l'Ecriture , & par la Tradition , ce grand Mystere de l'union des deux natures dans la seule personne du Verbe , & il en developpe si nettement toute l'œconomie , qu'il ne se peut en les lisant que l'on ne soit pleinement convaincu de l'impiété de Nestorius , & qu'on ne reconnoisse dans la sainte Vierge cette suréminente dignité de Mere de Dieu que cet impie luy vouloit ravir.

Il y combat avec la mesme force l'heresie des Pelagiens , d'où Nestorius avoit en partie puisé la sienne ; & ce qui est extrêmement considerable est qu'il y donne de grandes loüanges , non seulement à son ancien Maître saint Chrysostome , mais aussi à saint Augustin , contre la doctrine duquel il avoit écrit auparavant , & dont il parle en ce Traité avec éloge , comme de l'un des plus grands Docteurs de l'Eglise ; ce qui , à mon avis , prouve évidemment qu'il avoit alors changé de sentiment , ayant reconnu son erreur , & qu'il n'estoit plus Semipelagien.

Ce fut là son dernier Ouvrage qu'il voulut dedier à saint Leon, qui l'avoit obligé à le faire ; & qu'il appelle en son Epître Liminaire l'honneur de la sainte Eglise Romaine. Aussi la conclut-il par ces paroles, qui témoignent la grande veneration avec laquelle il recevoit les ordres & se soumettoit à la volonté du saint Archidiacre : *Je vous supplie*, dit-il, *de prier Dieu que le choix que vous avez fait de ma personne ne courre pas risque d'estre blâmé pour mon insuffisance ; & que n'ayant pû correspondre par mon travail à cette bonne opinion que vous avez eüe de ma capacité, quoy que l'on me doive excuser pour vous avoir obeï selon mon devoir, on ne vous accuse de n'avoir pas assez judicieusement choisi la personne que vous vouliez honorer d'un pareil commandement.* On peut dire que ce sont là ses dernieres paroles : car il mourut bien-tost après avoir achevé cet Ouvrage, peu avant la mort du saint Pape Celestin, auquel le Prestre Sixte qui avoit esté Maître de Leon succeda.

*Cassian. Ep.
ad Leon.*

432.

Ce nouveau Pontife eut pour luy la mesme consideration que son Predecesseur, & il s'en servit tres-utilement contre le reste des Pelagiens, qui l'eussent surpris par les artifices de Julien, si saint Leon ne les eut découverts. C'est ce même

fameux Julien Evêque de Capouë, homme bien moins instruit dans les saintes Lettres que dans les profanes, superbe, audacieux, & insolent, & sur tout impudent menteur; qui s'estant fait Chef des Pelagiens, après Pelagius & Celestius, entreprit d'écrire contre saint Augustin & les Catholiques.

En effet il le fit, de la maniere du monde la plus indigne, & la plus insolente, les appellent Manichéens, & leur attribuant mille erreurs toutes contraires à leur doctrine qu'il tâche de rendre odieuse, par une infinité d'horribles calomnies, qu'il répand contr'eux dans tous ses Ecrits, & qu'on trouvera dans ceux de saint Augustin qui les a pleinement refutées, en exposant fidelement nostre creance. C'est justement comme les Ministres & les Ecrivains Calvinistes, selon le genie des heretiques, ont agi jusqu'à present contre nous dans leurs Presches & dans leurs Libelles, en nous imputant hardiment cent faussetez toutes contraires aux veritez que nous croyons, & nous déchirant impitoyablement par des injures très-atrocés, & par des calomnies très-impudentes.

Le Clergé de France dans la dernière Assemblée tenuë l'an passé à saint Ger-

*August. cont.
duas Epist.
Pelag.*

main en Laye , les a fait clairement connoître par un Ecrit tres-sincere, où il expose d'une part nostre croyance, en produisant nostre profession de Foy , & les décisions du saint Concile de Trente , sans y rien ajoûter , ni en rien ôter ; & de l'autre ce que les Auteurs Protestans nous imputent tout contraire à cette fidele exposition , & les injures qu'ils nous disent , avec une extrême insolence , ensuite de ces calomnies. Et c'est aussi ce qui leur attira tres-justement cet Edit du Roy , par lequel il leur est défendu de prêcher & de rien écrire directement ou indirectement contre les Catholiques , estant bien assez qu'on les souffre tant que l'on voudra bien les tolerer dans l'exercice de leur fausse Religion , sans qu'il leur soit permis , contre toutes les Loix divines & humaines , de nous calomnier , & de détourner , par des voyes si honteuses & si criminelles , du chemin de la verité , ceux qu'ils trompent si miserablement , en nous faisant passer pour tout autres que nous ne sommes.

Mais ce qui a comblé de joye toute la France , est qu'une Ordonnance si juste a esté bien-tost après suivie de ce grand Edit d'Octobre , qui a donné le dernier coup fatal

fatal à l'herésie , en défendant l'exercice public de la Pretendue Reformée , renversant tous ses Temples , & banissant ceux d'entre ses Ministres qui ne voudroient pas renoncer à leurs erreurs. Et c'est là justement ce que l'Empereur Honorius fit contre les Pelagiens , à la requeste du Clergé d'Afrique , présentée par Alypius. Car par l'Edit que ce Prince luy accorda pour le bien de toute l'Eglise , cette herésie fut exterminée de l'Empire ; on défendit à tous ceux qui pouvoient encore en estre suspects de s'assembler , & l'on chassa de leurs sieges ces faux Evesques , qui ne voulurent pas souscrire à sa condamnation , & sur tout cet impudent imposteur Julien , qui avoit publié tant de calomnies contre les Catholiques.

419.

C'est ce qu'il a fait dans tous ses Ouvrages , mais principalement dans ses deux Epîtres , l'une au Pape Zozime , & l'autre à l'Archevesque de Theffalonique au nom des dix-huit Evesques de son parti , & dans les derniers Livres qu'il écrivit contre saint Augustin , auxquels cet incomparable Docteur répondit par les six que le sçavant Pere Vignier de l'Oratoire de JESUS , nous a donnez en leur perfection

430.

Augustin. C'est un present dont la posterité luy fera toujourns infiniment redevable , parce que ce dernier Ouvrage , que le saint Docteur acheva immediatement avant sa mort à l'âge de soixante & seize ans , est son chef-d'œuvre , qui surpasse en force , en éloquence , en doctrine , en beauté & netteté de style , tout ce qui est jamais sorti de la plume d'un si admirable genie.

Que s'il m'est permis , en parlant du plus grand Ecrivain que l'Eglise ait jamais eu , de faire doucement couler un petit mot du moindre de tous ceux qui ont jusques ici tâché de la servir , en luy consacrant leurs travaux : j'oseray dire avec une grande sincérité , ce que j'espere qu'on aura la bonté de ne pas des-aprouver. Et c'est que je m'estimerois trop heureux , si comme j'ay l'avantage de l'imiter en écrivant ceci en ce mesme âge de soixante & seize ans , j'avois aussi le bonheur de luy ressembler en ce que les habiles gens pussent trouver , que mes derniers Ouvrages ne doivent rien à ceux que j'ay donnez jusqu'à present au public , qui les a receus assez favorablement , pour me donner sujet de ne me pas repentir d'un travail que j'ay entrepris , & poursuivi avec une si

grande assiduité, pour servir l'Eglise, comme je feray, Dieu aidant, jusqu'à la mort, à l'exemple de saint Augustin, qui mourut en écrivant pour elle contre Julien.

Ce méchant heretique se voyant déposé de son Evesché de Capouë, s'alla jeter avec quelques autres Evesques de sa Secte déposés aussi comme luy, entre les bras de Nestorius, qui publioit alors son heresie prise en partie de celle des Pelagiens. Cet Heresiarque ne manqua pas de mener ces fugitifs à Ephese, où pendant qu'on y celebrait le saint Concile Oecumenique, ils assisterent au Conciliabule que Jean d'Antioche y tint avec environ quarante Evesques, & dans lequel ils anathematiserent saint Cyrille & confirmerent les Dogmes impies de Nestorius & de Pelagius. Mais comme ces deux heresies eurent esté solennellement condamnées dans le vray Concile d'Ephese, & qu'ensuite Nestorius eut esté chassé de son Siege, & mené en exil, par l'ordre de l'Empereur Theodose le jeune; le miserable Julien fut contraint de prendre la fuite, de peur d'estre traité de mesme.

Il changea souvent de retraite, & fut sept ou huit ans vagabond en divers pais, & principalement dans les Gaules, où la

nouvelle Secte du Semipelagianisme s'étoit élevée contre la doctrine de saint Augustin son grand grand adverfaire. Cela luy fit croire qu'il se pourroit rétablir parmi ces gens-là. Mais comme il se vit également rejezté des Catholiques & des Semipelagiens, qui affectoient plus que tous les autres de faire paroître qu'ils abhorroient le Pelagianisme ; il prit enfin, par une insigne fourberie, le parti de contrefaire le penitent, & d'abjurer seulement de bouche son heresie ; croyant qu'il pourroit rentrer par là dans son Evesché, où il trouveroit les voies de la rétablir.

439.

Quem dudum amissi
Episcopatus
intemperans
cupido exag-
itabat, mul-
tiformâ arte
fallendi, cor-
rectionis
speciem præ-
ferens, mol-
litus est in
Communionem Ec-
clesiæ irrepe-
re.

*Prosper. in
Chron.*

Sur cette resolution il fut à Rome se jetter aux pieds du Pape Sixte III. & n'oublia rien de tout ce que la plus fine hypocrisie, car il estoit naturellement grand Comedien & grand fourbe, peut inventer d'artifice, mettant tout en usage, larmes, gemissemens, humiliations, prieres, protestations pour luy persuader qu'il estoit parfaitement contrit & converti ; qu'il abjuroit de tout son cœur toutes ses erreurs, pour obtenir de luy la grace d'estre receu a sa Communion.

Il y avoit danger que ce Pape, qui estoit extrêmement bon, ne se laissât surprendre à tant de belles apparences d'une verita-

ble conversion , & qu'il ne crût que c'étoit là le retour de l'enfant prodigue , que luy , qui estoit le Pere commun de tous les Chrestiens , devoit recevoir à bras ouverts dans sa maison. Mais le Diacre Leon , qui connoissoit parfaitement l'esprit de ce fourbe , découvrit si bien à ce bon Pontife les embusches qu'il luy dressoit , l'assurant que c'estoit un loup déguisé en agneau qui vouloit rentrer dans la Bergerie dont il avoit esté chassé : qu'on luy en ferma de nouveau toutes les portes , en luy ôtant toute esperance de pouvoit jamais faire réussir ses pernicious artifices. Et cela fut si agreable à tous les Catholiques , qu'ils eurent autant de joye de ce qu'on avoit repoussé cette méchante bête , que si c'eût esté la premiere fois que le saint Siege eut condamné cette superbe heresie de Pelagius.

Ce fut là l'une des dernieres bonnes actions que fit le Pape Sixte par les bons avis de saint Leon , qui luy succeda l'année suivante , & acheva , quand il fut Pape , ce qu'il avoit si heureusement commencé n'estant que Diacre. Comme il avoit contracté grande amitié avec Prosper d'Aquitaine , quand ce grand défenseur de la doctrine de saint Augustin fit le

Sed his infidiis Sixtus Papa Diaconi Leonis hortatu occurrens, nullum aditum pestiferis conatibus patere permisit.

Et ita omnes Catholicos de rejectione fallacis bestiae gaudere fecit, quasi tunc primū superbissimam hæresim Apostolicus gladius detruccasset.

Lib. de Prov.
c. 6.

Hieron.
Gennad. de
vir. ill.

444.
Lib. de pro-
mis. Dei.

V. Pref. in
2. tom. Sup-
pl. D. Aug.

Phot. Bibl.
lib. 1.

Epist 86.

voyage de Rome pour informer le Pape Celestin des nouveaux Dogmes des Semi-pelagiens qui la combattoient dans les Gaules, il le voulut avoir auprès de foy, pour s'en servir à peu près comme le Pape Damase avoit fait de saint Jerôme. Ensuite ayant appris que Julien après avoir esté chassé de Rome s'estoit retiré dans la Champagne d'Italie, où il répandoit de nouveau le venin de ses erreurs, il y envoya ce Grand-homme, qui agit avec tant de zele, tant de force d'esprit, & de succès contre cet imposteur; qu'il fut enfin contraint de s'aller cacher dans le fond de la Sicile, où d'Evesque estant devenu Maître d'Ecole en un pauvre Village, il y mourut, abandonné de Dieu & des hommes, dans ses erreurs.

Cependant Prosper estant retourné à Rome y continua si heureusement ses travaux contre ceux qui tâchoient encore d'y faire revivre cette heresie: qu'elle fut bien-tost après entierement éteinte dans toute l'Italie. Et afin qu'elle ne pût reprendre de nouvelles forces par aucun artifice, & par surprise, saint Leon écrivit à l'Evesque d'Aquilée Metropolitain de la Province d'Istrie, où ce qui restoit d'Ecclesiastiques infectez du Pela-

gianisme s'estoient retirez contrefaisant les Catholiques, qu'on avoit tres-mal fait de les recevoir sans qu'on les eût examinez auparavant, pour se bien informer de leur foy ; que c'estoit là introduire des loups couverts de peaux de brebis dans la bergerie du Seigneur, où ils ne manqueroient pas de faire un étrange ravage, si l'on n'y donnoit promptement bon ordre. Surquoy il luy ordonne de tenir une Assemblée de tous les Evêques de sa Province, & d'y faire comparoître tous ceux qu'on avoit receus dans leurs Diocèses avec tant d'imprudence, avant qu'on leur eût fait abjurer l'herésie des Pelagiens, de laquelle ils estoient suspects, pour avoir eu beaucoup d'habitude avec eux.

Et pour empescher qu'on ne soit trompé par leur hypocrisie, il veut qu'ils condamnent tout ouvertement non seulement leurs erreurs, mais aussi les Auteurs de ces erreurs ; qu'ils déclarent & protestent qu'ils se soumettent à tous les Decrets autorisez du saint Siege qu'on a faits contre eux ; qu'ils les reçoivent & les approuvent en tout sans aucune modification : & que pour plus grande assurance de leur bonne foy, ils fassent cette déclaration, & cette protestation par un écrit signé de

Lupos oviū
pellibus te-
ctos in ovile
dominicum
non deposi-
tis bestiali-
bus animis
introiſſe.

Ibid.

Damnent a-
pocritis pro-
fessionibus
suis ſuperbi
erroris Au-
tores.

*Epist. 86. ad
Aquil. Epif.*
Errorem ſuū
& ipſos er-
roris autho-
res damnari
à ſe ſine am-
biguitate fa-
teantur.

*Epist. 85. ad
ſepri. Epifc.
Alin.*

Omniaque
Decreta Sy-
donalia quæ
ad excisionē
hujus hære-
seos Aposto-
licæ Sedis
confirmavit
auctoritas,
amplecti se,
& in omni-
bus approba-
re plenis &
apertis, ac
propriâ ma-
nu subscrip-
tis prote-
stationibus
eloquantur,
nihil in ver-
bis obscurū,
nihil inve-
niatur ambi-
guum. Quo-
niam novi-
mus hanc
istorum esse
versutiam,
ut in quacū-
que particu-
lâ Dogmatis
ex crandi,
quam à dā-
nandorum
soliditate dif-
creverint, ni-
hil sibi sen-
suum suorum
æstiment nō
esse saluum.
*Epist. ad E-
pisc. Aquil.*

leur main, & conçu en termes si clairs & si précis, qu'il n'y ait rien d'obscur & d'ambigu qui les puisse favoriser. *Car nous sçavons, dit-il, que la finesse & l'artifice de ces gens-là consiste à donner à chaque partie de leurs méchantes propositions, quelque sens distingué de celui qu'ils sçavent qu'on doit condamner, de sorte qu'ils croient par là les pouvoir sauver, & soutenir qu'elles n'ont rien qui ne soit orthodoxe.*

Après cela peut-on douter que dans l'ancienne Eglise ont ait obligé des Ecclesiastiques, & des Laïques, à signer un Ecrit ou un Formulaire, par lequel on condamne sans aucune ambiguë, sans équivoque, & sans restriction, certains dogmes, ou certaines propositions avec leurs Auteurs? Et cette voye que saint Leon prit pour détruire le Pelagianisme fut si efficace, qu'il abolit par là dans l'Italie tout ce qui y restoit encore de cette heresie, comme fort peu de temps après il ruina celle des Priscillianistes en Espagne.

Il y avoit environ soixante & cinq ans que cette heresie avoit commencé d'infester l'Espagne, par l'artifice & la méchanceté d'un grand hypocrite nommé Priscillien. Cet Espagnol estoit homme de qualité, tres-riche, fort bien fait, ayant

ayant les manieres agreables , douces , in-
 finuantes , & flateufes , avec une éloquen-
 ce naturelle souëtenuë de beaucoup d'es-
 prit & de sçavoir ; mais par malheur sa
 curiosité l'avoit porté trop loin , s'ê-
 tant fort appliqué dès sa jeunesse à l'étu-
 de de l'Astrologie judiciaire , & mes-
 me des pernicious secrets de la Magie ,
 qui luy avoit gasté l'esprit. Et ce qui
 acheva de le perdre , en luy corrompant
 entierement les mœurs , fut le commerce
 qu'il eut avec les Disciples d'un certain
 Marc Egyptien de la Secte des Gnosti-
 ques , desquels il apprit toutes ces abo-
 minables impuretez qui font horreur à
 lire dans saint Epiphane , & dont ces
 detestables heretiques se souïlloient
 dans leurs assemblées , souëtendant qu'elles
 estoient non seulement permises , mais aussi
 tres-bonnes , & qu'on en devoit faire un
 agreable sacrifice à Dieu.

Estant tel que je viens de dire , il voulut
 s'ériger en Chef de parti , & se faire here-
 siarque , en formant une nouvelle Secte ,
 qui n'estoit pas tant une nouvelle heresie ,
 qu'un effroyable composé de tout ce qu'il
 y avoit de plus méchant dans toutes cel-
 les qui avoient precedé la sienne. Car il
 nioit la distinction & la pluralité des per-

Sever. hist.

l. 2.

*Familia nobilis, prædi-
 ves opibus, acer, in-
 quies, facundius, multa
 lectione eruditus &c.*

Heres. 26.

August. her.

c. 70.

S. Leo Ep.

93.

*Nullus penè
 invenitur er-
 ror de quo*

non traxerit
impietas ista
contagium.
S. Leo *ibid.*

sonnes dans la Trinité, comme les Sabeliens ; la Divinité de JESUS-CHRIST, comme les Ebionites ; la liberté de l'homme, qu'il soumettoit à une fatale nécessité qui luy est imposée par les Astres, comme le vouloient quelques-uns des anciens Philosophes. Il tenoit deux principes, l'un du bien & l'autre du mal, & condamnoit le mariage comme les Manichéens, la plupart des Dogmes desquels il avoit adoptez, & principalement tout ce qui regarde cette infame liberté qu'ils donnoient de se souiller de toutes ces impuretez qu'ils avoient prises des Gnostiques.

August. de
hæres. c. 70.

Et parce que la seule découverte de ces horribles desordres estoit capable de le rendre non seulement odieux, mais aussi execrable à tout le monde, & de ruiner entierement sa Secte ; il avoit établi parmi ses disciples cette maxime qu'ils pouvoient jurer, en se parjurant, pour garder inviolable leur secret, qu'il n'estoit rien de tout cela, & soutenoit que le mensonge, appuyé d'un parjure n'estoit point peché. Ce qui obligea saint Augustin, ainsi qu'il nous l'apprend, de composer son Livre du mensonge.

August. 2.
Retract. c. 11.

Or comme cet Heresiarque voyoit d'une part, & sçavoit mesme par son experien-

ce que l'homme a naturellement beaucoup de penchant à la volupté , qui corrompt tout le monde avant le deluge ; & que de l'autre il connoissoit assez le foible des peuples , & principalement des femmes , qui se laissent prendre aisément à une belle apparence de pieté ; il contrefit si bien le Saint , qu'il n'y eut jamais un plus grand hypocrite que cet imposteur. En effet , jamais homme ne parut plus dégagé du monde dont il affectoit un tres-grand mépris en toutes choses , en ses habits simples & pauvres , en son maintien , en ses paroles , en son air modeste , humble & mortifié , en sa maniere de vivre fort austere , & en ses aumônes , qu'il faisoit liberalement de ses grands biens , ne parlant au reste que de penitence , de jeûnes , de veilles , d'oraison , & de mépris de toutes les choses du monde , pour s'unir parfaitement à Dieu. De sorte qu'il acquit bientôt dans toute l'Espagne la reputation d'un Grand-homme de Dieu , & d'une fort sublime sainteté , qui luy attira la veneration de tout le monde.

Sur tout , les femmes qui se laissent surprendre plus facilement à ces apparences trompeuses , & dont la curiosité , qui leur est si naturelle , leur fait aimer la nouveau-

Sever. hist.
l. 2.

Humilitatis
speciem ore
& habitu
prætendens ;
honorem sui
& reveren-

tiam cunctis
injecerat.

Ad hoc mul-
ieres nova-
rum rerum
cupida, flu-
xâ fide, &
ad omnia cu-
rioso inge-
nio caterva-
tim ad eum
confluebât.

Multos no-
bilibium plu-
resque popu-
laires auctori-
tate persua-
dendi, & ar-
te blandien-
di allucuit in
societatem.

Perfidia
istius tabes
pleraque
Hispania
pervaserat,
quin & non-
nulli Epif-
coporum de-
pravati.

té, l'extraordinaire & l'éclat, principale-
ment en matiere de devotion, couroient
en foule à luy, pour se mettre sous sa di-
rection, quoy qu'il ne fût encore que
Laique. Et comme d'ailleurs il estoit sça-
vant, qu'il parloit bien, & qu'il sçavoit
admirablement l'art de persuader, & de
s'insinuer adroitement dans les esprits, en
les flatant d'une maniere fine & spirituel-
le: il se vit en peu de temps Chef d'un
fort grand parti répandu dans la pluspart
des Provinces de l'Espagne, non seule-
ment de femmes & de peuple, mais aussi
de gens de qualité & d'Ecclesiastiques, en-
tre lesquels il y avoit mesme quelques Evê-
ques, qui, aussi bien que tous les autres, s'at-
tachoient à luy comme à un grand Saint.

S'estant ainsi bien établi par son hy-
pocrisie dans l'estime du monde, il ne dou-
ta point du succez de son entreprise. Car
en effet depuis qu'on est prevenu d'un
homme qu'on croit estre Saint, on se sou-
met aveuglément à tout ce qu'il ordonne,
& l'on prend sans aucune repugnance tou-
tes ses décisions comme des Oracles, par-
ticulierement quand elles sont favorables
aux inclinations de la nature corrompüe.
Ainsi ce scelerat n'eut pas grand' peine de
persuader à ses disciples, que pourveu que

l'esprit qui vient de Dieu, luy soit parfaitement uni, par une certaine espece d'oraison qu'il leur enseignoit, on pouvoit, & mesme on devoit abandonner la chair à toutes ses convoitises, sans que Dieu y prenne interest, & le trouve mauvais, puis qu'elle n'est point de luy, & qu'elle ne vient que du méchant principe, de mesme que le mariage.

C'est sur ce detestable Dogme que les femmes qui n'aimoient pas leurs maris les quittoient malgré qu'ils en eussent, & les maris aussi leurs femmes de l'humeur desquelles ils nes'accommodoient plus, & que les uns & les autres, comme tous ses disciples, faisoient à son exemple tous ensemble oraison, comme s'ils eussent esté dans l'état d'innocence, & se souilloient ensuite de toutes sortes d'impuretez. Car c'est là qu'aboutissent ordinairement ces nouvelles doctrines, ces enthousiasmes, & ces nouveaux genres d'oraison plus fanatiques que mystérieux, de certains faux illuminez, & pretendus spirituels, qui commençant par l'esprit, pour tromper le monde, ne manquent gueres de finir par la chair.

On en a vû de nos jours, & mesme depuis peu, de funestes exemples, qui doivent avertir les Evesques de veiller dans

Sever. l. 27

54 HISTOIRE DU PONTIFICAT
leurs Dioceses sur la conduite de ces Directeurs d'éclat, soit Reguliers, soit Secliers, qui par la belle apparence d'une mystericuse nouveauté, & de certains raffinemens d'oraison mystique, & de devotion, que ni les saints Peres, ni les Apostres, ni JESUS-CHRIST, ne nous ont jamais enseignez, s'attirent une grande suite, où il y a danger qu'il n'y ait souvent de la cabale que l'on doit tenir pour suspecte.

C'est par cet artifice que ce fourbe de Priscillien forma cette pernicieuse Secte dans l'Espagne, où par une fatale contagion, qui suit ordinairement l'heresie, elle s'étendit bien-tost presque par toutes les Provinces sans qu'on s'en apperçût, parce que la grande maxime de ces heretiques estoit de se cacher comme leur Chef, de garder inviolablement le secret de leurs Assemblées, & de nier hardiment toutes choses.

Sever. l. 2.

Celuy qui la découvrit le premier, & qui s'y opposa fut Adyginus Evêque de Cordouë, homme à qui sa vertu donnoit beaucoup d'autorité. Mais comme il ne se trouvoit pas assez de force pour agir contre un homme qui estoit à la tête d'un parti si puissant & si nombreux, il employa dans ce combat un autre Evêque

nommé Idacius , Prelat fort venerable , pour son grand âge , & son experience , & redoutable aux Heretiques pour son sçavoir & pour son zele. Mais parce que son zele estoit un peu trop ardent & trop vif , il entreprit d'abord si brusquement deux Evesques Instantius & Salvien , qui souvenoient le parti de Priscillien , & les poussa eux & leurs amis avec tant de chaleur , sans garder aucune mesure , ni de charité , ni de bien-séance ; qu'il aigrit le mal au lieu d'y remedier. De sorte qu'après beaucoup d'inutiles disputes qu'il y eut entre luy & ceux qui s'estoient rangez du côté de ces deux Evesques , il en falut venir à un Concile , qui fut assemblé à Saragosse , où se trouverent aussi les Evesques d'Aquitaine , qui avoient alors grande correspondance avec les Evesques d'Espagne.

C'est ici que parut le foible ordinaire des Heretiques , qui font les fiers dans les disputes & dans les conferences qu'ils demandent ; parce qu'ils sçavent qu'ils n'ont qu'à y parler toujours hardiment , à propos ou non , pour se vanter après cela d'y avoir eu l'avantage , la plupart de ceux qui y assistent n'estant pas capables pour l'ordinaire de discerner le vray d'avec le faux , ni de juger selon les formes de quel côté

Is verò sine modo & ultra quam oportuit Instantium fo-ciosque ejus lacefsēs &c.

Ibid.

se trouvent à la fin de la dispute la raison & la verité. Mais quand on les cite devant un Concile, où les articles contestés sont examinez à fonds par des Juges sçavans & éclairez, sans que l'on puisse s'échaper par de vaines subtilitez, & par des faux fuïans de certaines interpretations qui ne sont fondées que sur le caprice & l'esprit particulier, & nullement sur la tradition: ils refusent toujourns opiniâtement sous divers faux pretextes d'y comparoître, sçachant qu'ils ne pourroient résister à la force de l'Esprit de Dieu, qui se fait entendre & s'exprime clairement & majestueusement, par les décisions de ces Conciles.

Ces Priscillianistes qui avoient disputé si souvent, & avec tant de hauteur & de hardiesse contre Idacius, se vantant toujours d'avoir eu l'avantage sur luy, ne voulurent jamais se presenter devant leurs Juges en ce Concile. C'est pourquoy, comme on eut fait voir clairement qu'ils tenoient ces propositions qui y furent declarées Herétiques; on y condamna solennellement les Evêques Instantius & Salvien, avec Helpidius & Priscillien tous deux Laïques, & tous ceux qui auroient commerce avec eux; & l'on donna com-
mission

Sever. ibid.

mission à Ithacius autre Evesque Espagnol plus ardent encore, & plus grand ennemi des deux Evesques Priscillianistes que ne l'estoit Idacius, de faire publier par tout, & executer les Decrets du Concile contre ces Heretiques.

Cependant les deux Evesques Rebelles Instantius & Salvien, devenus plus opiniâtres, & plus irritez que jamais par cette condamnation, bien loin de se soumettre au jugement du Concile, entreprirent la chose du monde la plus insouâtenable & la plus insolente. Ce fut que pour donner encore plus de credit & d'autorité à leur Chef, ils s'aviserent d'ériger une petite Ville en Evesché, & d'y consacrer Evesque Priscillien, quoy que Laique, ce qui est contre les anciens Canons, qui attribuent aux Metropolitains, & aux Primats, le pouvoir de faire de nouveaux Eveschez, encore pourveu que ce soit en des Villes considerables. Mais ils ne jouirent pas long-temps du plaisir de ce faux triomphe. Car Idacius & Ithacius qui avoient entrepris de les ruiner, agirent en suite de cette insolence si fortement contre eux, auprès de l'Empereur Gratien, Prince extrêmement zelé pour la Foy Catholique, qu'il les bannit non seulement

58 HISTOIRE DU PONTIFICAT
de leurs Eveschez & de l'Espagne , mais
aussi de toute l'étenduë de son Empire.

Turpi sanè
pudibundo-
que comita-
tu &c.
Ibid.

Pour se mettre à couvert d'une si furieu-
se tempeste qu'on avoit excitée contre eux,
ils crurent qu'ils ne pouvoient rien faire
de mieux que de surprendre le saint Sie-
ge, en protestant hautement de leur inno-
ce, & de la fausseté de tout ce qu'on leur
imputoit principalement en matiere de
doctrine, estant prests d'abjurer toutes les
heresies dont ils estoient faussement accu-
sez. Il furent donc à Rome; mais ils y al-
lerent avec tant de scandale, & si peu de
precaution, en preschant leurs Dogmes
dans l'Aquitaine, & traînant après eux
des troupes de femmes, qui les suivoient
par tout, ce qui faisoit qu'on parloit
d'eux d'une maniere tres-désavantageuse
à leur honneur: que le Pape Damase infor-
mé de tout ne voulut pas mesme souffrir
qu'on les admît à sa presence. Ils ne fu-
rent pas mieux receus à Milan, où saint
Ambroise qu'ils esperoient pouvoir trom-
per, ne voulut pas seulement les voir.

Ainsi se voyant rebutez du Pape, & de
celuy de tous les Evesques qui avoit alors
après luy le plus d'autorité dans l'Eglise
d'Occident, ils resolurent, pour venir à
bout de leur entreprise, d'employer la

plus puissante de toutes les machines qui est l'argent , avec lequel ils corrompirent Macedonius Grand-Maistre du Palais Imperial. Celuy-ci qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son Maître , luy fit facilement accroire que ces Evesques estoient de grands serviteurs de Dieu , injustement accusez & persecutez par l'envie d'Ithacius , dont en effet la vie trop licencieuse ne correspondoit pas à la dignité de son caractère , de sorte qu'on surprit la religion de ce Prince , qui croyant bonnement le bien qu'on luy disoit de ces gens-là , ordonna par un Edit tout contraire au premier qu'on les rétablît dans leurs Eveschez , ce que Macedonius fit executer , & il falut qu'Ithacius , qu'il vouloit faire prendre , se sauvât dans les Gaules jusques à Treves, où il trouva bientôt l'occasion de retourner plus fort que jamais à la charge contre les Priscillianistes.

Car sur ces entrefaites Maxime , qui

383.

tre, & de toute l'Espagne sans tirer l'épée. Ithacius qui se trouvoit alors à Treves où Maxime tenoit sa Cour, reprit cœur, esperant que ce nouveau Prince, selon la coûtume des usurpateurs, prendroit tout le contre-pied de Gratien, qui séduit par les artifices de Macedonius avoit protégé les Priscillianistes. Il les accusa donc de nouveau avec plus d'ardeur que jamais devant Maxime, qui d'abord s'y prit fort bien, renvoyant cette cause devant un Concile des Evêques d'Espagne, & d'Aquitaine, qu'il fit assembler à Bordeaux, où, selon les ordres exprés de l'Empereur, le Prefet des Gaules, & le Vicaire de l'Empire en Espagne firent mener Priscillien & tous les Evêques accusez de cette heresie, pour y répondre devant le Concile.

385.

Le premier qu'on interrogea sur les accusations que formerent contre luy les deux Evêques Idacius & Ithacius fut cet Instantius, qui avoit pris si hautement le parti de Priscillien. Mais comme il ne satisfit nullement par ses réponses, il fut sur le champ condamné & déposé de son Evêché par Sentence du Concile. Alors Priscillien voyant qu'il ne pourroit jamais éviter une pareille condamnation, s'avisa, avant qu'il fût interrogé d'en appeller à

l'Empereur, au jugement duquel il protestoit qu'il devoit estre renvoyé.

Ce fut ici que les Evesques du Concile manquerent extrêmement à leur devoir, par une foiblesse peu digne de ceux que le caractère sacerdotal oblige à maintenir, au peril de leur vie, les droits inviolables de l'Eglise. Car comme il s'agissoit en cette cause de juger de la doctrine, ce qui n'appartient qu'aux Evesques qui en sont les Juges établis par le saint Esprit, ils devoient ou faire le procez à Priscillien comme à un muet, & le condamner sur les témoignages tout manifestes qu'ils avoient de sa detestable doctrine; ou s'ils luy estoient suspects, & qu'ils crussent pouvoir estre legitimement refusez, renvoyer cette cause à d'autres Evesques, sans souffrir par leur silence, & par un lâche acquiescement à cet appel, que l'on reconnût l'Empereur pour Juge de la foy.

Ainsi tous les accusez d'heresie furent conduits à Treves, & les deux Evesques accuseurs ne manquerent pas de s'y transporter afin de poursuivre leur accusation devant l'Empereur. Et c'est en quoy ce Prince & ces Evesques sont extrêmement blâmables; l'un pour s'estre fait Juge dans une cause dont la connoissance

*Permissum
id nostrorū
inconstan-
tiā, quia aut
Sententiam
in refragan-
tem ferre de-
buerant, aut
si hi ipsi sus-
pecti habe-
bantur, aliis
Episcopis
audientiam
reservare,
non causam
Imperatori
permittere.*

n'appartient qu'à l'Eglise ; les autres pour l'avoir reconnu en cette qualité , & plus encore pour avoir procuré de toute leur force la mort aux accusez : ce que l'Eglise abhorre & défend tres-étroitement à tous les Ecclesiastiques.

Aussi le plus saint homme de son temps l'admirable Martin Evêque de Tours, estant venu à Treves en mesme-temps pour les affaires de l'Eglise, reprit severement Ithacius , qui estoit le plus obstiné & le plus ardent à poursuivre cette accusation , & fit tout ce qu'il put pour l'obliger enfin à desister , mais inutilement.

Certè Ithacium nihil pensi , nihil sancti habuisse definitio. Fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, ventri & gula plurimum impertiens.

Ibid.

Car il avoit affaire à un homme qui n'agissoit point par zele, mais par haine contre ses ennemis , & pour satisfaire sa passion par leur supplice , n'ayant nul égard à la sainteté de son caractère & de sa profession : estant d'ailleurs impudent , & audacieux , temeraire , grand parleur , voluptueux , & fort déréglé dans sa vie.

Il eut mesme l'audace & l'impudence de vouloir faire passer ce grand Saint pour Priscillianiste : car c'est ainsi qu'il appelloit tous ceux qui faisoient profession de suivre les voyes qui menent à la perfection chrestienne , comme s'ils eussent esté des disciples de Priscillien , dont tout l'exte-

rieur par leur hypocrisie faisoit paroître une grande reforme. De sorte que le Saint fut obligé , laissant là cet opiniâtre , avec lequel il ne put rien gagner que des injures & des calomnies , de s'adresser à l'Empereur qu'il trouva beaucoup plus raisonnable que cet Evesque. En effet , comme il luy eut remontré , avec beaucoup de force & de respect , que c'estoit une entreprise criminelle & insoutenable qu'un Juge seculier voulût juger d'une cause purement Ecclesiastique , & qu'il suffisoit que les Heretiques convaincus fussent punis de la peine que l'Eglise leur impose selon les Canons , sans qu'on en vint à répandre le sang humain : ce Prince touché de ces remontrances suspendit d'abord le jugement ; & avant le depart du Saint , il luy promit qu'on ne les feroit pas mourir. Mais s'estant laissé peu après gagner par quelques Evesques amis d'Ithacius , il leur fit faire leur procez sur d'horribles crimes dont ils estoient chargez , sur tout Priscilien qui fut convaincu de malefice , & confessa toutes les impuretez execrables de leurs Assemblées nocturnes , où il avoit coûtume de prier tout nud avec les femmes qu'il avoit débauchées ; surquoy Maxime luy fit trancher la tête & à plusieurs de ses

*Auditum
convictum-
que malefi-
cii , nec dif-
fitentem ob-
scænis se
studuisse do-
ctrinis , no-
cturnos etiã
turpium fe-
minarum
egisse con-
ventus , na-
dumque ora-
re solitum.*

64 HISTOIRE DU PONTIFICAT
complices & de ses sectateurs , & relegua
les autres dans des Isles au de-là de l'An-
gleterre.

Hoc ferè
modo homi-
nes luce in-
dignissimi
pessimo exé-
plo necati
aut exiliis
multati
sunt.

Ce jugement rendit Ithacius tres-odieux
à tous les gens de bien. Sulpice Severe , qui
florissoit en ce temps-là , & de qui nous te-
nons cette Histoire , écrit vivement contre
luy , & dit que des gens indignes de vivre
avoient esté condamnez à la mort & à l'e-
xil, ce qui fut d'un tres-pernicieux exemple.
C'est qu'il croyoit qu'on n'avoit encore
rien veu de pareil. Pour ce qui regarde
l'exil on ne peut nier qu'il n'ait tort. Car
tout le monde sçait que Constantin ban-
nit les Evesques qui refuserent de souscri-
re à la condamnation d'Arius , qu'il punit
aussi de l'exil , ce que les autres Empereurs
ont fait après luy.

Pour la peine de mort il est vray qu'on
ne l'avoit pas encore imposée jusqu'alors
aux Heretiques ; mais ce n'est pas qu'on ne
puisse tres-justement user contre eux de
cette rigueur , comme on a depuis sou-
vent fait. Et sans parler de ceux qui ont
prouvé dans leurs Ecrits qu'il estoit non
seulement permis , mais aussi tres-bon d'en
user ainsi : il ne faut que voir ce qu'a écrit
sur cela saint Leon, lorsque donnant, com-
me nous le dirons bien-tost , les ordres
nécessaires

nécessaires pour agir en Espagne contre l'herésie de Priscillien, il louë Maxime de cette action, & dit : *Que la rigueur & la severité de sa justice contre cet Heresiarque & ses disciples que ce Prince fit mourir, a esté d'un fort grand secours à la clemence de l'Eglise. Car bien qu'elle se contente de la douceur du jugement que les Evêques portent selon les Canons contre les Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuille point de sanglantes executions : Elle ne laisse pas d'estre beaucoup aidée & bien soutenüe par les severes Constitutions des Empereurs, puisque la crainte d'un si rigoureux supplice fait quelquefois que les Heretiques recourent au remede spirituel, pour guerir la maladie mortelle de leur herésie par une vraie conversion.*

Ce n'est donc pas precisément pour leur supplice qu'Ithacius devint si odieux aux Catholiques, veu principalement que quand ils ne l'eussent pas meritè selon les Loix pour la seule herésie, ils le devoient tres-justement souffrir pour les suites de leur herésie ; je veux dire pour les horribles crimes dont ils furent convaincus, & que, comme dit saint Leon, c'eût esté violer toutes les Loix divines & humaines, renverser l'Etat, & rompre le lien le plus saint & le plus indissoluble de la société civile, que de laisser vivre des gens d'une profession si détestable. Mais ce qui ren-

Profuit diu
ista districtio
Ecclesiasti-
cæ lenitati,
quæ etsi sa-
cerdotali
contenta ju-
dicio cruen-
tas refugit
ultiones : se-
veris tamen
Christiano-
rum Princi-
pum Con-
stitutioni-
bus adjuva-
tur, dum ad
spiritalenon-
nunquam re-
currunt re-
medium, qui
timent cor-
porale sup-
plicium.

S. Leo. Ep.
95. ad Turib.

Videbant
enim omnè
curam hone-
statis auferri,
omnem con-
jugiorū co-
pulam solvi,
simulque di-
vinum jus
humanarū-
que solvi,

si hujusmodi usquam vivere cum tali professione licuisset.

Ibid.

dit tres-coupable cet Evêque fut qu'outre qu'il s'adressa à un Tribunal seculier dans une cause purement Ecclesiastique, ayant de plus accusé de plusieurs grands crimes ces Heretiques, il procura leur mort autant qu'il pût, ce qui est contraire aux Loix de l'Eglise. C'est pourquoy quand les Ecclesiastiques implorent contre eux le secours des Princes & des Magistrats, ils protestent toujours qu'ils souhaitent tellement leur correction que neanmoins ils ne demandent point qu'on les punisse du dernier supplice, mais plutôt qu'on leur fasse misericorde, laissant toutefois les Juges en liberté d'agir selon les Loix pour le bien de l'Eglise & de l'Etat.

Sever. dial.
3.

Ce qu'il y eut en ceci de plus déplorable, c'est que cette action d'Ithacius fut cause qu'il se fit pour un temps une espece d'assez dangereux Schisme dans les Gaules. Car d'une part un Evêque d'une grande autorité, nommé Theognostus, l'ayant hautement condamnée, & s'estant même ensuite séparé de sa Communion, fut suivi en cela de la pluspart des Evêques, qui crurent comme luy qu'ils ne pouvoient communiquer avec un homme qui avoit deshonoré & son caractère & l'Eglise, en se souillant du sang de ceux des-

quels il avoit procuré la mort. Mais d'autre part , plusieurs gagnez par Ithacius , dont ils estoient ou les complices ou les approbateurs , se joignirent à luy , & se voyant fortement appuyez de la faveur du Prince qui souûtenoit Ithacius ; ils s'assemblerent tous à Treves en une espece de Concile , ou plûstot en un Conciliabule , où il fut absous & déclaré juridiquement innocent , par la Sentence qu'ils rendirent en sa faveur.

386.

Il arriva neanmoins une chose qui leur donna beaucoup d'inquietude. Comme ils eurent porté ce jugement , ils apprirent que le saint Evesque Martin estoit déjà proche de Treves , où il venoit une seconde fois , afin ; entr'autres choses , d'interceder pour la vie de quelques Officiers qui avoient touûjours gardé une inviolable fidelité à Gratien , & ne s'estoient jamais voulu joindre à ceux qui l'avoient si miserablement abandonné. Ces Evesques eurent grand' peur , qu'un homme de si grande autorité pour la sainteté de sa vie , autorisée par tant de merveilles qu'il operoit tous les jours , & qui avoit déjà si hautement condamné l'action d'Ithacius , ne refusât de communiquer avec eux , ce qui assurément affoibliroit fort leur parti , par

Sever. ibid.

la suite qu'auroit un si grand exemple. Et ils eurent sujet de craindre cela d'autant plus, que le jour precedent ils avoient obtenu de Maxime, qu'il envoyeroit des troupes en Espagne, avec ordre de faire main basse sur tout ce qu'on pourroit découvrir de Priscillianistes.

Le saint Evefque, fort bien averti de tout, entra dans Treves, après avoir fait assurer Maxime qu'il venoit avec un esprit de paix, contre ce qu'on avoit dit de luy, pour porter l'Empereur à luy défendre l'entrée de la Ville. Il fit d'abord tout ce qu'il put pour obtenir la grace de ces Officiers, qui avoient toujourns suivi Gratien, & sur tout pour empescher qu'il n'envoyât les Tribuns en Espagne avec ce cruel ordre qu'il avoit déjà donné d'y faire passer par le fil de l'épée tous les Priscillianistes. Car outre qu'en son particulier il n'aimoit pas qu'on punît de mort les Heretiques, n'y ayant point eu jusqu'à ce temps-là d'exemple de cette rigueur, il craignoit que plusieurs Catholiques des plus gens de bien ne fussent envelopez dans ce massacre, parce qu'on prenoit pour des Priscillianistes ceux qui par leur air modeste & mortifié paroissoient estre d'une vie plus reguliere & plus reformée que les autres,

fans faire aucun discernement de ces hypocrites Priscillianistes d'avec les vrais & solides devots.

Maxime aussi de son côté à l'instance de ces Evêques, que saint Martin n'avoit pas encore voulu voir, & qui l'appelloient Priscillianiste, à cause de l'austerité de sa vie, n'oublia rien de tout ce qu'il luy put représenter pour l'obliger à communiquer avec eux. Et comme il vit que le Saint ne se rendoit pas ni à ses raisons, ni à ses prières, il le quitta brusquement & tout en colere, ordonnant sur le champ qu'on allât promptement executer les ordres qu'il avoit donnez contre les Priscillianistes d'Espagne, & qu'on fît mourir ces Officiers qui n'avoient pas voulu abandonner Gratien comme les autres qui l'avoient trahi. Alors le saint Evêque croyant que de deux maux il devoit choisir le moindre, en cedant pour un peu de temps à la violence qu'on luy faisoit, luy promit en cela tout ce qu'il voulut, pourveu qu'il revoquât ses ordres, comme il fit; n'ayant pretendu en les donnant que de l'obliger à luy accorder sa demande en faveur de ces Prelats Ithaciens.

Ainsi le jour suivant il assista avec eux à la ceremonie de l'ordination de Felix.

Satius æstiman's ad horam cedere, quam his non consulere quorum cervicibus gladius imminebat.
Sever. dial.
3.

Evesque de Treves. S'il fit bien ou mal en cette action ce n'est pas à moy de le décider. Je diray seulement que dès le lendemain il s'en retourna fort triste, & se repentant bien fort de l'avoir faite, & que s'estant apperceu que ce don de miracles, dont Dieu l'avoit avantaagé, n'operoit plus en luy si souvent qu'il faisoit auparavant; il tâcha de reparer par sa penitence la perte qu'il venoit de faire. Pour le Schisme d'Ithacius il ne dura plus gueres, parce que Maxime son protecteur ayant esté défait quelque temps après par le Grand Theodose, & tué dans Aquilée par les soldats, il fut abandonné de tous les Evesques de son parti, & puni de l'exil, où il mourut.

Sever. ibid.

388.

*Isid. de vir.
ill. c. 2.*

*Sever. hist.
l. 2.*

Ibid.

Cependant la mort de Priscillien ne fut pas la fin de son heresie. Ses sectateurs, qui l'avoient reveré pendant sa vie comme un grand Saint, l'honorèrent comme un Martyr, après qu'on l'eut executé par l'ordre de Maxime. Ils firent mesme à quelque temps de là transporter ses os en Espagne, avec ceux de ses Compagnons qu'on avoit punis du mesme supplice, & ils leur firent faire, par tout où ils purent, de magnifiques funerailles. Et comme après cela les Visigots, les Sueves, & les

Vandales s'estant établis dans l'Espagne en diverses Provinces , dont ils firent de nouveaux Royaumes , les Evesques n'eurent plus la liberté de s'assembler pour les affaires de la Religion : ces Heretiques profitant d'une conjoncture si favorable se rendirent bien-tost plus puissans qu'ils n'avoient encore esté. De sorte que sous le Pontificat de saint Leon ils avoient leurs Evesques qui preschoient publiquement leur heresie , l'appuyant de l'autorité de l'Ecriture , qu'ils détournoient avec une extrême impudence à leur mauvais sens, par la mesme liberté que les Protestans se donnent de l'interpreter de la maniere qu'il leur plaist. C'est de quoy saint Leon fut averti & pleinement instruit par l'Evesque Turibius.

Ce Saint-homme estoit Evesque d'Astorga en Galice , où après avoir gouverné tres-long-temps cette Eglise il finit heureusement sa course , plein de jours & de merites en une si haute opinion de sainteté que l'Eglise en celebre tous les ans la Memoire en son Martyrologe le seizième d'Avril. Ce grand zele qui le consumoit pour la Maison de Dieu qu'il voyoit détruite en partie dans l'Espagne , par l'heresie des Priscillianistes , l'enflama telle-

*S. Leo Ep.
93. ad Tur.*

Ibid.

ment que nonobstant son extrême vieillesse, il resolut d'en parcourir toutes les Provinces, particulièrement pour découvrir quelle estoit la cause d'un si grand mal, afin qu'on y pût promptement apporter un remede salutaire. Il le fit, & estant de retour après un travail si penible à son Evesché, à la conservation duquel il avoit pourveu pendant son absence, il écrivit d'abord aux deux Evesques les plus autorisez de sa Province Cernius, & Idacius, celui-là mesme de qui nous avons la Chronique fort exacte, & il leur rendit conte de ce qu'il avoit remarqué dans ses voyages; sçavoir que la cause du grand progrès que faisoit l'hérésie, estoit les Livres que les Priscillianistes faisoient passer pour Escriture sainte, & qu'ils prenoient grand soin de faire debiter dans toute l'Espagne.

Car ces Heretiques couverts, qui ne manquoient pas d'esprit & de subtilité, non seulement falsifioient les Livres saints, & les détournoient à leur sens, par de fausses interpretations: mais ils en publioient aussi d'autres de la façon des anciens Heretiques, qui leur avoient donné des titres fort specieux, les appellant les Actes de saint André, de saint Jean, & de
saint

saint Thomas , & c'estoit-là que parmi mille belles choses qu'on y racontoit de ces Apôtres , qui en effet pouvoient les avoir faites , on leur en faisoit dire d'autres tres-méchantes , dont ces imposteurs se feroient comme d'autant de témoignages manifestes de l'Écriture en faveur de leurs Dogmes.

Cet artifice leur reussit , car comme ils les avoient écrits en langue vulgaire le mieux sans doute & le plus poliment qu'ils avoient pû ; le peuple , les ignorans , dont le nombre est tres-grand , & sur tout les femmes , ordinairement trop curieuses de la nouveauté , s'y laisserent si bien prendre : qu'on ne pouvoit plus les defabuser ni les persuader que ce n'estoit pas là l'Écriture sainte. Et c'est le mal dont saint Jérôme se plaignit long-temps auparavant à cette mesme occasion des Priscillianistes. C'est pourquoy le Saint-homme Turibius écrivit contre ces méchans Livres , dont il exposa les erreurs & en fit une liste , & puis il pria les Evesques de les proscrire & d'en défendre la lecture ; afin que personne ne pût s'excuser & dire comme auparavant qu'il les retenoit de bonne foy , & les lisoit les croyant bons.

Cela fait voir qu'en condamnant quel-

Et per hanc occasionem decepta sunt mulierculæ oneratae peccatis quæ ducuntur variis desideriiis.

Hieron. in Isa.

Ex quibus Scripturis diversa testimonia blasphemii omnibus plena, sub titulis suis adscripta digessi, quibus etiã ut potui pro sensus mei qualitate respondi.

Epist. Turib. ad Idac. & Ceron.

Ut posthac
nemo quasi
in scius rerū
dicat se sim-
pliciter Li-
bros hujus-
modi vel ha-
bere vel le-
gere.

*Ep. Turib.
ad Idac. &
Cepon.*

que Livre, il faut montrer ce qu'il a de méchant & de condamnable, comme avant que de condamner un criminel il faut qu'on luy fasse son procez, où son crime soit averé, par sa propre confession, ou par des preuves & des témoignages irréprochables. Toutes les condamnations qui se font autrement ne passeront jamais pour justes, autrement il n'y a personne, pour innocent qu'il soit, qui ne puisse estre condamné justement, ce qui est manifestement contre les Loix divines & humaines.

Or Turibius sçavoit bien que quand il s'agit d'une doctrine qui regarde la Foy, & sur laquelle il y a contestation dans une grande partie de l'Eglise, on doit s'adresser au Pape, qui en vertu de sa Primauté a droit d'en juger; comme nous avons veu que les Evêques de France s'adresserent au Pape Innocent X. au sujet des cinq propositions tirées du Livre de Jansenius Evêque d'Ipres. C'est aussi par cette raison que le saint Evêque, après avoir écrit à ses Confreres, pour avoir leur union en cette cause, ne manqua pas d'avoir recours en cette occasion au Pape saint Leon. Outre la Lettre qu'il luy écrivit pour luy rendre conte de ses voyages

& de l'état où il avoit trouvé la Religion dans l'Espagne ; il luy envoya un Memorial contenant les principales erreurs des Priscillianistes , qu'il réduisit à seize articles , & l'Ecrit dans lequel il les refute.

Saint Leon qui estoit fort sçavant , & qui avoit déjà une parfaite connoissance de cette heresie , luy récrivit une belle & grande Lettre , dans laquelle , après l'avoir extrêmement loué de son zele , il luy marque d'abord le propre caractère de cette maudite Secte , en disant que c'est un effroyable composé de tout ce qu'il y a de plus méchant dans toutes celles qui l'ont précédée , & dans la doctrine de ces Philosophes Payens qui détruisoient le franc-arbitre , en soumettant la volonté de l'homme à une fatale nécessité qui l'entraîne , sans qu'elle puisse s'y opposer. Et comme il avoit en horreur ce pernicieux Dogme , qui ruine tout le fondement de la Morale , il voulut avant toutes choses le combattre , & en montrer la fausseté en ce peu de paroles qui comprennent tout.

S'il est permis de croire & d'enseigner cette doctrine, on ne doit plus ni récompenser la vertu , ni punir le crime ; & toutes les Loix non seulement humaines , mais aussi divines , n'ont plus de force , & peuvent estre violées impunément ; parce qu'on ne pourra ja-

*Epistolæ sermo, & com-
monitorii
series, & li-
belli tui tex-
tus.*

*S. Leo Ep.
93.*

*Quod si id
credi liceat,
& doceri,
nec virtuti-
bus præmiū,
nec vitiis
pœna debe-*

bitur. Omniaque non solum humanarum Legum, sed etiam divinarum Constitutionum decreta solvantur. Quia neque de bonis, neque de malis actibus ullum poterit esse iudicium, si in utramque partem fatalis necessitas motum mentis impellit.

S. Leo *ibid.*

mais prononcer en jugement, ni en faveur des bonnes actions, ni contre les méchantes, si une fatale nécessité pousse & emporte par son mouvement celui de la volonté.

Peut-on douter après cela que Saint Leon ait crû ce que la Foy nous oblige de croire, sçavoir que la grace efficace nous fait tellement agir, qu'elle ne nous impose aucune nécessité, mais qu'elle nous laisse inviolable nostre libre arbitre, ou la liberté d'indifference, par laquelle nous pouvons prendre lequel il nous plaira des deux partis, & faire ou le bien par la grace, ou le mal de nous-mêmes.

Saint Leon s'estant déclaré sur ce point fondamental de la Morale du Christianisme, & sur lequel sont établies toutes les exhortations, les promesses, & les menaces que Dieu nous fait dans l'Écriture, pour nous obliger à garder ses Commandemens, expose dans la suite de sa Lettre, & refute en fort peu de mots, mais pleins de substance, les erreurs contenuës dans les seize articles proposez par Turibius. Je me contente d'en produire trois, dans la refutation desquels il y a quelque chose de plus particulier, & de plus propre à bien faire connoître l'esprit, le sçavoir, & la sage conduite de ce Grand Pape.

L'un de ces trois articles est celuy qu'on trouve le premier dans cette liste que Turibius en a faite, & par lequel on voit, dit saint Leon, que les Priscillianistes, fuyant le Dogme de Sabellius, ont un sentiment tres-impie de la Tres-sainte Trinité, en ce qu'ils soutiennent que ce qu'on appelle le Pere, le Fils, & le saint Esprit n'est qu'une seule Personne, *Comme si cette mesme personne qui est Dieu, avoit seulement divers noms, & qu'elle fût appelée tantôt Pere, maintenant Fils, & puis saint Esprit, & que celuy qui engendre ne fût pas une autre personne distincte ni de celuy qui est engendré, ni de celuy qui procede de tous les deux.* Voila ce que saint Leon a dit de la Proceffion du saint Esprit en termes plus clairs que les autres, expliquant ainsi, sans aucune ambiguité, ce qu'il tenoit de la Tradition, selon laquelle on ne s'est jamais avisé de nier que le saint Esprit procedât du Pere & du Fils, jusqu'à ce malheureux Schisme des Grecs, qui leur a coûté la perte de l'Empre d'Orient & de leur liberté, dans ce déplorable esclavage, où ils vivent les plus miserables de tous les hommes sous la tyrannie Ottomane.

Le second de ces trois articles que j'ay choisis est contenu dans le Chapitre quinziesme du Memorial de Turibius, où il se

Tanquam
idem Deus
nunc Pater,
nunc Filius,
nunc Spiritus
sanctus
nominetur;
nec alius sit
qui genuit,
alius qui ge-
nitus est, a-
lius qui ab
utroque pro-
cessit.

S. Leo Ep.
93.

Scripturas
veras adu-
lter-

rant, falsas
inducunt.

Quomodo enim decipere simplices possent, nisi venenata pocula quodam melle prælinirent, ne ut que quaque sentirentur in uavia quæ essent futura mortifera. Curandum ergo est, & sacerdotali diligentia maximè providendum, ut falsatici d'ices & à sincera veritate discordes in nullo

plaint de ce que les Priscillianistes avoient corrompu les véritables Ecritures & en publioient de fausses, dans les Livres apocryphes qu'ils faisoient passer pour Canoniques. Sur quoy saint Leon dit que c'est ce qu'il avoit déjà sceu par le rapport de personnes dignes de foy, & qu'il en estoit pleinement convaincu, ayant plusieurs de ces Exemplaires de l'Ecriture qu'ils avoient falsifiez & corrompus, par l'infidelle Traduction qu'ils en avoient faite en beaux termes, ce qu'on voit manifestement en ces paroles. *Car comment, dit-il, pourroient-ils tromper les personnes simples, s'ils ne frotoient de miel les bords de leurs coupes empoisonnées, de peur que l'on ne trouve trop amere & desagreceable la boisson qui doit donner la mort à ceux qui la prennent. Il faut donc que les Evesques s'appliquent avec tres-grand soin à donner ordre par leurs Ordonnances, que personne ne lise ces faux Exemplaires qui sont si differens des véritables. Après quoy il conclut, Que si quelque Evesque ne défend pas à ses sujets de retenir ces Livres apocryphes, ou s'il permet en son Eglise de lire, comme s'ils estoient Canoniques, ces Exemplaires que Priscillien a falsifiez sous pretexte de les rendre plus corrects; il doit sçavoir qu'il sera tenu pour Heretique, parce que celuy qui ne retire pas les autres de l'erreur, fait voir manifestement que luy-mesme est dans l'erreur. Peut-on parler plus clairement, &*

plus fortement que cela , en un sujet de cette importance , où il s'agit de conserver la pureté de la Foy , en conservant dans sa pureté la source de laquelle on la doit tirer.

Enfin le troisiéme article est celuy qui est compris dans le Chapitre suivant , où Turibius se plaint des pernicieux Ecrits de Dictinius. Pour entendre ceci il faut sçavoir que ce Dictinius estoit fils d'un Evêque d'Espagne nommé Symphosius grand Priscillianiste , qui l'ordonna Prestre , & l'empoisonna du venin de son heresie. Comme Symphosius eut esté condamné avec les autres partisans de cette heresie , au Concile de Sarragosse , où il ne voulut pas comparoître ; il tâcha de trouver les voyes de faire sa paix , ne pouvant se résoudre à perdre son Evesché. Pour cet effet il fit si bien qu'il fut plus heureux que les autres , qui n'ayant pû obtenir audience du Pape Damase , auprès duquel ils avoient pretendu se justifier , furent encore rebutez de saint Ambroise qui ne voulut pas seulement les voir. Symposius & son fils protesterent qu'ils estoient tout prêts de faire de bonne foy tout ce qu'il leur ordonneroit ; sur quoy le Saint les ayant écoulez ils promirent entr'autres

usu lectionis habeantur.

Unde si quis Episcoporu vel apocrypha haberi per domos non prohibuerit , vel sub Canonorum nomine eos codices in Ecclesia permiserit legi quâ Priscillianâ adulterinâ sunt emendatione vitiatâ , hæreticum se noverit judicandum. Quoniam qui alios ab errore non revocet , seipsum errare demonstrat.

*Sent. defn.
Conc. Tolet.*

1.

400.

choses de condamner authentiquement tout ce qu'ils avoient fait & enseigné contre la Religion Catholique, & Dictinius s'obligea de luy-mesme à se contenter de son ordre de Prêtrise, sans pretendre jamais de s'élever jusqu'à l'Episcopat.

Ibid.

Mais les fourbes estant retournez en Espagne avec des Lettres que le saint Prelat Ambroise écrivit en leur faveur aux Evesques d'Espagne, firent tout le contraire de ce qu'ils avoient promis. Car ils soutinrent comme auparavant leur heresie, & Symphosius eut l'audace de consacrer Dictinius Evesque d'Astorga; sur quoy n'ayant pas voulu comparoître en un Concile tenu à Toledé, dont les Actes se sont perdus, ils furent tous deux deposez. Et ce fut alors que le Saint-homme Turibius fut mis en la place de Dictinius. Ces deux Relaps toutefois se reconnuent quelque temps après, & s'estant presentez devant les Peres d'un autre Concile de Toledé, que nous appellons le premier, ils y firent publiquement abjuration de leur heresie, & ensuite on voulut bien souffrir qu'on les rétablît dans leurs Sieges, bien entendu après la mort, ou la cession volontaire de ceux qui y avoient esté solennellement établis, & de plus à condition que

que la Communion Ecclesiastique à laquelle ils seroient receus, demeureroit suspenduë jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu celle du Pontife Romain & de l'Evesque de Milan.

Ainsi Dictinius ne fut pas effectivement rétabli dans son Siege, car il mourut avant Turibius, qui quarante-sept ans après ce Concile de Toledé écrivit à saint Leon cette Lettre, où dans le Chapitre seizième, il se plaint des pernicioeux Livres de cet homme, qui les avoit écrits avant son abjuration, & qui n'ayant pas esté supprimez faisoient un grand mal dans toute l'Espagne. Le saint Pape répond à cela que ceux qui retiennent encore, & lisent avec tant de plaisir ces Livres de Dictinius, ne sont point du tout excusables, & que quelque veneration qu'ils ayent pour sa memoire, ils doivent faire grande difference de Dictinius converti à Dictinius heretique Priscillianiste, dont il faut qu'ils estiment & louënt la retractation, & non pas la doctrine qu'il a enseignée de vive voix, & par écrit, lorsqu'il est tombé dans l'erreur. C'est pourquoy il declare, *Qu'on ne doit point tenir pour Catholiques ceux qui se servent de ces Livres qui ont esté solennellement condamnés, non seulement par l'Eglise, mais aussi par les*

Nec inter
Catholicos
censeatur
quisquis u-
titur scriptis
non ab Ec-

clesiâ solùm
Catholicâ,
sed etiam à
suo auctore
damnatis.
S. Leo Ep.
93.

Auteurs mesmes qui les ont faits.

Qui peut douter après cela qu'il ne faille obliger ceux qui reviennent de l'erreur, non seulement à l'abjurer selon les formes prescrites par l'Eglise, mais aussi à condamner formellement les Livres qu'ils ont faits pour la soutenir, & que de peur qu'ils n'infectent de leur venin ceux qui prennent plaisir à les lire, pour l'estime qu'ils font de leurs Auteurs, on ne doive les supprimer, & beaucoup plus ceux de ces Heretiques obstinez qui n'ont jamais abandonné leur heresie. Et c'est ce que pendant que j'écris cette partie de mon Histoire le Roy LOUIS LE GRAND vient de faire par son Edit, le Parlement par son Arrest, & Monseigneur l'Archevesque par son Ordonnance, à laquelle il a joint la liste des Livres Heretiques qui sont supprimés, avec défense sous de grièves peines à tous Libraires & Imprimeurs de les imprimer, de les vendre & de les retenir, & à tous les particuliers de les lire.

Or parce que Turibius avoit averti saint Leon qu'il y avoit quelques Evesques qui favorisoient ces Heretiques, voici comme il en parle. *En quelle conscience peuvent ils s'attribuer l'honneur d'estre Evesques, eux qui ne travaillent point pour le salut des ames qu'on leur a con-*

Quâ con-
scientiâ ho-
norem sibi
præstitum

siées ? Les bêtes feroces battent la campagne pour se jeter sur leur proye , & ils ne ferment pas la bergerie. Les larrons dressent des embusches pour y entrer , & ceux qui doivent estre en sentinelle pour les découvrir ne veillent pas pour empescher que l'on ne soit surpris. La maladie contagieuse croît , & l'on ne songe pas à y apporter remede. Et quand ces Evesques , bien loin de faire leur devoir , ne veulent point s'accorder avec ceux qui le font , & quand mesme ils font semblant d'anathematizer par leurs souscriptions des propositions impies condamnées déjà par tout le monde , que veulent-ils que l'on croye d'eux sinon qu'ils ne sont point du tout du nombre de nos Freres , mais qu'au contraire ils sont du parti de nos ennemis ?

Après avoir répondu aux articles proposez par Turibius , saint Leon luy declare que pour remedier efficacement au mal que cause dans l'Espagne une si damnable heresie : il ne trouve pas de meilleur moyen qu'un Concile national , où les Evesques de toutes les Provinces s'assemblent dans le lieu qu'ils trouveront le plus commode. Et pour cet effet il écrit aux Evesques des Provinces de Tarragone , de Carthage , de Lusitanie , & de Galice , & donne ordre à Turibius de leur faire tenir seurement ses Lettres , l'avertissant en mesme-temps que si quelque chose empesche qu'on ne puisse assembler tous ces Eves-

vindicat qui pro anima- bus sibi creditis non laborant ? Bestiæ irruunt, & ovium septa nō claudunt; fures insidiantur, & excubias non prætendunt, morbi crebescunt, & remedia nulla prospiciunt. Cum autem etiam illud addunt ut his qui sollicitius ● gunt consistere detrectent, & impietates olim toto orbe damnatas subscriptionibus suis se anathematizare dissimulant quid se intelligi volunt, nisi quod nō de numero fratrum, sed de parte sunt hostium.
S. Leo Ep.
93.

Gallicia sal-
tem in unū
conveniant
Sacerdotes.
... q̄ ò ci-
tius vel Pro-
vinciali Cō-
ventu reme-
dium tantis
vulneribus
afferatur.

ques dans un Concile general de toute la Nation : il faut du moins qu'on en tienne un de la Province de Galice , afin qu'on puisse au plûtoſt apporter quelque remede à un ſi grand mal.

Ce que ſaint Leon craignoit arriva : car comme la Galice , qui eſtoit alors d'une grande étendue , ſe trouvoit ſous la domination de Rechila Roy des Sueves , & que les autres Provinces d'Eſpagne eſtoient ſous celle de Theodoric Roy des Viſigots , ces deux Princes qui n'eſtoient pas amis , ne voulurent point permettre que les Evêques qui leur eſtoient ſujets ſ'aſſemblaſſent hors de leur Royaume.. Cela pourtant n'empêcha pas qu'il n'y eut en Eſpagne un Concile National composé de deux , qui ſe tinrent en meſme-temps , l'un en Galice Royaume des Sueves , & l'autre en celui des Viſigots.. Car ſur l'avis qu'eut ſaint Leon de ce différend qui eſtoit entre les deux Roys , il écrivit encore aux Evêques des Provinces de Tarragone , de Carthage , de Luſitanie , & à ceux d'Andalouſie , leur ordonnant de ſ'aſſembler à part au meſme-temps que les Evêques de Galice , auxquels il envoya de nouvelles inſtructions , tiendroient leur Concile. Et il voulut que les uns &

*In Prefat.
Concil. Bra-
car. I.*

les autres , comme s'ils eussent esté tous ensemble dans une mesme assemblée , agissent de concert contre les Priscillianistes.

En effet ils le firent ; ceux de Galice , qui , comme on le croit , s'assemblerent à Lugo , ne manquerent pas de communiquer aux autres les Instructions qu'ils avoient receuës de saint Leon ; & ceux du Royaume de Theodoric , qui selon la commune opinion tinrent leur Concile à Tolède , envoyerent à Balconius Metropolitain & Primat de Brague , qui presidoit au Concile de Galice , la Regle & la Profession de Foy , & les Decrets qu'ils firent contre l'heresie de Priscillien. Cette Regle de Foy ou ce Symbole que l'on a inferé hors de sa place parmi les Actes du premier Concile de Tolède , est le premier de tous où l'on trouve cette addition touchant le saint Esprit : *Qui à Patre Filioque procedit , qui procede du Pere & du Fils* , ce que les Peres de ce Concile avoient pris de la Lettre de S. Leon à Turibius , où pour confondre les Priscillianistes , qui confondoient les trois Personnes de la Trinité dans une seule , il montre qu'il faut necessairement que celui qui engendre soit une Personne distincte de celui qui est engendré ,

Ibid.

Concil. Tolét. ann.

400.

& que le saint Esprit qui procede de l'un & de l'autre, l'est aussi de tous les deux.

Leg. Visi-
got. l. 12.
apud Isid.

Conc. Arel.
6. an. 813.
Car. Magn.
13.

1014.
Berno. Abb.
Aug. de re. l.
ad miss.
spect.

Lorsque les Visigots se convertirent de l'Arianisme à la Foy Catholique sous le Roy Recarede, ils firent leur Profession de Foy avec cette addition au Symbole. Leurs Loix ordonnent qu'on la retienne toujours, & qu'on ne reçoive les Juifs qui voudront embrasser le Christianisme qu'avec cette Confession de Foy. L'Eglise la receut aussi, comme on le voit au Symbole de Charlemagne qui fut recité au Concile VI. d'Arles; & l'Eglise Romaine, qui n'eut encore fort long-temps après cela que le Symbole des Apostres, quoy qu'elle crût comme toutes les autres Eglises, que le saint Esprit procede du Pere & du Fils, ainsi qu'on le voit par la Lettre de saint Leon, ne se servit, dans les sacrées ceremonies, du Symbole de Nicée & de Constantinople avec cette addition, qu'à l'instance que l'Empereur saint Henry en fit au Pape Benoist VIII. afin de garder l'uniformité dans la Profession de Foy, & qu'on vît que tous chantant également le mesme Symbole avoient aussi une mesme créance.

Ainsi c'est au Grand Pape saint Leon qu'on doit cette explication qui fut ajou-

tée au Symbole de Constantinople, & que toute l'Eglise a receüe, les Grecs mesmes dans l'union solennelle qu'ils ont faite avec la Latine à Lyon & à Florence, & qu'ils ont ensuite rompuë par une horrible perfidie, que la Justice divine, irritée par leurs trop frequentes recheutes dans la mesme infidelité, a punie enfin par la perte de leur Empire, & de leur liberté.

Voila ce que fit saint Leon dans son Pontificat contre les Priscillianistes, les Pelagiens, & les Manichéens, pour nettoyer de cette vermine la sainte Eglise. Mais ce n'est-là que le commencement, & comme le prelude des belles & grandes choses qu'il a heureusement executées pour son service. Quand un fameux General d'armée, également sage, vaillant & heureux, après plusieurs petits combats, où il a toujours eu l'avantage, trouve un puissant ennemi en rase campagne avec toutes ses forces: Alors il fait connoître à toute la terre ce qu'il vaut, en luy donnant bataille, & remportant par son entiere désaite une Victoire complete qui le couronne d'une gloire immortelle. Ainsi après avoir battu ces restes d'Heretiques déjà foudroyez par l'Eglise, saint Leon trouvant un nouvel ennemi dans l'Here-

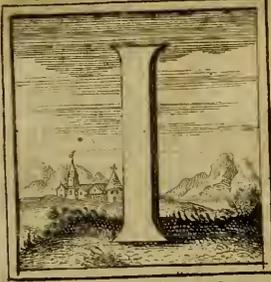
fiarque Eutychez appuyé du secours d'un Empereur , & d'un furieux Patriarche d'Alexandrie , suivi d'un parti formidable d'Evesques & de Moines revoltez , donne un nouvel éclat à son merite , en combattant ces Heretiques , & remportant sur eux cette glorieuse Victoire , qui luy a fait acquerir le surnom de Grand. C'est ce qu'il faut maintenant voir dans les Livres suivans.





HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LEON LE GRAND.

LIVRE SECOND.



L y avoit déjà dix-huit ANN.
ans que l'Eglise avoit con- 448.
damné au premier Concile
d'Ephese l'Herésie de Ne-
storius, toute opposée au
grand Mystere de l'Incar-
nation : lorsqu'elle se vit attaquée par un

M

autre Heresiarque , qui prenant tout le contrepied du premier , alla donner aveuglement dans l'autre extrémite , qui n'est pas moins contraire à l'admirable œconomie de ce mesme Mystere. Nous sçavons tous que la Foy nous enseigne qu'il consiste en ce que la Personne du Verbe divin s'estant unie substantiellement à la sainte Humanité de JESUS-CHRIST, formée par l'operation du saint Esprit dans le ventre virginal ; il n'y a dans ce divin Sauveur du monde que la seule Personne du Verbe subsistante dans ses deux Natures tres-distinctes , la Divine , qu'il a de toute éternité comme Fils de Dieu ; & l'Humaine ; qu'il a prise dans la plenitude des temps , & selon laquelle il est Fils de l'homme ; il est né , il a souffert , il est mort & ressuscité pour la redemption & le salut de tout le genre humain.

Il y a deux erreurs diametralement opposées l'une à l'autre de deux Heresiarques , qui sur un mesme faux principe par lequel on confond la nature avec la personne , s'estant jettez dans deux extrémitez toutes contraires , ont combattu ce Mystere ineffable en deux differentes manieres. La premiere est celle de Nestorius Patriarche de Constantinople , qui veut

que comme il y a deux Natures en JESUS-CHRIST, il y ait aussi deux Personnes, l'une simplement homme, conçu du saint Esprit, né d'une Vierge, mort & ressuscité; & l'autre le Verbe divin, qui ne s'est point uni substantiellement à cette Humanité, mais qui habite seulement dans cet homme admirable comme dans son Temple, où il s'est servi de cet instrument pour operer tous ces effets miraculeux que nous lisons dans l'Evangile; de sorte que selon cette heresie le Fils de Dieu ne s'est point fait homme, & la Vierge n'est pas Mere de Dieu, mais seulement de cet homme qui est né d'elle, ce qui ruine tout le Mystere de l'Incarnation.

L'autre Heresie toute contraire à celle-ci, & qui n'est pas moins opposée à cet adorable Mystere, est celle d'un des plus grands adversaires que rencontra Nestorius quand il publia ses erreurs. Celui-ci fut Eutychez Archimandrite, c'est à dire Abbé du plus grand & du plus celebre Monastere de Constantinople, & qui s'étoit acquis une fort grande reputation, pour le grand zele qu'il avoit témoigné en combattant avec ses Moines de toute sa force l'heresie de Nestorius, & à Constantinople, & au saint Concile d'Ephese,

où elle fut solennellement condamnée. Mais comme le zele, s'il n'est moderé par la prudence qui regle toutes les vertus, & retenu par celle-ci dans les bornes que luy prescrivent la raison, les Loix, & sur tout la Foy, devient assez souvent extravagance, emportement, folie, fureur, & mesme quelque chose de pis : celuy qui échauffoit ce Moine trop ardent, quoy qu'il fût extrêmement vieux, l'emporta si loin, qu'en atraquant aveuglément son adversaire dans l'extrémité en laquelle il estoit tombé, il se precipita dans l'autre, où il fit une seconde heresie plus pernicieuse encore, & beaucoup moins souâtenable que la premiere.

Car soit que pour la haine & l'aversion qu'il avoit de Nestorius il le voulût combattre en tout, sans considerer que tout ce que disent les Heretiques n'est pas toujours heresie ; soit qu'il confondît comme luy la nature avec la personne, contre ce qu'eux-mesmes croyoient du Mystere de la Trinité, où il y a trois Personnes parfaitement distinctes en une seule nature : il est certain qu'il donna dans l'extrémité toute opposée à celle que Nestorius avoit embrassée. Celuy-ci reconnoissoit deux Natures en JESUS-CHRIST, mais aussi

deux Personnes ; & celuy-là confessant ,
comme il le devoit , en JESUS-CHRIST
une seule Personne , vouloit aussi , pour
combattre Nestorius en tout , qu'il n'y eût
qu'une seule nature ; contre la verité qui
tient le milieu entre ces deux erreurs , re-
connoissant contre Nestorius la seule Per-
sonne du Verbe divin en JESUS-CHRIST,
& deux Natures tres-distinctes & unies
en cette divine Personne , sans mélange ,
& confusion , contre l'heresie d'Euychez.

Ce Moine donc s'estant mis dans l'es-
prit que pour n'admettre qu'une seule Per-
sonne en JESUS-CHRIST il ne falloit
aussi reconnoître en luy qu'une seule Na-
ture , s'alla d'abord imaginer que le Ver-
be s'estoit formé luy-mesme dans le Ciel
un Corps d'une matiere celeste , & qu'il
l'avoit fait passer par la Vierge comme par
un canal , sans rien prendre de sa substan-
ce. Mais s'estant apperceu qu'il s'ensui-
vroit de là que la sainte Vierge ne seroit
pas Mere de Dieu , ce qu'il avoit condam-
né dans Nestorius , il changea d'avis , &
dit , comme il s'en expliqua luy-mesme
sans biaiser au Concile de Constantinople ,
qu'à la verité avant l'union du Verbe
avec la sainte Humanité il y avoit deux
Natures, la divine dans Dieu , & l'humain

*Liberat. 171
Breviar.*

*Ap. Concil.
Calch. Act.*

1.

Sub specie
hominis so-
lam in eo
Verbi Dei
fuisse natu-
ram.

*Prosper. in
Chron.*

Ipsâ unione,
ex duabus
naturis facta
est una, hu-
manitate
consumptâ,
ita ut tantû
illufio fuerit
quicquid
humani ap-
paruit.

*S. Leo Ser.
27. c. 5.*

Afferentes
folam Dei-
tatis in Chri-
sto fuisse na-
turam, nec
carnis hu-
manæ quam
sumpsit ex
Beata Maria
Virgine ha-
buisse peni-
tus veritatē.

Ser. 93.

* Jesu Chri-
stum simula-
torie credit
omni regiffē,
nec verum in
ipfo corpus,

ne dans la Vierge, desquelles JESUS-CHRIST fut composé dans l'Incarnation; mais qu'après l'union de ces natures, des deux il ne s'en estoit fait qu'une; la divine par cette union ayant tellement consumé & transformé en soy l'humaine, qu'elle avoit cessé d'estre ce qu'elle estoit auparavant; de sorte qu'il n'estoit demeuré en JESUS-CHRIST que la seule Nature divine du Verbe, sous l'image & sous l'apparence d'un corps humain, qui avoit semblé naître, souffrir, estre mort & ressuscité, & monté au Ciel, quoy que dans la verité rien de tout cela n'ait esté qu'en apparence: ce qui est détruire tout le Myftere de l'Incarnation & de la Redemption des hommes.

* Voila ce que saint Prosper d'Aquitaine & saint Leon nous apprennent de l'heresie d'Eutychez, qu'ils connoissoient sans doute beaucoup mieux, & qu'ils expliquent aussi bien plus nettement que tous les autres. Ce n'est pas qu'Eutychez osast dire tout ouvertement que JESUS-CHRIST n'avoit qu'un corps apparent & phantastique, & point d'Ame que la Divinité, ce qu'il avoit pris de Valentin, de Manes, & d'Appollinaire, comme le remarque saint Leon en l'Epître cent tren-

re-quatrième* : il laissoit tirer aux autres cette conséquence qui suit manifestement de son erreur, & se contentoit de soutenir, comme il fit toujours opiniâtement, qu'après l'union du Verbe avec l'humanité il n'y eut plus qu'une seule nature en JESUS-CHRIST, & qu'il n'eut pas un corps formé de la substance de la Vierge & consubstantiel au nostre, & que tous ceux qui reconnoissoient en luy deux Natures; divisant JESUS-CHRIST en deux, dont l'un estoit Fils de Dieu, & l'autre Fils de l'homme, estoient Nestoriens; & tout cela parce qu'il confondoit ici comme Nestorius la Nature avec la Personne, ne voyant pas ni l'un ni l'autre, que comme ils reconnoissoient dans la Trinité une seule nature en trois Personnes, ce qui n'est qu'un seul Dieu, ils devoient aussi confesser & adorer au Mystere de l'Incarnation une seule Personne en deux Natures, d'où résulte un seul JESUS-CHRIST Dieu-homme, un seul Fils de Dieu & de l'homme tout ensemble.

Ce fut donc là l'herésie d'Eutychez, qu'il crut pouvoir établir d'autant plus facilement & plausiblement qu'elle estoit plus opposée à celle de Nestorius, & qu'il sembleroit n'agir en cela que par un bon

sed phantasticam corporis speciem oculis apparuisse credentium.

Ep. 134.

* *Ut quod nostri similis fuit atque conformis quædam nostræ naturæ fuerit imago non veritas.*

Epist. 27. ad Pulcher.

zele , pour empêcher que cette heresie qu'on avoit en horreur particulièrement à Constantinople & à Rome , ne se rétablît insensiblement sous d'autres termes , qui , à ce qu'il disoit , partageoient J E S U S - C H R I S T en deux comme faisoient les Nestoriens. Pour cet effet il écrivit au Pape saint Leon en termes generaux , que ces Heretiques commençoient à reprendre de nouvelles forces , & qu'il y avoit grand danger qu'estant soutenus de plusieurs qui avoient les memes sentimens , quoy qu'exprimez d'une autre maniere , ils ne répandissent bientôt le venin de leur heresie dans tout l'Orient.

Le Saint qui sçavoit avec quelle ardeur cet Archimandrite avoit combattu le méchant Dogme de Nestorius , luy écrivit une Lettre fort obligeante , dans laquelle il le louë de son zele , & du grand soin qu'il a de conserver la Foy Catholique dans sa pureté , l'assurant que Dieu , qui en est l'Auteur & le Protecteur , ne manquera pas de l'assister en toutes choses , & principalement dans une si sainte entreprise ; & que pour luy , quand il sçauroit quels sont les fauteurs de cette heresie , il y donneroit l'ordre necessaire , & tâcheroit de

*Index animi
tui est sermo
quem sum-
pimus , un-
de non am-
bigimus au-
ctorem Ca-
tholicæ Fi-
dei Dominū
tibi in om-
nibus affu-
turum.*

*S. Leo Ep.
9.*

de faire en sorte qu'on arrêtât le cours d'un si grand mal.

Eutychez ayant pris adroitement cette precaution, qui pouvoit faire croire à ceux auxquels il montrait cette Lettre qu'il estoit fort approuvé du Pape, se mit à debiter son erreur plus hardiment, quoy qu'encore en particulier, & entre ses amis, qui le visitoient en son Monastere. D'abord il pervertit sans peine tous ses Moines, qui par complaisance, ou par intérêt, ou, comme la plus grande partie, par ignorance, estant preoccupez de cette fausse persuasion, qu'ils ne pouvoient jamais manquer en obeïssant en toutes choses sans raisonnement à leur Abbé, & en croyant tout ce qu'il leur diroit, se mirent aveuglément de son côté.

Il en attira plusieurs autres, qui sur ce qu'ils l'avoient toujourns reconnu grand ennemi de la doctrine de Nestorius, croyoient bonnement qu'il n'en vouloit qu'au Nestorianisme, & que pour n'estre pas Nestorien il falloit suivre sa créance. Mais quand il avoit affaire à des gens plus éclaircz qui luy montroient la fausseté de sa doctrine, par l'Escriture comme elle est exposée par les Peres, & par les Conciles représentant toute l'Eglise : il disoit,

*Conc. Const.
ap. Concil.
Calched.
AË. I.*

comme font les Protestans , qu'il ne s'ar-
rêtoit point aux Peres qui pouvoient s'ê-
tre trompez ; qu'il ne vouloit que l'Ecri-
ture , & qu'on ne luy montreroit jamais
qu'elle ait dit en termes formels , qu'après
l'union il y a deux Natures en JESUS-
CHRIST.

C'estoit en vain qu'on s'efforçoit de
luy faire comprendre qu'il suffisoit que la
chose signifiée par ces termes y fut claire-
ment exposée , comme les Peres au grand
Concile de Nicée avoient décidé par l'E-
criture la consubstantialité du Verbe ,
quoy que ce terme *Consubstantiel* ne s'y trou-
vât pas. Il demeuroit toujours opiniâtre
sur ce faux principe, Que l'Ecriture n'ayant
point dit qu'il y eut deux Natures en JE-
SUS-CHRIST, il n'en falloit admettre
qu'une.

Liber. Brev.

c. 11.

Conc. Const.

ap. Concil.

Calched.

Act. 1.

Cela fut cause qu'Eusebe Evêque de
Dorylée en Phrygie , celui de tous ses amis
qui avoit le plus souvent & le plus forte-
ment disputé contre luy , voyant qu'il ne
pouvoit ramener à la Créance Catholique
ce dangereux homme , qui par son autori-
té & par la reputation qu'il s'estoit acqui-
se , pourroit faire beaucoup de mal , en
corrompant l'esprit de bien des gens aus-
quels il inspiroit son heresie ; se résolut de

se servir d'une fort belle occasion qu'il avoit de remedier promptement à un si grand mal. Flavien Patriarche de Constantinople y tenoit alors un Concile de trente-deux Evesques, pour décider entre autres choses du differend qu'il y avoit entre le Metropolitan de Sardis en Lydie, & quelques Evesques de sa Province. Eusebe qui estoit un des membres de ce Concile, y presenta sa requeste contre Eutychez, conjurant les Peres de l'obliger à se rendre au Concile, où il estoit prest de le convaincre d'une damnable heresie, dont il n'avoit jamais pû le faire revenir; protestant ensuite qu'il seroit inutile qu'on luy fit faire une nouvelle tentative sur l'esprit de cet obstiné, qui ne se vouloit pas rendre à ses raisons.

Il ajoûta que la chose pressoit extrêmement, & qu'il y avoit danger que son heresie ne fît bien-tost de grands progresz; parce qu'il avoit fait porter à tous les Monasteres de Constantinople, de Calcedoine & des environs un Ecrit contenant en forme de Profession de Foy ses Dogmes Heretiques, pour obliger les Abbez & les Moines à y souscrire. Cela se trouva veritable par l'information que l'on en fit, suivant l'ordre du Concile, auquel on

rapporta que les Abbez avoient refusé tout net de signer l'Ecrit d'Eutychez , ayant tous suivi l'exemple de l'Archimandrite Martin qui renvoya les porteurs del'Ecrit avec cette sage réponse , *Quand il s'agit de quelques propositions qui regardent la Foy , ce n'est pas à moy d'y souscrire ; cela n'appartient qu'aux Evêques qui ont seuls le pouvoir d'en juger.*



Non meum
 subscribere,
 Episcoporum
 tantum est.

Le Concile donc ayant reçu les excuses d'Eusebe fit citer jusques à trois fois Eutychez , parce qu'il s'estoit excusé premierement sur ce qu'il avoit resolu de ne sortir jamais de son Monastere , où il pretendoit estre comme un mort dans son sepulchre ; & puis sur son indisposition qui ne luy permettoit pas de sortir. Mais enfin , comme après la troisieme citation on luy eut accordé un delay de sept jours qu'il avoit demandé pour rétablir ses forces , qu'il disoit estre affoiblies par sa maladie : il ne manqua pas d'y comparoître au huitième jour , mais d'une maniere à laquelle on ne s'attendoit pas. Car il entra dans le Concile accompagné des principaux Officiers de l'Empereur , qui entreprit sa défense , par une intrigue de Cour dont il faut maintenant que je développe le Mystere & les suites , qui furent tres-funestes à la Religion & à l'Etat.

Il y avoit déjà trente-huit ans que Theodose le jeune fils d'Arcadius regnoit en Orient , avec plus de bonheur , de paix , & de tranquillité qu'on n'en pouvoit attendre en ce malheureux temps , où une furieuse inondation de peuples Septentrionaux s'estoit répandue de tous côtez sur les Provinces de l'Empire ; lorsqu'une soudaine revolution qui se fit à la Cour changea tout à coup avec la forme du Gouvernement toute la face des affaires. Ce Prince qui , avec toutes ses bonnes inclinations , avoit l'esprit foible & tres-peu capable du Gouvernement d'un si grand Empire , s'estoit pourtant mis en état d'y bien réussir , comme il fit , en associant à l'Empire , & declarant Auguste l'année mesme de sa Majorité Pulcheria sa sœur aisnée , Princesse de beaucoup d'esprit , d'une rare vertu & d'une prudence extraordinaire à son âge de dix-sept à dix-huit ans , sur laquelle il se reposoit de toutes choses ; & qui en effet gouverna pour luy tres-sagement , & tres-heureusement , veu le malheur des temps , l'espace d'environ trente ans.

Mais comme on a quelquefois veu des favoris qui n'estant propre qu'à divertir le Prince vouloient gouverner l'Etat , &

qui après avoir pensé tout perdre se perdoient eux-mêmes , en tombant par leur mauvaise & malheureuse conduite dans la juste disgrâce de leur Maître : c'est aussi ce qu'on vit à la Cour de Theodose dans le funeste changement qui s'y fit par l'avarice & par l'ambition d'un favori. C

Niceph. l. 4.
c. 47.

luy-ci fut un méchant Eunuque nommé Chrysaphius , qui par ses manieres flatueuses & complaisantes , estant d'ailleurs grand fourbe , & fort adroit , sçût si bien se rendre agreable à Theodose , qu'il devint insensiblement enfin Maître absolu de son esprit , qu'il tournoit sans peine comme il vouloit.

Or il estoit grand ennemi du Saint-homme Flavien , que son merite reconnu de tout le monde & appuyé de la puissante recommandation de Pulcheria , avoit élevé depuis peu sur le trône Patriarcal. La haine qu'il avoit conceüe contre luy , venoit non-seulement de ce qu'on l'avoit élu malgré les poursuites qu'il avoit faites pour un autre , mais aussi de l'affront qu'il croyoit en avoir reçu , dans une occasion où le saint Prelat luy avoit genereusement refusé ce qu'il en pretendoit tirer injustement. Car comme il luy eut fait dire sous-main , qu'il estoit à propos

qu'il fit quelque honnête present à l'Empereur en reconnoissance de ce qu'il l'avoit fait élire : le saint Prelat luy envoya quelques pains qu'il avoit benits pour les offrir à Theodose. L'Eunuque avare fort surpris de voir un present de cette nature qui ne satisfaisoit nullement son avarice, car il pretendoit bien en profiter, eut l'effronterie de luy faire dire tout ouvertement & sans biaiser, que c'estoit de l'or qu'il devoit donner & non pas du pain. A quoy Flavien repliqua sur le champ pour toute réponse qu'il n'avoit point d'or que celui des vases sacrez, qui n'étoient pas à luy, mais à son Eglise, & aux pauvres, quand la necessité l'obligeroit à les employer pour leur nourriture.

Cela piqua si fort Chrysaphius & le mit en telle fureur, qu'il resolut de ne rien épargner pour perdre le saint Patriarche, & le renverser de son trône. Mais comme il estoit fort persuadé qu'il ne viendroit jamais à bout de son dessein, tandis que Flavien seroit appuyé d'une aussi puissante protection que celle de Pulcheria; voyant d'ailleurs qu'il ne pourroit jamais esperer de plus haute fortune que celle d'estre le premier dans les plaisirs du Prince, sans avoir aucune part au gouverne-

ment , tandis qu'elle seroit Maîtresse des affaires ; sa haine jointe à son ambition & à son avarice , le poussa si loin , qu'elle luy fit mesme entreprendre de la détruire , & de la faire chasser de la Cour.

Pour cet effet il se servit adroitement , mais avec une extrême malignité , d'un peu de chagrin qu'avoit l'Empereur , & de la colere où estoit l'Imperatrice Eudocia sa femme , pour une action assez mal entenduë que Pulcheria avoit faite peu de jours auparavant , & qui assurément ne pouvoit plaire ni à l'un ni à l'autre. Car cette Princesse , pour corriger l'Empereur son frere de l'extrême facilité qu'il avoit à signer les Requestes , la pluspart du temps sans regarder ce qu'elles contenoient , s'avisa de luy en presenter une , où elle le prioit de luy ceder Eudocia , & de consentir qu'elle fût son Esclave. Ce Prince recevant une Requeste de la main de sa sœur , sur laquelle il se repositoit du gouvernement de l'Empire , ne manqua pas de la signer sur le champ , & de la luy rendre sans l'avoir leuë. Et comme peu de temps après cela Eudocia fut allé rendre visite à Pulcheria , celle-ci la fit arrêter dans son Palais , disant qu'elle luy appartenoit comme estant son Esclave. Surquoy
l'Em-

l'Empereur surpris de cette action, ayant fait bien du bruit pour l'obliger à luy rendre sa femme, qui en faisoit encore plus que luy, & se plaignoit amerement d'une si étrange insulte; Pulcheria luy fit lire ce qu'il avoit signé luy-mesme, sans sçavoir ce qu'on luy demandoit; & après luy avoir fait voir par là, à quoy il s'exposoit en signant de la sorte les Placets qu'on luy presentoit, elle luy renvoya l'Imperatrice.

A la verité l'avis estoit bon, mais cette maniere bizarre & choquante de le donner, n'estoit point du tout agreable. Les honnêtes gens, & sur tout les Princes n'aiment pas qu'on les avertisse en les joüant; & ces sortes de jeux qui choquent la bienséance & le respect, où l'on n'est gueres d'humeur à entendre raillerie, ne manquent pas d'avoir ordinairement de fâcheuses suites. Theodose en eut du chagrin, & du dépit, & trouva qu'on s'estoit moqué de luy doublement en luy presentant une Requête si bizarre, & en luy retenant sa femme; & celle-ci qui avoit de l'esprit autant que l'on en peut avoir, ne pût souffrir qu'on l'eût traitée comme on eût fait une innocente, & prit cette action pour un affront signalé qu'on luy avoit fait.

○

Chryſaphius qui eſtoit Grand Chambellan, le confident & le favori de ſon Maître, qui avoit coûtume de luy décharger ſon cœur dans tous ſes chagrins, crût que c'eſtoit là une fort belle occaſion pour faire ſon coup par le moyen d'Eudocia. Cette Princeſſe, outre qu'elle eſtoit irritée de l'affront qu'elle croyoit avoir reçu, avoit encore beaucoup de chagrin de ce que Pulcheria qui gouvernoit tout, la traitoit avec quelque ſorte d'empire comme ſa creature, ſans luy donner aucun pouvoir; croyant qu'il luy devoit ſuffire qu'encore qu'elle ne fût qu'une pauvre Athenienne; elle eût néanmoins obligé l'Empereur à l'épouſer pour ſon excellente beauté.

Mais elle ne ſçavoit pas, toute habile & adroite qu'elle eſtoit, qu'ayant mis ſur le trône une perſonne qui avoit autant d'eſprit que de beauté, elle ne pouvoit manquer d'avoir bien-toſt une Rivale en ambition, qui auroit de la jalouſie d'un pouvoir auſſi abſolu que le ſien, & voudroit du moins partager avec elle cette ſuprême autorité qu'elle poſſedoit toute entière. Chryſaphius qui connoiſſoit la diſpoſition de ſon eſprit, n'eut pas peine à luy perſuader qu'elle n'auroit jamais

une plus belle occasion de se retirer de cette specieuse espece de servitude où elle estoit , & de devenir enfin véritablement Imperatrice aussi bien d'effet que de nom. Il luy apprit ce qu'elle avoit à faire pour cela , & cette femme habile & bien instruite , sçût si adroitement employer auprès de l'Empereur son mary tout ce qu'elle avoit d'esprit & de charmes , en le picquant d'honneur , luy qui l'estoit déjà d'ailleurs contre sa sœur , & luy remontrant qu'il luy estoit honteux d'estre si long-temps sous la tutelle & la Regence d'une fille , qu'elle le fit enfin résoudre à ce qu'elle voulut.

Ce fut que Theodose ayant fait appeler le Patriarche , luy declara dans un tres-grand secret sa volonté , & l'obligea , en le luy commandant absolument sans qu'il s'en pût défendre , à luy promettre que la premiere fois que Pulcheria iroit à l'Eglise Patriarchale , il la feroit Diaconisse suivant la coûtume de ce temps-là , quelque resistance qu'elle y pût faire ; après quoy il ne luy seroit plus permis selon les Loix de l'Eglise de se mêler des affaires du monde.

La parole en estant donnée, Chrysaphius ne douta plus que son dessein ne reussit.

Car si le Patriarche la gardoit , Pulcheria seroit obligée de quitter la Cour , après quoy l'on se déferoit aisément de luy ; & s'il y manquoit, l'Empereur auroit sujet de le chasser comme un perfide , & c'est ce que ce fourbe pretendoit. La chose toutefois tourna d'une autre maniere , mais qui ne laissa pas d'estre tres-conforme à l'intention de cet Eunuque. Le Patriarche pour n'estre pas réduit à cette fâcheuse nécessité de faire ce qu'il avoit promis à l'Empereur , fit avertir fort secretement Pulcheria de ce qu'on avoit résolu , & de la tempeête qui devoit fondre tout à coup sur elle , la conjurant , pour se mettre à couvert & luy aussi , & rendre le dessein de leur ennemi commun inutile , de ne point venir à l'Eglise.

Elle n'y alla donc point contre sa coutume , ce qui surprit l'Empereur & Chrysaphius. Ils en devinerent pourtant assez facilement la cause , ne doutant point du tout que Flavien n'eût découvert tout le Mystere , & ne les eut trahis ; ce qui les fit resoudre à s'en venger à la premiere occasion , n'osant se prevaloir de celle-ci , dont ils ne vouloient pas qu'on scût le secret qui les eut deshonorés. Ils eurent cependant le plaisir d'avoir par une autre voie

ce qu'ils avoient prétendu de leur lâche & malin artifice : car Pulcheria voyant bien qu'après avoir fait une semblable démarche on n'en demeureroit pas là , & que la resolution de l'éloigner de la Cour estoit prise , aima mieux les prevenir & faire genereusement d'elle-mesme , ce qu'il eût falu qu'elle fît avec peu d'honneur malgré qu'elle en eût.

Cela resolu de la sorte, elle se déchargea du soin des affaires , remettant tout entre les mains de l'Empereur son frere , & protestant qu'elle vouloit donner le reste de sa vie uniquement à l'un necessaire & au soin de son salut ; & après s'estre aisément défaite de ces froides civilitez qu'on luy fit , pour faire semblant qu'on eût esté bien aise de la retenir , elle se retira en une de ses Maisons hors de Constantinople dans l'Hebdomum lieu fort agréable, rempli de magnifiques Edifices qui formoient le plus beau des Faux-bourgs de cette grande Ville , le long de la Propontide , du côté de la porte dorée , par où les Empereurs faisoient ordinairement leur entrée quand ils alloient prendre possession de l'Empire.

Ainsi Chrysafrus & l'Imperatrice Eudocia , qui agissoit toujours de concert

avec luy, devinrent Maîtres des affaires : car Theodose, qui avoit esté gouverné toute sa vie, ne s'y pouvant nullement appliquer, leur abandonnoit absolument le soin de toutes choses. Voila l'état où se trouvoit la Cour lorsqu'on pressoit l'Archimandrite Eutychez de comparoître devant le Concile de Flavien, pour y répondre sur l'accusation que l'Evesque de Dorylée avoit intentée contre luy.

448.

Ce Prelat, suivant l'ordre des Jugemens Ecclesiastiques, avoit fait auparavant sa Profession de Foy, par laquelle, pour établir un solide fondement de son accusation, il avoit déclaré que selon l'ancienne créance de l'Eglise & des saints Peres, reconnus de tout le monde pour tres-orthodoxes, il confessoit deux Natures en JESUS-CHRIST unies substantiellement en une seule Personne, ce qui fut approuvé de tout le Concile. Eutychez voyant bien que c'estoit sur cela qu'il faudroit répondre, & que son méchant dogme, qu'il vouloit soutenir jusqu'à la fin, estoit tout contraire à cette doctrine, sortit de son Monastere, non pas pour se presenter d'abord au Concile comme il le devoit faire, mais pour s'aller jeter entre les bras de Chrysofaphius, qui l'aimoit &

*Liberat. in
Brev. c. 11.*

l'honoroit beaucoup , parce que cet Abbé l'avoit tenu sur les sacrez Fonts de Baptême. Et ce vieux Moine tres-malicieux , n'ignoroit pas d'ailleurs que ce puissant Ministre haïssoit à mort le Patriarche Flavien.

Il luy dit donc que ce Prelat , & l'Evêque de Dorylée , qui avoient entrepris de rétablir le Nestorianisme , qu'ils soutenoient tous deux sous d'autres termes , sçachant que luy & ses Moines s'y estoient toujours opposez plus fortement que tous les autres , avoient resolu de le perdre ; que pour cet effet Flavien , qui s'estoit rendu Maître de son Concile , l'y avoit fait citer sur une fausse accusation d'Eusebe de Dorylée son ennemi mortel : Que comme il n'y avoit aucune seureté pour luy dans cette Assemblée , il le supplioit de le prendre en sa protection , & d'empescher qu'on n'opprimât son innocence dans ce Synode particulier de Flavien , où l'on vouloit détruire ce qu'on avoit si saintement & si solidement établi contre l'impie Nestorius dans le grand Concile d'Ephese. Chrysaïphus ravi d'avoir trouvé une si belle occasion de se venger de Flavien , entreprit cette affaire avec ardeur ; & sçût si bien tourner l'esprit de Theodose ,

sous pretexte de maintenir le Concile d'Ephese qui estoit l'ouvrage de ce Prince, qui d'ailleurs n'aimoit pas le Patriarche, qu'il luy fit faire tout ce qu'il voulut en faveur d'Eutychez. Voici comme on y proceda.

*Liberat. in
Brev.
Act. Concil.
Const. ap.
Concil. Cal-
ched. Act. 1.*

Le jour estant venu auquel il s'estoit obligé de comparoître devant le Concile, l'Empereur y envoya le Grand Silentiaire, c'est à dire à peu près selon nostre usage, le Doyen des Conseillers d'Etat, & le Patrice Florentius, ayant avec eux cet Archimandrite suivi de deux grosses troupes, l'une de Moines & l'autre de Soldats des Gardes avec leurs Officiers, qui firent dire aux Peres assemblez qu'on ne souffriroit pas qu'il entrât, qu'on ne leur eût promis de le leur remettre entre les mains quoy qu'il pût arriver : & comme ensuite on leur eut fait sçavoir que le Grand Silentiaire estoit là, de la part de l'Empereur, on le fit entrer au Concile.

Là, après avoir salué les Peres, il leur l'Ordonnance de l'Empereur, par laquelle, après avoir déclaré que pour conserver la Foy Catholique dans sa pureté, il veut qu'on garde exactement ce que le Concile d'Ephese a défini contre Nestorius, il ordonne que le Patrice Florentius, qu'on sçait

ſçait eſtre fort zelé & tres-orthodoxe, aſſiſte au Concile pour prendre garde à ce qui ſ'y fera, parce qu'il ſ'agit de la Foy. Surquoy, après de grandes acclamations que le Concile, ſuivant la coûtume, fit à la louange de l'Empereur, on fit entrer le Patrice Florentius qui prit ſa place. Puis Eutychez & l'Eveſque de Dorylée s'eſtant preſentez, celui-ci pour accuſer, & l'autre pour répondre, on lût les Actes des Séances precedentes. Et comme on fut venu à la lecture de cet endroit de la Lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, où ce ſaint Pere confeſſe deux Natures en J E S U S-CHRIST, Eufebe de Dorylée, & puis Flavien preſſerent Eutychez de répondre précifément, & de declarer ſ'il croyoit ou non que l'union ſe fût faite en J E S U S-CHRIST de deux Natures dans une ſeule Perſonne. Alors ce vieux Moine croyant avoir de quoy ſe tirer aiſément d'affaire, parce qu'il croyoit effectivement que le Verbe divin ſ'eſtoit uni avec l'Humanité dans l'Incarnation, oüy, dit-il, je confeſſe que cette union ſ'eſt faite des deux Natures. Eufebe, qui connut d'abord par où ce fourbe ſe croyoit ſauver, revient promptement à la charge, luy diſant, cela ne ſuffit pas Seigneur Abbé, confeſſez-

*Epist. Cyril.
ad Neſtor.
ap. Concil.
Ephes.*

Conſuetur-
ne duarum
naturarum
unionem
factam in
una Perſona
an non ?

Dicito nunc
ſi ex duabus
naturis uni-
tionem con-
ſiteris.

Etiam ex
duabus na-
turis.

Confiteris
duas naturas
Domine Ar-
chimandrita
post incar-
nationem, &
consubstan-
tialem nobis
esse Christū
secundum
carnem an
non ?

vous encore ou non, qu'il y a deux Natures après l'union, & que JESUS-CHRIST nous est consubstantiel selon la chair.

Eutychez se voyant si fort pressé prit un autre détour, & s'adressant aux Peres il leur dit, Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour vous satisfaire sur ma créance que voici dans ma Profession de Foy que je vous presente. Mais comme on vit qu'elle n'estoit pas sincere, qu'en y disant beaucoup de bonnes choses, & protestant qu'il tenoit les Conciles de Nicée & d'Ephese, il n'y disoit pas ce dont il s'agissoit, & qu'on vouloit absolument qu'il dît; on se mit à le presser si vivement de répondre precisément à ce qu'on luy avoit demandé, que ne pouvant plus resister il leva tout à coup le masque, & dit enfin hautement & ouvertement qu'il reconnoissoit deux Natures avant l'union, mais qu'après l'union il n'en tenoit & n'en confessoit qu'une. Et quoy que les Peres, & Florentius mesme qui estoit bon Catholique, pussent faire pour l'obliger à se dédire, & à condamner cette erreur si contraire à l'Ecriture, & à l'exposition des saints Peres, il demeura toujours opiniâtre, protestant qu'il ne parleroit jamais autrement de son plein gré.

C'est pourquoy , de l'avis de tout le Concile , Flavien prononça contre luy juridiquement la Sentence , par laquelle on le degrade , & on le prive de toutes les fonctions des Ordres sacrez ; on luy ôte son Abbaye & toute sorte d'Intendance sur les Monasteres ; & enfin on l'excommunie , & tous ceux qui luy parleront & auront commerce avec luy. Cette Sentence fut signée par trente-deux Evêques , & par vingt-trois Archimandrites Prestres , qui assisterent à ce Concile.

*Act. Concil.
Constant.
ap. Concil.
Calch. Act.
1.*

Nonobstant tout cela Eutychez , comme il avoit la protection de Chrysaphius , & l'escorte des Soldats des Gardes , auxquels il le faloit rendre comme on l'avoit promis , ne laissa pas de se retirer dans son Monastere avec ses Moines , qui estoient tous pour luy , & de prendre assez adroitement les voyes de se pourvoir contre ce jugement ; & voici pour cela ce qu'il fit.

Premierement il écrivit au Pape saint Leon , & à quelques-uns des principaux Evêques d'Occident , comme entr'autres à saint Pierre Chrysologue Archevesque de Ravenne , des Lettres toutes remplies de faussetez pour surprendre leur Religion. Car il dit dans ces Lettres qu'encore qu'il

*S. Leo Ep.
8. ad Flav.
Ep. S. Petr.
Chryf. ad
Eutychn. ap.
S. Leon.*

449.

*Ep. S. Leon.
7. ad Theod.*

tienne inviolablement la Foy du saint Concile de Nicée, il a esté tres-injustement accusé d'heresie sans aucune preuve ; & pour le faire accroire au Pape il luy envoie , par une extrême malice , la Requeste qu'Eusebe de Dorylée presenta au Concile contre luy , sans specifier l'heresie dont il pretendoit le convaincre , comme si on l'eût seulement condamné sur une accusation vague & sans luy avoir rien marqué en particulier. Il ajoute-là qu'il s'estoit présenté de luy-mesme , estant tout prest encore , comme il l'a toujors esté , de se soumettre & de se retracter , si l'on trouve qu'il ait quelque sentiment contraire à la Foy. Enfin que l'on a tellement agi contre toutes les formes dans ce jugement , qu'encore qu'il en ait appelé selon toutes les Loix , on n'a néanmoins jamais voulu recevoir son appel.

Il fit plus , car par le credit de Chrysa-phius qui gouvernoit absolument l'Empereur son Maître , il fit en sorte que ce Prince écrivit en sa faveur au Pape , comme si tout le mal venoit du Patriarche Flavien , & que tout fût en trouble & en desordre dans l'Eglise de Constantinople , par la maniere violente & precipitée dont il avoit traité un homme aussi considera-

ble que l'Archimandrite Eutychez. Enfin ce méchant Heretique eut l'impudence de faire courir par toute la Ville une protestation toute pleine de faussetez & d'injures atroces contre son Patriarche , pour émouvoir le peuple contre luy.

*Ep. Flav.
ad S. Leon.*

Cependant Flavien n'écrivit point de son côté à saint Leon , parce qu'il croyoit cette affaire consommée , comme en effet elle le devoit estre par la condamnation d'un Moine son sujet , qu'il avoit pû legitime-ment juger dans son Diocese , où ce vieux rêveur tâchoit de renouveler de vieilles erreurs d'Apollinaire & de Valentin déjà mille fois condamnées. Et c'est ce que l'Evesque qui fait son devoir en jugeant dans les formes , & punissant le criminel , n'est pas obligé de rapporter au Pape.

Leon qui avoit esté tres-mal informé par les Lettres d'Eutychez & de Theodose , récrivit à ce Prince qu'il ne sçavoit pas ce qui avoit pû obliger le Patriarche à excommunier ce Prestre , qui luy avoit envoyé la requeste de son accusateur , qui ne disoit rien là qu'en general , sans marquer en particulier aucune erreur ; & que comme on ne peut juger équitablement , & condamner un homme sans qu'on dise précisément de quoy on l'accuse , & s'il

*Ep. S. Leon.
ad Flav.
Ep. S. Leon.
ad Theodos.*

s'agit de doctrine qu'elle est son erreur ; il écriroit au Patriarche pour en estre bien informé. En effet il le fit , & après luy avoir témoigné qu'il s'étonnoit de son silence en une pareille occasion , où comme l'Empereur l'avoit écrit , l'affaire d'Eutychez causoit de fort grands troubles dans Constantinople : il luy demande une exacte information de tout ce qui s'est fait dans cette cause.

Alors Flavien voyant que cet Heretique avoit tâché de surprendre le Pape & les Evesques d'Occident , pour y faire couler insensiblement ses erreurs , se crut obligé d'informer pleinement saint Leon de la verité ; ce qu'il fit en luy envoyant les Actes de son Concile , & luy écrivant deux Lettres sur ce sujet , dans lesquelles il découvre les faussetez & les mensonges , & luy expose les blasphêmes d'Eutychez , & son obstination pour laquelle on a eu raison de le condamner. De plus , il le prie d'écrire à l'Empereur pour l'exhorter à maintenir la Foy , & aux Evesques d'Occident , pour empescher qu'ils ne se laissent surprendre par l'artifice d'Eutychez. Enfin il luy fait voir que l'heresie de ce Moine n'estant formée que des vieilles erreurs d'Apollinaire & de Valentin , il ne falloit

*Epist. 1. &
2. Flav. ad
S. Leon.*

point de nouveau jugement, ni d'autre Concile pour la détruire, puisqu'elle avoit esté manifestement condamnée dans les grands Conciles Oecumeniques d'Ephese & de Nicée; & qu'il suffisoit pour pacifier toutes choses, que sa Sainteté declarât par ses Lettres qu'elle consentoit à tout ce que l'on avoit fait si justement contre cet Heretique.

Le saint Pontife ayant esté si bien informé par le Patriarche, luy récrivit au plûtoft approuvant tout ce qu'il avoit fait, louïant le zele avec lequel il s'estoit si fortement opposé à l'erreur, & luy promettant de le soutenir puissamment en une si sainte cause; ce qu'il fit, comme nous l'allons voir dans les horribles suites qu'eut la protection que Chrysofthome entreprit de donner jusqu'au bout à cet Heretique, pour se venger de Flavien.

Car tandis que l'on écrivoit de la sorte de part & d'autre, & sans attendre les réponses de saint Leon, Eutychez presenta sa Requeste à Theodose, par laquelle il demandoit qu'on revît les Actes du Concile de Flavien, soutenant que ce Patriarche les avoit falsifiez. Surquoy ce pauvre Prince suivant toujours en toutes choses l'avis de son Chrysofthome, fit assembler

Causa enim
eget solum-
modo vesti-
solatio, at-
que defen-
sione quâde-
beatis con-
sensu pro-
prio ad tran-
quillitatem
& pacem
cuncta per-
ducere. Sic e-
nim hæresis
quæ surrexit
& turbæ
quæ pro-
pter eam fa-
cta sunt fa-
cile destrue-
tur.

*Ep. 1. Flav.
ad S. Leon.*

*Ep. S. Leon.
ad Flav. ex
cod. M. S.*

*Card. Gri-
mani ap. P.
Quæst.*

de nouveau les mesmes Evesques qui avoient assisté à ce Concile , à la reserve de Flavien , en la place duquel il fit presider Thalassius Evesque de Cesarée en Cappadoce. Mais après tout , quand on eût lû publiquement ces Actes , & qu'on en eût bien examiné & pesé toutes les paroles , il se trouva qu'ils estoient veritables , quelque effort que les Procureurs d'Eutychez , qui estoient trois de ses plus habiles Moines , eussent fait pour y trouver par leur chicane quelque changement.

Ils insisterent un peu plus sur ce que l'appel qu'ils pretendoient avoir esté interjetté par Eutychez ne se trouvoit point dans les Actes. Mais outre que les Evesques , & tous les Archimandrites qui avoient esté à ce Concile dirent tous qu'ils ne sçavoient ce que c'estoit que cet appel dont ils n'avoient jamais oüi parler : Le Patrice mesme Florentius qui estoit là pour les interests de l'Empereur , ne dit autre chose sinon qu'après que le Concile fut terminé , tout le monde sortant de l'Assemblée en foule , Eutychez s'estant approché luy avoit dit tout bas à l'oreille qu'il appelloit non pas au Pape , mais au Concile de Rome , de l'Egypte ou d'Alexandrie , & de Jerusalem , ce que ce Patrice avoit dit
au

au Patriarche quand il fut monté à son Appartement.

Ce témoignage du Patrice découvrit clairement l'illusion & la fourberie d'Eutychez, parce qu'il est tout évident que cela ne peut estre un appel legitime, qui puisse suspendre l'effet d'une Sentence. Mais enfin comme on vouloit trouver moyen de la casser, les Officiers de l'Empereur, à la Requête d'Eutychez, & sur le simple témoignage d'un Prestre, declarerent qu'on avoit falsifié ces Actes. Sur cela l'Empereur resolut d'executer ce qu'il avoit déjà déterminé auparavant, & d'assembler un Concile Oecumenique pour juger de ce differend qui estoit entre Eutychez & Flavien sur un point de Doctrine touchant la Foy. Et comme on luy avoit persuadé que ce Patriarche n'estoit ennemi d'Eutychez, que parce que cet Abbé se declaroit touûjours hautement contre l'heresie de Nestorius que Flavien renouvelloit, en reconnoissant sous le nom de deux natures, deux Personnes en J E S U S-CHRIST, il voulut qu'il luy envoyât sa Profession de Foy signée de sa main; ce que les Papes & les Evesques ont volontairement pratiqué plus d'une fois à l'égard des Roys & des Empereurs, & qui des-

*Liberat. in
Breviar.
ap. Concil.
Calched.
Act. 1.
Nicoph. l. 14.
c. 47.*

*Liber. Diac.
Brev. c. 11.*

Q

roient sçavoir d'eux-mesmes, en certaines occasions, quelle estoit leur créance.

*Nihil magis
convenit Sa-
cerdoti Dei,
& Dogma-
tibus erudi-
to divinis
quam para-
tum esse. &c.*

Flavien, tout Patriarche qu'il estoit, ne balança pas un moment à satisfaire l'Empereur : il luy envoya sa Profession qu'il commence par cette belle sentence, qu'il n'y a rien de plus convenable à un Eveque bien instruit de nos Mysteres, & sçavant dans la connoissance des vrais Dogmes de la Foy, que d'estre toujourns prest, ainsi que l'ordonne saint Pierre, à rendre conte de sa créance à tous ceux qui en voudront estre informez. Après quoy il expose nettement le Mystere de l'Incarnation, & les deux Natures subsistantes dans la seule Personne du Verbe, insistant principalement sur ce point contre l'heresie de Nestorius, qui en admettoit deux aussi bien que deux Natures. Mais quoy qu'il pût faire en cela, pour desabufer Theodose; on ne laissa pas de suivre la resolution qu'on avoit prise de faire assembler un Concile general, où l'on pût faire absoudre Eutychez, & condamner le Patriarche Flavien. Et pour y reüssir Chrysaphius voulut avoir un homme pour y presider qui fût tout à luy, choisissant pour cela Dioscore Patriarche d'Alexandrie.

Ce Dioscore estoit un des plus méchans

hommes qui fut jamais , sans foy , sans conscience, sans honneur , sans Religion , d'un naturel enclin à toutes sortes de méchancetez & sur tout superbe , arrogant , emporté & violent à toute extremité ; mais qui estant Prestre d'Alexandrie sçeut si bien cacher tous ses vices , par une fine hypocrisie , sous un air devot , humble & mortifié , & sous les belles apparences de toutes les vertus contraires à ses desordres, qu'il passoit dans l'opinion de tout le monde pour un fort grand Saint ; de sorte qu'après la mort de saint Cyrille, il fut élu tout d'une voix Patriarche d'Alexandrie , avec l'applaudissement de tous les gens de bien, qui se réjoüissoient de voir un homme si humble , & d'un esprit si doux , tel que JESUS-CHRIST le veut , élevé à cette haute dignité. Car c'est ainsi qu'en parle Theodoret , en le felicitant de son exaltation en l'une de ses Lettres ; tant il y a peu de fondement à faire sur l'apparence , si elle n'est bien souûtenüe par de bons & solides effets , qui ne trompent gueres ceux qui s'y connoissent.

Or comme ce méchant hypocrite , qui estant arrivé où il pretendoit, ne se contraignoit plus tant , s'estoit insinué bien avant dans l'esprit de Chrysaphius , par le sup-

Qij

*Conc. Calch.
Act. 3.*

444.

*Theodoret
Epist. 60.*

port duquel il avoit opprimé & dépoüillé de tous leurs biens les neveux de saint Cyrille son insigne bienfaicteur, qui les luy avoit fort recommandez en mourant ; cet Eunuque aussi méchant que luy, se resolut de s'en servir pour perdre Flavien. A cet effet il voulut qu'Eutychez s'adressât à Dioscore pour luy demander comme au premier Patriarche de l'Orient, que, selon sa Charge, il prît connoissance de sa cause, où il s'agissoit de la Foy, qu'on vouloit corrompre par ceux qui renouvelloient le Nestorianisme, solemnellement condamné au Concile d'Ephese ; & en mesme-temps luy-mesme écrivit à ce Patriarche, qu'il sçavoit luy estre tout dévoué, que s'il faisoit ce que l'on pretendoit de luy en faveur d'Eutychez contre Flavien, il pouvoit s'assurer qu'on le gratifieroit en toutes choses, & qu'il n'y a rien qu'on ne fît pour luy.

Liberat.
Diac. Brev.
c. 12.
Nicephor. 1.
24. c. 47.

Dioscore sans balancer luy promet tout, & écrit à Theodose que l'affaire dont il s'agit en cette occasion est d'une si grande importance pour toute l'Eglise, qu'il est absolument nécessaire, pour en porter un jugement définitif, que l'on convoque un Concile Oecumenique. L'Imperatrice Eudocia qui agissoit de concert avec Chry-

saphius pour ruiner Flavien , depuis qu'ils avoient fait éloigner de la Cour Pulcheria sa Protectrice , contre laquelle le méchant Eunuque l'aigrissoit continuellement , faisoit aussi tout ce qu'elle pouvoit auprès de Theodose pour l'obliger à faire tenir ce Concile ; de sorte que ce Prince , selon la resolution qu'on luy avoit fait prendre , mesme avant la seconde Assemblée de Constantinople , qui ne finit que sur la fin du mois d'Avril , convoqua en son nom & en celuy de Valentinien troisiéme , un Concile general à Ephese , pour le premier jour d'Aoust.

Sent. Meliphong. Episc. in Conc. Const. ap. Conc. Calch. Act. 1. Liberat. c. 12. ap. Conc. Calch. Act. 1.

Chrysaiphus , qui vouloit agir à coup seur , ne manqua pas de prendre toutes ses précautions , pour faire en sorte qu'il en fût absolument le maître. Car il en fit exclure par les Lettres Imperiales tous ceux qui s'estoient le plus declarez contre Eutychez , sous pretexte qu'ils favorisoient le Nestorianisme , comme entr'autres Theodoret Evesque de Cyre l'un de ses plus grands adverfaires. On écrivit à Dioscore qu'il choisît les Metropolitains & les Evesques de son Patriarchat , qu'il meneroit avec luy au Concile , afin qu'il fût assuré de leur voix. On en fit venir d'autres des Provinces de l'Orient qu'on croyoit n'estre pas

Epist. Theodos. ad Dioscor. ap. Concil. Calched. Act. 1.

contraires aux opinions d'Eutychez.

Epist. Theodos. ad Dioscor. & ad Barsum. ap. Concil. Calched. Act. 1.

Et parce que les Archimandrites de Constantinople avoient refusé d'y souscrire, on ne voulut pas qu'ils s'y presentassent. Et l'Empereur ordonna que le seul Barsumas Archimandrite de Syrie, méchant homme, & tout dévoué à Dioscore, y assistât au nom de tous les autres. Et ce qui est sans exemple & manifestement contre la police de toute l'Eglise, suivant laquelle c'est uniquement au Pape, comme Chef de l'Eglise Universelle qu'il appartient de presider, s'il le veut luy-même, ou par ses Legats, aux Conciles Generaux, ce Prince par ses Lettres sacrées, c'est ainsi qu'on appelloit les Decrets & les Ordonnances des Empereurs, donna le pouvoir & l'autorité à Dioscore pour presider à ce Concile sans parler du Pape.

Epist. Theodos. ap. Concil. Calched. Act. 1.
Auctoritatem & primatum tuæ Beatitudini.

Cependant, comme il sçavoit bien qu'on ne peut tenir de Concile general, si les Evêques d'Occident n'en sont avertis, aussi-bien que ceux de l'Orient, afin qu'ils y assistent s'ils le veulent; il y invita par ses Lettres saint Leon avec les Evêques Occidentaux. Le saint Pontife qui n'avoit receu ses Lettres que le treizième de May, luy fit remontrer que le peu de temps qui restoit jusqu'au premier d'Aoust qu'on avoit

S. Leo Ep. 13. ad Pulch.

marqué pour le Concile, ne suffisoit pas aux Evêques pour faire leurs preparatifs, quand on les auroit avertis, beaucoup moins pour se rendre à Ephese; que pour luy, outre que ce n'estoit pas la coûtume des Papes d'assister à des Conciles hors de Rome, il ne pouvoit, sans mettre tout son peuple au desespoir, l'abandonner en un temps où l'on craignoit une cruelle guerre par l'irruption des Huns. Et comme Theodose luy eût encore écrit sur ce sujet, il luy fit entendre qu'il ne faudroit point du tout assembler de Concile, puisqu'il n'y pouvoit avoir aucun doute raisonnable sur la question dont il s'agissoit.

*S. Leo Ep.
17. ad Theod.*

Car en effet on voit dans les Lettres que saint Leon écrivit avant ce Concile, qu'il declare hautement que le Dogme d'Eutyches est une heresie toute manifeste, & qu'il n'y a rien de plus clair dans l'Ecriture, & dans l'exposition des saints Peres, que ce que nous croyons des deux Natures divine & humaine unies en J E S U S - C H R I S T, sans aucune confusion dans une seule Personne, & que c'est une veritable chair qu'il a prise en se faisant homme. C'est pourquoy il remontre à l'Empereur qu'on feroit beaucoup mieux de s'en tenir aux Conciles precedens sans en

*S. Leo. Ep.
17. ad Theod.*

assembler un nouveau , qui n'est nullement necessaire pour examiner un point de Doctrine qui ne souffre aucune difficulté.

S. Leo Ep.

9.
Si pietas vestra suggestioni & supplicationi nostræ dignetur annuere, ut intra Italiam haberi jubentur beatissimum Episcopale Concilium &c.

25. Maii.

30. Mart.

Que si pourtant il en veut un , il le supplie tres-instamment que s'il daigne accorder quelque chose à ses prieres , il ait la bonté d'ordonner que le Concile se celebre en Italie , où il l'assure qu'on aura bien-tost vuide cette affaire , en pacifiant tous les troubles qui se sont élevez à cette occasion.

20. Junii.
Præsertim cum tam evidens fidei causa sit, ut rationabilibus causis abinducenda Synodo fuisset abstinendum. Tamen in quantum Dominus juvare di-

Mais enfin , comme il vit qu'il ne pouvoit rien obtenir de l'Empereur , qui avoit déjà convoqué le Concile qu'il vouloit absolument qu'on tint à Ephese , dans le temps qu'il avoit prescrit , sans rien relâcher de ses Ordonnances , nonobstant tout ce qu'il luy put remontrer ; il consentit pour le bien de la paix , à tout ce que cet Empereur voulut. Il luy écrivit mesme peu de temps après le plus honnêtement du monde , que ne pouvant se rendre à Ephese au jour assigné , ni quitter Rome en un temps si dangereux , vû principalement que la chose dont il s'agit estant si claire , il eût esté plus à propos de ne point assembler de Concile ; toutefois pour obeir en quelque maniere à ses ordres en cela mesme , il envoyeroit ses Le-

gats

gats au Concile pour y tenir sa place, ce qui suffisoit pour faire cesser le scandale que ces troubles avoient causé, & pour terminer sans peine une affaire, où il n'y avoit aucune difficulté, en faisant voir qu'elle estoit déjà décidée dans les autres Conciles.

Sur cela il faut que je dise ce que je ne voy pas qu'on ait remarqué, & qui me semble néanmoins de la dernière importance pour l'honneur du saint Siege, sçavoir, qu'il faut nécessairement ou que saint Leon quand il envoya ses Legats, ne sçût pas que Theodose avoit nommé Dioscore pour presider au Concile, ou qu'il crût qu'on ne l'eût nommé qu'au cas qu'il ne vint point de Legats du Pape, & que les voyant il ne leur dût céder sans contestation la première place, & sans entreprendre, comme il fit, de presider en leur présence. Car quelle apparence que saint Leon qui est celui de tous les Papes qui a le plus souvent, & le plus fortement prouvé par l'Evangile sa Primauté de Droit divin, comme étant successeur de saint Pierre, eût pû trahir lâchement son Ministère, & sa suprême dignité de Chef de l'Eglise, en souffrant que ceux qu'il envoyoit pour tenir sa place au Concile, y fussent au

R

gnatur, meū
studium cō-
modavi, ut
clementiæ
vestræ statu-
tis aliquate-
nus pareat-
tur, ordina-
tis hinc fra-
tribus meis
&c.

S. Leo Epist.
17. ad Theod.

deffous de Dioscore, & que celuy-ci, fans estre son Legat, presidât à l'exclusion des siens ? Cependant il le fit, d'où il faut conclure que c'est par là mesme que commença ce renversement de tout ordre, & cette horrible violence, qui d'un Concile Oecumenique qui avoit esté assemblé & reconnu comme tel au commencement par le Pape, ainsi qu'il le declare luy-mesme, fit ce furieux brigandage que nous allons voir.

Hanc reverentiam divinis detulic institutis, ut ad sanctæ dispositionis effectum auctoritatem Apostolicæ Sedis adhiberet.

S. Leo Ep.

15. ad Syn.

Ephes.

Act. Concil.

Ephes. ap.

Concil. Cal-

ched. Act. 1.

Liberat. in

Brev. c. 11.

12.

Evagr. l. 9.

Prosper. in

Chron.

Niceph. l.

14.

Brevicul.

Eutychy. ap.

Sirm. App.

act. Cod.

Theodos.

Les choses estant disposées de la sorte par l'artifice de Chrysfaphius, pour arriver feurement à la fin qu'il s'estoit proposée, le Concile qui se devoit tenir le premier d'Aoust fut differé jusqu'au dixième, pour attendre ceux qui n'estoient pas encore arrivez, & qu'on sçavoit estre en chemin. Outre les Deputez de ceux qui n'avoient pû se rendre à Ephese, il se trouva cent trente Evesques à ce Concile, entre lesquels les quatre Patriarches d'Orient, Dioscore d'Alexandrie, Domnus d'Antioche, Flavien de Constantinople, & Juvenal de Jerusalem, qui n'estoit encore que Patriarche honoraire, après lequel Dioscore qui commença par là d'agir d'autorité absoluë contre les ordres établis, voulut que Flavien prît sa place.

Le Proconsul d'Asie Proclus, le Comte Elpidius, & le Tribun Eulogius confidens de Chrysaphius y entrerent, ayant ordre tres-exprés de l'Empereur, & par écrit, d'assister au Jugement que l'on y rendroit en la cause d'Eutychez; & de faire ensorte qu'on la jugeast promptement, comme on fit en deux ou trois Séances; de ne permettre point qu'aucun de ceux qui avoient jugé Eutychez à Constantinople prît place entre les Juges; de maintenir l'ordre; & d'emprisonner tous ceux qui feroient le moindre tumulte pour s'opposer au Jugement & aux décisions qui s'y devoient faire touchant la Foy; & pour cét effet ils vinrent accompagnez de plusieurs Compagnies de Soldats, qui investirent l'Eglise, outre de nombreuses troupes de Moynes, tous Eutychéens & fort déterminez, qui avoient suivi l'Archimandrite Barsumat digne membre d'un tel Concile, & Eutychez qui s'arresta avec eux à la porte attendant qu'on l'y appellast pour se justifier.

Les Legats du Pape qui furent Jules Evêque de Puzoli, René Prestre du titre de S. Clement, & le Diacre Hilarus qui fut depuis Pape, eurent le temps qu'il leur falloit pour faire leur voyage, & arriver

*Theod. Ep.
ad Elpid.
ap. Conc.
Calched.
Act. 1.*

un peu avant le Concile à Ephese ; car ils estoient partis de Rome environ la my-Juin , chargez des Lettres que S. Leon leur donna pour l'Empereur , pour l'Imperatrice Pulcheria , qu'ils n'eurent pas la permission de voir en sa solitude , en passant par Constantinople , pour les Archimandrites de cette Ville Imperiale , pour le S. Patriarche Flavien , pour Julien Evêque de l'Isle de Cos , duquel il avoit coûtume de se servir , & qui fut substitué en la place de Jules decedé en chemin , & enfin pour le Concile. Il fait voir dans toutes ces Lettres que le Dogme d'Eutychez est une heresie execrable & toute manifeste , mais principalement en cette belle & grande Epître qu'il adresse au Patriarche Flavien , dans laquelle , comme il l'écrit aux Evêques d'Ephese , il expose plus amplement son sentiment , & la vraye Doctrine Orthodoxe touchant l'adorable Misterie de l'Incarnation contre les deux heresies opposées d'Eutychez & de Nestorius.

C'est cette fameuse Epître que S. Leon envoya depuis à toutes les Eglises en forme de Lettre Circulaire , qui fut si hautement louée au Concile de Calcedoine ; qu'après qu'elle y eut esté leuë , on s'écria que Saint Pierre avoit parlé de la

Petrus per
Leonem ita
loquutus
est.

sorte par l'organe de saint Leon ; que le Concile de Rome sous le Pape Gelase trouva si excellente , qu'il excommunia tous ceux qui auroient l'audace d'y changer un seul iota , & dont les Illustres Prelats de l'Eglise Gallicane firent tant d'état, qu'après en avoir recouvré une copie ils l'envoyèrent à saint Leon ; le suppliant que s'il y manquoit quelque chose , il l'y ajoutât de sa propre main , afin qu'on l'envoyât par tout dans les Gaules , non-seulement aux Evêques , mais aussi aux Laïques , qui souhaïtoient passionément de lire une Epître qui faisoit voir si manifestement la verité.

Les Legats ayant ordre de presenter d'abord aux Peres cette admirable Epître, afin qu'on la leût avant toutes choses, avec celle que le Pape leur écrivoit , entrerent au Concile. Mais ils eurent le déplaisir de voir en y entrant que Dioscore avoit occupé la premiere place & vouloit presider en leur presence , quoy qu'ils representassent la personne du Pape , qui comme le premier des Patriarches , & beaucoup plus comme Chef de l'Eglise di t toujours estre à la tête des Conciles Generaux , quand il s'y trouve par luy-même ou par ses Legats. Et pour leur faire voir

*Ap. S.
Leon. post.
Ep. 51.*

*In his fratribus meis quos vice meâ misi me quoque adessè cum cæteris qui adfuerint existimate.
S. Leo. Ep. ad Pulch.
ip. Con. Calched. Ep. 17.
ad Theod.*

qu'ils ne devoient nullement s'attendre à presider, il eut l'assurance de leur laisser une place vuide entre luy & le Patriarche d'Antioche, comme il paroît par le reproche qu'on luy fit au Concile de Calcedoine d'avoir mis le Patriarche de Constantinople après celuy de Jerusalem à la cinquième place, ce n'eût esté que la quatrième s'il n'en eût laissé une vuide pour les Legats.

Constantinopolitanum Episcopum quartum quintum posuerunt ?
Conc. Calch. Act. 1.

Cum iudicandi personam non haberet præsumpsit, & Synodum ausus est facere sine auctoritate sedis Apostolicæ quod nunquam factum est nec fieri licet.

Conc. Calch. Act. 1.

Legati vi-
ces habentes
Papæ Leo-

A la verité ce fut là une entreprise insoutenable, & qui fit que cette Assemblée convoquée comme un Concile Oecumenique du consentement du Pape, dès-là mesme ne le fut plus, parce qu'elle n'avoit point de Chef legitime, & que celuy qui usurpoit cette qualité presidoit sans autorité, n'en ayant point eu du Pape, qui avoit envoyé ses Legats à cette Assemblée pour y tenir sa place. Et c'est ce que l'on reprocha à Dioscore au Concile de Calcedoine, où d'abord on luy dit qu'il s'étoit attribué un pouvoir qu'il n'avoit pas, & qu'il avoit osé tenir un Concile, c'est-à-dire y presider, sans l'autorité du Pape, ce qui ne s'est jamais fait, & qui ne se doit aussi jamais faire.

Aussi les Legats voyant que la force l'emportoit, & ne voulant porter aucun

prejudice à leur qualité & à la suprême dignité du souverain Pontife, dont ils représentoient la personne ne prirent point de place en ce Concile, où ils voulurent néanmoins assister hors de rang pour être témoins de ce qui s'y feroit, & pour empêcher autant qu'ils le pourroient qu'on n'y établît l'herésie, voyant que tout y étoit assez disposé. Pour cet effet ils présenterent d'abord les Lettres du Pape au Concile, & son Epître à Flavien, demandant instamment qu'elles fussent lues, selon la coutume, avant qu'on traitât d'autre chose. Dioscore les fit recevoir, mais ce n'étoit que pour les retenir, & quelque promesse que ce fourbe eût faite même avec serment de les faire lire, & quelque instance qu'on luy fît de tenir sa promesse, il n'en voulut jamais rien faire; ni même écouter les Legats, sur ce que par un jeu concerté entre-luy & Eutychez, celui-ci protesta hautement qu'il les recusoit, parce que Flavien les ayant bien reçus à leur arrivée leur avoit donné à manger.

Ainsi tout se fit en cette Assemblée sans ordre, sans formalité, sans aucune apparence de justice, la seule Loy qui regloit tout, ou plutôt qui deregloit tout, étoit

*nis assidere
non passi
sunt, eo
quod non
fuerit data
præfessio
sanctæ sedi
eorum.*

*Liberat Bre-
viar C. 12.*

*Act. Conc.
Eph. 2. ap.
Conc Calch.
Act. 1.*

la volonté absoluë de Dioscore, agissant toujours imperieusement par violence, & de la maniere du monde la plus tyrannique. Ses Notaires ne mettoient dans les Actes que ce qu'il vouloit qui y fût. Ils penserent mesme casser les doigts à ceux de l'Evesque d'Ephese auxquels ils arracherent de vive force leurs plumes, leur écritoire, & leur papier pour les empêcher d'écrire fidellement ce qu'on disoit, & ce qu'on faisoit en cét effroyable desordre. On ne voulut pas souffrir que ni Flavien, ni Eusebe parlassent pour soutenir, l'un son Arrest, & l'autre son accusation contre Eutichez.

On lût seulement la fausse Profession de Foy de cét Heretique, & la Requeste toute pleine de faussetés qu'il presenta contre eux. Après quoy, comme en lisant les Actes du Concile de Flavien on fut venu à cét endroit de la Lettre de saint Cyrille, où il dit positivement qu'il y a deux Natures tres-distinctes sans confusion dans une seule Personne en JESUS-CHRIST, un des Evesques Partisans de Dioscore se leve, & proteste qu'au sentiment de ce saint Pere & de saint Athanase, il n'y a qu'une seule Nature après l'union. Et sur cela sans vouloir entendre ce qui est

est tres-vray que le terme dont saint Cyrille s'est servi, signifie manifestement *Personne* à l'endroit dont il s'agissoit, les fauteurs d'Eutychez s'écrient, il n'y a qu'une seule Nature en JESUS-CHRIST, après l'union.

Alors comme si c'eût esté là le signal que l'on eût donné pour un assaut general, les furieux Moines de Barsumas, & d'Eutychez, suivis des Soldats l'épée à la main, entrèrent tout en furie, comme un torrent débordé, dans l'Eglise, où se tenoit le Concile, en criant effroyablement, *qu'on coupe en deux celuy qui a partagé JESUS-CHRIST en deux Natures; qui dit deux Natures est Nestorien, qu'Eusebe qui divise JESUS-CHRIST soit brûlé tout vif.* En mesme temps les Soldats montrant l'épée nuë & haussant les cannes & les bâtons, menacent d'assommer quiconque osera rien dire contre Eutychez. Quarante-deux Evêques qui avoient resolu de soutenir la bonne cause, sont tellement épouvantez de ces menaces, que la parole leur tarit à la bouche; quinze des plus determinez Eutychéens crient encore plus haut que les Moines, *malheur à qui partage JESUS-CHRIST en deux Natures, qu'on extermine, & qu'on coupe en deux ces Nestoriens.* Ainsi Dios-

Milites cum
gladiis &
fustibus in-
stabant: ti-
mebamus
gladios &
fustes, ubi
gladius &
fustes qualis
Synodus est.
*Conc. Cal-
cheld. Act. 1.*

core ravi de voir que rien n'ose branler, prononce la Sentence d'absolution en faveur d'Eutychez. Et il fallut que tous les Evêques, aux yeux desquels on faisoit briller les épées, & qu'on menaçoit du bâton, y consentissent sur le champ, du moins par leur silence. C'est ainsi que l'on fit triompher l'herésie dans ce beau Concile comme dans un champ de bataille, après y avoir remporté cette funeste victoire par les cris & par les menaces des Soldats & des Moines.

*Ap. Concil.
Calch. Act.
1.*

Mais ce ne fut pas là que s'arresta la violence & la fureur de Dioscore. Car après qu'il eût fait lire la décision du premier Concile d'Ephèse, qui en condamnant Nestorius défend sur peine d'excommunication pour les Laïques, & de deposition pour les Evêques, d'y rien ajouter, ni d'en rien diminuer, il demande à l'Assemblée si elle ne consent pas à ce Decret; on répond tout d'une voix qu'on y consent. Alors Dioscore sans autre forme de procez, & sans vouloir entendre Flavien ni Eusebe de Dorylée, prononce contre eux la Sentence de deposition pour avoir contrevenu à ce Decret, en ajoutant à la définition du Concile des termes qui partagent J E S U S - C H R I S T en deux

& renouvellent le Nestorianisme.

Cette horrible injustice surprit tous ceux qui n'avoient pas prostitué leur honneur & leur conscience à la passion de ce Tyran. Entre ceux-ci Onesiphore Evêque d'Iconium, suivi de quelques autres se jette à ses pieds , & le conjure au Nom de Dieu de n'en pas venir à cette extrémité contre toute apparence de Justice. Mais ce furieux se levant de son trône , & les repoussant rudement , proteste qu'il se laissera plutôt couper la langue que de changer un seul mot de la Sentence qu'il a prononcée ; & comme il se vit encore plus pressé de ces Evêques qui luy embrassoient les genoux , il se mit à crier de toute sa force , où sont les Comtes & les Soldats , qu'ils entrent ?

A ce cri le Proconsul d'Asie Proclus se jette dans l'Eglise avec le Comte Elpidius & le Tribun Eulogius , suivis de leurs Soldats , montrant les chaînes & les menottes qu'ils tenoient toutes prestes pour enchaîner & mener en prison ceux qui feroient mine de résister à Dioscore. La vue & le bruit de ces chaînes ; la présence des Comtes , qui ordonnoient qu'on obéît à Dioscore , les cris & les menaces des Soldats , les insultes de ces insolens

Eum qui dicit duas naturas in duo incidite, qui dicit duas naturas Nestorianus est. Conc. Calch. Act. 1.

Moines qui crioient sans cesse , *qu'on coupe en deux par le milieu du corps ces nouveaux Nestoriens qui partagent JESUS-CHRIST en deux,* abbatirent tellement le courage de ces pauvres Evesques , comme ils l'avoüerent depuis , qu'après avoir esté retenus par force dans cette Eglise depuis le matin jusques à la nuit sans boire ni manger, ils firent enfin tout ce qu'on voulut , & signerent au Papier blanc que Dioscore fit après remplir de sa Sentence contre Flavien & Eusebe de Dorylée.

Il fit encore condamner & deposer avec la mesme violence Ibas d'Edesse , Theodoret de Cyre , quelques autres Evesques absens, & mesme Domnus Patriarche d'Antioche , quoy qu'il eût soufcrit comme les autres, sur ce qu'ils avoient autrefois écrit contre les douze Anathematismes de saint Cyrille , avec lequel ils s'étoient depuis reconciliez , en condamnant & anathematizant comme luy de bonne foy Nestorius. Ainsi tout plia sous les ordres Tiranniques de Dioscore , à la reserve des Legats du Pape & de Flavien. Ceux-là protestèrent hautement de nullité de tout ce qui s'estoit fait avec tant de fureur & de tyrannie dans cette Assemblée tumultueuse, où il n'y avoit aucune forme de Concile:

& celui-ci outre la même protestation qu'il fit avec Eusebe de Dorylée, en appella hautement au saint Siege.

Mais il leur en coûta beaucoup. Car Dioscore pouffant sur cela sa fureur & sa rage à l'extrémité, fit arrester & traîner en prison deux de ces Legats, contre le droit des gens; & le troisième, qui fut le Diacre Hilarus eut toutes les peines du monde de s'évader dans ce tumulte, & d'arriver enfin à Rome par des chemins écartez, après avoir couru une infinité de dangers par terre & par mer. Pour Flavien il fut encore bien plus maltraité. Car Dioscore ne pouvant souffrir qu'il en eût appelé au Pape, s'alla jeter sur luy tout en furie avec ses Satellites, comme un chien tout écumant de rage après avoir rompu sa chaîne, & l'ayant renversé par terre & traîné hors de l'Eglise, tandis que l'exécrable Archimandrite Barsumas à la teste de ses Moines crioit de toute sa force *qu'on le tue, qu'on le tue*, luy donna tant de coups de poing & de pieds, luy marchant sur le ventre, qu'il en mourut peu de jours après, soit comme on le menoit en exil à Epiphe en Lydie, soit comme il y fut arrivé.

Voilà quel fût ce prétendu Synode, qui ayant eu le titre & la qualité de Concile

Conc. Calch.

Act. 4.

Act. 3.

Evag. L. 2.

C. 24. Ni-

ceph. L. 14.

cap. 47.

Marcell.

Chron.

Oecumenique , quand on en fit la convocation , devint aussi-tost qu'il fût assemblé une caverne de Brigands , & fut changé en un vray coupe-gorge , que les Grecs & les Latins ont depuis appelé & appellent encore aujourd'huy le malheureux Brigandage d'Ephese , duquel le Patriarche Flavien appella au S. Siege. Je sçay que Monsieur Quesnel & le P. Christianus Lupus , tous deux sçavans hommes , ont des sentimens fort differens touchant les appels d'Eutychez & de Flavien. J'ay leu fort exactement les longues dissertations qu'ils ont faites sur ce sujet , l'un dans la nouvelle Edition des Oeuvres de saint Leon , & l'autre dans son grand Traité des appellations aux Papes , & dans ses Notes sur les Epîtres de divers Evêques touchant le premier Concile d'Ephese ; mais après les avoir bien examinées , il me semble qu'on peut dire fort veritablement , qu'outre qu'ils nous donnent souvent leurs conjectures qu'on n'est nullement obligé de prendre pour des veritez , ils ont tous deux tort & raison à differends égards , la passion qu'ils font manifestement paroître pour ou contre le pouvoir du Pape , leur ayant fait donner dans les deux extremitez opposées l'une à l'au-

*Quesnel. diff.
de appel. T.
2. Ed. oper.
S. Leo.
Christ. Lu-
pus Tract.
de appel.
Schol. &
nota ad va-
rior. Patr.
Epist. & ad
cap. 117.*

tre , au lieu de se tenir dans le milieu où ils eussent trouvé la verité.

Car d'une part si Eutychez interjeta juridiquement un appel , ce qu'il ne fit pas, le P. Quénel a raison de dire que ce fut aux Conciles de trois Patriarches & non pas au Pape seul. En effet ce qu'il écrivit à saint Leon n'est qu'une plainte , & non pas un appel , autrement celle qu'il fit à Dioscore auquel il s'adressa aussi bien qu'au Pape en seroit un , & ensuite il n'auroit pas appellé seulement au Pape. Aussi voit-on que saint Leon après avoir reçu les Lettres de Flavien , n'établit point un nouveau Jugement pour cette cause comme on fait après un appel.

En cela donc cet Auteur a raison. Mais d'autre part il a grand tort de soutenir que ce n'est pas au seul Tribunal du Pape ; mais au Pape avec le Concile d'Occident qu'on peut appeller selon les Canons de Sardique. Car puisque les Peres ne les ont faits , comme ils le disent eux-mêmes , que pour honorer saint Pierre , il est évident que c'est à ses Successeurs que vont les appellations qu'ils ordonnent & non pas au Concile. De plus il paroît manifestement par les Lettres de saint Leon , & par celles de l'Empereur Valentinien III. & de l'Im-

peratrice Galla Placidia sa mere à Theodose, que ce ne fût qu'au Pape Flavien qu'il appella, & nullement à un nouveau Concile, comme Christianus Lupus le prouve dans sa dissertation, c'est donc en cela que Lupus a raison; mais aussi l'on ne peut nier qu'il n'ait tort, quand il veut que cét Eutyches, qui dit qu'il s'en rapporte au Concile de Rome, d'Alexandrie & de Jerusalem, & qu'il s'adresse à l'Empereur pour avoir un Concile Oecumenique, n'en appella qu'au Pape. Mais il faut avouer qu'il se trompe bien plus encore, quand il soutient, après le Cardinal Baronius, par l'exemple de Flavien, qu'on peut appeller d'un Concile Oecumenique au Pape, qui ensuite est par dessus tous les Conciles dont il peut casser les Decrets, & les Decisions comme il luy plaît. Car c'est là la consequence que ces deux Auteurs ont tirée de ce que Flavien, disent-ils, bien loin d'appeller à un Concile Oecumenique, appella d'un Concile Oecumenique au Pape: mais qui ne voit, & qui ne sçait que ce Concile qu'on pretendoit qui fût Oecumenique quand on le convoqua, ne fût nullement un Concile quand il fut assemblé, mais un brigandage, par l'horrible violence de Dioscore, qui n'avoit nulle authorité d'y presider

presider , & qui y fit passer par force tout ce qu'il voulut le bâton haut , le poignard sur la gorge , & à la veüe des chaînes toutes preparées pour ceux qui oseroient s'opposer à ses volonteze.

Quand Baronius écrivoit ce qu'il a dit de ce pretendu appel d'un Concile Oecumenique au Pape , avoit-il perdu la mémoire de ce qu'il avoit dit un peu auparavant de Dioscore , qui ne voulut pas qu'on leur les Lettres du Pape. *Voyez* , dit-il , *quel beau commencement eut ce Synode , auquel Satan qui presidoit estoit assis à la premiere place.* Un Synode où le Diable preside peut-il estre un Concile Oecumenique , & n'est-ce pas plutôt une vraye Synagogue de Satan ? Ce ne fut donc pas d'un Concile , mais d'un brigandage , & de la Sentence donnée contre toutes les formes & sans autorité legitime par un furieux usurpateur , que Flavien appella , comme il le fit entendre quand se tournant vers Dioscore il luy dit : *appello à te.* J'appelle de toy , de toy , & non pas d'un Concile Oecumenique. Voila pour ce qui regarde Baronius.

Pour le Pere Christianus Lupus c'est encore bien pis. Cet Autheur dit , qu'estant à Rome , le Cardinal Casanata luy com-

Vides quo exordio Synodus inchoetur cui Satanas presidens primario throno cõsedeat.

An 449. pag. 90. Edit Plantin.

Ibid. pag. 95. B.

De Roman. appel. pag. 848.

146 HISTOIRE DU PONTIFICAT
muniqua un rare manuscrit de la Biblio-
theque du Mont-Cassin , contenant plus
de deux cens Lettres de divers Evesques,
touchant le premier Concile d'Ephese ,
& les grands demêlez qu'il y eut entre
saint Cyrille & les Evesques d'Egypte
d'une part , & de l'autre Jean d'Antioche
& les Evesques d'Orient , touchant la
Paix qui se fit entre eux après ce Concile.
Or entre ces Lettres il s'en trouve une de
deux Metropolitains au Pape Xiste III.
par laquelle il pretend montrer qu'on peut
authentiquement appeller d'un vray Con-
cile Oecumenique au Pape , comme il pa-
roît évidemment , dit-il , par l'exemple
de ces deux Evesques. Voicy le fait qu'il
faut brièvement exposer pour voir si Lu-
pus a raison.

*Act. Concil.
Ephes.*

Cinq jours après que l'on eût condam-
né Nestorius à Ephese , Jean Patriarche
d'Antioche son grand amy y estant arrivé,
y tint un Conciliabule avec environ qua-
rante Evesques , la pluspart Nestoriens &
Pelagiens , où il deposa saint Cyrille &
Memnon d'Ephese , & excommunia tout
le Concile , si l'on ne revoquoit tout ce
qu'on y avoit fait. Cela pourtant ne fit
aucun effet , & n'empêcha point que le
vray Concile n'eût celuy qu'il devoit

avoir. Le Pape Celestin , au nom duquel le Patriarche saint Cyrille y avoit presidé, en confirma tous les Décrets , & l'Empereur Theodose s'y étant souûmis, envoya Nestorius en exil , & permit qu'on éléût en sa place Maximien.

Mais parce que Jean d'Antioche étoit un homme à ménager , on ne le voulut pas traiter à la rigueur , & l'on travailla si bien à son accommodement , que l'année suivante la paix se fit , à condition que luy & ses partisans se soumettroient au Concile d'Ephese , & que sans toucher aux Anathematismes de saint Cyrille, qu'ils n'approuvoient pas , ils diroient Anatheme à Nestorius. Ils le firent , à la reserve de quelques opiniâtres Schismatiques , entre lesquels les plus obstinés & les plus méchans étoient Helladius, Métropolitain de Tarse dans la premiere Cilicie , & Euthérius de Thyane , Métropolitain dans la premiere Cappadoce , qui furent ensuite exclus de la Communion du Pape , & de cette paix qui s'étoit faite de son consentement , & qu'il avoit ratifiée.

Or ces deux Prelats obstinez dans le Schisme & dans l'Herésie , desesperez de se voir d'une part condamnez par le Concile à perdre leur Evêché , & de l'autre

abandonnez de leur Patriarche, qui s'étoit reconcilié avec saint Cyrille, & communi-
quoit avec le saint Siege, ne sçachant plus
que faire, s'aviserent d'imiter les Pela-
giens leurs confreres, & de tâcher, com-
me ceux-ci avoient fait plus d'une fois,
de surprendre la Religion du Pape, pour
le mettre de leur costé. A cet effet, com-
me la passion & la fureur où ils étoient,
les avoit aveuglés, & les faisoit agir sans
aucune precaution contre toutes les regles
du bon sens, ils écrivirent au Pape Sixte
successeur de Celestin, une lettre de plain-
te, toute remplie de faussetés si manife-
stes, & si grossieres, & qui choquoient si
fort les interets, & l'honneur de la sainte
Eglise Romaine, que cela seul étoit capa-
ble de les perdre sans ressource, & de les
faire condamner sur le champ sans autre
forme de procez, comme les plus insolens
& les plus brutaux de tous les Heretiques.

*Apud Chri-
stian. Lup.
tract. de
Roman. Ap-
pel.
Et in Epist.
varior. ex
MS. Cassin.*

Car là sans garder aucune mesure, &
sans considerer qu'ils choquoient tout ou-
vertement l'autorité des souverains Pon-
tifes, ils disent tous les maux du monde
contre saint Cyrille; dont le Pape saint
Celestin avoit fort approuvé la conduite,
en confirmant tout ce qu'il avoit fait dans
le Concile où il representoit sa personne,

& tenoit sa place. Ils l'accablent d'injures, l'appellant impudemment méchant Egyptien, Heretique, nouveau Pharaon, furieux Tyran, & le comparant aux fameux & detestables magiciens, Jamnes & Mambré & Simon. Ils soustiennent que c'est par une horrible violence, & tyrannique-ment que dans une Assemblée, où rien ne s'est fait que par fraude, par artifice, par menaces, & par promesses contre les Canons, il a condamné Nestorius tres-saint homme, & tres-ortodoxe, pour n'avoir pas voulu souscrire à ses douze Anathematismes pleins de blasphêmes execrables; & qu'il l'a condamné sans avoir même aucun droit de juger, beaucoup moins de presider, puis qu'il n'étoit au Concile que pour répondre à l'accusation intentée contre luy sur ses douze Anathematismes. Enfin qu'il l'avoit condamné sans l'avoir ni oui, ni appelé, & même de son chef, sans le Concile, n'ayant pas voulu que l'on attendît les Orientaux, & leur Patriarche qui avoient droit d'y assister, & sans lesquels on ne le pouvoit nullement tenir, puis qu'ils étoient bien avant en chemin, & déjà tout prests de s'y rendre.

Après quoy ils se jettent sur ce Patriarche qu'ils déchirent impitoyablement,

l'appellant traître, lâche & deferteur, qui a malheureusement abandonné & trahi la bonne cause, en s'accommodant avec l'heretique & l'usurpateur Cyrille, sans qu'il se fut retracté de ses heresies, ny qu'on l'eût mis en penitence, & condamnant le saint homme Nestorius, dont il avoit auparavant embrassé la Doctrine & la défense. Enfin ils conjurent le Pape de s'informer de ce qu'ils luy exposent, de les secourir contre ces impies, de s'élever contre eux, & d'empêcher, en s'opposant de toute sa force à leurs attentats, que tout le monde ne fasse naufrage dans une si horrible tempête.

*De Roman.
Appel. pag.
848.
Scol. &
not. pag.
450.*

Voila cette admirable lettre que Christianus Lupus dit en triomphant, & nous insultant, que Dieu par une singuliere providence, & pour s'acquiter de la promesse qu'il nous a faite d'assister toujours son Eglise, a permis qu'on trouvât en ces derniers temps, comme une piece authentique, & tres-convainquante, pour montrer que non-seulement les Evêques & les Pasteurs, mais aussi les moindres de leurs ouailles, peuvent appeller d'un Concile Oecumenique au Pape, & qu'ensuite il est tellement au dessus de tous les Conciles que luy seul en peut disposer absolument,

selon sa volonté, qui doit être la dernière décision de toutes choses. C'est là ce qu'il conclut de cette lettre. Surquoy pour faire voir après sa mort fort charitablement à ses disciples la foiblesse de son raisonnement, & son illusion, je n'ay qu'à leur dire en tres-peu de mots.

Premierement, qu'une semblable lettre de plainte, écrite un an après la Sentence renduë par un Concile receu & reveré de toute l'Eglise, & singulierement du Pape, qui y a presidé par ses Legats, ne peut du tout être un appel autentique & legitime, comme tous les Jurisconsultes & Canonistes en tomberont d'accord, autrement il n'y auroit jamais rien de fixe & d'arrêté dans les jugemens. Car ou le Concile est par dessus le Pape, & en ce cas s'il est permis d'en appeller, il n'y a rien encore d'arrêté; ou si c'est le Pape qui soit au dessus du Concile, dont il confirme la Sentence, & que neanmoins on en puisse legitiment appeler, comme Christianus Lupus veut que ces deux Evêques ayent fait, en appelant du premier Concile d'Ephese confirmé par le Pape, il est tout évident qu'il n'y a non-plus rien d'arrêté & d'immuable dans ce jugement que le Pape autorise: que peut-on repliquer à cela?

En second lieu ce bon Pere Lupus , tout habile homme que nous le croyons, n'a pas veu que voulant faire sa Cour à Rome, il s'y détruit , étant obligé d'avouer, malgré qu'il en ait , que si ces Evêques ont legitimelement appelé , comme il le veut , d'un Concile confirmé par le Pape , il s'enfuit necessairement de là qu'on peut appeler du Pape , puis que la Sentence dont on appelle , & qu'il autorise & confirme est aussi la sienne. Or c'est-là ce qui ne plaist nullement à la Cour de Rome , qui ne veut pas qu'on puisse appeller du Pape à qui que ce soit. Qui pourra maintenant tirer ce Lupus d'un si mauvais pas où il s'est engagé sans y penser ?

En troisiéme lieu quand ce seroit là un appel authentique & legitime , après ce que ces deux Evêques disent de saint Cyrille qu'ils traitent de tyran & d'usurpateur, d'une autorité qu'il n'avoit pas pour presider ; & de ce Synode où ils soutiennent que tout s'est fait par violence contre les Canons , & sans aucune forme de Concile , qui ne voit manifestement que ce n'est nullement d'un Concile Oecumenique qu'ils ont pretendu appeller , mais d'un pur brigandage , semblable à celui dont le Patriarche Flavien appella dix-huit ans après ?

Enfin

Enfin pour ne pas insister davantage sur un point qui ne souffre aucune difficulté; quand ces deux Prelats auroient appellé de ce Concile general d'Ephese, un an après qu'il eut esté solennellement reçu de toute l'Eglise, leur exemple pourroit-il estre tiré à consequence? Pourroit-on inferer de là, comme fait Lupus, que toute l'Eglise croyoit que le Pape est par dessus le Concile general, & que son seul jugement doit prévaloir à celuy de tous les Synodes? Quand ces deux Metropolitains auroient fait tout ce que dit Lupus, ce ne seroit au plus que deux Heretiques, qui étant chassés de leur Eglise, tâcherent de surprendre le Pape qui se mocqua d'eux. Car on ne voit pas qu'il ait reçu cette lettre comme un appel authentique, sur lequel, ainsi que le pretend Lupus, il ait pû juger entre eux & le Concile après avoir examiné de nouveau ses decisions & ses decrets. Mais est-il possible que cet Auteur n'ait pas compris que par la même raison il ne tiendroit qu'à deux Protestans d'Allemagne d'appeller du Concile de Trente au Pape, qui en recevant cet appel aussi legitime que celuy des deux Nestoriens à l'égard du Concile d'Ephese, & faisant voir par là qu'il est au dessus de

Quod Orientalis Ecclesia crediderit Papam omnino esse superiorem omni Synodo.

Schol. & not. p. 451.

Postularūt judicium solius Xisti, quia nempe omnis tunc sub cœlo Ecclesia credebatur istud judicium esse superius omni Synodo.

Ibid. p. 456.

Schol. & not. pag. 458.

tous les Conciles , pourroit suspendre & examiner de nouveau les decrets de celuy de Trente pour en decider souverainement luy seul , comme il jugeroit le plus à propos. Voila justement où nous menent les reflexions de Christianus Lupus sur la lettre des deux Nestoriens au Pape Sixte , & sur l'appel du Patriarche Flavien à saint Leon du faux Concile d'Ephese , auquel après cette digression si necessaire , & si je l'ose dire si essentielle au sujet que je traite , il est maintenant temps que je retourne.

Concil. Calced. Act. 5.

Ce miserable Conciliabule ayant esté si malheureusement conclu par l'établissement de l'heresie d'Eutychez , & par l'assassinat du Patriarche Flavien , Chrysa-phius , comme pour triompher après la funeste victoire qu'il avoit remportée sur l'Eglise , obligea l'Empereur Theodose à publier un Edit , par lequel il ordonna qu'on le receût avec la même veneration que le Concile de Nicée , & le premier d'Ephese. Là il declare qu'il veut que tous les Metropolitains fassent signer aux Evêques de leur Province la formule de Foy dressée par le Concile de Nicée , sans y rien ajoûter ny en rien ôter ; que tous ceux qui suivent les erreurs de Nestorius & de

Flavien condamnez par le saint Concile d'Ephese qui a rétably la vraye Foy, soient exclus de l'Episcopat ; défend à tous ses sujets de les recevoir , ni dans les Villes, ni dans les faux-bourgs , ni à la campagne; d'avoir aucun commerce avec eux , & de lire ou de retenir les livres de Nestorius & de Theodoret , qu'il veut qu'on porte aux Magistrats pour être brulés publiquement , & tout cela sur peine de l'exil & de la confiscation de tous leurs biens. Ainsi sous pretexte d'exterminer de l'Empire le Nestorianisme , la Foy Catholique qu'on déguisa sous cet infâme nom fut condamnée , & l'heresie d'Eutychez fut mise en sa place par un faux Concile , & par l'Edit d'un Empereur , qui se donna la liberté de l'approuver & de le confirmer sans autorité , & sans sçavoir ce qu'il faisoit.

Cependant , saint Leon n'ayant aucun avis ni de ses Legats , ni de Flavien de ce qui se passoit en ce Concile , étoit extrêmement en peine , craignant toujours que par l'artifice , & par le credit des fauteurs d'Eutychez , qu'il voyoit être soutenus de l'Empereur , on n'y fist quelque chose qui fût préjudiciable à l'Eglise. Mais enfin le Diacre Hilarus qui s'étoit sauvé d'Ephese,

*S. Leo. Ep.
21. ad Flavi.*

*Liber. c. 12.
Niceph. l.
14. c. 19.*

& les deux autres qu'on avoit remis en liberté, étant arrivés à Rome sur la fin de Septembre, il fut pleinement informé de tout, & apprit avec une extrême douleur, l'horrible playe que l'Eglise venoit de recevoir en un si detestable Conciliabule. Alors, comme il y avoit par bon-heur à Rome un tres-grand nombre d'Evêques, qui s'y étoient rendus de plusieurs Provinces, pour le Concile que le Pape avoit coûtume d'y tenir tous les ans vers le mois d'Octobre; il les assembla promptement pour délibérer avec eux de ce qu'il avoit à faire en une si fâcheuse conjoncture.

*S. Leo Ep.
4. c. 7.
Hilar. Ep.
ad Pulcher.*

Après avoir bien examiné cette affaire, tous furent d'avis d'un commun accord, que pour remedier à un si grand mal en ce déplorable état, où la Foy Catholique étoit en un éminent danger de se perdre dans tout l'Empire d'Orient, ce n'étoit pas assez que le Pape parlât & decidât tout seul, ou même dans ce Concile particulier de Rome, où il avoit cassé tout ce que l'on avoit fait à Ephese; mais qu'il falloit necessairement un Concile general de toute l'Eglise, pour terminer une si grande affaire par un jugement definitif; car voila precisément ce que saint Leon même écrivit dans sa lettre Synodale à Theodose.

Toutes les Eglises, dit-il, & tous les Evêques de nos quartiers s'adressent à vôtre bonté, pour la supplier avec larmes & gemissemens, puis que les Legats ont reclamé contre ce jugement d'Ephese, & que Flavien en a appellé, d'ordonner que l'on tienne un Concile general en Italie, qui appaise tout, en sorte qu'il n'y ait rien qui soit douteux en la foy, ny qui blesse la charité par la division des Cœurs & des esprits. Au reste, ajoute-t'il, les Canons de Nicée que je vous envoie, font voir combien ce que l'on vous demande est necessaire.

Il écrivit en même temps la même chose à l'Imperatrice Pulcheria, au Clergé, & au Peuple de Constantinople, aux Archimandrites de cette Ville Imperiale qui n'avoient pas voulu souscrire aux dogmes impies d'Eutychez, & à quelques Evêques des plus zelez pour la Foy Catholique, croyant qu'ils pourroient faire tous ensemble de si fortes remontrances à l'Empereur, qu'ils le feroient revenir de son entêtement, & l'obligeroient de se rendre à la verité qu'on luy feroit connoistre. Il se servit même pour cet effet d'un moyen encore plus efficace que la fortune luy presenta en une rencontre tres-favorable.

Comme les Evêques du Concile étoient encore à Rome, l'Empereur Valentinien troisiéme avec les Imperatrices Galla Pla-

Omnes partium nostrarum Ecclesiæ, omnes mansuetudini vestræ cum gemitibus & lacrymis supplicanc Sacerdotes. Ut quia & nostri fideliter reclamarunt, & iidem libellum appellationis Flavianus dedit, generalem Synodum jubearis intra Italiam celebrari, quæ omnes offensiones ita aut repellat aut mitiget, ne aliquid ultra sit vel in fide dubium, vel in charitate divisum Quæ autem post appellationem interpositam hoc necessarie postuletur

Canonum
Nicææ ha-
bitorum de-
creta testan-
tur, &c.

S. Leo. Ep.

25.

S. Leo Ep.

23. 26. 28.

29.

Ep. Valēt.

Gall. Pla-

cid. & Eu-

dox. ad

Theod. Con-

cil. Calched.

par. 1.

cidia sa mere, sœur de Theodose, & Eudoxia sa femme, fille de ce même Empereur, y vinrent de Ravenne pour y faire leurs devotions, devant le sepulchre des saints Apôtres. Le saint Pontife crut que la Providence Divine luy offroit une si belle occasion de faire un puissant effort sur l'esprit de ce Prince, par les remontrances & par les prieres de ces personnes sacrées, qui luy étoient si proches. Il prit donc son temps qu'elles étoient dans la Basilique de saint Pierre prosternées devant le tombeau des Apôtres, & alors entrant dans l'Eglise revêtu de ses habits Pontificaux, & suivy de tous les Evêques de son Concile, il s'approcha de l'Empereur & des Princesses, qui se leverent pour le recevoir avec tout l'honneur que l'on doit au Vicaire de JESUS-CHRIST.

Qui propter interpositam gemitus sui tristitiam, desiderium penè suam verbis insinuare non potuit vicit tamen, &c.

Ep. Gal.

Placid. ad

Pulcher.

Ce saint Pontife qui étoit fort éloquent, & de plus tres-sensiblement touché du déplorable état ou se trouvoit l'Eglise Orientale, après leur avoir fait une profonde reverence, commença les larmes aux yeux son discours, que les soupirs & les sanglots interrompirent souvent malgré qu'il en eut, sa douleur s'exprimant ainsi plus fortement encore qu'il ne faisoit par ses paroles; & il representa si vivement & si

pathetiquement la grandeur du mal, & de l'horrible persecution que souffroit l'Eglise, par la Tyrannie que Dioscore avoit exercée dans son faux Concile d'Ephefe, & par la malice de ceux qui avoient surpris la Religion de Theodose : que tous ceux qui assisterent à cette action fendoient en larmes, sur tout les Imperatrices, & l'Empereur même qui ne s'en put deffendre, quelque effort qu'il fist pour renfermer au dedans sa douleur, afin de n'en point donner de marques qui semblaissent peu dignes de la Majesté d'un si grand Prince.

Ils luy promirent sur le champ tout ce qu'il voulut ; sçavoir, d'écrire à Theodose, pour le desabuser, & tâcher d'obtenir de luy ce qu'il luy avoit demandé par sa lettre Synodale. En effet ils le firent avec toute la force imaginable, principalement l'Empereur & sa mere Placidia. Car ce Prince remontre dans sa lettre à l'Empereur Theodose son oncle, qu'ils sont obligez tous deux pour deffendre & pour maintenir la Foy qu'on attaque, de conserver inviolablement les droits & la dignité de saint Pierre, en sorte que son successeur l'Evêque de Rome, à qui l'antiquité a toujours deféré la Principauté

Et verbis
permisceas
lachrymas,
ad commu-
nionem sui
fletus no-
stros quo-
que gemi-
tus provo-
cavit.

*Ep. Gall.
Placid. ad
Theodos.*

Quatenus
beatissimus
Romanæ
Ecclesiæ E-
piscopus cui

principa-
tum Sacer-
dotii super
omnes anti-
quitas con-
tulit, locum
habeat ac
facultatem
de fide ac
sacerdoti-
bus judica-
re.
ut predictus
sacerdos cō-
gregatis ex
omni orbe
etiam reli-
quis sacer-
dotibus, in-
tra Italiam
. Sen-
tentiam fe-
rat quam fi-
des expoſtu-
lat.

*Ep. Va-
lent. ad
Theod.*

*Ep. Theo-
dos. ad Va-
lent. in pra-
amb. Con-
cil. Calched.*

du Sacerdoce sur tous les autres, ait la liberté de juger de la Foy & des Evêques, & que comme il le demande, il puisse porter en la cause dont il s'agit un jugement conforme à la Foy Catholique, dans un Concile general qui se tienne pour cet effet en Italie. Voila précisément & en termes formels, ce que j'ay montré en mon *Traité Historique de l'établissement & des prérogatives de l'Eglise de Rome & de ses Evêques*. Galla Placidia & sa belle-fille Eudoxia parlent de même dans leurs lettres, & conjurent Theodose, veu le grand desordre qui s'est fait à ce faux Concile d'Ephese, & l'appel interjetté par Flavien, de renvoyer cette cause à l'Evêque de Rome, qui a reçu après saint Pierre la principauté du Sacerdoce, & qui veut terminer cette affaire dans un Concile.

C'est une chose étrange que la preoccupation d'un esprit foible, qui ne voit & qui n'agit que par les yeux & par les mouvemens de ceux qui le trompent. Ce pauvre Theodose abusé par Chrysaſtius, qui luy faisoit accroire tout ce qu'il vouloit, ne répondit autre chose à ces lettres, sinon qu'il avoit pleinement informé le Pape, qui devoit avoir connu qu'on ne s'étoit nullement écarté des voyes qu'on doit

doit tenir pour conserver la Foy dans sa pureté, contre l'entreprise des novateurs qui la vouloient corrompre par leurs nouveaux Dogmes. Qu'il avoit convoqué pour cet effet un Concile general à Ephese, où tout s'étoit passé dans un grand ordre, & avec une entiere liberté; que c'étoit avec beaucoup de justice qu'on y avoit déposé Flavien, qui étoit l'Auteur de ces pernicieuses nouveutez, & que par sa punition l'on avoit rendu aux Eglises la paix dont elles jouïssent maintenant, sans aucun trouble, & sans erreur, la verité seule regnant par tout. Il ajouta même en écrivant à l'Imperatrice sa fille, que Flavien avoit esté enlevé de ce monde par un juste jugement de Dieu, pour appaiser les troubles qu'on avoit excitez dans l'Eglise.

Voilà comment cet Empereur, qui ne sçavoit pas ce que personne n'ignoroit, étoit pitoyablement abusé. Et c'est aussi cela même qui donna lieu à Dioscore de pousser son insolence aussi loin qu'elle pouvoit aller, en commettant le plus grand attentat qui fût jamais contre l'autorité & la Majesté du chef de l'Eglise. Car ayant appris à Alexandrie où il étoit retourné comme triomphant après son Concile d'E-

Flavianus
autem qui
reus inven-
tus est læsi-
bilis novi-
tatis debi-
tum excepit,
& hoc re-
moto omnis
pax & om-
nis concor-
dia regnat
in Ecclesiis
& nihil al-
liud quam
veritas vi-
get.

Nicéphor.
l. 14. c. 49.

phese ce qu'on avoit fait contre luy à Rome, & ce que Theodose en le souûtenant avoit répondu aux lettres de Leon & de l'Empereur Valentinien ; il assembla promptement dix ou douze de ces Evêques qu'il avoit menez à Ephese, tout dévouiez à son service & à ses passions, & il eut l'impudence & l'audace de condamner en cette espece de Synode saint Leon, & de prononcer solemnellement contre luy la Sentence d'excommunication, l'anathematissant comme s'il étoit le protecteur & le fauteur de l'Herésie Nestorienne.

A la verité cela fit horreur à bien des gens & même à Theodose, qui tout abusé qu'il étoit & obsédé par les partisans de Dioscore, bien loin d'approuver un si furieux attentat, fit voir en même temps par une action de grand éclat, qu'il reconnoissoit toujours saint Leon comme Chef de l'Eglise. Dioscore après avoir déposé Flavien voulut avoir un Patriarche de Constantinople qui fût tout à luy ; & pour cet effet, comme il avoit alors tout pouvoir, étant appuyé de Chrysaphius, il fit élire sans peine à cette haute dignité Anatolius, qui étoit son Apocrifaire auprès de Theodoze. Ce Prince à la verité ne s'opposa pas à cette élection ; mais aussi

voulant rendre au Pape ce qui luy est dû par les droits de sa Primauté, il luy écrivit pour le supplier d'y consentir & de l'autoriser, en recevant à sa Communion le nouveau Patriarche.

S. Leon
Ep. 33.

450.

C'étoit-là solennellement déclarer qu'il ne croyoit pas que l'Eleu pût remplir légitimement le trône Patriarchal, s'il n'étoit approuvé du Pape, & ne tenoit la Foy de la sainte Eglise Romaine. Ce fut aussi là le premier effet de la grande grace que Dieu luy fit de le retirer, par son infinie miséricorde, de ce profond abyssine de ténèbres & d'erreurs, où la trop grande facilité de son esprit & la malice de son Favori qui en abusoit pour en faire son esclave, l'avoient si malheureusement précipité. Cette horrible action de Dioscore qui avoit excommunié le Pape luy ouvrit les yeux, pour voir que celuy qui rompoit avec le saint Siege d'une maniere si scandaleuse, devoit avoir une créance toute contraire à celle de l'Eglise Catholique, de laquelle il sortoit, en se séparant de celuy qui en étoit le Chef. Il releut attentivement les lettres que saint Leon luy avoit écrites au sujet d'Eutychez, & y trouva que la Doctrine de ce vieux Moine également ignorant & presomptueux, y étoit con-

damnée d'Herésie , & que Flavien que Dioscore avoit fait déposer comme Nestorien , avoit toujours fortement soutenu contre ce Novateur la Foy de l'Eglise Romaine. Il fit reflexion sur ce que l'Imperatrice Pulcheria sa sœur , sans toucher aux affaires d'Etat , luy écrivoit souvent de sa retraite , qu'il prît garde à luy ; qu'assurement on le trompoit dans la chose du monde la plus importante , où il s'agissoit de la Religion de ses Peres , qu'il avoit toujours maintenüe avec tant de zele & de pieté , & qu'on ruinoit en abusant de son autorité , & en luy déguisant ce qui s'étoit fait par la méchanceté de Dioscore, dans la malheureuse Assemblée d'Ephese qu'on luy faisoit passer pour un Concile legitime.

Ces remontrances l'obligèrent à s'informer de ce qu'il ne sçavoit que par le rapport de Chrysaphius qu'il avoit cru , sans s'aviser seulement de douter , & ensuite d'examiner si ce qu'il luy disoit étoit bien vray. Il entendit sur cela les Archimandrites & les Principaux du Clergé de Constantinople , qui luy firent en particulier, par l'ordre exprés qu'ils en receurent , une exacte & fidelle Relation de tout ce qui s'étoit passé dans les deux Conciles de

Constantinople, & dans l'infâme brigandage d'Ephese par la violence de Dioscore. Alors ce pauvre Prince, comme revenu tout à coup d'un profond sommeil euvrit les yeux de son esprit, qu'on luy avoit toujous tenus fermez, pour ne rien voir de ce que tout le monde connoissoit excepté luy seul. Il ne douta plus de la verité, il la vit clairement dans un plein jour, & il connut qu'il s'étoit malheureusement laissé tromper par sa negligence, au préjudice de la Religion qu'il avoit cru défendre en autorisant l'heresie sans y penser.

Niceph. l.
14. c. 49.

Il en ressentit en son ame une extrême douleur; il en gemit; il en demanda pardon à Dieu de tout son cœur, & résolut à l'instant même de réparer autant qu'il le pourroit, le mal qu'il avoit fait, bien plus par la méchanceté d'autruy que par la sienne. Pour cet effet considerant que le premier Auteur d'un si grand mal étoit Chrysaphius qui l'avoit méchamment trompé, pour satisfaire son injuste passion contre le Patriarche Flavien; il tourna contre cet infâme Eunuque sa juste colere. Il le priva d'abord de sa dignité de grand Chambellan; il le dépouilla ensuite de tous ses biens, & le fit mener en

*Niceph.
ibid.*

Cedren.

exil dans une Isle , où la justice de Dieu le poursuivant , comme elle avoit déjà fait sur mer où il fit naufrage , il fut massacré par un homme de qualité nommé Jourdan , dont ce scelerat abusant de sa faveur avoit fait injustement mourir le Pere.

*Niceph.
ibid.*

Cette juste indignation de Theodose ne s'arrêta pas là. Il la fit hautement éclater contre l'Imperatrice Eudocia , qui s'étoit toujours entenduë avec Chrysfaphius pour perdre Flavien , & pour maintenir Eutychez. Il la traita fort mal de paroles en l'accusant d'avoir esté en partie cause de tous ces grands desordres qui avoient troublé la paix de l'Eglise , & la tranquillité publique. Il ajouta que c'étoit elle qui avoit par ses lâches artifices le plus contribué à faire sortir de la Cour l'Imperatrice Pulcheria , qui par sa prudence , & par sa vertu , avoit toujours attiré sur l'Empire les benedictions du Ciel. Il alla même jusqu'à luy reprocher , par la plus sensible injure qu'il luy pouvoit faire , une action qui luy avoit autrefois donné de la jalousie , en luy faisant concevoir un fâcheux soupçon de sa fidelité. Voicy le fait.

*Niceph. l.
14. c. 23.*

Comme dix ou douze ans auparavant on cut presenté à l'Empereur une pomme

admirable, & d'un grosseur tout-à-fait extraordinaire, il en fit aussi-tost present à Eudocia qu'il aymoit tendrement, & cette Princeſſe ſçachant qu'un fort honnête homme nommé Paulin, ſçavant, & bel eſprit, avec qui elle conferoit ſouvent ſur des points de Doctrine étoit malade, elle l'en voulut régaler. Paulin ſurprit de la beauté d'un ſi merveilleux fruit, crut que c'étoit un present digne de l'Empereur ſon Maître, qui avoit beaucoup de conſideration, & de bonté pour luy, & le luy fit porter. Theodoſe reconnoiſſant ſa pomme, comme la jaloſie eſt un mal extrêmement ſubtil, qui naiſt ſouvent des moindres apparences, ne put empêcher qu'un fâcheux ſoupçon ne s'emparât de ſon eſprit, & pour s'éclaircir de la vérité, il va bruſquement demander à Eudocia, en luy montrant cette pomme, ſi ce n'étoit pas celle qu'il luy avoit donnée. Cette Princeſſe ſurpriſe à cette veuë, ſans pouvoir raiſonner ſur cette avanture dans l'embaras où elle ſe trouva, répond ſur le champ qu'il falloit que ç'en fût une autre, parce qu'elle avoit mangé la ſienne.

Ce menſonge échappé aſſez innocemment dans le trouble qu'une pareille ſurpriſe luy avoit cauſé, augmenta tellement

le soupçon qui le tourmentoit : qu'il en coûta la vie au pauvre Paulin qu'il relegua dans la Cappadoce où il le fit mourir. Et l'Imperatrice outrée de douleur prenant occasion d'un vœu qu'elle disoit avoir fait d'aller visiter les lieux Saints, si Dieu luy faisoit la grace de bien marier sa fille Eudoxia, que l'Empereur Valentinien III. avoit épousée depuis peu, fit le voyage de Jerusalem, où elle laissa, & dans toute la Terre Sainte, mille marques éclatantes de sa pieté, & de sa Royale magnificence. Après quoy les ombrages de Theodose s'étant peu à peu dissipés elle revint à Constantinople où elle vécut toujours bien avec l'Empereur, jusqu'à ce que la jalousie du gouvernement la fit donner dans les pièges des Heretiques de la maniere que nous avons dit.

Ce fut donc à cette occasion que Theodose, en luy reprochant la conduite si pernicieuse à l'Eglise, & à l'Etat, qu'elle avoit tenuë avec Chrysaïphius, ne put s'empêcher de luy rappeler, avec beaucoup d'aigreur & peu de justice, la memoire de cette pomme de discorde qui les avoit si fort brouillez, ce qui fut cause que la pauvre Eudocia, voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à faire pour elle à la Cour,
où

où elle se doutoit bien que Pulcheria alloit revenir, demanda permission de se retirer à Jerufalem, disant que son vœu l'obligeoit à y faire un second voyage. Elle l'y fit en effet, & y passa le reste de ses jours ainsi que nous le verrons dans la suite.

Cependant ce qu'elle prévoyoit arriva; car l'Empereur, pour rétablir toutes choses en bon état, ne manqua pas de rappeler en même temps Pulcheria, à laquelle il fit faire une magnifique entrée dans Constantinople, où elle reprit par ses ordres les rênes de l'Empire, qui avoit presque toujours esté heureux & florissant tandis qu'elle les avoit tenuës. Et ce fut pour lors que ce Prince converti ne voulant point de Patriarche qui ne fût approuvé du Pape, écrivit, comme nous l'avons dit, à saint Leon pour le prier de recevoir à sa Communion Anatolius, qui luy pouvoit être suspect, comme étant l'Eleve de Dioscore, qui l'avoit ordonné.

Le saint Pontife luy récrivit qu'il luy accorderoit volontiers sa demande pour le bien de la paix, à condition qu'Anatolius rendroit conte de sa créance, particulièrement sur le Mystere de l'Incarnation, & qu'il souscriroit à tout ce que saint Cyrille en avoit dit dans sa lettre à

Niceph. l.

14. 6. 49.

Nestorius , & à ce que luy-mefme en avoit écrit plus amplement contre les erreurs d'Eutychez dans fon Epître à Flavien , que l'on n'avoit pas voulu lire dans le faux Concile d'Ephese. Il le fit : mais ce ne fut qu'après la mort de Theodose que Dieu retira de ce monde , avant qu'il eût reçu la réponse de saint Leon.

*Niceph.
ibid.*

Cet Empereur touché d'un vif repentir de ses fautes, sanctifia les derniers temps de sa vie par plusieurs belles actions de piété. Il convertit en une magnifique Eglise consacrée à Dieu en l'honneur de la sainte Vierge , la belle Synagogue que les Juifs avoient dans une des plus grandes places de Constantinople. Il y fit ajouter quantité de tres-riches ornemens , & voulut qu'on y mit , comme une precieuse Relique , la Ceinture de Nôtre Dame dans une espece de tombeau , où elle étoit gardée & honorée avec une grande veneration. Il s'adonna plus que jamais aux bonnes œuvres & sur tout à la priere. Il fit un Pelerinage à Ephese , pour y visiter la celebre Eglise de saint Jean l'Evangeliste, où l'on dit qu'après une longue & fervente Oraison qu'il fit , pour apprendre les volontez de Dieu touchant sa succession , parce qu'il n'avoit point de fils qui pût

remplir sa place après sa mort, il eut une vision dans laquelle Dieu luy fit connoître celuy qu'il avoit destiné pour luy succéder à l'Empire. Après quoy comme il fut de retour à Constantinople, un jour qu'il étoit allé prendre le divertissement de la chasse, son cheval s'étant abatu sous luy en courant à toute bride, il tomba si rudement, qu'il se démit une vertebre de l'épine du dos, ce qui luy causa une grosse fièvre, de laquelle il mourut le vingt-neuvième de Juillet de cette année 450. après avoir instruit Pulcheria de sa dernière volonté touchant son successeur.

*Niceph.
Cedren.
Zonar.
Marcel.
Chron.*

Il vécut quarante-neuf ans, & en regna quarante-trois avec assez de bon-heur tandis qu'il laissa gouverner Pulcheria, mais si mal-heureusement depuis que l'ayant éloignée de la Cour il se laissa gouverner par Chryfaphius, que toute l'Eglise Orientale fut déchirée de son temps & jusqu'à sa mort, par le Schisme que l'Herésie d'Eutychez y fit naître entre les Evêques; & que pour obtenir la paix d'Attila qui ravageoit ses plus belles Provinces, après avoir taillé en pieces toute son Armée, il fut contraint de luy payer honteusement tribut comme s'il eut esté son vassal. Grand exemple qui doit ap-

*Libert.
Brevi. c. 12.*

prendre à tous les Princes que s'ils veulent que Dieu, par qui les Rois regnent, les fasse heureusement regner, il faut aussi qu'ils s'appliquent de toute leur force à faire regner Dieu dans leurs Etats, y faisant dominer uniquement la vraie Religion par la ruine de l'Herésie. C'est de là que dépend la fortune des Empires, comme nous l'avons veu d'une part dans le malheur de Theodose, & que de l'autre on le verra bien-tost dans le bon-heur de Marcien son successeur, qui en relevant la Religion Catholique sur les ruines de l'Herésie, qu'on avoit élevée contre-elle, rétablit les affaires & la fortune de l'Empire en Orient.





HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LEON LE GRAND.

LIVRE TROISIÈME.



ULCHERIA voyant que Theodose qui étoit à l'agonie alloit rendre l'esprit, fit promptement appeller Marcien Tribun Militaire, ou Colonel d'une Legion Romaine, & l'ayant tiré a

*Niceph. l.
14. cap. ult.*

Y iij

*Cedren.
Evagr.
Zonar. &
alii.*

part dans son Cabinet , elle luy dit que son frere l'avoit choisi pour luy succeder à l'Empire. Et comme elle étoit fort habile , & qu'elle ne pouvoit commander de son chef , l'Empire Romain ne pouvant tomber en quenouille ; Elle ajoûta que pour autoriser ce choix & faire en sorte qu'il fût agréé de tout le monde , elle vouloit bien luy faire l'honneur de l'épouser, pourveu qu'il luy promît avec serment qu'il ne la toucheroit jamais , puis qu'elle étoit résolüe de garder inviolablement sa virginité qu'elle avoit consacrée à Dieu par un vœu solemnel.

Marcien ayant accepté la condition sans peine , elle fit assembler aussi-tost apres la mort de Theodose , le Senat, les Magistrats , les grands Officiers , & le Patriarche avec les Principaux de son Clergé. Apres leur avoir exposé la derniere volonté du défunt Empereur son frere , & loué le choix qu'il avoit fait de Marcien dont elle fit l'éloge , elle déclara devant le Patriarche , qu'elle le prenoit pour son mary , ce que toute l'Assemblée receut avec de grandes acclamations , & ensuite il fut sur le champ proclamé Empereur avec l'applaudissement general de tous les ordres de l'Empire , qui connoissoient les

grandes qualitez de Marcien.

En effet c'étoit un homme venerable pour son âge, pour son experience, pour la beauré de sa taille, pour la Majesté de son port & de son visage digne de l'Empire, pour ses vertus Morales, Politiques, Militaires, Civiles & Chrétiennes, & que Dieu, qui avoit déjà fait connoître par quelques présages où il le destinoit, avoit fait monter peu à peu, par les solides degres du merite & de la vertu, sur le Trône. Il étoit d'assez basse condition, fils d'un simple soldat de Thrace. Et comme après la mort de son pere, dont il voulut suivre l'exemple, il alloit à Philippopoli pour s'y faire enrôller parmy les troupes qu'on y assembloit; ayant trouvé sur le chemin le corps d'un homme qu'on venoit d'assassiner, touché de compassion il s'y arrêta, pour luy rendre les derniers devoirs, sans songer au peril auquel il s'exposoit d'être pris pour l'assassin, comme il le fut.

Car quelques passans qui le virent en cet état, le défererent au Magistrat de Philippopoli qui le fit arrêter, & sur la déposition de ces témoins, quoy qu'il pût dire pour sa juste défense, le condamna à perdre la tête. Mais comme on le menoit au

suppliee, la Providence Divine, qui le vouloit sur le Trône & non pas sur un échaffaut, permit que des gens qui avoient veu faire le meurtre à l'Assassin, le produisirent au Juge, qui après qu'on l'eut convaincu, le fit mourir au lieu de l'innocent qu'on délivra.

Il se fit ensuite enrôler. Et comme on le vit bien fait & de bonne mine, & que d'ailleurs son aventure, & la bonne action qu'il venoit de faire luy avoit acquise de l'estime : on luy donna d'abord une petite Charge vacante par la mort d'un soldat nommé Auguste, dont on voulut même qu'il prît le nom, de sorte que par un presage assez naturel de sa future élévation, il fut toujours depuis appelé Marcien Auguste.

Ce presage fut quelque temps après suivi d'un autre d'un plus grand éclat. C'est qu'ayant esté fait prisonnier par les Vandales, avec une infinité d'autres à la défaite de l'Armée de Theodose commandée par Aspar ; le Victorieux Geiseric, qui vouloit avoir le plaisir de voir ses prisonniers qu'on avoit rangez dans un lieu exposé au Soleil, fut extrêmement surpris de voir qu'une grande Aigle distinguant de tous les autres un de ces prisonniers, qui étoit

*Procop. li.
I. c. 4.
Niceph.
Evagr. &
alii.*

étoit Marcien, s'arrêta en l'air justement au dessus de sa tête, étendant sur luy ses aîles, pour luy faire ombre, & le deffendre des ardeurs du Soleil, tandis qu'il dormoit.

Le Roy Vandale étonné de cette aventure, qu'il prit pour un présage tres-certain de la grandeur future de cét homme, le fit venir en sa presence; & a prés luy avoir expliqué sa pensée, & tiré parole de lui que quand il seroit parvenu à l'Empire, comme il n'en doutoit pas, il ne seroit jamais la guerre aux Vandales, il le renvoya libre, chargé de presens & comblé d'honneurs. Ce ne fut que vingt ans après cela que cette admirable prediction fut accomplie, lors que Pulcheria le fit proclamer Empereur.

Et comme entre ses autres vertus il avoit autant de zele pour la Foy Catholique contre toutes les Heresies, que cette sainte Imperatrice: Il fit trois jours après qu'il eût pris possession de l'Empire un Edit, par lequel il soumet à toutes les peines ordonnées par les Loix contre les Heretiques, ceux qui soustiendront les Dogmes abominables, d'Apollinaire, & d'Eutychez: ce sont les propres termes de sa Loy. Et en même temps il écrivit au Pape pour lui témoigner l'ardent desir qu'il avoit de voir

Qui Apollinaris vel Eutychetis Hæresim & abominanda Dogmata secuti fue-

riat. l. ult.
C. de Apost.
Ante Con-
cil. Calched.
t. 1. Conc.
S. Leo Ep.
33.

l'Herésie détruite, & la paix renduë à l'Eglise par un Concile general.

Peu après il receut les Lettres que le saint Pape avoit écrites à Theodose par quatre Legats qu'il luy envoyoit, croyant qu'il fût encore en vie, pour luy déclarer quelle étoit la Foy de l'Eglise Romaine touchant le Mystere de l'Incarnation, conformément à ce qu'il en avoit écrit dans son Epître à Flavien. Ils avoient ordre d'obliger Anatolius d'y souscrire, & d'envoyer à Rome sa Profession de Foy, sur ce pied-là, s'il vouloit obtenir sa Communion qu'il avoit demandée. Marcien voulut que Leon fût satisfait. Et le Patriarche Anatolius, quoy que creature de Dioscore, ne crût pas s'y devoir opposer. Il fit donc tout ce qu'on voulut. Il assembla même tout son Clergé avec tous les Evêques & les Archimandrites qui étoient alors à Constantinople, & les fit tous souscrire après luy à cette fameuse Epître de saint Leon à Flavien, après quoy il envoya sa Profession de Foy parfaitement orthodoxe au saint Pontife qui l'en felicita par une fort belle lettre qu'il luy écrivit, le recevant à sa Communion, & tous ceux qui auroient condamné sincèrement tout ce qui s'étoit fait dans le détestable Conciliabule d'Ephese.

ANN.
451.

Ex Act.
Baron.

S. Leo Ep.
40.

L'Imperatrice Pulcheria récrivant au Pape pour l'assurer qu'elle, & l'Empereur Marcien son mary, avoient toujourns embrassé la Foy qu'il avoit exposée dans son Epître, luy rendit témoignage du procédé sincère d'Anatolius, qui avoit souscrit à tout ce qui luy étoit ordonné de sa part, & condamné toutes les erreurs opposées à la Doctrine contenuë dans cette Epître; & en même temps elle luy fit sçavoir, que pour montrer qu'on avoit en horreur ce qu'on avoit fait à Ephese contre le saint Patriarche Flavien, l'Empereur avoit fait transporter son corps du lieu de son exil à Constantinople, où il avoit esté reçu avec toute sorte d'honneur, & enterré avec une Pompe funèbre digne de ce grand homme, dans le Magnifique Temple des douze Apôtres, où reposent les corps des Patriarches & des Empereurs. Elle le prie enfin que conformément au desir & à la volonté de l'Empereur, qui croit qu'en cette occasion il faut assembler un Synode Oecumenique, il donne aussi de son côté, comme le Prince fera du sien, les ordres nécessaires pour la convocation de ce grand Concile, duquel il faut maintenant que je parle.

*Ep. Pulch.
ad Leon. t.
1. Conc. ante
Conc. Cal-
ched.*

Nous avons veu auparavant que saint

Leon avoit fait instance plus d'une fois auprès de l'Empereur Theodose pour le détourner de la resolution qu'il avoit prise de convoquer un Concile general, au sujet d'Eutychez, qui avoit esté justement condamné par son Patriarche, pour une Heresie qui étoit si manifeste, & si grossiere, qu'il n'étoit nullement nécessaire qu'on assemblât toute l'Eglise pour l'examiner. Mais après le malheureux brigandage d'Ephese il fit tout le contraire, & supplia tres-instamment le même Prince, & après luy son successeur d'en assembler un pour remedier à un mal qui étoit devenu incomparablement plus grand qu'il n'avoit esté avant le Concile de Dioscore.

Omnes partium nostrarum Ecclesiarum, omnes cum gemitibus & lachrymis infuetudine vestrae supplicanc Sacerdotes, ut generalem Synodum &c.
S. Leo Ep.
 23. 25. 26.
 33. 35. 43.
 44.

Liberat.
Brevi. c. 12.
Ep. Pulch.
ad Strateg.
 p. 1. *Cons.*
Calched.
Edit. Marci. l. 5. c. de his qui ad Eccl.

Car il s'étoit formé un des plus grands Schismes qu'on vit jamais, qui déchiroit presque toute l'Eglise Orientale, les uns tenant pour Flavien, & les autres pour Dioscore. Tous les esprits étoient partagez à Constantinople, particulièrement entre les Moines & les Clercs, qui faisoient le plus de bruit pour soutenir leurs differens partis : de sorte qu'il fallut que Marcien fît contre-eux un Edit tres-rigoureux pour arrêter le cours de cette espece de fureur qui les emportoit, & menaçoit la Ville

d'une dangereuse sédition. Ceux mêmes qui n'étoient pas mélez dans ces partis, & qui n'étoient ni pour Eutychez, ni pour Flavien ne laissoient pas de troubler l'Eglise, par leurs raisonnemens & leurs disputes, chacun voulant interpreter comme il luy plaisoit les Conciles, d'où il arriva qu'en disant qu'on suivoit le Concile de Nicée, on soutenoit tout le contraire de ce qu'avoit décidé ce Concile. De sorte qu'encore que saint Leon eût condamné dans le sien Eutychez & Dioscore; qu'il eut envoyé par tout son admirable Epître à Flavien; qu'il y eût fait souscrire le nouveau Patriarche Anatolius; qu'il eût fait sortir de Constantinople Eutychez, & rappeler & rétablir ceux que Dioscore avoit déposés & bannis; & qu'il eût déclaré comment on devoit recevoir les Evêques penitens qui avoient cédé lâchement à la violence de Dioscore: Il ne laissa pas toutefois, après avoir porté un jugement si solennel en Pape, de presser encore l'Empereur de faire tenir un Concile Oecumenique.

Il me semble que l'on peut dire fort véritablement qu'il ne l'eût pas demandé s'il n'eût crû qu'en cette occasion il étoit nécessaire, non pas pour examiner de nou-

Concilium universale, sicut Synodus quæ ob hæc causam Romæ convenerat mecum petit, clementia vestra concedat, ut omnibus in unum convenientibus, &c.

Nec cuiquam sit liberum ita Nicænæ fidei facere mentionem, ut ejus fidei inveniat esse contrarius.
Leo. Ep. 33.

Ep. 40. ad Anatol.

*Leo Ep.
42. ad Mar-
ci.*

veau ce qui avoit déjà esté clairement décidé par les Conciles precedens , mais pour déclarer leur vray sens ; pour empêcher qu'en disant qu'on suit leurs decrets on ne sôûtint quelques erreurs ; pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur & de douteux dans ces Conciles ; pour condamner & punir les opiniâtres ; pour réunir tous les autres dans une même créance sur les points qu'on a pû contester ; pour faire cesser tous les troubles & toutes les disputes , & rendre ensuite la paix à l'Eglise par un jugement souverain & définitif.

Il vouloit donc un Concile , après tout ce qu'il avoit fait avec tant d'éclat contre Eutychez & Dioscore. Marcien qui le vouloit aussi , comme il le luy avoit fait entendre aussi-tost qu'il fut Empereur , luy accorda tres-volontiers sa demande sur ce point là , mais non pas sur les deux autres qu'il souhaittoit fort , & qu'il ne put néanmoins jamais obtenir. Le premier que ce Concile se tint en Italie ; & le second qu'il fût remis à un autre temps , parce qu'on craignoit une irruption des Huns sous le formidable Attila. Il insista fort sur ce dernier point , particulièrement dans la dernière lettre qu'il écrivit sur ce sujet dattée du 28. de May. Mais Mar-

Leo Ep. 43.

cien demeura toujours ferme dans la résolution qu'il avoit prise de pacifier au plûtoſt les troubles de l'Eglife Orientale, par un Concile Oecumenique, qui ſe tien-droit pour cet effet en Orient.

Il en fit même la convocation le 23. de May, c'eſt-à-dire cinq jours avant la derniere lettre de ſaint Leon, qui deman-doit que le Concile fût differé & qu'on le tint en Italie; & il la fit par une Or-donnance qu'il adreſſe aux Metropolitains pour tous les Evêques de leurs Provinces, & que je veux mettre icy tout au long, afin qu'on voye comment on convoquoit les Conciles en ce temps-là.

LES EMPEREURS, LES CE-
SARS, VALENTINIEN, ET
MARCIEN, VICTORIEUX
ET TRIOMPHATEURS, TOU-
JOURS AVGVSTES, A TOVS
LES REVERENDS EVESQVES
PAR TOVT LE MONDE.

Nous avons eſtimé que tout ce qui re-garde la vraye Foy & la Religion Chré-tienne Ortodoxe, doit être preferé à tout autre choſe. Car nous nous aſſûrons qu'ainſi Dieu nous étant propice & favo-

rable , nôtre Empire , & les affaires publiques en feront en meilleur état. Comme on a donc formé quelques doutes , & agité certaines questions touchant la Foy Orthodoxe , ainfi même que le témoignent les lettres du tres-saint Archevêque de la tres-heureuse Rome Leon , nous jugeons à propos , & il nous plaist , qu'on tienne promptement le saint Concile à Nicée , Ville de Bithynie , afin qu'après avoir cherché la verité par un sérieux examen , & s'être entierement dépouillé de ces passions qui ont esté cause que quelques-uns ont troublé la Religion Catholique , tous étant parfaitement d'accord , la vraye Foy soit tellement éclaircie & manifestée , qu'il n'y ait plus de doute & de question sur cela. C'est pourquoy vôtre Sainteté se mettra au plûtoft en chemin , & fera toute diligence , afin qu'elle se puisse rendre à Nicée , pour le premier jour de Septembre avec les Reverendissimes Evêques de vôtre Province , que vous connoissez être les plus habiles dans l'intelligence de la sainte Ecriture , & dans la science des Mysteres de la vraye Foy. Au reste , quiconque refusera de se soumettre à ce Concile general , sera coupable & digne de punition , pour avoir offencé la Majesté Divine & la nôtre.

nôtre. Vôtre Sainteté sçache aussi que nous assisterons à ce Concile, si de grandes & inévitables occupations pour le bien public ne nous en empêchent. Le dixième des Calendes de Juin.

Le saint Pontife fut surpris sans doute de cette ordonnance, qu'il receut au même temps qu'il demandoit que ce Concile auquel Marcien l'avoit invité auparavant fût différé. Mais comme il ne considéroit que le bien public, & qu'il étoit toujours soumis aux volontez des Empereurs quand ils n'ordonnoient rien qui fût contre la Loy de Dieu; il écrivit à Marcien, & à l'Imperatrice Pulcheria qu'encore qu'il eût fort désiré ce qu'il luy avoit demandé, il consentoit que l'on fît tout ce que por-

*Leo Ep.
49. & Ep.
51.*

toit son ordonnance, & qu'au lieu des quatre Legats qu'il avoit envoyés à Theodose & qu'il rappella, il en enverroit au Concile pour y presider en sa place quatre autres, qui furent Paschasinus Evêque de Lilibée en Sicile, Lucentius Evêque d'Ascoli, Boniface & Basile Prêtres de la Sainte Eglise Romaine, auxquels il joignit Julien Evêque de Cos son fidelle Agent, qui étoit sur les lieux.

Ils se mirent donc en chemin sur la fin du mois de Juin pour arriver au temps

prefix à Nicée, où presque tous les Evêques Orientaux se rendirent un peu avant le premier de Septembre. Mais il fallut après y avoir attendu long-temps l'Empereur, qu'ils passassent plus outre, & allassent à Calcedoine Metropolitaine de Bithynie, où ce Prince par ses Lettres Patentes du 20. du même mois, avoit transféré le Concile, pour en être plus près, & y pouvoir assister quand il voudroit, sans s'éloigner de Constantinople qui n'en est séparé que d'un petit trajet de mer.

*Ap. Conc.
Calc. p. 1.*

Ce fut dans le magnifique & spacieux Temple de l'Illustre Martyre sainte Euphemie bâti hors de la Ville, sur une éminence peu loin du Bosphore, que ce tint ce Concile le plus nombreux de tous ceux que l'on a célébrés dans l'Eglise Orientale, & dans l'Occidentale. Car ce qu'on n'avoit pas encore veu, & qu'on ne vit jamais depuis dans les Siècles suivans, il s'y trouva six cens trente Evêques, entre lesquels outre les Legats du Pape qui y présiderent, étoient les quatre Patriarches d'Orient. De plus, dix-huit Juges choisis, partie du Senat & partie des principaux Officiers de l'Empire y assisterent, pour faire garder l'ordre & décider les différends qui le pourroient troubler, & ils

eurent leur place au haut de l'Eglise devant les balustres du Sanctuaire , à droite & à gauche de l'estrade où étoient deux magnifiques Chaises préparées pour l'Empereur & pour l'Imperatrice. Il y en avoit d'autres en plusieurs rangs tout le long de l'Eglise pour les Evêques , ayant à leur teste à gauche , comme le plus honorable dans les Conciles , les Legats suivis de Maxime Patriarche d'Antioche , & d'Anatolius Patriarche de Constantinople , & à droite Dioscore d'Alexandrie le premier des Patriarches d'Orient , & Juvenal Patriarche honoraire de Jerusalem ; & entre ces deux rangs l'on mit au milieu le Livre des saints Evangiles , comme représentant JESUS-CHRIST qui leur disoit, voila la Loy , selon laquelle vous devez regler tous vos Jugemens.

Les choses étant disposées de la sorte, ce grand Concile commença le huitième d'Octobre , & fut continué en douze Séances & seize Actions jusqu'au premier de Novembre qui en fut la fin. Je ne feray pas le détail de tout ce qui se fit dans ces Séances & dans ces Actions ; car cela ne feroit qu'embarasser l'Histoire du Pontificat de saint Leon , qu'on ne doit pas confondre avec celle du Concile de

Calcedoine, qui pourroit toute seule remplir un gros Volume. Il suffit ce me semble que j'expose ce qui s'y fit d'essentiel; en disant en peu de mots ce qui fut arrêté dans chacune à la pluralité des voix.

Dans la première session les Légats, selon l'ordre exprés qu'ils en avoient de saint Leon, protesterent d'abord qu'ils ne souffriroient pas que Dioscore tint sa place au Concile, & qu'il falloit qu'il en sortît, pour être rappelé comme criminel quand il faudroit qu'on le jugeât. Cela surprit fort Dioscore, qui quand il fut arrivé à Nicée où le Concile étoit convoqué, avoit fait signer à la pluspart de ses Evêques d'Egypte, la Sentence d'excommunication qu'il avoit portée contre saint Leon, croyant par là qu'il le rendroit inhabile à presider au Concile par ses Légats, & qu'ensuite étant le premier Patriarche d'Orient il y presideroit luy-même, comme il avoit fait à son Conciliabule d'Epheuse : Et bien loin de cela, il voyoit que non seulement les Légats occupoient la première place, mais qu'ils vouloient même qu'on le chassât honteusement du Concile.

Les Juges trouverent cet ordre des Légats un peu rude ; mais enfin après quel-

que contestation ils prirent un tempe-
ramment, qui fut, que Dioscore qui étoit
accusé, ne pouvant estre Juge dans sa pro-
pre cause, sortiroit de sa place, & se met-
troit au milieu du Concile, pour répon-
dre à ce qu'on auroit à dire contre luy.
Theodoret fut traité bien plus favorable-
ment. Car nonobstant toutes les clameurs
de ceux qui vouloient qu'il fût exclus du
Concile comme Nestorien, ce que la pluf-
part des autres qui étoient pour luy, &
crioient encore plus haut que les premiers
ne vouloient pas; les Juges ayant fait ces-
ser ce tumulte, & ces cris qu'ils leur re-
procherent, comme étant tout à fait in-
dignes de leur Caractere, declarerent de
la part de l'Empereur, que puisque le Pape
l'avoit reçu à sa Communion, il falloit
qu'il prît place au Concile, comme il fit.

Après quoy, comme on eût lû les Chefs
d'accusation qu'Eusebe de Dorilée pro-
duisit contre Dioscore, les Aêtes de son
faux Concile d'Ephese, & ceux des deux
Synodes de Constantinople dans la cause
d'Eutychez, & qu'il n'eût pû répondre
autre chose sinon qu'il n'avoit rien fait
que de l'avis des Evesques de son Concile,
ceux-ci, à la reserve de quatre ou cinq
des principaux fauteurs & complices du

brigandage ; s'écrierent tout d'une voix, & comme de concert, qu'ils n'avoient signé que par force, & par la crainte des coups de bâton & d'épée, de l'exil même & de la mort dont on les menaçoit. Alors on déclara, de l'avis de tout le Concile, que Flavien & Eusebe de Dorylée étant tres Orthodoxes, avoient été tres-injustement déposez, & que Dioscore & ses complices le devoient être, si l'Empereur auquel on rendroit conte des actions de cette session le permettoit.

Dans la seconde session qui se tint le dixième d'Octobre, les Juges ayant demandé qu'on traitât de la Foy, & qu'on en fît une exposition, les Peres, declarerent conformement à ce qu'on avoit déjà défini au premier Concile d'Ephese, qu'il n'en falloit point d'autre que celle du Symbole de Nicée, comme il avoit été exposés par les Peres du Concile de Constantinople : sur quoy, après qu'on eût lû ces deux Symboles ; les deux Epîtres de saint Cyrille à Nestorius, & à Jean d'Antioche ; les témoignages de plusieurs saints Peres qui reconnoissoient deux Natures en J E S U S - C H R I S T dans une seule Personne, & sur tout l'Epître de saint Leon à Flavien, celle-ci fut d'abord receuë avec

de grandes acclamations, comme étant tres-conforme à la Foy exposée par ces Conciles & par ces saints Peres. Mais parce que les Evêques de Syrie & de la Palestine formoient quelque difficulté, sur certains endroits de cette Epître qu'ils pretendoient n'être pas Orthodoxes, on ne laissa pas, quoy qu'on eût éclairci ces passages par ceux mêmes de saint Cyrille, de remettre à en porter un dernier jugement après que l'on en auroit fait une plus exacte discussion comme on le verra bien-tost. Enfin cette action finit par de grands cris que firent d'une part les Orientaux, demandant qu'on bannist Dioscore comme un Here-tique, & de l'autre les Evêques de l'Illyrie, qui confessant qu'ils avoient tous péché, demandoient que l'on fit également misericorde à tous, & à Dioscore aussi bien qu'aux autres.

Surquoy dans la troisiéme Session du 13. d'Octobre on acheva de faire le procez à Dioscore; & après qu'on eût lû & examiné fort exactement tous les chefs d'accusation qu'Eusebe de Dorylée, Theodoré & Ischyriion Diacres, Athanasé Prêtre d'Alexandrie & neveu de saint Cyrille, Sophronius, & quelques autres Alexandrins avoient donnés par écrit contre

luy, & qu'ayant esté cité Canoniquement trois fois pour y répondre, il eût toujours refusé de comparoître, les Legats prononcèrent la Sentence qui fut approuvée & signée de tout le Concile. Par cette Sentence il fut déposé du Patriarcat d'Alexandrie, interdit & privé de tout Ministère Ecclesiastique, pour avoir reçu à sa Communion Eutychez Canoniquement excommunié pour son Heresie par son Evêque; pour avoir empêché qu'on ne leût dans son faux Concile l'Epître du Pape Leon à Flavien; pour avoir eu l'audace d'excommunier ce saint Pape; & enfin pour sa contumace, ayant toujours, sous divers faux pretextes, refusé de comparoître devant le Concile. Et ce decret, après qu'on l'eût fait voir à l'Empereur qui l'approuva, fut publié à Calcedoine, à Constantinople, & à Alexandrie, où il fut envoyé sur le champ, pour ôter à Dioscore la vaine esperance dont il se flattoit de se voir bien-tost rétabli.

Concil. Calced. Act. 4.

Après cela les Juges qui vouloient qu'on achevât ce que l'on avoit commencé touchant le point essentiel de la Foy, pour lequel on avoit principalement assemblé ce Concile, donnerent cinq jours de delay, durant lesquels le Patriarche Anatholius

lius avec les Evêques qu'il choifiroit du nombre de ceux qui avoient fouscrit à l'Epître de Leon, devoient l'examiner tres-exactement pour rendre conte au Concile, & fatisfaire ceux qui y trouvoient quelques difficultez qui leur faisoient encore de la peine. C'est ce qu'ils firent parfaitement bien dans la quatrième féance, où ils déclarerent que l'ayant bien examinée, ils l'avoient trouvée tres-conforme en toutes chofes aux Decrets des trois Conciles Oecumeniques, de Nicée, de Constantinople, & d'Ephese, & à l'Epître de faint Cyrille, approuvée dans ce dernier Concile. Ainfi après que les Legats mêmes, pour éclaircir les doutes de ceux qui craignoient qu'on ne partageât JESUS-CHRIST en deux dans cette Epître, eurent fait voir qu'on y confelloit deux natures non pas féparées, mais unies fans confufion & fans mélange, dans une feule perfonne, & un feul Fils de Dieu & de l'homme tout enfemble, cette admirable Epître fut approuvée de toute l'Assemblée, fans aucune diverfité d'avis, pour en faire une Règle & une définition de Foy conjointement avec les decrets de ces trois Conciles.

Cela fait, comme les cinq principaux

Partisans de Dioscore , Juvenal de Jerusalem , Thalassius de Cesarée en Cappadoce , Eustathius de Berythe , Eusebe d'Ancyre , & Basile de Seleucie , eurent souscrit à cette Epître , & Anathematisé Eutychez , on leur permit de reprendre leur place qu'ils avoient esté obligez de quitter aussi-bien que Dioscore. En même temps on pensa chasser du Concile les Evêques d'Egypte qui refuserent de signer, disant que , selon l'ordre qu'on observoit inviolablement dans l'Egypte , ils ne pouvoient signer qu'avec le nouveau Patriarche qui seroit élu , & que s'ils en usoient autrement , ils ne seroient point du tout en sûreté dans leur Pays. Il se fit là-dessus beaucoup de bruit de part & d'autre : Mais enfin les Juges conclurent qu'on leur devoit accorder ce qu'ils demandoient , en donnant bonne caution qu'ils ne sortiroient point de Calcedoine qu'ils n'eussent signé avec le Patriarche d'Alexandrie qui seroit élu.

Le même jour parurent sur les rangs deux grandes troupes de Moines , les uns tous Eutychéens obstinez , ayant à leur tête Carosus & Dorothée , & ce grand scelerat l'Archimandrite Barsumas , qui dans le brigandage de Dioscore crioit à pleine

tête, tuë tuë, que l'on dépêche Flavien; les autres tous grands Catholiques qui étoient conduits par l'Archimandrite Fauſtus; & les uns & les autres avoient en main leur Requête qu'ils venoient de preſenter à l'Empereur qui les renvoyoit au Concile, avec ordre de s'y ſoumettre. Comme le propre de l'Heréſie eſt d'inspirer l'eſprit de revolte & d'orgueil, qui eſt le vray caractère du Demon: Ces Moines herétiques eurent l'insolence de demander entre-autres choſes qu'Eutychez, dont ils firent l'Eloge fût déclaré bon Catholique, & Dioſcore rétabli dans ſon Evêché, & dans la place qu'il devoit tenir au Concile, proteſtant que ſi l'on manquoit à les ſatisfaire, ils ne les tiendroient point pour légitime; & qu'aureſte ils ne ſouſcriroient jamais à l'Épiſtre du Pape Leon à Flavien.

Quoyque les Peres ayant cûi les premiers termes de cette insolente & audacieuſe Requête; ſe fuſſent recriés contre eux, ordonnant qu'on chaffât de leur preſence ces impudens Moines: toutefois les Juges qui crurent qu'on devoit tout lire, & qui tâcherent même de les ramener à leur devoir, dirent qu'il leur falloit donner trente jours pour penſer à leur conſcience, & ſe reſoudre à ſe ſoumettre,

après lesquels s'ils n'obeissoient au Concile, ils seroient punis de toutes les peines que l'Eglise, & les Empereurs ont ordonnées contre les Heretiques obstinez. Pour les Archimandrites Orthodoxes ils furent admirablement bien receus, & l'on enterina tres-volontiers leur Requeste, par laquelle ils demandoient Justice contre les Moines Eutychéens, & qu'il leur fût permis par un Récrit Imperial, afin que personne ne s'y pût opposer, de les punir selon toute la rigueur des Ordonnances Monastiques, & de disposer comme ils jugeront à propos du cachot où ils tiennent enfermez comme autant de bêtes feroces, ceux d'entre leurs Moines qui s'obstinent dans l'Herésie.

Après cela comme dans la cinquième session, qui se tint le 22. d'Octobre on eut produit la définition de Foy que des Deputez du Concile avoient faite, après que l'Epître de saint Leon eût esté approuvée dans la Session precedente, il y eut des Evêques qui trouverent qu'elle étoit déféctueuse n'en disant pas assez; qu'il ne suffisoit point pour condamner l'Herésie d'Eutychez, de dire que JESUS-CHRIST étoit de deux natures, & qu'on devoit ajoûter qu'il étoit aussi en deux natures.

unies inféparablement fans mélange & confusion , afin de marquer qu'après l'union les deux natures demeueroient dans leur integrité , & telles qu'elles étoient auparavant , ce qui étoit directement opposé à l'Euthychianisme. Surquoy après de grandes contestations , il fut dit qu'on en passeroit par l'avis de six Evêques choisis du Diocese d'Orient , & de trois de chacun des autres Dioceses , qui avec le Patriarche Anatolius & les Legats arrêteroient ce qui doit être en cette définition.

Cela se fit, en y mettant outre les Symboles de Nicée & de Constantinople , & la Doctrine exposée dans les deux Epîtres de saint Cyrille , & dans celle de saint Leon à Flavien , cette Declaration en termes formels, qu'il n'y a qu'un seul & un même JESUS-CHRIST Fils unique en deux natures inféparablement unies fans confusion , fans changement de l'une en l'autre , & sans division , ce qui fut approuvé & reçu de tout le Concile. L'on différa d'y souscrire jusqu'à ce que l'on en eût rendu conte à l'Empereur, qui avoit déclaré que si l'on ne faisoit au plûtost une définition de Foy sans aucune ambiguïté , il feroit tenir ce Concile en Occident, où elle seroit bien-tost faite.

Ce Prince donc qui n'attendoit que la conclusion de cette affaire, & de ce point essentiel qui regarde la Foy, pour honorer de sa presence cette grande & sainte Assemblée, s'y rendit à la sixième Session le 25. d'Octobre avec l'Imperatrice Pulcheria, accompagné d'environ quarante des Principaux Officiers de l'Empire, & du Senat, outre plusieurs Comtes, Tribuns, & Secretaires, qui tous ensemble avec leur suite, faisoient une fort belle Cour tout à fait digne de la Majesté de l'Empire.

Après qu'ils eurent pris leur place, & que l'Empereur & l'Imperatrice se furent assis sur leurs Trônes, placez devant la Balustrade qui séparoit le saint Autel du reste de la Basilique, Marcien, à qui en entrant tous les Peres avoient rendu tout l'honneur qu'ils devoient à leur souverain Maistre, leur parla, je ne diray pas *à peu près en ces termes*, comme font les Historiens, quand ils prennent la liberté de faire parler les gens de la maniere qu'il leur plait qu'ils ayent parlé, mais *precisément en ces termes*, tels qu'ils furent recueillis de la bouche de Marcien par les Notaires, & mis comme on les peut voir dans les Actes du Concile.

Tres-saints & tres-Reverends Peres : Depuis que par la volonté de Dieu on m'a choisi pour estre élevé sur le Trône de l'Empire , je n'ay point eu de plus grand soin entré tous ceux que je suis obligé de prendre pour le bien public , que celui que je dois avoir de faire en sorte que la Foy Catholique toute pure & toute sainte soit fortement établie parmy mes sujets , sans qu'elle puisse estre troublée par aucune perplexité d'esprit , & par ces fâcheux doutes que l'on fait naître quelquefois sur les points de nôtre créance. Or il est arrivé que par les dangereuses passions de ceux qui en prenant des sentimens tout contraires à ceux que la Doctrine des Peres , & la verité leur devoit inspirer , ont seduit les Peuples ; plusieurs se sont laissè miserablement entraîner dans l'erreur. C'est pourquoy j'ay bien voulu vous donner cette peine de vous rendre icy , & faire assembler ce Concile , afin que les tenebres dont on a tâché d'obscurcir les esprits estant dissipées , nôtre sainte Religion y répande ses vives lumieres , pour faire connoître Dieu de la maniere qu'il s'est voulu manifester aux hommes , par la Foy , & par la vraye Doctrine des saints Peres. Je pretends aussi par là que personne n'ose plus desormais disputer de la Nativité de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST , en parlant de ce Divin Mystere autrement que n'ont fait les Apôtres par leur Predication , les trois cens dix-huit Peres du Concile de Nicée par leur decret , & le saint Pape de Rome Leon dans son Epître à Flavien d'heureuse memoire , Evêque de Constantinople.

Chrysa-
phius.

Il faut donc maintenant que la vérité paroisse sans que ni les passions des particuliers, ni la protection des Grands, ni leur interest, & leur ararice, puisse empêcher qu'elle n'éclate aux yeux de tout le monde. Car c'est pour cela que suivant l'exemple du pieux Empereur Constantin nous avons voulu assister à ce Concile, non pas pour y agir d'autorité, en decidant; mais pour y faire confirmer la Foy par vos decrets, afin que les Peuples, de la facilité desquels certains méchans esprits ont facilement abusé par leur artifice, & par leurs vains discours qui ont fait naître le Schisme & l'Herésie, ne soient plus séparés de sentimens, & qu'ils n'ayent plus qu'une même créance. C'est-là nôtre intention, & la fin que nous nous sommes proposée, que tous n'ayant qu'une même Religion embrassent la Foy Catholique, laquelle je desire que vous exposiez promptement d'un commun avis, selon les decrets des saints Peres, afin que comme nous avons appris du Concile de Nicée la vraie Foy contre les erreurs qu'il a condamnées: ce que vous aurez éably par vos decisions en dissipant les ténèbres qui sont venues depuis peu de la malice de quelques méchans esprits, soit aussi éternellement observé dans toute l'Eglise. Voila le plus grand de tous mes desirs, & c'est à sa Divine Majesté de le faire accomplir heureusement comme je l'en prie de tout mon cœur.

Cette Harangue qui est effectivement telle qu'il la prononça, fut suivie de grandes acclamations de tout le Concile, après

après lesquelles Aëtius Archidiacre de Constantinople , & Secretaire du Concile , ayant lû la définition de Foy qui fut dressée dans la Session precedente , tous les Peres y souscrivirent , & dirent solennellement Anatheme à Nestorius , à Eutyches , & à Dioscore. Cela fait Marcien leur presenta trois decrets dont il pouvoit faire autant de Loix Imperiales , comme Conservateur de la Discipline Ecclesiastique , & même comme Prince Souverain pour le bien public. Mais il aima mieux, pour honorer les Peres, comme il le dit lui même, qu'ils en fissent autant de Canons. Par le premier on défend aux Moines de bâtir aucun Monastere sans la permission de leur Evêque , & de recevoir à l'habit Monastique les serviteurs sans le consentement de leurs Maîtres. Par les deux autres il est deffendu aux Clercs , de prendre à ferme aucune terre , ou de se charger de la Procuration d'aucune affaire seculiere , & de passer de leur Eglise à une autre, sans la permission de leur Evêque. Ces trois Canons passerent , & ils sont inserés parmi les 28. que nous avons de ce Concile.

Dans la septième Session , & dans la neuvième , la dixième , l'onzième , & la

douzième , en plusieurs actions , on termina les differends & les procez entre quelques Evêques. Il n'est pas necessaire que j'en informe mon Lecteur en cette Histoire , puis que ces differends ne regardent pas saint Leon , qui n'y eût aucune part , excepté en celuy qui fut entre Bassien & Etienne , qui pretendoient tous deux être legitimes Evêques d'Ephese : Voicy le fait en peu de mots.

*Conc. Cal-
che. Act. II.
C 12.*

Après la mort de Basile Evêque d'Ephese , Bassien Prestre de la même Eglise , que Memnon predecesseur de Basile avoit ordonné Evêque d'une petite Ville , où il ne voulut jamais aller , se fit inthroniser , par une troupe de gens arméz , qui ayant enlevé de vive force dans l'Eglise Olympius Evêque de Theodosiopolis , le contraignirent de l'ordonner Evêque d'Ephese , quoy qu'il remontrât que selon les Canons il ne pouvoit faire tout seul cette Ordination. Bassien neanmoins ne laissa pas de se porter pour Evêque , & il agit si adroitement à Constantinople , où il étoit allé se justifier , qu'il fut reconnu , & protégé de l'Empereur , & du Patriarche Proclus. Cependant Etienne l'un de ces Prêtres , qui avoit bonne envie d'occuper sa place , suscita contre luy la plus-

part des Evêques de la Province , qui jugerent en effet , comme ils le devoient , que c'étoit là une intrusion toute manifeste : Après quoy il en écrivit à saint Leon , auquel il envoya les preuves authentiques de tout ce qui s'étoit fait en cette occasion , contre les regles de l'Eglise , comme aussi au Patriarche de Constantinople Flavien successeur de Proclus , & à ceux d'Alexandrie , & d'Antioche , pour avoir sur cela leur jugement.

Ils le rendirent , non pas juridiquement , car Bassien ne fut ni accusé , ni ouï , ni jugé dans les formes. Ils déclarèrent seulement en particulier dans la réponse qu'ils firent à Etienne , que Bassien n'étoit qu'un intrus dans l'Evêché d'Ephese , & qu'il ne falloit point qu'il fût Evêque. Car ce sont là les termes de la lettre de saint Leon que nous n'avons pas , & qu'Etienne produisit en plein Concile , quand les Juges luy demanderent comment il sçavoit que Bassien avoit esté déposé de l'Evêché d'Ephese. Ainsi tandis qu'Etienne prenoit ses mesures pour venir à bout de ce qu'il pretendoit , Bassien demeura quatre ans en possession de son Evêché. Ce Prêtre qui dissimuloit toujurs jusques à ce qu'il eût disposé toutes choses pour faire réussir son

Allatæ
sunt etiam
litteræ à bea-
tissimo Pa-
pa Romano
quatenus
istum esse
non oportet
Episcopum.

Cons. Cal-
ched. Act.
II.

dessein , le reconnoissant , & communiquant avec luy , comme avec son Evêque.

Mais quand il eut reçu cette lettre de saint Leon , & la réponse des trois Patriarches , & qu'il se vit bien appuié d'un puissant parti qu'il avoit formé , il se laissa tellement aveugler de sa passion ; qu'il fit la même faute pour laquelle , & le Pape & les Patriarches , avoient tres-sagement jugé qu'on devoit déposer Bassien. Car un jour que cet Evêque venoit d'achever la Celebration des Saints Mysteres à l'Autel , où ce Prêtre l'avoit servi , les Clercs de son parti , quelques Evêques , & d'autres gens du Peuple qui étoient à luy , se jettent impetueusement sur Bassien , l'entraînent hors de l'Eglise , le maltraitent , le mettent en prison , & sans attendre qu'on eût assemblé les Evêques de la Province , ils élisent dans ce tumulte sur le champ Etienne , & le font ordonner Evêque & Metropolitain d'Ephese.

Bassien s'étant évadé de sa prison , se va jeter aux pieds de l'Empereur , & luy presente sa Requeste , par laquelle il le conjure de faire juger cette affaire par le saint Concile de Calcedoine qui se tenoit alors. Marcien qui trouva cette demande raisonnable , en écrivit au Concile , &

luy ordonna de juger & de terminer ce procez par une Sentence définitive. Les deux Evêques y comparurent ; leur cause y fut examinée avec toute l'exactitude que l'on y pouvoit apporter ; ils dirent l'un contre l'autre tout ce qu'ils voulurent ; & chacun d'eux fit ses efforts pour faire valoir le droit qu'il pretendoit avoir.

Mais après tout , comme ils ne firent que découvrir leur honte , en faisant manifestement connoître l'ambition , & la violence avec laquelle on avoit agi presque également de part & d'autre , on jugea ce qu'il étoit bien aisé de conclure ; qu'ayant esté tous deux ordonnés , & inthronisez contre les formes , ni l'un ni l'autre ne seroit Evêque d'Ephese , & qu'on en éliroit Canoniquement un troisiéme ; mais que comme ils avoient reçu le caractère par leur ordination illicite , & non pas invalide : ils retiendroient aussi toûjours la dignité d'Evêque , & qu'on leur fourniroit tous les ans dequoy subsister honnêtement sur les revenus de l'Eglise d'Ephese. Ainsi le jugement de saint Leon qui n'avoit condamné que Bassien , sans parler d'Etienne , de l'Ordination duquel on ne l'avoit pas informé , fut confirmé par la

206 HISTOIRE DU PONTIFICAT
Sentence du Concile de Calcedoine.

C'est ce qu'il falloit que l'on sçeut du procez de ces deux Evêques, qui fut terminé dans cette Assemblée. Mais il est encore plus important qu'on soit informé de ce qui s'y fit en la cause des deux Evêques Theodoret de Cyr, & Ibas d'Edesse, qui furent rétablis dans ce Concile. Car on ne peut douter que saint Leon n'eût interest en cette affaire du moins à l'égard de Theodoret. Ce fameux Evêque étoit sans doute un des plus grands hommes de son temps, en vertu, en doctrine, & en éloquence, & qui ayant esté consacré à Dieu par ses parens, même avant sa naissance, s'y consacra depuis luy-même volontairement dans un Monastere, d'où il fut tiré malgré luy pour estre fait Evêque de Cyr en Syrie. Il n'y a rien de plus admirable que ce qu'il y fit par la grandeur de son zele animé de l'esprit de Dieu, & soutenu par son sçavoir & par son éloquence. Car son Diocese qui étoit d'une grande étendue, étant presque tout rempli d'Infidelles & d'Heretiques, il les convertit tous, & entre les autres dix mille Marcionites qu'on sçait avoir esté les plus obstinez de tous les Heretiques.

Theod. Ep.
81. 113. 146.

Mais ce qu'il y a de fort surprenant dans

un homme si vertueux, & si éclairé, c'est qu'après en avoir tant converti il pensa tomber luy-même dans l'Herésie; s'il ne s'y laissa pas malheureusement precipiter, comme il a donné grand sujet de le croire. Car ayant esté grand amy de Jean d'Antioche & de Nestorius, tous deux comme luy, Disciples de Theodore de Mopsuestie, homme d'une tres-méchante doctrine, qu'il a extrêmement louié dans son Histoire: Il s'attacha tellement à eux qu'il écrivit contre les douze Anathemes de saint Cyrille l'accusant d'être Apollinariste, & qu'il le condamna dans un Conciliabule d'Ephese, où il suivit Jean d'Antioche, avec lequel il fut excommunié par le saint Concile. Il porta même son obstination si loin, qu'il ne voulut pas souscrire d'abord à la paix que Jean d'Antioche avoit faite avec saint Cyrille, en condamnant Nestorius. Theodoret qui estoit toujours entêté de son Nestorius qu'il croyoit grand homme de bien, & tres-Orthodoxe, disoit qu'on avoit grand tort d'en avoir usé de la sorte; qu'on devoit avoir fait distinction, & de la personne & de la doctrine; qu'il falloit condamner celle qu'on attribuoit à Nestorius, mais non pas Nestorius même qui n'en a

Hist. l. 5. c. ult.

Act. Concil. Ephes.

Iniquè
damnavit
eum, qui ni-
hil præter
doctrinam
sanam novit
aliquid &
docuit.

*Theod. Ep.
ad Himer.*

Si quis in-
discretè do-
ctrinam a-
nathemati-

zet ejusdem
dem sanctif-
simi & ve-
nerabilis E-
piscopi, idē
est ac si pie-
tatem, ana-
thematisare
videatur.

Theodor.

*Ep. ad
Andr. Sa-
mosaten.*

Exigit sub-
scriptionem
factæ du-
dum dam-
nationis, &
ut anathe-
mathizetur
sanctissimi
Dogma Ne-
storii.

Ibid.

*Ep. 1. ad
Sporad. Ep.
83. ad Diosc.
&c.*

*Theod. Ep.
82. ad Eu-
seb. Ancyr.*

jamais eu ni enseigné qu'une tres-bonne : & qu'ainsi exiger de luy, comme faisoit saint Cyrille, qu'il souscrivît à la condamnation du Dogme de Nestorius, c'étoit vouloir qu'il Anathematizât la pieté même.

Voila justement ce que l'on a veu de nos jours, dans la conduite de ceux qui vouloient bien souscrire, à la condamnation de la Doctrine qu'on attribuoit à Jansenius, dans les cinq propositions condamnées par le saint Siege, mais non pas à la condamnation de cette Doctrine comme de Jansenius, le Livre duquel ils tenoient pour tres-Orthodoxe. Mais enfin Dieu luy fit la grace de se reconnoître, & de suivre l'exemple de son Patriarche, en condamnant le Dogme de Nestorius, comme il fit en plusieurs de ses Epîtres. Cela pourtant n'empêcha pas qu'il ne fût toujours suspect de cette Heresie, & il ne put si bien se justifier, que l'Empereur Theodose, auquel on l'avoit accusé de favoriser encore ce parti, quoy que secretement, ne le fit sortir d'Antioche où il prêchoit, & ne le renvoyât en son Evêché avec ordre exprés de n'en point sortir.

Il en fut même chassé quelque temps après, ayant esté déposé par Sentence de Dioscore

Dioscore en sa tumultueuse Assemblée d'Ephese, comme s'il eût esté Nestorien, parce qu'il s'estoit ouvertement déclaré contre l'Herésie d'Eutychez. Comme on luy eut signifié cette injuste Sentence, il en appella au Pape saint Leon, & ne pouvant aller à Rome, il y envoya quelques-uns de ses amis pour y poursuivre son appel. Il y fit si bien connoître son innocence, & la pureté de sa foy par les lettres qu'il écrivit au Pape, contre les erreurs de Nestorius & d'Eutychez, que le saint Pontife le receut à sa Communion, & ordonna qu'il fût rétabli dans son Evêché. Et ce fut sur cela que les Juges déclarerent, après de grandes contestations, qu'il devoit entrer au Concile.

Theod. Ep.
113. 116.

Concil. Cal-
ched. Act. 1.
c. 8.

Il n'y fut néanmoins reçu d'abord que comme accusateur de Dioscore, & non pas comme Juge. Et nonobstant le jugement qu'en avoit porté saint Leon, en le déclarant Catholique après avoir reçu son appel, & veu ses défenses, le Concile voulut encore examiner sa cause & sa créance, pour terminer solennellement cette affaire par un jugement dernier & définitif. C'est ce qu'on fit en la huitième Session, où estant non pas en son rang

d'Evêque, mais au milieu de l'Eglise comme accusé, & suspect d'Herésie, on voulut qu'il dit nettement ce qu'il croyoit du Dogme de Nestorius. Theodoret qui se vouloit justifier selon les formes, & avoit préparé une belle & longue Harangue pour faire hautement éclater son innocence, & persuader à toute l'Assemblée qu'il avoit toujours esté Orthodoxe, n'ayant jamais soutenu aucune Herésie, demanda d'abord qu'on fit la lecture des deux Requestes qu'il avoit présentées sur ce sujet à l'Empereur, & aux Legats Apostoliques.

Ibid. Act.
2.

Nihil re-
legi volumus
modo Ana-
thematiza-
Nestorum.
Clarè dicat
Anathema
Nestorio &
Dogmati-
bus ejus.

Iste Hære-
ticus est, iste
Nestorianus
est, Hære-
ticum foras
mitte.

Non non, luy dirent les Evêques, *nous n'avons que faire de cette lecture, nous voulons seulement que vous disiez en un mot tout presentement Anatheme à Nestorius, à ses Dogmes, & à ses partisans.*

Et comme après luy avoir dit deux ou trois fois la même chose, il ne laissoit pas de parler, & de parler d'une maniere qui leur fit croire qu'il biaisoit & les vouloit tromper, ils se mirent tous à l'interrompre, sans vouloir écouter ce qu'il disoit, & à crier *il est Heretique, il est Nestorien, qu'on chasse l'Heretique de cette Assemblée.*

Alors Theodoret tout effrayé, & voyant bien que sa Harangue n'estoit plus de faison, laissant là tout ce qu'il avoit préparé

se prit à crier encore plus fort qu'eux, *Anathema à Nestorius, & à quiconque dit que la Vierge Marie n'est pas Mere de Dieu, & à tout homme qui partage l'unique Fils de Dieu en deux; j'ay souffert à votre définition de Foy, & à l'Epistre du tres saint Archevêque Leon, & voila ma créance.* Il n'en dit pas davantage, & sur cela les Juges ayant déclaré qu'on ne pouvoit plus douter de la pureté de sa Foy, & qu'on le devoit rétablir : Les Legats au nom du Concile prononcèrent la Sentence définitive, en vertu de laquelle il fut rétabli dans son Siege comme Evêque Orthodoxe, tant il est vray qu'afin qu'on soit tenu pour Catholique, l'Eglise veut que l'on condamne & le Dogme & l'Auteur, ou le livre où elle le trouve, sans qu'il soit permis de les séparer.

L'autre Evêque celebre qu'on rétablit en ce Concile, fut Ibas Evêque d'Edesse en Mesopotamie. Il avoit suivi aussi-bien que Theodoret le parti de Jean d'Antioche son Patriarche contre saint Cyrille, en faveur de son grand amy Nestorius; mais il fit bien mieux que Theodoret : Car la paix s'estant faite entre saint Cyrille & Jean d'Antioche, il y souscrivit, & condamna Nestorius comme avoit fait son Patriarche, de sorte qu'il fut réputé

Anathema
Nestorio &
ei qui non
dicit Dei ge-
nitricé Vir-
ginem Ma-
riam, &c.

Catholique ayant esté reçu à la Communion & de saint Cyrille, & du Pape, qui avoit approuvé cette paix. Or il arriva quelque temps après, que quelques Prestres de son Eglise qu'il avoit excommuniés, & qui s'estoient fait un grand parti dans l'Eglise d'Edesse, présenterent à Domnus successeur de Jean d'Antioche une Requête contre luy, l'accusant d'estre encore Nestorien. Ibas ne manqua de comparoître à la premiere citation devant son Patriarche, ce qui fit soupçonner à deux de ces Prêtres qu'il en estoit favorisé. C'est pourquoy s'estant adrefez à l'Empereur, il leur donna trois Commissaires, qui furent les Evêques de Tyr, de Beryte, & d'Himerie, qui s'assemblerent à Tyr avec un Diacre du Patriarche Flavien, & un Officier, qui avoit ordre de l'Empereur de faire executer ce que ces Juges auroient ordonnez.

Ce jugement fut bien-tost terminé : Car Ibas ayant anathematizé franchement & sans biaiser, les Dogmes de Nestorius & ses adherans, comme les Juges le demandoient, sans vouloir rien écouter autre chose, il fut absous & déclaré bon Catholique. Il fallut toutefois encore un autre jugement : car d'autres Ecclesiasti-

ques d'Edeffe qui ne voulurent point se reconcilier avec leur Evesque comme ces premiers qui l'avoient accusé à Tyr, présenterent à Theodose & à Flavien, une nouvelle Requeste contre luy, remplie de plusieurs autres accusations ; ce qui fût cause qu'on fit assembler de nouveau les mêmes Juges à Beryte, où cette affaire fut aussi bien-tost vuidée.

Car toutes les autres accusations ayant été d'abord rejeitées comme pures calomnies sans aucune preuve, on s'arresta uniquement sur ce qu'on l'accusoit d'avoir soutenu même après la Paix, que les douze Anathematismes de saint Cyrille contre la Doctrine de Nestorius étoient Heretiques, Ibas le nia fortement, quoy qu'il avouât l'avoir dit, comme Jean d'Antioche, avant la Paix. Il en fallut donc venir à la preuve, & les Accusateurs n'en purent point produire d'autre que la Lettre qu'Ibas avoit écrite après la Paix à Maris Evêque Persan. Mais comme dans la Relation qu'il y fait de ce qui s'est passé durant la querelle de Jean d'Antioche, & de saint Cyrille, on y trouva point qu'il eût dit après la Paix faire, que Cyrille fût Heretique, les Juges sans examiner le fond de l'Epître dont il ne s'agissoit pas, de-

214 HISTOIRE DU PONTIFICAT
clarerent Ibas innocent comme l'on avoit
déjà fait à Tyr.

Lib. Brev. c.
12. Evagr.
l. 1. c. 10.

Sur ces entre faites , Eutychez ayant esté
condamné à Constantinople par Flavien,
obtint de Theodose , par les intrigues , &
par le credit de Chryfaphius le second
Concile d'Ephese pour la revision de son
Procez , & qu'Ibas ennemy déclaré de son
Herefie , fût banni afin qu'il ne pût assister
à ce Concile non plus que Theodoret,
auquel il n'estoit pas permis de sortir de
son Evesché. Ils furent tous deux deposez
dans ce miserable Conciliabule , & souf-
frirent par la fureur des Eutychéens des
maux incroyables , jusqu'à ce que Marcien
les rappella pour se trouver comme les au-
tres au Concile de Calcedoine.

Ce fut donc là que la cause d'Ibas fut
examinée en deux actions de la neuvième
Séance , & qu'il fut pleinement absous &
rétabli dans son Evesché , après qu'il eut
anathematizé Nestorius & Eutichez , &
qu'on eut releu les Actes de Tyr & de
Beryte , & confirmé le Jugement qui y
fut rendu au sujet de l'Epître à Maris , de
laquelle on n'examina point la Doctrine.
Il suffisoit pour le justifier qu'on n'y eût
point trouvé ce dont on l'avoit accusé.
Sçavoir qu'après la Paix il eut encore te-

nu saint Cyrille pour Heretique. Ainsi cela n'empêche pas , que le cinquième Concile qui l'examina depuis , aussi bien que l'écrit de Theodoret & celuy de leur Maître Theodore de Mopsuestie , ne l'ait pû condamner sous le fameux nom des trois Chapitres , sans donner aucune atteinte au Concile de Calcedoine.

Enfin dans l'onzième Séance qui se tint le trente-unième d'Octobre , après que l'on eut terminé quelque differend qui estoit encore entre certains Evesques , comme l'Archidiacre de Constantinople , eût demandé que l'on réglât les droits de son Eglise , le Senat & les Juges qui s'entendoient avec leur Patriarche , se leverent & sortirent de l'Assemblée , disant que la decision de cette affaire appartenoit uniquement au Concile , & les Legats qui protesterent qu'ils n'avoient pas ordre d'en traiter , les suivirent. Alors Anatolius qui tenoit , tout prest les vingt-huit Canons qu'on avoit dressez , entre lesquels le dernier attribuoit au Patriarche de Constantinople le premier rang après le Pape , la Préséance sur les Patriarches d'Orient , & l'autorité sur les Exarcats de la Trace du Pont & de l'Asie , & les Pays Barbares , prit son temps pour les faire passer dans

le Concile. Il ne luy fut pas difficile d'y réussir. Il n'y avoit point encore de Patriarche d'Alexandrie ; les Evesques d'Egypte qu'on avoit pensé chasser du Concile n'osoient s'y opposer ; Maxime Patriarche d'Antioche avoit besoin d'Anatolius pour se maintenir dans son Siege, où il n'estoit pas encore trop bien affermi ; tous les Grands de l'Empire & l'Empereur même & l'Imperatrice , le souhai-toient pour honorer la Ville Imperiale, & la nouvelle Rome, en la faisant encore approcher plus près de l'ancienne ; & les Evesques de l'Orient toujours tres-soumis à leurs Empereurs n'avoient garde d'y resister ; Ainsi ce Canon fut receu avec l'applaudissement de tous les Evesques qui le signerent.

Ce coup étonna les Legats , qui dans la Séance du lendemain premier de Novembre qui fut la dernière , en firent de fort grandes plaintes , disant que ce Canon estoit manifestement contraire au sixième du grand Concile de Nicée ; & qu'ils avoient ordre du Pape d'empescher qu'il ne se fit rien contre les Decrets de ce premier Concile Oecumenique , dont les Canons faits par le Saint Esprit doivent être toujours inviolables. Les Evesques leur oppo-

opposèrent le troisiéme Canon du premier Concile general de Constantinople, qu'ils n'avoient fait que confirmer par leur Decret. Voulant dire par là ce qui est tres vray que les Reglements qui ne sont que de droit humain , comme ceux qui regardent les prerogatives , les honneurs & les droits des Patriarches d'Orient , peuvent être changez pour de bonnes raisons en un certain temps , par l'autorité de la même Eglise qui les avoit faits dans un autre : ce que l'on a vû si souvent dans ces Eglises particulieres qu'on a soustraites de la Jurisdiction de leurs Metropolitains , pour les ériger en Archeveschez. Et comme un des Legats se fut avancé de dire que ce Canon n'avoit été fait que par contrainte ; tous les Evêques se récrierent contre luy , protestant qu'aucun d'eux n'avoit esté contraint d'y souscrire , & qu'ils avoient tous signé fort librement ; enfin les Juges & le Senat, après ces contestations , ayant prononcé en faveur du Canon , & du Concile qui l'avoit pû faire : tous les Evêques se leverent criant à haute voix , *cette Sentence est juste nous disons tous le mesme , que ce que nous avons si justement ordonné par nostre Decret , demeure stable & arresté.* Tout ce que purent faire les Legats fut

Nemo coactus est sponte subscripsimus.

de protester contre, & demander que leur protestation fût inserée dans les Actes, ce que l'on fit. Ainsi fut terminé le Concile de Calcedoine, qui dans la Lettre Synodique qu'il écrivit au Pape, luy demanda en termes tres-respectueux qu'il luy plût honorer leur Jugement de son consentement, en approuvant tous leurs Decrets.

*Ep. 53. ad
Anatol.*

Per appro-
bationem
gestorū Sy-
nodalium &
propriam
vobiscum
inivisse sen-
tentiam in
sola fidei
causa.

*Ep. 61. ad
Episc. qui
Calched.
Facund.
Hermi. l. 5.
c. 4.*

*Gelas.
Pelag. 2.
Greg. mag.*

Encore que saint Leon ait souvent dit dans ses Epîtres que ce Concile avoit été convoqué pour décider des points de la Foy, & que c'est-là justement ce qu'il approuve, & qu'il confirme positivement, en joignant son suffrage à celui des Peres : Il est pourtant certain, selon la remarque de Facundus, que cela n'empêche pas qu'il n'ait approuvé d'une autre maniere, du moins par un consentement tacite, tout ce qui se fit dans les Séances où l'on ne traita point de la Foy. Comme par exemple le rétablissement d'Ibas & de Theodoret ; ce qu'on ordonna dans la cause de quelques autres Evesques ; & même les Canons de ce Concile auxquels il ne trouva rien à redire, & que ses Successeurs ont tant loüez. Mais pour le vingt-huitième touchant les prérogatives du Patriarche de Constantinople, il est

tout évident qu'il ne le voulut jamais approuver, comme on le voit dans ses Lettres à l'Empereur, à l'Imperatrice Pulcheria, au Clergé de Constantinople, à Julien Evêque de Cos son Legat, & sur tout en celles qu'il écrit au Patriarche Anatolius, où il le taxe aigrement de mauvaise foy, & d'une ambition demeurée, par laquelle il veut s'élever au dessus de ceux qui tiennent un rang supérieur au sien, & usurper les Droits des Exarques qui ne dépendent pas de luy. Il proteste qu'il n'y consentira jamais, & toute la raison qu'il en apporte, est que cela est directement contraire aux Canons du grand Concile de Nicée auxquels il est soumis, qu'il n'en est que le conservateur pour les faire observer, & nullement le Maître pour en disposer comme il voudra, & qu'il ne peut souffrir qu'on le viole sans se rendre coupable devant Dieu. Desorte que selon luy ce Canon n'est pas nul, parce ce qu'il ne l'approuve point; mais au contraire il ne l'approuve point parce qu'il le croit nul, comme étant contre la disposition de celui de Nicée.

Cependant comme les Reglemens & les points de discipline qui ne sont que de Droit humain peuvent être changez

*Ep. 54. 55.
61.
Ep. 53.*

Nulla potest improbitate convelli, nulla novitate violari, in quo opere fideliter exequendo necesse est me perseverantem exhibere famulatum, quoniam dispensatio mihi credita est, & ad meum tendit reatum si paternarum Regulae sanctio-

num quæ in
Synodo Ni-
cena &c. me,
quod absit,
connivente
violentur.

Ep. 54 & Ep.

62. ad Max.

Anioci. V.

P. Marca

dissert. de

Part. Const.

institut.

Ep. Anat.

ad S. Leo.

Leo ad A-

nat. Ep. 71.

par un Concile general, quoy qu'on les ait faits dans un Concile precedent, ainsi qu'entre mille autres exemples on l'a veu au sujet du Concordat & de la Pragmatique Sanction, ce Canon auquel saint Leon fit une si forte opposition ne laissa pas de subsister en Orient, & il fut même quelque temps après approuvé & reçu dans l'Occident. Il est vray qu'Anatolius qui estoit un adroit, voulant appaiser saint Leon, luy écrivit de la maniere du monde la plus soumise, & si je l'ose dire, la plus hypocrite, qu'il supplioit tres-humblement sa Sainteté de croire qu'il n'avoit rien du tout contribué à faire ce Canon, luy qui dès sa plus tendre jeunesse n'avoit cherché que le repos, & à passer doucement & tranquillement sa vie dans un état d'humilité, bien loin de chercher les grands emplois, & d'avoir envie d'usurper ce qui ne luy peut legitimement appartenir; mais que c'estoit tout le Clergé de Constantinople, & les Evesques d'Orient qui avoient procuré cet avantage à son Eglise, pour honorer la Ville Imperiale: & que si cela deplaît à sa Sainteté; il n'en a pas moins de déplaisir qu'elle, & qu'il voudroit qu'on n'eût jamais fait ce Canon.

En effet il ne fut pas mis dans l'ancienne Collection Grecque des Canons, ni dans celle que fit Theodoret, quoy qu'il fût un de ces Evêques d'Orient qui procurerent ce Canon, & c'est tout ce beau discours d'Anatolius qui a donné lieu de croire que ce Patriarche, comme je l'ay dit moy-même ailleurs, avoit enfin desisté de ses pretentions. Mais dans la verité il n'en fut rien, tout ce qu'il dit-là n'est que pour s'excuser en trompant le saint Pape qui le crut trop facilement. Il retint toujours le premier rang entre les Patriarches d'Orient, & les trois Dioceses de Thrace, de Pont, & d'Asie, ce qui a esté depuis approuvé dans les Conciles Generaux, où l'on a reconnu le Patriarche de Constantinople pour le premier de l'Orient, comme il l'est encore aujourd'huy.

Et certes saint Leon s'apperçût bien-tost après, comme il l'écrivit à Julien de Cos son Nonce, que le Patriarche estoit à ce qu'il dit, incorrigible, ne voulant point du tout desister de son entreprise, jusque-là même qu'après toutes les réprimandes qu'il luy avoit faites, & auxquelles ce fin & dissimulé Prelat avoit répondu avec tant de soumission & d'humilité feinte, il sollicitoit fortement les Evê-

*Sed gratia
mihî frater
charissime,
est quod dilectio tua id
profiteretur
sibi displicere
re
sufficit in
gratiae communis re-
gressum professio dilectionis tuae
Leo Ep. 71.*

*Licet sedes Apostolica nunc usque contradicat, quod à Synodo firmatum est imperatoris patrocinio permanet quod modo.
Liberat. c.*

13.

Illud nos-
se te volu-
mus. Ana-
tolium E-
piscopum
post coërci-
tionem no-
stram in sua
præsum-
ptionis te-
meritate a-
deo persiste-
re ut Illyri-
cianos; &c.

Eum cor-
rigi nolle
perspexi-
mus.

*Ad Jul.
Cœns.*

Ut frater-
na universi-
tas & om-
nium fide-
lium corda
cognoscant
me
perapproba-
tionem ge-
storum Sy-
nodalium
propriam
vobiscum
iniisse sen-
tentiam in
sola videli-
cet fidei
causa.

*Ad Ep.
Calch. Syn.
Ep. 61.*

ques d'Illyrie, dont il se défioit le plus, de tenir toujours ferme pour le Canon qu'eux mêmes avoient fait. Et comme il vit que Leon refusoit toujours de consentir à ce Canon, quoy que l'Empereur & l'Imperatrice l'en eussent prié: Il tâcha par une extrême malice de le décrier, & de le rendre odieux, & suspect, & de faire en sorte qu'on ne fît nul état de ce refus, en publiant par tout qu'il n'avoit pas voulu approuver le Concile de Calcedoine. Cela fit tant d'impression sur les esprits, & donna même tant d'avantage aux Heretiques, qu'il fallut, pour détruire cette calomnie, que comme l'Empereur le souhaitoit, il écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques qui avoient assisté au Concile, pour les assurer, qu'en joignant son suffrage aux leurs, il avoit approuvé les décisions du Concile touchant la Foy, mais non pas ce Decret qu'on avoit fait contre ceux de Nicée. Mais tout cela n'a point empêché que ce Patriarche, quelque semblant qu'il ait fait de céder à la volonté de saint Leon & de Marcien, & après luy ses successeurs n'ayent toujours retenu le premier rang. Après que ce grand Concile fut ainsi terminé en douze Séances & seize Actions,

l'Empereur Marcien fit deux Edits, par lesquels il ordonne à tous les sujets de l'Empire de s'y soumettre, leur défendant même, sous griéves peines, de plus disputer sur les articles qu'on y a décidéz. Cela pourtant n'empêcha pas que les Eutychéens ne fussent encore plus obstinez que jamais dans leurs Heresies, disant que ce Concile n'estoit qu'une Assemblée de francs Nestoriens, qui n'avoient fait autre chose que rétablir le Nestorianisme, en condamnant Eutychez & Dioscore qui l'avoient toujourns combattu avec tant de zele. Et c'est ce qui entr'autres raisons que j'en ay, me fait douter bien fort de ce miracle de saint Euphemie, que Zonaras rapporte à cette occasion sur la foy de Glycas.

Il dit que comme les Sectateurs d'Eutychez & de Dioscore, qui estoient en grand nombre dans Constantinople, se mocquoient tout ouvertement des Decrets du Concile, qu'ils disoient n'estre que l'ouvrage de l'Empereur, qui avoit voulu d'autorité absoluë qu'on les fist; le Patriarche Anatolius les ayant assemblez avec les Catholiques, leur proposa une voie certaine de s'éclaircir bien-tost de la verité, à laquelle ils ne vouloient

Licet se-
des Aposto-
lica nunc
usque con-
tradicat
quod à Sy-
nodo firma-
tum est im-
peratoris pa-
trocinio per-
manet us-
que modo.
Liberat. c.

13.

pas encore se rendre. Ce fut que les uns & les autres écrivirent leur Profession de Foy separément, & qu'on les mît toutes deux sur le Corps de sainte Euphemie, attendant quel seroit sur cela le jugement qu'elle rendroit par quelque signe indubitable, qui seroit la decision de cette affaire & de leur controverse. On accepte de part & d'autre la condition, on met les deux Professions de Foy sur la poitrine de la Sainte, dont le Corps reposoit tout-entier dans la belle Eglise de Calcedoine où s'estoit tenu le Concile. Après quoy l'on referme le Sepulchre où les uns & les autres mirent leur sceau.

Trois jours s'étant écoulés, durant lesquels on fit des Prières publiques, pour obtenir de Dieu qu'il luy plût leur faire connoître par la Sainte, qu'elle des deux Professions de Foy estoit la véritable: L'Empereur & le Patriarche suivis des Catholiques & des Eutychéens, se rendent au Sepulchre de sainte Euphemie. On reconnoist les sceaux ausquels on n'avoit pas touché. On leve la pierre, & l'on trouve que la Profession des Heretiques estoit à ses pieds, & celle des Catholiques en sa main droite, qu'elle étendit en mesme temps vers l'Empereur, & le Patriarche,

triarque pour la leur presenter. Sur cela toute l'Eglise retentit des applaudissemens & des cris de joye des Catholiques, & les Eutychéens s'en vont la teste baissée, sans ofer seulement regarder personne.

Voila comment Zonaras fait ce conte qu'on n'est nullement obligé de croire. Car outre qu'Anatolius n'estoit point homme à chercher des miracles pour confondre les Eutychéens, qu'il ménageoit un peu trop ainsi qu'on le luy a reproché plus d'une fois, comment saint Leon, Theodoret, & d'autres grands hommes qui écrivirent en ce temps-là contre l'Herésie d'Eutychez, n'auroient-ils pas parlé d'une preuve si éclatante de la fausseté de ses Dogmes, & d'une chose si extraordinaire & si merveilleuse qui se fit en presence d'un Empereur, d'un Patriarche, & d'une infinité d'autres témoins irreprochables, ce qui leur eut servy d'un argument invincible pour confondre & défoler les Eutychéens qu'ils combattoient?

Mais comment Anatolius, s'il eut demandé & obtenu de Dieu par des Processions & des Prières publiques un si grand miracle, pour confirmer la verité de la foy Catholique contre les erreurs d'Eutychez, eût-il encore après cela favorisé

les Eutychéens ? Car c'est ce qu'il fit en mettant à la place de l'Archidiacre Aëtius grand Catholique, un Diacre nommé André infecté de cette Heresie, & en plusieurs autres occasions, ce qui obligea saint Leon à faire Julien de Cos son Nonce auprès de l'Empereur, uniquement pour empêcher que l'Heresie ne fît aucun progrès, parce que dit-il le Patriarche n'a point la vigueur & le zele qu'on doit avoir pour s'opposer aux entreprises des Eutychéens ? Et puis quelle apparence que ces Heretiques après avoir les uns veu, & les autres appris de leurs Partisans mêmes ce miracle, eussent-ils encore esté aussi insolens qu'ils le furent ? Car en effet il n'y a rien de si horrible que ce qu'ils firent en même tems, non-seulement pour maintenir, mais aussi pour faire triompher leur Heresie, & sur tout les Moines de la Palestine & de l'Egypte, comme il faut nécessairement que je le fasse voir en cet endroit de mon Histoire.

Quia in Episcopo Cōstantinopolitano Catholico vigō non est.

Ad Julian. Cōsens. Ep. 56.

ANN.

452.

Evagr. l.

2. c. 5.

Niceph. l.

15. c. 9.

Ep. Marci ad Mo-

Un Moine de la Palestine nommé Theodose, le plus scelerat & le plus violent de tous les hommes, & Partisan d'Eutychez, comme son Maistre Barsumas, jusqu'à la fureur, s'étoit rendu à Calcedoine durant le Concile, avec quelques autres Moines

presque aussi méchans que luy, pour y cabaler en faveur des Eutychéens & sur tout de Dioscore. Mais comme il vit qu'ils estoient condamnés & Dioscore déposé, il s'en retourna promptement à Jerusalem, ou d'abord il séduisit sans beaucoup de peine l'esprit de l'Imperatrice Eudocia qui s'y estoit retirée immédiatement ou avant ou après la mort de son mary l'Empereur Theodose.

Cette Princesse qui s'estoit toujours entendue avec Chrysaphius, protecteur d'Eutychez, dont elle avoit pris aussi la deffense, & qui d'ailleurs avoit beaucoup de penchant à prendre toujours le contre-pié de Pulcheria, qu'elle n'aimoit point, crut aisément ce que ce fourbe luy dit, que cette Imperatrice & son mary Marcien qu'elle gouvernoit avoient fait rétablir le Nestorianisme dans le Concile, en faisant reconnoître dans JESUS-CHRIST deux Natures qui le partageoient en deux Fils, dont l'un estoit Dieu, & l'autre homme, ainsi que l'enseignoit Nestorius solennellement condamné pour cela dans les deux Conciles d'Ephese convoqués par Theodose, & qu'ensuite on avoit rétabli les Nestoriens comme Ibas & Theodoret, & opprimé les Orthodoxes comme

*nach. Palest.
post Conc.
Calched.
Cyrill. Mo-
nach. in vit.
Euthym. ap.
Sur. in Janu.*

Dioscore & Domnus, qui s'estoient toujours opposez vigoureusement à cette Heresie.

Ainsi la pauvre Eudocia se laissa surprendre à ce faux Moine, qui se voiant bien assuré d'une si puissante protection, s'en alla parcourir tous les Monasteres des environs, criant que tout estoit perdu, que la Religion estoit trahie, & qu'on venoit de faire triompher l'Herésie de Nestorius à Calcedoine, en détruisant la Foy de Nicée, de Constantinople & d'Ephese, par la condamnation d'Eutychez & de Dioscore qui l'avoient toujours soutenuë. Il n'en fallut pas davantage pour mettre en un instant sur pied, une furieuse armée de Moines revoltez, tous prests d'exécuter aveuglément tous les ordres qu'ils recevroient de ce nouveau General qui se mit à leur teste.

Les plus emportez de ces Moines étoient du nombre de ceux qui avoient suivi le redoutable Archimandrite Barsumas au Brigandage d'Ephese, où ils avoient appris de luy à joier des coûteaux, & comment on se sert du Bâton & de l'Epée, pour faire valoir les Dogmes d'Eutychez, & pour assommer ceux qui les combattent. Et comme ils estoient presque tous extrê-

mement ignorans , & incapables meſme de comprendre la diſtinction qu'on doit faire de nature à perſonne , & de ſubſtance à hypotaſe , ou ſubſiſtance , ces ſubtilitez paſſant leurs eſprits groſſiers & materiels , ils avoient tous donné brutalement dans l'Hereſie , en ſuivant leur conducteur , ſans ſçavoir ni ce qu'ils diſoient , ni ce qu'ils croioient.

Or ce ſont ces fortes d'Heretiques qui ont touſjours eſté les plus méchans & les plus violens de tous , ainſi qu'on le vit par une funeſte experience dans ces miſerables Moines Eutychéens , qui abandonnant leurs Monafteres pour ſuivre Theodoſe , ſe mirent ſous luy en campagne , & declarerent hautement la guerre au Concile de Calcedoine. Sur ces entrefaites le Patriarche Juvenal revint du Concile à Jeruſalem , ces nouveaux Guerriers l'ayant ſçû , crurent que leur premiere expedition devoit eſtre contre ce Prelat , qu'ils regardoient comme un deſerteur de leur parti pour lequel il s'étoit déclaré au Concile de Dioſcore. Sur cette reſolution ils marchent droit à Jeruſalem , où ils entrent ſans reſiſtance. Car qui eut voulu ſ'oppoſer à des Moines qu'on croioit y venir par devotion pour y viſiter les ſaints lieux ?

Mais on fut bien surpris de voir qu'au lieu de marcher en Procession deux à deux vers le saint Sepulcre , ils allerent investir les armes à la main le Palais du Patriarche , & y estant entrez comme dans une place prise d'assaut , le menacerent de le mettre en pieces, après l'avoir appellé mille fois traître & deserteur , s'il ne revoquoit ce qu'il avoit fait au Concile de Calcedoine , & ne le condamnoit comme eux. Tout ce que put faire le bon Juvenal fut de les amuser , en leur donnant de bonnes paroles , & leur demandant un peu de temps pour se remettre de la frayeur qu'ils luy avoient faite par leurs menaces , après quoy s'estant évadé pendant la nuit il s'enfuit à Constantinople.

Alors comme si apres avoir remporté une pleine Victoire sur leur ennemi , ils fussent demeurez Maistres du champ de Bataille , pouvant en Vainqueurs disposer de tout à leur volonté ; ils déposerent Juvenal , & mirent en sa place leur Capitaine Theodose , qui prit sur le champ possession du Thrône Patriarchal. Et parce qu'ils crurent qu'il luy falloit un Lieutenant qui luy fust à peu près semblable , ils mirent auprès de luy un certain Moine grand partisan de Dioscore nommé Aclif-

son, que son Evesque avoit chassé d'un Monastere pour ses crimes scandaleux, & qui s'estant retiré à Alexandrie fut pris comme seditieux par le Magistrat, qui le fit fustiger publiquement, & mettre tout déchiré de coups sur un chameau, pour estre conduit par toute la Ville, & servir de spectacle au Peuple en ce honteux estat.

Evagr.

Ces deux Conducteurs de ces braves Moines, pour se rendre plus formidables assemblerent aussi-tost tout ce qu'ils purent trouver de voleurs, de brigands, & de scelerats, dans toutes les trois Palestines, & les joignirent à tous ceux qui s'allerent rendre aupres d'eux, pour faire plaisir à Eudocia, qui s'estoit fait beaucoup de creatures, & avoit acquis un fort grand credit dans tout le Pays, par sa magnificence, & ses immenses liberalitez. Ce fut avec ces forces qu'ils coururent comme autant de furies déchainées toute la Palestine, tuant, pillant, brûlant, desolant tout, & n'omettant rien de ce que les Demons leur pouvoient inspirer de rage & de fureur, pour contraindre les Catholiques de renoncer à leur créance, de condamner le Concile de Calcedoine, de reconnoistre l'impie Theodose, & d'Anathe-

Epist. Marc.

1.

*Epist. Marcia.**Niceph.*

matifer le saint Pape Leon.

Ils établirent dans la plupart des Villes de nouveaux Evêques, choisis d'entre les plus zelez Eutychéens en la place de ceux qui n'estoient pas encore revenus du Concile. Ils faisoient mourir ceux qui refusoient de communiquer avec eux, comme fit le saint homme Severien, Evêque de Scytopolis, que le furieux Theodose, apres l'avoir arraché du pié des Autels, & entraîné luy-mesme avec une extrême furie hors de la Ville, égorgea de ses propres mains, le couronnant d'un glorieux Martyre, que l'Eglise honore encore aujourd'huy.

In Martyrol.
21. Février.

Mais sur tout quelle horrible persecution ne firent-ils pas souffrir dans la sainte Cité, à ceux qui refuserent toujours constamment de reconnoistre cet usurpateur, & ce loup enragé pour leur legitime Pasteur? Ils renouvelerent en cette occasion toute la fureur des Payens & des Juifs contre les Chrétiens, déchirant les uns par d'horribles gesnes, saccageant les autres, ruinant & réduisant ceux-cy à la mendicité, mettant le feu aux Maisons de ceux-là pour les y faire miserablement perir au milieu des flammes; de sorte qu'il sembloit que la sainte Cité de Jerusalem eut

eut esté prises par les Barbares ennemis du nom Chrestien, pour y abolir la memoire & tous les sacrez Monumens de nos Mysteres.

Ita ut à Barbaris capta videretur.

Enfin ce dont non-seulement le récit, mais la seule pensée, & la memoire qu'on en renouvelle donne de l'horreur, un saint Diacre nommé Athanase pénétré de douleur de voir tant de sanglans effets de la tyrannie de cet usurpateur du Siege Patriarcal, ayant eu la generosité un jour qu'il prêchoit devant luy, dans son Eglise, de le conjurer au nom de JESUS-CHRIST, de leur rendre leur vray Pasteur, & de ne plus remplir sa Bergerie de sang & de carnage, ce loup ravissant déguisé en Pasteur & en Evêque, assis sur son Trône & environné de ses gardes, l'envoya sur le champ jetter en bas de sa Chaire par ses cruels satellites, qui l'emporterent hors de l'Eglise, & après l'avoir tourmenté en mille manieres, & mis tout en sang à coups d'étrivieres, ils égorgèrent enfin par ses ordres, ce glorieux Martyr, après quoy ce Barbare ayant fait traîner son Corps par toute la Ville, le fit jetter à la voirie pour estre devoré des chiens.

*Martyrol.
Rom. 5. Jul.*

Cependant comme il y avoit encore

*Cyroll.
mon. in vit.
S. Euthy.*

plusieurs saints Moines dans la Palestine; qui detestoient son Schisme ; il fit tous ses efforts pour les gagner , & particulièrement le saint Abbé Euthynius homme d'une eminente sainteté , qui avoit tout pouvoir sur leur esprit. A cet effet il luy envoya plusieurs Ambassades , choisissant pour cela les plus habiles d'entre les Moines revoltez , qui tâcherent de luy persuader que le Concile de Calcedoine étoit tous Nestorien. Mais comme il les eut tres-souvent convaincus du contraire, sans neanmoins les pouvoir tirer de l'abîme d'infidelité ; & d'aveuglement où ils estoient plongez ; enfin pour se delivrer de leur importunité , après avoir confirmé ses Confreres dans la Foy , il s'alla jeter plus avant dans la solitude au delà du Jourdain. Et ce fut là qu'il desabusa aisement par ses saintes instructions plusieurs bons Anacorettes , qui s'estoient laissé malheureusement seduire par les impostures du faux Evesque Theodose , & sur tout le celebre Abbé Gerasime , celuy-là même dont on dit dans la vie des Peres, qu'il avoit le don de miracles, & qu'un Lion ayant un jour tué son Asne , il obligea cet animal feroce à le servir, comme avoit fait jusqu'alors ce pauvre

Asne, & de porter son bast & ses paniers, à quoy il obeit.

Leur dessein n'ayant pû réussir de ce costé-là, ils tenterent une autre voye, & s'efforcerent de venir about d'une entreprise bien plus importante pour eux. Ils sçavoient que par le moyen d'Eudocia qu'ils avoient fait entrer dans leur parti, ils avoient eu presque toute la Palestine: Ils crurent que s'ils pouvoient avoir de leur costé Pulcheria, ils gagneroient aussi par elle infailliblement l'Empereur, & qu'ensuite tout l'Empire seroit pour eux. Dans cette pensée dont ils se flatoient ridiculement en Moines étourdis, qui ne connoissoient point du tout l'état & la disposition de la Cour Imperiale, ils écrivirent à l'Imperatrice une longue Lettre en forme de Requeste, dans laquelle, après avoir rejeté sur le zele trop emporté des Peuples les horribles excez qu'on avoit commis, ils protestent qu'ils ne sont point du tout Eutychéens, & qu'ils n'en veulent qu'au Nestorianisme, qu'on avoit fait revivre au Concile de Calcedoine; & ils la conjurent de vouloir maintenir dans sa pureté la vraye Foy, qu'elle, & le défunt Empereur son frere, avoient fait si solidement établir dans le grand Concile d'Ephese.

*Epist.
Marci. ad
Monac. Pa-
lest.*

L'Imperatrice qui reconnut aisement leur fourbe , fit voir cette Requête à l'Empereur , & ce grand Prince , par une bonté qu'on ne peut assez admirer , au lieu d'envoyer des troupes pour les tailler en pieces , comme des séditieux , des rebelles & des meurtriers , se contenta de leur écrire une grande Lettre pour les ramener doucement à leur devoir. Après leur avoir remontré dans cette Lettre l'énormité de leurs crimes , dont il est tres-bien informé , & pour lesquels ils meritent la mort & les plus rigoureux supplices ; la presumption qu'ils ont eu de sortir de leurs Monasteres , pour faire les Docteurs , & condamner toutes les decisions de tout un Concile , eux qui ne sçavent rien du tout , & qui ne doivent qu'écouter avec une parfaite soumission leurs Pasteurs qui les doivent instruire ; leur extravagance qui leur fait dire qu'ils condamnent Eutychez , en même temps qu'ils suivent Theodose le plus méchant Eutychéen qui fut jamais , & qu'ils ne veulent pas souffrir qu'il y ait deux Natures en JESUS-CHRIST , faisant voir par là qu'ils ne sçavent ce qu'ils veulent dire ; car s'il n'en a pas deux , il faut donc nécessairement qu'il n'en ait qu'une , ce

qui est l'Herésie d'Eutychez. Après dis-je leur avoir fait toutes ces remontrances, prenant compassion de leur ignorance, il se donne la peine de leur expliquer ce que le Concile a décidé là-dessus, & comment deux Natures unies inseparablement & sans mélange en une seule personne ne partagent pas JESUS-CHRIST en deux, comme Nestorius a fait; après quoy il leur dit, qu'il ne veut pas faire comme eux, qui contraignent les gens & même les femmes à coups d'épée, & à force de gênes & de tourmens, de renoncer au Concile de Calcedoine, & d'anathematizer le Pape: Mais que ce n'est que par les voyes de la douceur & de la charité qu'il les veut ramener à la vraie Foy. Et c'est aussi à peu près en ces mêmes termes que l'Imperatrice Pulcheria faisant réponse à leur Lettre, leur écrivit.

ANN.

453.

Cependant comme un bruit confus se fut repandu jusqu'à Rome des troubles de la Palestine, & que les Moines sortis en foule de leurs Monasteres s'y estoient soulevez contre leur Patriarche; le saint Pape n'ayant pû apprendre la cause d'un soulevement si extraordinaire, écrivit à Julien son Nonce, qu'il l'en informât au plûtost, & quelques jours après, avant

que ses Lettres fussent arrivées à Constantinople, il receut de luy une exacte Relation de ce que nous venons de dire avec la copie des Lettres que l'Empereur & l'Imperatrice avoient écrites à ces Moines pour les faire rentrer dans leur devoir.

S. Leo. Ep.
56.

S. Leo. Ep.
59. & 60.

Quam pio
dignati estis
respōso im-
peratorum
monacho-
ros animos
cohibere ut
.....

Sentiant se
& didicisse
quod credāt
& agno-
vissē quod
timeant.

Ep. 59.

Quibus in-
sanam impe-
ritiam mo-
nachorum
dignati estis
parcendo
plectere &
docendo pu-
nire, &c.

Ep. 60.

S. Leo. Ep.
83.

S. Leon ne manqua pas de leur rendre graces par ses Lettres, où il les loüe de la grandeur de leur zele, mêlé de force & de douceur, ayant pris soin de reprendre ces Moines emportés & ignorans, des horribles crimes qu'ils ont commis, & de les instruire en même temps avec tant de bonté pour leur apprendre ce qu'ils doivent croire, & tout ensemble ce qu'ils ont à craindre, s'ils n'obeissent, afin qu'étant penetrez par la misericorde divine d'un vray repentir de leurs péchez, ils tâchent en faisant penitence de les effacer par leurs larmes. Il écrivit encore aux Moines des Lettres toutes remplies des marques de son affection paternelle envers ces égarez, qu'il excuse sur ce qu'on les a trompez, en leur faisant paroître son Epistre à Flaviën toute autre qu'elle n'est en effet.

Mais ces Moines toujours endurcis tandis qu'ils eurent l'impie Theodose à leur teste, ne furent nullement touchez de ces

lettres de saint Leon & de l'Empereur si pleines de tendresses & de bonté. Il en falut venir à la rigueur après avoir pris inutilement les voies de la douceur. C'est pourquoy ce Prince écrivit à Dorothee Gouverneur de la Palestine qui faisoit la guerre au Pays des Moabites , qu'il allât promptement à Jerusalein avec toutes ses forces ; qu'il se faisît de Theodose chef des revoltéz ; qu'il punît les obstinez dans leur rebellion , & contraignît les Moines de se remettre sous l'obeïssance de l'Eglise & de leurs Superieurs.

Nicephor.

Le Gouverneur ayant reçu ces ordres prit le devant avec une extrême vitesse ; mais les rebelles luy ayant fermé les portes , il falut attendre l'Armée contre laquelle ces miserables factieux ne pouvant tenir il entra dans Jerusalein. Mais il n'y trouva plus Theodose , qui laissant-là ces pauvres Moines à sa discretion , s'évada par une autre porte , & prenant des chemins écartez , se sauva dans les deserts de l'Arabie sur le Mont Sina , d'où il ne revint plus. Les principaux habitans de Jerusalein qui n'avoient obeï que par force à Theodose , se soumirent sans peine à leur Patriarche qui fut rétabli dans son Siege. Les obstinez non-seulement d'entre le Peuple , mais

*Ep. Pülch:
ad Bass. Ab-
bat. post.
Conc. Cal-
ched.*

aussi d'entre les Moines furent severement punis, les autres pour lesquels Juvenal avoit obtenu grace de l'Empereur, furent renvoyez dans leurs Monasteres, & dans leurs Cellules, pour y passer en penitence le reste de leur vie.

Ainsi ce tumulte fut appaisé, & ce fut alors que Pulcheria craignant que le séducteur Theodose n'eût gasté l'esprit de quelques-unes des Religieuses d'un fameux Monastere de Jerusalem, écrivit à Bassa leur Abbessse, une fort belle lettre, dans laquelle elle les instruit pleinement de la veritable créance que l'on doit tenir selon la définition de Foy du Concile de Calcedoine contre les Heresies d'Eutrychez & de Nestorius. Ce fut là comme le Sceau de tant de belles actions que cette admirable Imperatrice fit durant tout le cours de sa vie. Car peu après avoir écrit cette lettre, qui fut la derniere des siennes, elle mourut l'onzième de Septembre de cette même année quatre cens cinquante trois, en la cinquante-quatrième année de son âge, après avoir fait par son testament les pauvres ses heritiers, Princesse ornée de toutes les vertus Chrétiennes, qu'elle scût admirablement accorder avec les Politiques, ayant presque
 tou-

*Marcell.
in Chron.*

*Theod.
Lect. l. 1.*

toûjours gouverné l'Empire avec autant de prudence que de bon-heur ; reverée particulièrement dans tous les siècles pour avoir conservé jusqu'à la mort sa virginité toûjours inviolable , mesme dans le mariage : Enfin pour tout dire en un mot , digne des grands Eloges qui luy sont donnez par l'Eglise qui celebre tous les ans solennellement sa memoire , & singulierement par saint Leon , quand il a dit plus d'une fois dans ses Epîtres , qu'on luy doit les Victoires que l'Eglise a remportées de son temps sur les Heresies.

Après cette heureuse reduction de la Palestine , il ne restoit plus pour l'accomplissement de ce grand ouvrage que la conversion d'Eudocia , qui s'estoit laissée insensiblement engager dans un si malheureux parti ; il faut donc maintenant que je dise comment Dieu luy fit la grace de s'en retirer , afin qu'on voye tout d'une suite sans interruption ce qui appartient au mesme sujet , quoy que tout ne se soit pas fait en une mesme année. Leon qui avoit esté fort bien averty par l'Evêque de Cos , de la déplorable chute de cette Princesse , que le faux Moine Theodose avoit seduïte , luy écrivit , faisant semblant par un admirable trait de prudence , de n'en

S. Leo. Ep.
66.

avoir rien sçû , pour n'estre pas obligé de la reprendre avec vigueur comme il eut esté obligé de le faire. Il connoissoit bien le genie des femmes Heretiques, qui sont bien plus opiniâtres que les hommes, & qui s'obstinent d'autant plus dans l'Herésie, qu'on les attaque plus directement en leur faisant voir leur foible, & la fausseté des Dogmes qu'elles veulent soutenir sans connoissance & sans raison.

Ce sage Pontife prit une voie indirecte pour la ramener doucement à l'Eglise, en luy demandant son assistance, & le secours de sa pieté, & de ses lumieres contre les Heretiques, afin de la gagner par la confiance qu'il luy témoigne, & de la détromper adroitement par l'exposition qu'il fait de ce que l'on a défini contre les erreurs d'Eutychez & de Nestorius au Concile de Calcedoine; comme s'il croioit qu'elle y fût fort attachée, & qu'il n'y eut dans la Palestine que ces Moines brutaux & ignorans qui eussent refusé de s'y soumettre, parce qu'ils estoient les dupes d'un méchant fourbe, qui leur avoit fait accroire que c'étoit un Concile de Nestoriens. Un si saint artifice n'eût pas pourtant l'effet que saint Leon en attendoit : Cette Princesse crût qu'il y alloit de son

honneur, si estant tenuë de toute la terre, pour la femme du monde qui avoit le plus d'esprit, & le plus de sçavoir, elle faisoit voir par son changement, qu'elle s'estoit laissë tromper. Elle demeura donc encore obstinée dans le Schisme, & dans l'Herésie près de deux ans, jusqu'à ce que pour luy ouvrir les yeux de l'ame, Dieu par son infinie misericorde se servit de l'extrême affliction où elle se trouva tout à coup, en apprenant les tristes nouvelles de la mort tragique de son gendre Valentinien III. & la captivité d'Eudoxia sa fille & des deux Princesses ses petites filles, que les Vandales après avoir pris Rome avoient emmenées à Carthage.

Alors elle apprehenda vivement les jugemens de Dieu. Elle commença dès ce moment à craindre que ce qu'elle souffroit dans la perte de ce qu'elle avoit de plus cher au monde, ne fût une partie de la punition qu'elle meritoit pour avoir pris le parti d'Eutychez, & pour n'avoir pas voulu profiter de tant de saintes remontrances que Marcien & Pulcheria luy avoient faites, l'exhortant souvent par leurs lettres à se séparer de la Communion des Eutychéens. Elle resolut de s'en éclaircir, & pour cette effet elle envoya con-

ANN.

455.

Niceph. l.
15. c. 13.
Cyrril. Mo-
nach. in vit.
S. Eutym.
ap. suri. 20.
Janv.

sultér celui qu'on tenoit pour l'Oracle de toute la terre.

Theodoret
vit. Patr. c.
26.

C'estoit l'incomparable Simeon Styliste, qui depuis environ soixante & dix ans menoit une vie plus celeste qu'humaine sur une colombe, vers les confins de la Syrie & de la Cilicie, peu loin d'Antioche. La reputation de ses admirables vertus, & des dons extraordinaires dont Dieu l'avoit favorisé luy attiroit des gens de toutes les parties du monde les plus éloignées, comme des Perses, des Indiens, des Scythes, des Ethiopiens, des Nomades, des Italiens, des Gaulois, & des Espagnols, & jusqu'à des Insulaires habitans de la Grand' Bretagne, qui accouroient à luy en foule, les uns pour estre gueris de leurs maux, les autres pour apprendre ce qu'ils avoient à faire en l'état où ils se trouvoient; ceux-ci pour obtenir par ses prieres quelque grace qu'ils demandoient à Dieu; ceux-là pour estre consolez dans leurs afflictions; & tous pour avoir le plaisir de voir ce miracle vivant, & pour entendre ce Predicateur de toute la terre, préchant continuellement du haut de sa Colombe, beaucoup plus encore par sa vie toute merveilleuse, que par ses paroles. C'est ce que nous apprend Theodo-

Ibid.

ret , qui nous en parle comme témoin oculaire , qui le vit souvent , ayant même eu tres-grande part à son amitié , & cela seul est capable de faire l'Apologie de ce sçavant Evêque contre ceux qui l'ont si souvent accusé d'Herésie.

Ce fut donc ce grand serviteur de Dieu que l'Imperatrice Eudocia envoya consulter dans l'incertitude où elle estoit encore du parti qu'elle devoit suivre , l'asseurant par ses Lettres qu'elle prendroit celuy qu'il luy marquerait , comme le véritable & l'unique auquel on devoit s'attacher , selon la volonté de Dieu. Le saint homme dans sa Réponse luy fit entendre que Satan la voyant enrichie de tant de vertus , l'avoit voulu cribler comme il fit autre fois S. Pierre , & les luy faire perdre tout à coup , en la plongeant dans les ténèbres de l'infidelité , par l'artifice du méchant Theodose ; mais qu'il esperoit que sa Foy ne manqueroit pas tout à fait , non plus que celle de saint Pierre. Qu'au reste il s'étonnoit qu'estant si près de la Fontaine d'où elle pouvoit puiser les eaux de la vraie Doctrine qu'elle avoit en la Palettine dans le divin Eutymius , elle les alloit chercher si loin. Qu'elle fît donc ce que luy diroit cet homme de Dieu , si

*Niceph.
Cyril. vit.
Euthym.*

elle vouloit affermer son salut.

Elle n'y manqua pas. Ayant fait la moitié du chemin pour aller à luy, le saint qui en fut averti la vint trouver au lieu où elle s'estoit arrestée pour l'y attendre. Le voyant elle se jette à ses pieds, & apprend de luy que son adversité estoit un coup du Ciel, qui s'en vouloit servir pour la sauver. Qu'il falloit pour cela qu'elle se soumît entierement aux décisions du Concile de Calcedoine, & qu'elle renrât dans la Communion de son legitime Pasteur le Patriarche Juvenal. Il n'en fallut pas davantage. Après avoir receu la benediction de ce divin Anacorette, elle s'en retourna promptement à Jerusalem, où elle renonça publiquement dans l'Eglise Patriarcale à l'Herésie d'Eutichez, en faisant hautement Profession de recevoir le Concile de Calcedoine, ce que plusieurs Moines qui estoient encore entestez de leur Theodoze, firent à son exemple. Après quoy elle vécut encore quatre ans dans l'exercice de toutes sortes de vertus Chrétiennes, remplissant toute la Palestine des effets de sa charité envers les Pauvres, & de ses immenses liberalitez pour l'entretien des Eglises & des Monasteres qu'elle fit bâtir, & mourut enfin

saintement en la soixante & septième année de son âge. Voila ce que j'ay cru devoir dire tout d'une suite à l'occasion de la revolte des Moines de la Palestine, contre lesquels saint Leon fit agir vigoureuſement l'Empereur, & qui commença presque en même-temps qu'il eut sur les bras en Occident un ennemy encore plus redoutable dans la personne du terrible Attila, & dont pourtant il vint à bout contre toute apparence, le plus heureusement du monde, de la maniere que je vais raconter.

Après qu'Attila eut esté vaincu dans les champs Catalauniques par l'armée des Romains, des Viſigots, des François & des Bourguignons, & qu'il se fût retiré dans son camp aussi fier qu'avant sa défaite, ayant encore plus de deux cens mille hommes en son armée; Aëtius qui commandoit celle des Confederez n'ayant pas trouvé qu'il fût à propos de le pourſuivre, luy laissa le passage libre pour s'en retourner dans la Pannonie, d'où il estoit sorti pour se jeter sur l'Allemagne & sur les Gaules. Là il renforça son armée qu'il rendit bien-toſt presque aussi puissante qu'elle estoit avant la bataille qu'il venoit de perdre; après quoy il retourna

431

*Idat.
Prosp.
Cassiod.
Iorna.
Paul Diac.
Chron. Alex.
Theoph. &
alij.*

vers l'Illyrie , dans le dessein de s'emparer de ces riches Provinces , & passer delà par la Macedoine, par la Theffalie & par la Thrace dans l'Empire d'Orient qu'il avoit déjà desolé sous le jeune Theodose , qu'il contraignit de luy payer tribut. Mais il trouva un autre homme dans Marcien qui donna si bon ordre à bien faire garder tous les passages , & à tenir toutes les places en estat d'arrester long-temps les Barbares : outre qu'il avoit en campagne une bonne armée pour les harceler sur leur marche , & leur couper les vivres , qu'ils ne purent jamais passer. Et ce fut particulièrement pour cela que l'Empereur voulut que le Concile qu'il avoit convoqué à Nicée , se tint à Calcedoine pour n'estre pas obligé de s'éloigner de Constantinople lorsque les ennemis la menaçoient , & pour être toujours en estat d'aller luy-même à son armée au cas qu'ils s'avançassent.

Mais il ne fut pas en cette peine. Car Attila voyant qu'il luy seroit difficile, ayant affaire à un Prince si sage & si vaillant, de repasser en Orient , reprit le premier dessein qu'il avoit formé deux ou trois ans auparavant de se rendre maître de Rome , comme la Princesse Honoria l'en

l'en avoit fortement sollicité , afin de se venger de l'Empereur Valentinien III. son Frere , qui l'avoit chassée du Palais avec infamie , pour s'estre honteusement prostituée à l'Intendant de sa Maison. Le Roy Barbare ayant pris cette résolution quitte l'Illyrie , & retourne tout à coup vers l'Italie où il entre sans résistance , n'ayant trouvé personne qui gardât le passage des Alpes.

*Prosper.
ed. à Du-
chen.*

Et comme la saison estoit déjà trop avancée pour tenir la campagne , & faire des Sieges ; il hyverna dans ces beaux Pays qui sont entre les Alpes , & la Mer Adriatique. Après quoy le Printemps étant venu , il assiege & prend Aquilée , Ville alors tres-grande & tres-florissante , qu'il reduisit presque toute en cendres. De-là cette horrible inondation de Barbares se répandant comme un effroyable déluge dans ces belles & riches Campagnes qui s'étendent depuis le pied des Montagnes jusques au Po ; il ravage , ruine , entraîne , desole , détruit tout , rien n'échape à la fureur & à la cruauté de ces impitoyables Scythes , qui mettent tout à feu & à sang par où ils passent , sans épargner ni sexe , ni âge , ni condition.

ANN.

452.
*Jorn. de
reb. Got.
Prosper.
Miscell. l.
15.*

Ce fut alors que les Peuples des envi-

*Blond.
Decr. 3.
Sa bell. En-
nead. 8. Sig.
de Reg. Ital.
l. 13.*

rons du Golphe qui se purent sauver de cet orage, & singulierement ceux de Padouë pour se mettre à couvert d'une si furieuse tempête, se retirèrent dans les Isles à l'entrée du Golphe, où l'on jetta les fondemens de cette Auguste Republique de Venise, qui de ces petits commencemens estant allé toujous croissant par son admirable conduite jusqu'à se faire, comme nous la voyons, un des plus puissans Etats de l'Europe, soutient glorieusement aujourd'huy l'honneur de la Chrestienté; en combattant avec tant de generosité, & d'heureux succez, les ennemis les plus redoutables du nom Chrestien.

*Jornand.
Cassiod.
Paul. Diac.*

Comme un grand mal est quelquefois l'occasion qui fait naistre un grand bien: C'est-là le grand avantage qu'on a tiré du malheur que l'on eut alors en Italie d'estre exposé à la fureur de ce fier Attila, qui après avoir tout ruiné sur son passage depuis Aquilée jusqu'à Pavie, & à Milan, se rendit maistre de ces deux grandes Villes qu'il traita comme il avoit fait toutes les autres, en y renversant tout de fond en comble. Mais il fit voir avant cela d'une assez plaisante maniere & qui marque assez le genie d'Attila, qui avoit autant d'esprit que de fierté, ce qu'il avoit

envie de faire quand il auroit pris Rome. Car ayant veu dans le Palais de Milan un Tableau qui representoit un Empereur sur son Trône, ayant à ses pieds des Scythes enchaînez, il le fit ôter de là, & en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un Trône environné d'Empereurs chargez de sacs d'or & d'argent, qu'ils venoient répandre à ses pieds, en une posture fort humiliée, voulant faire entendre par là, que comme il avoit obligé Theodose sept ou huit ans auparavant, à luy payer tribut; il contraindroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie & les miserables restes de son Empire.

Suid.

Tant de fâcheuses nouvelles arrivant coup sur coup à Rome y causerent une grande consternation. Tout y estoit en un étrange desordre, point de soldats dans la Ville pour la deffendre, point de fortification pour arrêter quelque temps l'ennemy, point d'Armée en Campagne pour l'empêcher de passer outre, & d'y mettre le siege; le pauvre Valentinien qui ne songeoit qu'à prendre ses plaisirs, n'avoit ni force, ni conseil, ni resolution pour agir en cet estat déplorable où il se trouvoit. Et ce qui le mettoit au desespoir,

*Prosper.
Ex M. S. S.
Sirm. &
Chifflet Edit
Duchem.*

est qu'Aërius mesme, de qui il pouvoit attendre du secours, n'estant pas en estat de le pouvoir tirer d'affaire, luy conseilloit d'abandonner Rome & l'Italie, & de s'aller mettre ailleurs en sureté en attendant que cet orage fût passé.

Dans l'incertitude où il estoit s'il devoit suivre ce Conseil, ou le rejeter, il assemble le Senat pour délibérer là-dessus : on s'y trouva bien empêché de deffendre Rome en l'état où elle étoit contre cette innombrable multitude de Barbares, c'est ce qui sembloit impossible ; de l'abandonner & s'enfuir, pour chercher ailleurs un azile, c'estoit la derniere honte à un Empereur qui devoit plûtoft perir honorablement, que de vivre après une si honteuse lâcheté. Quoy faire donc ? on prit le milieu entre ces deux extremitez, qui fut d'envoyer une celebre Ambassade à Attila, pour obtenir de luy la paix à quelque condition supportable. Cela résolu de la sorte, on jugea qu'il n'y avoit personne qui pût mieux s'acquitter de cette charge que le saint Pape Leon, à qui la force de son esprit, sa prudence consommée, son adresse à manier les esprits, sa vertu, sa science, & son éloquence, jointes à sa dignité de Souverain Pontife, qui

le rendoient venerable à toute la terre, avoient acquis dans tout le monde la reputation d'estre sans contredit le plus grand homme de son temps.

L'Empereur le conjura donc de vouloir accepter cet employ, ce qu'il fit tres-volontiers pour sauver la Capitale de l'Empire, & le saint Siege, de l'invasion des Barbares. Pour honorer l'Ambassade & le Pape qui en estoit le Chef, on luy donna pour Ajoins deux des plus grands de l'Empire, Avienus, & Trigetius, dont l'un avoit esté Consul, & l'autre Prefet de Rome. On y ajoûta quelques Senateurs, entre lesquels étoit le Pere de Cassiodore, qui se laissant emporter à l'affection filiale dans une de ses Epîtres, où il parle en Orateur, en faisant l'Eloge de son Pere, luy attribué tout l'honneur & l'effet de cette importante Ambassade. Mais dans sa Chronique où il parle en veritable Historien, il s'en dédit, & donne tout uniquement à saint Leon, comme font tous les autres Autheurs. Et certes il est évident qu'un simple Sénateur, qui estoit avec un Consulaire & un ancien Prefet de Rome, beaucoup plus considerables que luy, ne faisoit qu'accompagner comme eux, & mesme après eux, le Pape

Variar. l.
i. Ep. 4.

qui estoit leur Chef , & qui porta la parole , ainsi que tous les Historiens en conviennent.

*Jornand.
ex prisc.
Histor.*

Or tandis qu'on déliberoit à Rome & que l'on y prenoit une si sage resolution , l'on tenoit aussi Conseil au Camp d'Attila , pour sçavoir s'il devoit poursuivre son entreprise , & mener son Armée droit à Rome , pour s'en emparer , comme il en avoit formé le dessein long-temps auparavant. Car plusieurs de ses serviteurs qui craignoient pour leur maistre , luy remontrèrent qu'une pareille entreprise avoit esté fatale au grand Roy des Gots Alaric , qui dans sa plus grande prospérité , perit fort peu de temps après avoir pris cette fameuse Ville , qu'on disoit estre en la protection de certains Saints qui la gardoient. Cela , quoy que peu capable d'arrester un homme intrepide , accoûtumé à violer les lieux les plus saints , & à ne rien épargner de sacré & de profane , sans craindre ni Dieu ni les hommes , ne laissa pas pourtant de luy donner quelque legere inquietude , qui le fit marcher plus lentement , en délibérant en luy-mesme lequel des deux avis il devoit suivre , & en s'avancant toujourns neanmoins vers Rome , jusqu'à ce qu'il arriva près de Mantouë ,

peu loin de l'endroit où le Fleuve Min-
cius se va décharger dans le Po.

Ce fut là que le saint Pontife Leon pour
s'acquitter de son Ambassade le vint trou-
ver. Attila tout feroce qu'il estoit en té-
moigna beaucoup de joye ; ce fut avec un
plaisir indicible qu'il vit un si grand hom-
me, & le Chef de tous les Chrestiens, du-
quel la renommée qui en publioit mille
belles choses voloit par tout. Il le receut
avec toute sorte d'honneur ; il écouta fa-
vorablement sa harangue, qu'il se fit in-
terpreter, & la trouva si belle, si judi-
cieuse, si forte & si touchante : que cet
Attila ce fleau de Dieu, cet ennemy du
genre humain, dont la veüe seule jettoit
la terreur dans l'ame des plus intrepides,
& le seul nom faisoit trembler toute la
terre, s'amollit tout à coup, devint doux
comme un Agneau, de loup ravissant qu'il
estoit auparavant, & luy octroya sur le
champ la paix qu'il luy demandoit ; & il
la donna sans exiger aucune fâcheuse con-
dition, luy promettant de la garder in-
violablement de son costé, après quoy
rebrouffant chemin il s'en retourna au
de-là du Danube, d'où il ne revint plus.

Je sçay ce qu'on dit ordinairement pour
rendre la chose plus merveilleuse, que les

Tota lega-
tione di-
gnanter ac-
cepta ita
summi Sa-
cerdotis pre-
sentiâ Rex
gavifus est
ut bello ab-
stinere præ-
ciperet.

*Prosper
Chron. à
Duchen.*

Capitaines d'Attila luy ayant demandé pourquoy il avoit tant honoré ce Pontife, jusqu'à luy obeïr en tout ce qu'il luy avoit commandé, ce Prince leur avoit répondu en tremblant, que tandis que Leon le haranguoit, il avoit veu auprès de luy un venerable vieillard, qui tenant l'épée nuë le menaçoit de le tuer s'il ne faisoit tout ce que ce Pape vouloit. Mais je suis obligé de dire que sans estre incredule, on peut n'en rien croire; aussi ne trouve-t'on pas cette vision dans le Breviaire de Paris, depuis que nôtre sçavant Archevêque Monseigneur François de Harlay l'a rétably dans l'état où il doit estre, ayant pris grand soin d'en ôter tout ce qui est apocriphe, ou fort incertain, & d'y mettre pour les Leçons les plus beaux endroits des Ouvrages des Saints Peres, & les plus conformes au sujet qui se presente, & à la Feste qu'on celebre. Je diray donc hardiment qu'on peut sans scrupule n'estre pas de l'avis de ceux qui croient cette apparition: car les anciens Auteurs comme Jornandes, Theophane, Suidas, le Comte Marcellin, Cassiodore, Anastase, & les autres qui ont écrit cette legation de saint Leon; que dis-je saint Prosper qui estoit alors à Rome & nous
en

en a appris toutes les circonstances , & saint Leon mesme qui en a parlé dans un de ses Sermons, ne disent rien de cette vision, qu'ils n'auroient pas supprimée si elle estoit vraie.

Bien loin de cela , au lieu d'attribuer cette descendance d'Attila à la crainte qu'il eut de cette apparition & de cette épée menaçante ; ils disent tous d'un commun accord , que ce fut un effet de la presence Majestueuse, & de la forte éloquence de saint Leon, qui amollit & adoucit le cœur de ce Barbare; & le saint Pape qui n'avoit garde de s'en glorifier, dit qu'il le faut attribuer, non pas à l'influence des Etoiles, comme quelques Profanes le vouloient , mais uniquement à l'infinité misericorde de Dieu , qui s'est laissé flechir par l'intercession de ses Saints, & ensuite a daigné adoucir & changer le cœur des Barbares. Il n'y a rien en tout cela qui marque cette vision. Ce qui luy a donné cours dans les derniers temps, est qu'on l'a trouvée dans l'Histoire appelée *Miscella*, qu'on attribue faussement à Paul le Diacre. Mais outre que les anciennes Editions de ce Compilateur ne l'ont pas, ce qui fait voir qu'on l'y a ajoutée comme on a voulu sans preuve, & sans auto-

*Serm. in
Osta. Apo-
stol.*

*Quorum
precibus di-
vinæ censu-
ræ flexa Sen-
tentia est.
Non sicut
opinantur
impii stella-
rum affecti-
bus, sed inef-
fabili Dei
omnipoten-
tis miseri-
cordiæ de-
putantes qui
corda furen-
tium Barba-
rorum miti-*

gare digna-
tus est.

Miscell. l.
15.

rité, outre que cette Histoire contient bien d'autres faussetez toutes visibles; cette apparition n'y est rapportée que sur un bruit incertain en ces termes, *Ferunt post discessum Pontificis interrogatum esse Attilam à suis, &c.* On dit qu'après le départ du Pape les gens d'Attila luy demanderent, &c.

Ainsi j'ay raison de dire qu'on peut ne pas croire cette vision, & qu'il ne faut point chercher icy de plus grand miracle que celuy que fit saint Leon en adoucissant & changeant tellement par son Eloquence, le cœur du plus feroce, & du plus formidable de tous les hommes, qu'il en obtint sur le champ sans condition la paix qu'il demandoit, & luy fit quitter l'Italie.

Ce qu'il y a en cecy de tres-remarquable, est que ce grand homme, qui eut le pouvoir de flechir si facilement les cœurs de ces Barbares infideles, n'en put faire autant par ses lettres à l'égard des Heretiques, comme on l'a veu dans l'Histoire des Moines de la Palésthine, & comme on le va voir encore en celle des Moines d'Egypte, & des Eutychéens d'Alexandrie, qui se revolterent presque en mesme temps que les autres.



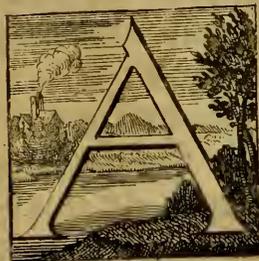
HISTOIRE

DU PONTIFICAT

DE SAINT LEON

LE GRAND.

LIVRE QUATRIÈME.



PRE'S que Dioscore eût
esté déposé au Concile de
Calcedoine , l'Empereur
Marcien le relégua à Gan-
gres en Paphlagonie ; &
pour luy oster toute espe-
rance d'estre jamais rétably dans son Sie-

Kkij

ge, il voulut qu'on fist au plûtost l'Electi-
on d'un nouveau Patriarche, qui prist
tout le contrepied de cet Heretique, & fist
Profession de suivre exactement en tout
les decisions du Concile. Pour cet effet il
ordonna que quatre Evêques d'Egypte qui
s'estoient enfin résolus d'y souscrire avant
même qu'on eût fait cette Election, se
transportassent promptement à Alexan-
drie, avec ses lettres Imperiales adressées
à Theodore son Lieutenant General en
Egypte, par lesquelles on luy donnoit or-
dre de tenir la main à ce qu'on éluât Ca-
noniquement en leur presence un sujet qui
par la pureté de ses mœurs, & de sa Do-
ctrine, & par le talent qu'il auroit de la
bien prêcher, fût trouvé digne de remplir
le Siege de saint Marc.

Cum qui
esset vitâ,
& sermone
Pontificatu
dignus eli-
geretur.

Liberat. c.

12.

ANN.

452.

Cela se fit : on tint une grande assem-
blée du Clergé, de la Noblesse, & du
Peuple, où il y eût d'abord de grandes
contradictions, particulièrement du côté
du petit Peuple qui aimoit passionnément
Dioscore qui l'avoit gagné par ses larges-
ses, & par le peu de soin qu'il prenoit de
le contenir dans les termes de son devoir.
Ceux-cy donc appuyez encore de quel-
ques-uns de la Noblesse & du Clergé, que
Dioscore avoit obligez, s'opposoient avec

beaucoup de chaleur à ce qu'on passât outre dans l'Élection qu'on vouloit faire, prenant pour prétexte que Dioscore leur Evêque vivoit encore; & que donner de son vivant un autre Epoux à son Eglise, c'estoit luy faire commettre un detestable adultere, & violer les saints Canons qui le deffendent & l'ont en execration.

Volentibus
civibus ne-
minem pe-
nitus ordi-
nare, ne a-
dulteri vide-
rentur Dios-
core viven-
te.

Ibid.

Mais quand on leur eût remontré que quand un Evêque renonce volontairement à son Evêché, ou qu'il en est juridiquement déposé par un jugement Canonique, il n'est plus Epoux ni Evêque de cette Eglise; & qu'ensuite on eût proposé Proterius grand Vicaire de Dioscore, pour remplir sa place: Alors tous d'un commun accord consentirent à cette Élection; ceux qui n'aimoient pas Dioscore le firent, parce que Proterius, qui estoit fort homme de bien, n'avoit rien de ses mauvaises qualitez, quoy qu'il eût esté honoré de son amitié; & les autres, parce qu'estant ami de Dioscore, qui en partant d'Alexandrie l'avoit fait son Vicaire: ils crurent qu'il suivroit sa conduite, & maintiendrait tout ce qu'il avoit fait. Ainsi Proterius fut élu fort paisiblement nouveau Patriarche d'Alexandrie, & ensuite ordonné & inthronisé par ces quatre

ANN. Evêques qui avoient fouscrit au Concile
453. de Calcedoine.

Mais cette tranquillité ne dura gueres. Car lors que les Alexandrins , qu'on fçait avoir esté de tout temps, les plus mutins , & les plus féditieux de tous les peuples , & les Moines d'Egypte qui estoient pour la pluspart Eutychéens , virent que leur nouveau Patriarche , qui estoit fort bon Catholique , condamnoit la Doctrine d'Eutychez , & agissoit conformément au Concile de Calcedoine , qu'il vouloit faire recevoir dans tout son Patriarcat : ces Heretiques animez d'un esprit de revolte , qui est celuy de l'Herésie , redemanderent tout en furie leur Dioscore , & d'autre part les Catholiques voulant que l'on maintint Proterius ; il se fit dans Alexandrie une si furieuse sedition , qu'on n'a gueres vû dans l'Histoire rien qui approchât des horribles excez de cruauté & de rage qui s'y commirent.

Evagr. l.
2. c. 5.
Niceph. l.
15. c. 8.

Car comme le tumulte croissoit toujours dans toute la Ville , où les féditieux faisoient par tout un étrange desordre , les Magistrats qui le vouloient appaiser , s'avancerent vers eux avec ce qu'ils avoient de Gardes & de soldats , croyant pouvoir aisément dissiper une Populace sans Ar-

mes. Mais ces furieux armez de leur rage, fans rien craindre, & fans respecter les marques de leur dignité, se jettent en foule avec une effroyable impetuofité fur eux, les repouffent, les battent, les renverfent, les contraignent de prendre la fuite, chargez d'injures, & de coups; puis courant aux pierres, & prenant tout ce que la fureur leur pût fournir d'armes, ils vont droit aux foldats, les chargent à grands coups de pierres, les écartent, les chaffent, les pourfuivent, & les menent battant jufqu'au Temple de Serapis qui eftoit alors changé en Eglife, où ils fe fauvent pensant y eftre fort en fureté. Mais c'eft-là qu'ils perirent tous, parce que ces furieux l'ayant investi de tous coftez pour empêcher que personne n'en pût fortir, ils y mirent le feu, & les y brûlerent tout vifs.

Ils continuerent ainfi leur infolence, fans que l'on pût en arrêter le cours, ni remettre quelque ordre dans Alexandrie, dont ils s'eftoient rendus les maiftres, jufques à ce que Marcien, qui en fut bien-toft averti, y eût promptement envoy é deux mille foldats choifis, qui eurent le vent fi favorable, qu'ils arriverent dans fix jours à Alexandrie. Mais un fi foible remede

pour un si grand mal , l'aigrit encore beaucoup davantage. Car ce gens qui croioient n'avoir affaire qu'à une vile populace , sans Chef, & sans ordre, & qu'il ne falloit pour se faire craindre qu'agir de hauteur, se mirent eux-mesmes à faire les insolens, principalement à l'égard des femmes & des filles, sur la pudicité desquelles ils attentoient effrontément & tout ouvertement. Cela irrita tellement les esprits de ce peuple déjà si échauffé : que le feu de la sédition, qui sembloit commencer à s'éteindre peu à peu, se raluma tout à coup, & devint plus grand & plus violent qu'il n'avoit encore esté. De sorte que ce petit nombre de soldats nouveau-venu, ne pût tenir contre cette infinie multitude de Bourgeois irritez, qui leur firent bien-tost rendre les armes.

Après quoy voyant bien qu'ils estoient les maistres, & qu'on n'oseroit leur rien refuser, ils demanderent à Florus Gouverneur d'Alexandrie, qui avoit le commandement des Armes, qu'on leur rendît certaines mesures de bled qu'on avoit coûtume de leur distribuer, les Bains publics, les Spectacles & les Comedies ; & enfin tous les Privileges qu'on leur avoit ostez pour les punir de leurs precedentes seditions.

tions. Florus qui étoit plus sage que ses soldats , vit bien que la force n'étoit point du tout de saison , en l'état où estoient les choses. Au lieu de s'élever contre eux, il se mit à les haranguer , en les exhortant à la paix par les paroles les plus douces qu'il put choisir , & leur accorda sur le champ tout ce qu'ils voulurent , ce qui appaisa un peu les esprits des seditieux, mais non pas tellement que Proterius, qui les connoissoit bien , crût qu'il s'y dût fier.

En effet ils luy dresserent tant d'embûches , qu'on fût obligé de luy donner des soldats pour sa garde ; & tout ce qu'il put faire fût de s'échaper de leurs mains avec bien de la peine pendant la vie de Marcien. Ce sage Prince voyant aussi de son costé que la force dont il s'étoit voulu servir, n'étoit pas un fort bon moyen pour reduire ces esprits boüillans des Alexandrins , leur écrivit de belles lettres toutes remplies de témoignages de sa tendresse de Pere envers ses Sujets , qu'il tenoit pour ses enfans , puis qu'il n'en avoit point d'autres qu'eux ; & sçachant bien que pour les ramener fort doucement à leur devoir & à l'obeïssance , il ne falloit qu'ôter la cause de leur revolte , sçavoir , leur Hereisie ; il les exhorta de tout son cœur à ren-

*Liberat.
Brevi. c. 15.*

*Epist. vi-
ror. Illust.
pro Concil.
Calched.*

trer dans la Communion de l'Eglise Catholique, & leur envoya, non pas un Evêque qui leur eût pû estre suspect, mais un Officier de sa Cour qui s'estoit trouvé au Concile de Calcedoine, & avoit ordre de leur faire entendre qu'on n'y avoit rien décidé de nouveau, & qui ne fût parfaitement conforme aux trois Conciles Oecumeniques precedens, en condamnant les Dogmes d'Eutychez & de Nestorius.

Cependant saint Leon qui avoit appris quelque chose de l'Electon de Proterius, & du grand tumulte d'Alexandrie, par un bruit confus qui s'en estoit répandu jusqu'en Occident, estoit fort en peine, ne sçachant pas precisément l'état des choses, & si l'avantage estoit du costé des Catholiques, ou bien de celui des Eutychéens. Dans cette incertitude il croioit avoir lieu de craindre pour l'Eglise. Il sçavoit bien que Dioscore avoit répandu dans l'Egypte le venin de l'Herésie Eutychéenne, qui en avoit empoisonné plusieurs du Peuple & du Clergé. Il craignoit bien fort que les Moines qui formoient un tres-grand parti dans l'Egypte ne se fussent laissé corrompre, comme avoient fait ceux de la Palestine. Mais sur tout il

De Ægip-
tiis Mona-
chis quàm
quieti & cu-
jus sint fidei
scire deside-
ro.

Leo Ep. 56.

apprehendoit du costé de Proterius élu Patriarche , qui luy devoit estre suspect ; n'ignorant pas qu'il estoit l'élève de Dioscore , qui l'avoit toujourns fort consideré , jusqu'à l'avoit fait Archi-Prestre , & son Vicaire General , auquel il avoit confié le Gouvernement de l'Eglise d'Alexandrie pendant son absence.

Cela luy donnoit de l'inquietude , qui luy fit écrire à son Nonce Julien , qu'il l'informât au plûtost de ce qu'il avoit appris de l'état où se trouvoient alors les affaires de la Religion & de l'Eglise dans l'Egypte , & particulièrement dans Alexandrie , depuis l'Electon qu'on y avoit faite de Proterius. Mais peu de temps après , & mesme avant qu'il eût reçu réponse de son Nonce , il fut extrêmement consolé pour les bonnes nouvelles qu'il reçût du nouveau Patriarche , qui luy envoya par un de ces Evêques Catholiques qui l'avoient consacré , sa Profession de Foy toute Orthodoxe , & parfaitement conforme à celle des quatre Conciles Generaux.

Il en eût toute la satisfaction qu'il en pouvoit attendre , comme nous l'apprenons d'une de ses lettres au Nonce Julien ; & il voulut le témoigner au Patriarche ,

*S. Leo Ep.
56. ad Ju-
lian. Cosen.*

Ep. 68.
ANN.
454.

par une belle & longue Epistre qu'il luy écrivit pour l'en feliciter. Nous n'en avons qu'un petit fragment dans un des Traitez du Venerable Bede : & le Cardinal Baronius déplore la perte qu'on en a faite. Mais cette perte a esté depuis peu réparée par les soins du sçavant Pere Quesnel qui l'a trouvée toute entiere dans un excellent manuscrit du Cardinal Grimani , avec plusieurs autres qu'on n'avoit pas encore veuës , & qu'il nous a données dans sa nouvelle Edition des Oeuvres de saint Leon.

*Beda. de
Ratio. Temp.
6. 42.*

*Ep. 103.
Edit. Ques-
nel.*

Ce qu'il y a de plus particulier en cette Epistre , c'est qu'il y instruit pleinement Proterius de ce qu'il doit faire , pour ramener à l'Eglise Catholique les Alexandrins , & les Moines d'Egypte Eutychéens. Ce qui les retenoit dans le Schisme & dans l'Herésie , en refusant opiniâtement de recevoir le Concile de Calcedoine , étoit principalement ces deux choses. L'une qu'il avoit approuvé l'Epître de saint Leon à Flavien qu'ils croioient estre toute Nestorienne ; & l'autre qu'il avoit osté contre le Canon de Nicée , le second rang au Patriarche d'Alexandrie , pour le donner à celuy de Constantinople , ce qu'ils ne pouvoient nullement souffrir pour l'inté-

rest de leur Eglise. Le saint Pape entreprit de lever ces deux obstacles qui s'opposoient à leur réunion, & de les défabuser entièrement sur ces deux points.

Pour le premier, il découvre dans cette Epître à Flavien, l'extrême malice des Eutychéens, qui non-seulement chicanent sur chaque mot, & sur chaque syllabe, pour les détourner en un mauvais sens, tout contraire à celui qu'ils expriment très-clairement : mais aussi qui la falsifient, en y changeant ce qu'il leur plaît, pour la faire paroître Nestorienne à ceux qu'ils trompent par une si lâche & si indigne perfidie. C'est ce qui l'obligea de s'adresser à l'Empereur pour le supplier très-humblement de faire traduire exactement en Grec son Epître à Flavien, soit par l'Evêque Julien son Nonce, soit par tout autre qu'il luy plaira, & de l'envoyer scellée de son Sceau Imperial, aux Magistrats d'Alexandrie, leur donnant ordre de la faire lire publiquement dans l'Eglise au Clergé & au Peuple, avec les témoignages qu'il y joint des fameux Patriarches d'Alexandrie, Athanase, Theophile, & Cyrille, que les Alexandrins avoient en singulière vénération, afin qu'on voie qu'ils sont parfaitement conformes à la Doctrine contenuë

Omnibus
& verbis notis
infris infir-
diantur &
syllabis.

Ibid.

S. Leo.
Ep. 69.

dans son Epître, selon la tradition de leurs Peres ; qu'on ne se laisse plus abuser par de lâches Imposteurs ; & qu'on rentre dans la Communion du saint Siege Apostolique, qui ne souffre ni Eutychez, ni Nestorius, que l'Eglise universelle a condamnés comme tous les autres Heretiques.

*Ep. 103.
Ed. Quisnel.*

Le saint Pape ordonna la même chose à Proterius. Et tout cela fut ponctuellement executé, par les ordres de Marcien, qui fit encore quelque chose au delà de ce que le Saint luy avoit demandé. Car il fit publier presque en même temps un sanglant Edit contre tous ceux qui particulièrement dans Alexandrie, & dans toute l'Egypte, auroient une créance contraire à celle que l'Eglise a solidement établie dans les Conciles Oecumeniques, & singulierement dans celuy de Calcedoine, contre les Dogmes d'Eutychez, sans rien ajouter au sacré Symbole, & sans en rien diminuer, conformément à ce qu'ont enseigné les saints Patriarches d'Alexandrie, Athanase, Théophile, & Cyrille ; voulant que les Rebelles soient soumis à toutes les peines ordonnées contre les Apollinaristes, & tous les autres Heretiques ; défendant aux Eutychéens de s'assembler, & à toutes sortes de personnes de les re-

cévoir, & favoriser leurs Assemblées sur peine du fouiet pour les Roturiers, d'une grosse amande pour les autres, & de la confiscation de la maison où ils se feront assemblés; de plus, de disputer ou d'écrire contre le Concile de Calcedoine, de garder les Livres des Eutychéens, ou d'avoir la curiosité de les entendre lire, à peine d'estre mis à l'amande pour ceux-cy, du banissement pour ceux-là, & enfin du dernier supplice pour ceux qui oseront prêcher ou enseigner cette Herésie.

Et parce que le Saint avoit sçû par les lettres de son Nonce, qu'Eutychez, qu'on avoit relégué dans un lieu peu loin de Constantinople, dogmatisoit toujours, & répandoit avec plus d'impudence que jamais, le venin de sa detestable doctrine dans les ames des simples, qui se laissoient facilement surprendre par les artifices, & par les beaux discours de ce dangereux hypocrite: il pria l'Empereur de l'envoyer plus loin dans quelque lieu bien écarté, où il ne put nuire à personne qu'à luy-même. Et il y a de l'apparence qu'il mourut-là miserable dans son exil, comme Dioscore dans le sien, parce qu'après cela on ne trouve plus un seul mot de luy dans l'Histoire. Voila ce que fit Marcien pour satis-

Ultimo etiam supplicio coercantur qui illicita docere tentarint.

l. 8. c. de hæres.

S. Leo. Ep. 70.

faire saint Leon , & les mesures que prit ce Pape , pour desabuser les Alexandrins de la fausse opinion qu'on leur avoit fait concevoir de son Epître à Flavien , ce qui estoit cause en partie qu'ils refusoient de recevoir le Concile de Calcedoine.

*Ep. 103. ad
Proter. Edit.
Quesnel.*

Pour lever le second obstacle qui s'opposoit à leur réunion , sçavoir le Canon qu'on y fit pour donner au Patriarche de Constantinople le premier rang entre tous ceux de l'Orient ; voicy l'ordre qu'il y donna. Premièrement il leur fit sçavoir , qu'il n'avoit point du tout approuvé , & qu'il n'approuveroit jamais ce Canon qu'on avoit fait passer en l'absence de ses Legats , qui l'ayant sçû avoient solennellement protesté contre cette entreprise. Et pour leur faire bien connoître sa resolution , il leur envoya les lettres tres-fortes qu'il avoit écrites sur ce sujet aux Evêques , à Marcien , & au Patriarche Anatolius , qu'il reprend tres-aigrement de son ambition , protestant qu'il ne souffrira jamais un pareil attentat contre le saint Concile de Nicée.

En second lieu , comme il vit que toutes ces lettres n'avoient encore rien produit , & qu'Anatolius ne laissoit pas de retenir toujours cette Primauté dans l'Orient,

rient ; il se mit à presser plus fortement qu'auparavant l'Empereur d'employer son autorité pour le faire obeir. Ce Prince qui vouloit satisfaire saint Leon , auquel il avoit déjà fait sçavoir qu'il vouloit comme luy qu'on gardât aux Eglises , leurs Prerogatives & leurs Privileges ; & qui d'ailleurs desiroit fort de reconcilier son Patriarche avec le Pape , entreprit cette affaire, & tâcha de disposer doucement Anatholius à contenter Leon. Ce Prelat fort adroit l'ayant assuré qu'il ne souhaittoit rien tant que cela , & qu'il feroit tout ce qu'on desiroit de luy , Marcien le fit sçavoir au plûtoft à Leon , qui répondit qu'il falloit voir si les effets s'accorderoient avec de si belles promesses.

Alors ce fin Patriarche écrivit au Pape cette lettre dont j'ay déjà parlé , & dans laquelle après avoir dit qu'il luy a obeï en ôtant l'Archidiaconat à cet André qu'on disoit estre Eutychéen , & en chassant d'auprès de soy tous ceux qui estoient suspects de cette Heresie ; il proteste que le Canon dont il s'agit luy déplait infiniment , qu'il n'y a rien contribué , & qu'ayant toujours abhorré le faste & l'orgueil , il n'a jamais rien prétendu de ce qui appartient aux autres. Cela , avec le té-

Leo. Ep. 59.

*Leo. Ep. 58.
Ep. 107. ad
Marc. Ed.
Quesnel.
Ep. 101. ad
Marc.*

*Ep. Ana-
tol. ad Leon.
in Collect.
Holsteni.*

Sed gratum mihi frater carissime est quod dilectio tua id profitetur sibi displicere sufficit in gratiæ communis regressu Professio dilectionis tuæ, & attestatio principis Christiani.

Leo Ep. 71. Cod. Just. l. 12. C. de sacros. Eccles.

Privilegia quæ generalibus constitutionibus universis sacro sanctis Ecclesiis . . . retro Principes præstiterant, &c. Ibid.

moignage que luy en rendoit l'Empereur, fit croire à saint Leon qu'Anatolius avoit abandonné la Primauté, ce qui l'obligea de lui rendre son amitié. Mais ces belles paroles qui dans le fond ne disoient autre chose, sinon qu'il luy déplaisoit qu'on luy eût donné ce qu'il n'avoit point procuré, n'empêcherent pas, comme nous l'avons veu, qu'il ne crût le devoir toujours retenir, & qu'en effet il ne le retint, ainsi que firent après luy tous ses Successeurs.

Au reste cet Edit Imperial qui fut publié cette mesme année, & dont il ne nous reste qu'un fragment, ne se fit point, comme le croit le Cardinal Baronius, pour abolir ce dernier Canon de Calcedoine, & pour obliger Anatolius à renoncer à la Préséance dans l'Orient, qui luy est attribuée par ce Decret. Car cette Pragmatique Sanction de Marcien ne regarde que certains Privileges qui ont esté donnés aux Eglises par les Princes ses Predecesseurs. Il confirme par cette Pragmatique tous ceux qui n'ont rien qui choque les saints Canons, & casse en termes generaux les autres qui leur sont contraires; ce qui n'a nul rapport au Decret d'un Concile General, qui peut changer ce qu'un autre

Concile avoit auparavant établi , non pas touchant la Foy , mais à l'égard de la Police & de la Discipline de l'Eglise.

Voilà-donc ce que fit saint Leon pour ramener les Alexandrins à l'Eglise , par des voies si douces & si raisonnables ; mais après tout il ne put rien gagner sur ces cœurs obstinez dans l'Herésie , que la seule crainte qu'ils avoient de Marcien empêcha d'éclater durant sa vie. Et cependant le saint Pontife qui se reposoit sur la sagesse & sur l'autorité de ce grand Prince , qui maintenoit l'Eglise d'Orient en paix , se vit tout à coup sur les bras en Occident des ennemis bien plus terribles , qui se rendirent maistres de Rome , de la maniere qu'il faut maintenant que je raconte en reprenant la chose d'un peu plus haut.

Il y avoit près de trente ans que l'Empereur Valentinien III. Prince foible & fort débauché , regnoit en Occident : lors que deux détestables actions , qu'il fit coup sur coup , furent les dernières secouffes qui firent enfin tomber cet Empire déjà fort ébranlé par l'irruption de tant de nations féroces sorties du Septentrion , qui s'estoient emparées des Gaules , de l'Espagne , & de l'Afrique. Il estoit deve-

*Procop. de
Bell. Van-
dal. l. 1.*

nu éperdûment amoureux d'une Dame Romaine aussi vertueuse que belle, femme de Maxime, l'un des plus considérables du Senat. Et comme il vit que la chasteté inviolable de cette Illustre femme estoit à l'épreuve de tous ses artifices qui ne pourroient jamais luy réussir, il prit la résolution brutale d'employer la force pour se satisfaire.

A cet effet il fait venir Maxime au Palais pour passer le temps au jeu avec luy, & après luy avoir gagné tout son argent à coup seur par de faux dez, il l'obligea pour tâcher de se racquiter, à mettre au jeu contre une tres-grosse somme, une bague de grand prix qu'il portoit, & qu'il perdit encore par cette mesme lâche tromperie qu'on luy avoit faite. Alors ce Prince fourbe l'ayant retenu à souper, envoya fort secretement, par un de ses Officiers affidez, cette bague à la Dame, comme de la part de son mary, qui luy faisoit sçavoir par-là qu'il vouloit qu'elle se rendît au plûtost au Palais, pour y passer le soir avec l'Imperatrice qui l'y attendoit. Elle obeît en voyant cette bague, qu'elle sçavoit estre celle de son mary. Et comme elle y fut arrivée, elle y fût reçüe par des gens qui lamenerent dans un Appartement,

où elle trouva l'infâme Valentinien qui luy fit, malgré toutes ses deffences, la même violence que la chaste Lucrece fut autrefois contrainte de souffrir. Elle eût mesme une destinée à peu près semblable à celle de cette fameuse Heroïne. Car après avoir dit le lendemain à son mary ce qui luy estoit arrivé, elle ne voulut jamais s'en consoler, & mourut quelque temps après par l'excez de la douleur qu'elle en conçût.

Maxime au desefpoir d'avoir reçû une injure si atroce de cet indigne Prince, & appellent au secours de sa haine & de sa vengeance, une autre passion presque aussi violente qu'il avoit dans l'ame depuis quelque temps, prit sur le champ la resolution de s'en défaire, & de prendre sa place sur le Trône. Il croioit avoir tous les avantages & toutes les bonnes qualitez qui luy pouvoient permettre de pretendre à cette fortune sur-éminente. En effet il estoit extrêmement considéré dans Rome, où sa puissance, ses richesses, son sçavoir, son adresse, ses bonnes mœurs, sa vie extrêmement réglée, sa magnificence, & le grand nombre de serviteurs & de creatures qu'il y avoit faits par ses liberalitez & ses bons offices, l'avoient mis

*Sidon. l.
2. Ep. 13.*

Procop. lib.
1.
Idat. in
Chron.
Marcel. in
Chron.
Cassiod. in
Chron.
Missel. l. 15.

en haute reputation ; outre qu'il estoit de la race de cet Empereur Maxime qui après avoir regné quelque temps dans l'Angleterre , dans les Gaules , & dans l'Espagne , avoit esté défait en Italie par le Grand Theodose , & qui avoit passé par toutes les plus grandes Charges de l'Empire ; de sorte qu'il se regardoit comme un homme qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter au Trône ; où il aspireroit , sans faire éclater son ambition qu'il tenoit cachée , pour la faire agir avec plus de force à la premiere occasion.

Il crût qu'il n'en pourroit jamais trouver de plus favorable que celle qui se presentoit , de faire servir sa vengeance à cette passion secrette , en faisant perir celuy qui l'avoit si cruellement offensé. Mais comme après cela il ne vouloit point avoir de rival qui luy pût disputer l'Empire , & qu'il n'avoit à craindre que le seul Aëtius que ses Victoires remportées sur Attila, rendoient venerable à tous les Romains , & que l'Empereur avoit fait Consul cette mesme année : Il prit par une extrême malice les voies de s'en défaire par son ennemy mesme. Car il le sçût si bien rendre suspect & par luy-mesme , & par les Eunuques du Palais , qui persuadez par Ma-

xime qu'Aëtius songeoit à se faire Empereur, le persuaderent aisément à leur maître : que ce Prince lâche & brutal l'ayant fait appeller dans son cabinet, l'y poignarda luy-mesme de ses propres mains.

Une si horrible action acheva de le perdre dans l'esprit de tout le monde qui l'avoit en horreur. C'est pourquoy Maxime ne trouva nulle difficulté à le faire peu de temps après assassiner, par des soldats de ce grand homme, qui massacrerent en plein jour dans le Champ de Mars Valentinien son meurtrier, pour venger la mort de leur General. Ensuite Maxime se fait proclamer Empereur sans aucune opposition; & pour s'affermir sur le Trône, il oblige l'Imperatrice Eudoxia de l'épouser quelque averfion qu'elle y eût. Mais comme la premiere nuit de ses nopces il luy eût avoüé, par la plus grande imprudence qui fut jamais, que c'estoit luy qui avoit fait perir Valentinien, non par ambition, ni par vengeance, mais par la seule passion qu'il avoit de la posseder: cette Princesse furieusement surprise, & irritée d'une si horrible declaration, résolut sur le champ de s'ensevelir plûtost elle-mesme sous les ruines de Rome, & de l'Empire, que de ne se pas venger de ce Tyran.

Miscell.

*Cassiod.
Marcel.*

455.

*Procop.
Evagr. l. 2.
Niceph. l.*

^{15.}
Miscel. l.
15.

En effet dès le lendemain elle envoya secretement un de ses plus affidez à Carthage, vers Giseric Roy des Vandales qui s'estoit rendu maistre de l'Affrique, le conjurant par tous les plus puissans motifs qu'elle luy pût représenter, sur tout de la facilité de l'entreprise, tout estant sans défense à Rome, comme en pleine paix, de venir au plûtoft venger la mort de Valentinien son allié; & de la tirer de l'oppression où elle estoit sous la tyrannie du plus cruel, & du plus scelerat de tous les hommes. Ce Roy Barbare qui avoit alors au Port de Carthage une bonne Armée Navale, dont il se servoit souvent pour courir les Mers, & ravager les Isles, ne manqua pas de prendre cette occasion qui s'offroit à satisfaire pleinement son avarice, en l'enrichissant des dépouilles de la plus fameuse Ville du monde.

Il monte donc sur ses Vaisseaux, & se rend par un temps favorable en peu de jours au Port de Rome. De sorte qu'en moins de trois mois après la mort de Valentinien, Giseric estant débarqué avec ses Vandales & ses Afriquains, sans que personne s'opposât à sa descente, marcha de mesme sans aucune resistance jusques aux portes de la Ville, où tout estoit dans un effroyable

effroyable desordre. Car la plupart des personnes de qualité au bruit de sa venue avoient pris la fuite , abandonnant tout sans défense : Maxime mesme se voulant sauver dans ce tumulte , fut mis en pieces & jetté dans le Tibre par la populace. Ainsi Giseric sans tirer l'épée , trouva que Rome se rendoit à sa discretion , luy laissant ouvertes toutes ses portes.

Ce fut alors que saint Leon voyant son pauvre troupeau exposé à la fureur de ces bestes feroces , s'alla luy-même , comme le bon Pasteur , qui met sa vie pour sauver ses brebis , se presenter au Roy Vandale & Arien , qu'il sçavoit estre ennemy mortel des Catholiques , & principalement des Evêques , sur lesquels il avoit déchargé sa rage en Affrique , en les traitant avec une barbare cruauté plus inhumainement que tous les autres. Cependant ce cruel qui estoit prest d'entrer à Rome , en resolution d'y mettre tout à feu & à sang , s'arrêta tout à coup à la veüe de cet admirable Pontife ; & comme si cette Auguste & sainte Majesté qui éclatoit sur son visage , eût changé tout à coup ce cœur de Tigre qu'il avoit , en celui d'un homme raisonnable , il luy rendit tout l'honneur qu'on devoit au Chef de l'Eglise.

Il écouta paisiblement tout ce qu'il voulut dire , & si son Eloquence ne fit pas alors le même miracle qu'elle avoit fait en la personne d'Attila , le faisant retourner sur ses pas, d'où il estoit venu ; elle en fit trois autres tres-signalés. Car elle fut si persuasive , qu'il luy promit qu'on ne mettroit point ni la main au fang , ni le feu aux maisons , & que l'on ne toucheroit pas aux trois principales Basiliques , qui sont la Constantinienne , celle de saint Pierre au Vatican , & la troisiéme de saint Paul hors des murs.

Il tint parole : & après avoir permis durant quatorze jours le pillage de Rome , il s'en retourna sur ses Vaisseaux chargez de butin , & de riches prisonniers , pour en tirer rançon , entre lesquels estoit l'Imperatrice Eudoxia , & les Princesses Eudocia & Placidia ses deux filles , qu'il traita tout-à-fait en galant homme. Car ayant obtenu l'aînée pour le Prince Hunneric son fils , & sçachant que l'autre estoit accordée au Sénateur Olybrius , qui s'étoit sauvé à Constantinople , il l'y fit aussi-tôt mener , & l'Imperatrice sa mere , avec un tres-magnifique équipage ; tant la presence & les discours de saint Leon eurent de force sur l'esprit d'un des plus barbares

Princes qui fût jamais, pour luy faire changer tout à coup de naturel, & luy inspirer la douceur, & l'humanité, l'air, les manieres & les beaux sentimens que doit avoir un honneste-homme.

Pour les autres prisonniers qui ne furent pas si bien traitez que ces Princesses, Dieu ne laissa pas d'en tirer sa gloire. Car Giferic en ayant envoyé une grande multitude à un Roy Maure dont tous les Sujets estoient Payens, ces fervens esclaves leur annoncerent si bien l'Evangile, qu'ils les convertirent à JESUS-CHRIST. Ils le firent sçavoir par un d'entr'eux à saint Leon, qui leur envoya un Evêque & des Prestres, pour établir & gouverner cette nouvelle Eglise, tandis que ce saint Pape s'employoit de tout son pouvoir à rétablir à Rome toutes choses, & singulièrement les Eglises, en leur distribuant une partie des ornemens & de l'argenterie qu'il tira des trois Basiliques qui furent conservées.

Mais comme Dieu, selon qu'il en use ordinairement envers ses plus grands serviteurs, le vouloit éprouver par de grandes afflictions, pour rendre sa vertu plus parfaite & plus éclatante, à peine commençoit-il à respirer, après cette terrible épreu-

456.

*Victor. de
persecut.
Vand. l. 1.*

*Lib. de
Rom. Pontif.*

457.

ve de la prise & du sac de Rome par les Vandales; qu'il se sentit tout à coup presque accablé de douleur, pour les tristes nouvelles qu'il reçût de la mort de l'Empereur Marcien son intime ami, & le plus grand appuy qu'eût jamais la Religion Catholique en Orient. Prince dont le mérite est au dessus de tous les Eloges qu'on en peut faire; & duquel pour en donner en peu de mots l'idée qu'on en doit concevoir, & pour en faire en un seul trait le vray portrait; on peut dire fort véritablement qu'il n'a jamais eu son pareil, ni dans ceux qui l'ont precedez dans l'Empire; ni dans ceux qui l'y ont suivis; puis qu'il eût toutes les vertus & toutes les perfections qu'on a tant louées dans le premier des Empereurs Chrestiens, sans avoir eu aucun de ses defauts, ayant toujours sçû & pratiqué l'art d'accorder tres-parfaitement toutes les grandes qualitez d'un Empereur Souverainement sage, prudent & politique, vaillant, liberal, magnifique, juste, chaste, clement, & grand observateur des Loix, & de la discipline en paix & en guerre, avec toutes sortes de vertus Chrestiennes, & sur tout une solide pieté envers Dieu, & un zele admirable pour maintenir la Religion dans sa pureté, &

faire triompher la Foy Catholique del'Herésie, dont il fut toujours le grand fleau. Saint Leon fût extrêmement touché de la perte que toute l'Eglise, & luy sur tous les autres, avoient faite d'un si excellent Prince : mais il le fût encore bien plus quand il apprit l'effroyable fuite qu'elle eût, par la revolte des Eutychéens de l'Egypte, & d'Alexandrie.

Depuis que Marcien eût reprimé leur première fureur, qu'ils firent éclater lors que Proterius fût élu Patriarche d'Alexandrie, ils n'oserent plus rien entreprendre, ni agir par voie de fait, craignant ce Prince aussi ferme & résolu, que sage & modéré, qui sans faire beaucoup de bruit, se sçavoit bien faire obeïr. En effet il fit chasser d'Alexandrie, en execution de son Edit, ceux qui continuoient de troubler encore la paix de cette Eglise, en refusant ouvertement de se soumettre au nouveau Patriarche, entre lesquels les plus obstinez & les plus méchans, furent un certain Timothée surnommé Ælurus, Moine que Dioscore avoit tiré de son Monastere pour le faire Prestre de son Eglise, & un nommé Pierre Mogus qu'il avoit fait Diacre, les connoissant les plus propres de tous à le servir en toutes ses détestables entrepri-

*Liberar.
Breviar. c.
15.*

ses. Ces deux scelerats durant leur exil de cinq ou six ans , parcoururent toute l'Egypte , & principalement les Monasteres, pour retenir dans le Schisme & dans l'Herésie , ceux qui tenoient toujourns pour Dioscore contre le Concile de Calcedoine , & pour débaucher ceux qui s'y soumettoient en communiquant avec Protérius. On dit mesme que Timothée s'étant déguisé en Ange alloit la nuit dans les Cellules des plus simples, leur ordonnant de la part de Dieu , d'abandonner Protérius , & de contribuer de tout leur pouvoir à faire élire Timothée. De sorte qu'il se trouva qu'ils avoient fait enfin un tres-grand party , composé d'Ecclesiastiques, de Moines, & de Peuple des Villes & de la Campagne , fort résolu de suivre Timothée leur chef, à la premiere occasion.

*Theod. lect.
in coll: c. l. i.*

*Epist. A-
lex. & A-
gyptior.
Orth. ad
Leon. p. 3.
Conc. Cal-
ched. inter.
Epist. Illust.*

Or ce furieux crût l'avoir trouvée la plus favorable qu'il l'eût pû souhaiter, aussi-tost qu'il apprit la mort de l'Empereur. Car alors il se mit à la teste de tous ceux qu'il pût assembler : & comme Dioscore estoit mort en son exil , & qu'ils tenoient Protérius pour un Intrus, il se fit élire en tumulte, & sacrer par deux Evêques Eutychéens , Patriarche d'Alexandrie. Et en même temps il ordonne des

Evêques, des Prêtres, & des Diacres, pour se faire un nouveau Clergé tout Eutychéen. Cela fait il entre dans Alexandrie, où malgré toute la résistance que luy firent les soldats du Gouverneur qui même l'en chasserent d'abord, il se rend enfin le plus fort, ayant de son costé tous les Eutychéens cachez, qui se déclarerent ouvertement pour luy, & firent soulever presque toute la populace qui avoit toujours tenu le parti de Dioscore. Et se trouvant ainsi le maistre dans Alexandrie, il commence d'y exercer sa tyrannie par l'action la plus horrible, & la plus execrable qui se fit jamais.

Car ne pouvant souffrir qu'on y reconnût encore un autre Patriarche; il anime ses satellites, & tous ces Ministres de sa fureur contre Proterius, & les lâche après luy comme autant de bestes feroces déchainées, qui le poursuivent jusque dans son Eglise, où il s'étoit retiré comme dans un azile qu'il croioit inviolable, rompent les portes, s'y jettent en foule l'épée à la main comme dans une place prise d'affaut, cherchent par tout, entrent de vive force dans le Baptistere, où le Saint pour se mettre à couvert de leur rage, s'estoit sauvé; & là sans respecter la sainteté ni du

Epist. Alexand. & Egypt. Liber. Breviar. Evagr. l. 2. c. 8.

lieu , ni du jour qui estoit le Jeudy Saint, auquel tous les Chrestiens ne doivent s'occuper que des saintes pensées de l'institution du saint Sacrement , & de la Passion: ils le massacrent inhumainement , le tirent par les pieds hors de l'Eglise , l'entraînent par les ruës , luy donnent mille coups après sa mort , le mordent , le déchirent à belles dents , le mettent en pieces , & en devorent mesme quelques-unes , comme autant de chiens enragés , brulent enfin tout le reste , & en jettent les cendres au vent.

Voila jusques où peut aller la fureur quand elle est inspirée par l'Herésie. Et c'est aussi là l'original que les Calvinistes, quand ils eurent , vers le milieu du siecle passé , la force en main , dans ce Royaume , par leur rebellion soutenüe des armes de l'Etranger, ne manquerent pas de copier, en violant les Sepulchres des Saints , des Princes du Sang Royal , & de nos Rois mesmes , comme ils firent par une rage toute semblable à celle de ces Heretiques d'Alexandrie leurs maistres , dont ils ont pris les leçons & suivy l'exemple. Cela fait voir l'obligation infinie que toute la France & toute l'Eglise auront éternellement à LOUIS LE GRAND, qui par le plus grand coup d'Etat qui se soit jamais

mais fait , & le plus avantageux pour la Religion , a exterminé du Royaume tres-Chrestien , sans répandre une seule goutte de sang ; cette Herésie qui par le passé nous apprend ce qu'on en devoit craindre pour l'avenir , si un Roy plus grand dans la verité que ne le fut jamais Hercule dans la Fable , n'eût eu le courage , la force , & l'adresse d'étouffer & de faire perir cette Hydre , sans aucune apparence qu'il luy doive jamais renaître quelque nouvelle teste.

Après ce furieux exploit des Eutychéens d'Alexandrie , leur infâme chef Ælurus , comme pour triompher après sa Victoire de ses ennemis terrassez , fit tout ce qu'on pouvoit attendre du plus méchant , & du plus violent de tous les hommes , chassant tous les Catholiques de son Clergé , pour y mettre en leur place des Heretiques , envoyant ses Ministres dans toutes les Villes d'Égypte pour y mettre ses faux Evêques , au lieu des vrais Pasteurs qui estoient contrains de fuir pour n'estre pas traitez de mesme que Proterius ; & dans les Monasteres pour obliger à vive force ce qui y restoit de bons Moines , à renoncer au Concile de Calcedoine , dissipant tout le bien de son Eglise , y faisant celebrer la

*Epist. A-
lex. & Æ-
gypt.*

memoire de Dioscore comme d'un grand Saint, & pour ne luy ceder en rien Anathematifant publiquement, à son exemple, saint Leon.

Cependant les Evêques Orthodoxes si furieusement persecutez par ce cruel & sacrilege usurpateur du Siege de saint Marc, trouverent moyen d'envoyer à Constantinople quelques-uns d'entr'eux, pour implorer le secours de l'Empereur qui avoit succédé à Marcien decedé sans enfans. Ce nouveau Prince estoit Leon, de la même Province de Thrace que son Predecesseur, & qui estant alors Tribun Militaire en haute reputation de grand Capitaine, & de sage Politique, fut élu du commun consentement du Senat & de l'Armée, selon la prediction, ou plutôt la revelation qu'il en avoit eüe peu de temps auparavant d'une merveilleuse maniere, ainsi qu'on le raconte.

Niceph. l.
15. c. 25.

Car on dit qu'un jour qu'il se promenoit seul à la campagne du costé de la Propontide, il trouva un Aveugle qui s'estant égaré du grand chemin, ne sçavoit plus où il alloit : que touché de compassion de la peine où il le voyoit, il courut droit à luy, le prit par la main, le mena doucement par un chemin plein & aisé,

détournant tout ce qui pouvoit l'offencer en marchant , jusqu'à ce qu'estant arrivé près d'un boccage , à quelque cinq cens pas de la Ville , vers la porte dorée , le pauvre Aveugle qui mouroit de soif , le pria de le laisser un peu reposer à l'ombre , tandis qu'il iroit voir aux environs s'il luy pourroit apporter un peu d'eau pour le soulager dans l'extremité de la soif qu'il souffroit. Là-dessus , Leon , dit l'Histoire , entre dans le boccage , & après avoir bien cherché , comme il se plaignoit de n'avoir rien trouvé , il ouït une voix qui luy dit , dequoy t'afflige-tu , Leon , tu es tout auprès de l'eau que tu cherches.

En effet il y avoit là une fontaine : mais le boccage qui estoit fort épais en cet endroit , l'empéchoit de la voir ; & la fange qui l'environnoit l'obligeoit à tourner ses pas ailleurs , cherchant tantost à droit , tantost à gauche , & toujourns en vain , lors qu'il entendit de nouveau la mesme voix qui l'appellant par son nom , d'une autre manière que la première fois , luy disoit d'un ton beaucoup plus doux & agreable, *Empereur Leon , entre plus avant dans ce lieu fangeux , & ombragé , puisé de l'eau bourbeuse que tu trouveras dans la fontaine , démêles-en l'eau d'avec la bourbe le mieux que tu pourras , frotte de celle-cy les yeux*

de l'aveugle, & donne luy l'autre à boire, tu sçauras bien-tost qui je suis, & alors tu ne manqueras pas de me bastir un Temple en ce lieu que j'ayme: & où l'on obtiendra de Dieu, par mon moyen, tout ce que l'on voudra, pourveu qu'on le demande de la maniere qu'il faut demander pour estre exaucé.

Leon obeit à la voix, il appliqua cette eau bourbeuse sur les yeux de l'Aveugle, qui à l'instant mesme recouvra la veüe comme fit l'Aveugle né, quand après que nostre Seigneur luy eût frotté les yeux d'un peu de bouë, il alla se laver à la fontaine de Siloë. Et peu de temps après cette merveilleuse aventure, Leon ayant esté fait Empereur, fit bâtir en cet endroit même à la sainte Vierge, qu'on appella nôtre-Dame de la Fontaine, une magnifique Eglise, dont Nicephore a pris plaisir à faire une fort belle description dans son Histoire.

Voila ce que raconte cet Historien, qui ajoute qu'il a tiré cette merveille d'un Livre qu'il a fait des miracles que Dieu par l'intercession de nôtre-Dame, a operez dans cette Eglise. De mettre celuy-ci au nombre des fables que les Grecs nous donnent quelquefois pour des veritez, c'est ce que je ne dois pas faire: parce qu'il n'y a rien en tout cela, que l'on ne puisse au-

toriser par d'autres semblables merveilles qu'on peut voir dans l'Histoire Sainte, & dans celle de l'Eglise. De le croire aussi comme une chose bien certaine, c'est à quoy nous ne sommes point obligez, puis que nous ne tenons cette Histoire que d'un seul Auteur, qui n'est pas toujours fort exact.

Quoy qu'il en soit, Leon fut tres-digne de succeder à Marcien, qu'il tâcha d'imiter principalement en ce zele ardent qu'il eût pour la Religion. Ce fut donc à cet Empereur, que les Evêques Orthodoxes d'Egypte presenterent leur Requête, dans laquelle après avoir exposé d'une maniere fort touchante ce qu'ils ont souffert pour la Foy, & les horribles crimes de l'impie Timothée, ils le supplient tres-humblement d'en écrire au Pape, & aux autres Patriarches; de chasser Timothée d'Alexandrie; d'y faire élire un legitime Patriarche; de rétablir dans leurs Sieges les Evêques que cet impie en avoit chassés; & de convoquer un Concile, s'il juge qu'il soit necessaire, non pas pour y examiner de nouveau ce qu'on a défini touchant la Foy, de laquelle ils ne doutent pas, mais pour y faire le procez à Timothée.

Epist. A-
lex. & A-
gypt.
Liberat.
Brevi. c. 15.

*Inter E-
pist. vir. Il-
lust. 3. p.
Cong. Cal-
ched. Liber.
ibid.*

Les partisans de Timothée envoyerent en mesme temps leurs députez à l'Empereur, auquel ils presentetent aussi leur Requête, dans laquelle ils déclarent qu'ils suivent en tout le Concile de Nicée, & le premier & le second d'Ephese, & qu'ils rejettent & condamnent celuy de Calcedoine. Et ils le prient de confirmer l'Élection du nouveau Patriarche Timothée, sous le Gouvernement duquel ils ont l'impudence de dire, par une insigne fausseté, que toute l'Eglise d'Egypte jouit d'une profonde paix.

Il faut avoüer que cet Empereur, quelque zelé qu'il ait toujours esté pour la Foy Catholique, n'eût pas en cette occasion toute la fermeté qu'il devoit avoir à l'exemple de son predecesseur; & que bien loin d'agir conformément à ce qu'avoit fait ce grand Prince, il ne s'accorda pas avec foy-mesme. Car aussi-tost qu'il fut élevé à l'Empire; il fit un Edit, par lequel il confirma tout ce que ses predecesseurs, & singulierement le feu Empereur Marcien, le grand Défenseur du Concile de Calcedoine, avoient ordonné pour la conservation de la Foy Catholique contre toutes les Heresies. Et lors que ces Eutychéens d'Egypte luy viennent dire tout

*In Ep. A-
lex. & E-
gypt.*

ouvertement dans leur Requête , qu'ils ne veulent pas recevoir ce Concile , au lieu de reprimer leur insolence , comme il le devoit faire , & les contraindre de s'y soumettre , sur peine d'estre châtiez selon toute la rigueur des Edits & des Ordonnances de Marcien : il agit d'une maniere à faire croire à tout le monde , qu'il revoque en doute l'autorité & la validité de ce Concile.

En effet , il ordonna par ses Lettres Imperiales au Patriarche Anatolius , d'assembler ce qu'il y avoit alors d'Evêques à Constantinople , pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire au sujet de l'Electiion de Timothée ; & sur ce que l'on devoit croire du Concile de Calcedoine. Il écrivit la mesme chose à tous les Metropolitains qui devoient consulter sur cela les Evêques de leurs Provinces ; & mesme aux plus celebres d'entre les Solitaires de l'Egypte , & sur tout au fameux Simeon Stylite ; & sur tous ceux-ci , excepté le seul Amphilochius Evêque de Syde , luy récrivirent aussi-bien qu'Anatolius , & son Synode , comme s'ils eussent agi tous ensemble de concert , que Timothée ne pouvoit estre reputé pour Chrestien , beaucoup moins pour Evêque , & qu'ils de-

*Int. Epist.
vir Illust. 3.
p. Conc. Cal-
ched.*

*Liberat.
Brev. c. 15.*

*Ep. Anat.
int. Ep. vir.
Ill. post.
Conc. Cal-
ched.*

voient tous répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour maintenir l'autorité & les décisions du Concile de Calcedoine.

Leo. Ep.
75.

Cependant l'Empereur suivit le conseil de certaines gens qui favorisoient secrètement ces Herétiques, & qui luy dirent que pour réunir tous les esprits fort divisez, par ces grandes contestations, touchant ce Concile, il seroit bon d'en assembler un, qui après avoir ouï les raisons des deux partis, ainsi que ceux d'Alexandrie le demandoient, terminât cette affaire. Il en écrivit donc au Pape, en luy rendant conte de ce qui s'étoit fait en Egypte, & dans Alexandrie, & luy envoyant les Requestes que les uns & les autres luy avoient presentez; l'invitant mesme de venir à Constantinople pour honorer ce Concile de sa presence, & y presider en Personne. C'est icy qu'il faut admirer la conduite également douce, sage, forte, & efficace que ce grand Pape, qui avoit esté pleinement informé de tout par Anatolius; tint en cette rencontre, pour ne pas aigrir les esprits de ceux dont il avoit affaire, & pour les faire neanmoins rentrer dans leur devoir.

En écrivant au Patriarche, il le louë
fort

fort de ce qu'il a si bien agi pour le saint Concile, & pour les Evêques Orthodoxes de l'Egypte contre Timothée, & les Eutychéens ses partisans; mais il le reprend fortement de ce qu'il souffre qu'il y ait dans son Clergé des gens qui ont commerce avec ces Heretiques qu'ils favorisent, ce qui leur donne de l'audace se voyant soutenus, & qu'il ne punit point par les censures de l'Eglise, ces prévaricateurs, qui trahissent & dés-honorent ainsi leur Ministère. Il veut qu'il les retranche du corps de l'Eglise, s'ils ne se corrigent.

Je ne puis omettre icy qu'il prie l'Empereur, à cette même occasion, de s'armer, & de s'animer de son esprit Sacerdotal & Apostolique, contre ces gens-là qui ternissent l'éclat de l'Eglise de Constantinople, par la faveur qu'ils prestent aux Heretiques, & de les punir luy même en les chassant & du Clergé & de la Ville, si le Patriarche Anatolius les épargne par sa molle condescendance. Ce sont là les termes de saint Leon, que je ne crois pas qu'on ose quereller, pour avoir déclaré si nettement, que les Princes, sans craindre de rien entreprendre sur la Jurisdiction de l'Eglise, peuvent & doivent châtier, & envoyer bien loin hors

Ut quibus
prodesse non
potuerit
correctio,
non parcat
abscissio.

S. Leo. Ep.
76.

Sacerdota-
lem & A-
postolicum
tuæ pietatis
animum e-
tiam hoc
malum de-
bet accede-
re, quod
Constanti-
nopolitanæ
Ecclesiæ pu-
ritatem pe-
stilentem ob-
scurent, in
qua inve-
niuntur cle-
rici hæreti-
corum sen-
sui conso-

nantes, & hæreticorū partem adjuvantes. In quibus deturbandis si frater meus Anatolius, cum nimis benignè parcat, segnior invenitur, dignamini pro fide vestra istam Ecclesiæ præbere medicinam, ut tales non solum ab ordine clericatus: sed etiam ab urbis habitatione pellantur.

S. Leo. Ep. 75.

Litterarumque elementiarum veneranter, &c.

Cum nihil sit convenientius fidei defendendæ, quàm his quæ per omnia instruente Spiritu sancto, &c.

Ep. 75.

du commerce de ceux auxquels ils pourroient nuire, les Ecclesiastiques scandaleux, ou qui ont esté condamnez par l'Eglise, si les Evêques qui sont chargez de leur conduite ne font pas en cela leur devoir.

De mesme en répondant aux lettres de ce Prince, il le felicite de son avènement à la Couronne, & il louë le zele qu'il a pour la Foy Catholique. Mais quand il vient au point d'un nouveau Concile que les Eutychéens demandoient, afin qu'on y examinât celui de Calcedoine; il luy remontre avec une force incroyable, qu'on ne doit jamais permettre que l'on conteste de nouveau sur ce qui a esté solennellement décidé par un Concile Oecuménique, comme si l'on pouvoit encore revoquer en doute ses décisions. *Je souhaiterois,* luy dit-il, *vous pouvoir obeir & vous satisfaire en ce que vous croiez que ma presence seroit necessaire: car il me seroit fort avantageux d'avoir l'honneur de vous voir, & de traiter avec un si grand Prince. Mais je crois que vous trouverez qu'il est à propos que nous suivions ce que la raison nous montre, sçavoir qu'il ne faut point de nouveau Concile pour mettre encore en question ce qui a déjà esté décidé dans un autre. Car comme il n'y a rien de meilleur pour défendre & pour maintenir la Foy, que de s'attacher fermement à ce*

que l'on a défini par l'instruction du saint Esprit, sans que l'on y puisse jamais rien trouver à redire, si nous en usons autrement, nous ne ferions vous & moy autre chose que renverser & détruire, comme il plairoit aux Heretiques, ce que l'Eglise universelle a fort bien établi; ce seroit là vouloir multiplier les Conciles à l'infini, & bien loin d'assoupir les contestations & les querelles qui divisent les esprits, on ne feroit, en favorisant la rebellion, que les augmenter & les rendre éternelles.

Au reste vous devez considerer, ajoûte-il, que la Puissance Royale vous a esté donnée de Dieu, non seulement pour gouverner le monde, mais aussi principalement pour proteger & deffendre l'Eglise, afin que réprimant l'audace de ces Heretiques, vous mainteniez ce qui a esté une fois bien établi Vous me permettez de vous dire que c'est obscurcir en quelque maniere la gloire de V. M. d'avoir permis que des hommes méchans & sacrileges, vous ayent demandé ce que mesmes les plus gens de bien ne peuvent jamais obtenir Qui est-ce donc, si ce n'est l'Antechrist ou le Diable inconvertible en sa malice, qui par ses Ministres dont il se sert pour nous tromper, faisant semblant de chercher encore la verité, ne songe qu'à semer par tout le mensonge Il faut mépriser & rejeter bien loin ce que propose & que pretend l'impiété aveugle de ces gens, qui ont laissé dans l'Eglise d'Alexandrie tant de sanglans témoignages de leur fureur diaboliques, afin que l'on connût par là qui sont ceux

Debes incunctanter advertere Regiam potestatem, &c.

Quod exorata pietatis vestrae venia dixerimquedam contagio, &c.

Quis est nisi Antichristus, &c.

Ut dum diabolico instinctu in sanctam Alexandrinam, &c.

qui demandent qu'on examine de nouveau les Articles décidés par le saint Concile de Calcedoine. Il conclut enfin en faisant avec beaucoup de force & d'éloquence, un tableau en raccourcy, qui represente tout ce que les Eutychéens firent de plus execrable dans l'Egypte. Et puis ce sont ceux-là, dit-il, qui après avoir commis tant d'horribles crimes appellent à de nouveaux Conciles, pour y mettre en dispute comme douteuse la doctrine inviolable de la Foy.

Qui post
nefanda sa-
crilegia, &c.

Ep. 53. 55.
116. Ed.
Questn. 117.
118. 119. 130.
&c.

Universæ
fraternitates
irretractabi-
li firmavit
assensu.

Voilà ce que saint Leon nous enseigne de la suprême & infaillible autorité d'un Concile Oecumenique, pour decider souverainement des articles touchant la Foy, sans qu'il puisse estre jamais permis de les revoquer en doute, ou de les retoucher & examiner de nouveau. C'est ce qu'il ne se lasse point de repeter en écrivant aux Empereurs, aux Patriarches, à son Nonce, aux Evêques, au Clergé : de sorte qu'il n'y a point de verité qu'on trouve si souvent & si fortement exprimée dans ses lettres, se servant mesme de certains mots faits tout exprés pour la mieux faire entendre.

Surquoy j'ay deux reflexions à faire. La premiere, que quand pour réunir tous les Protestans avec nous, on propose, comme ils firent autrefois, & comme un par-

ticulier sans aveu & sans autorité , a fait encore depuis peu , de surseoir les Decisions du Concile de Trente , jusqu'à ce qu'on les ait examinées dans un nouveau Concile ; il ne faut rien écouter davantage , on leur doit répondre tout net ce que saint Leon fit dire aux Eutychéens qui demandoient qu'on fît le mesme du Concile de Calcedoine , auquel il presida par ses Legats , comme trois Papes ont presidé par les leurs à celuy de Trente. Le jugement de l'un & de l'autre estant infailible & irrevocable , il n'est pas permis d'y toucher & de l'examiner.

La seconde, qu'il n'en fut pas de même de la fameuse Epistre de saint Leon à Flavien , qui est une constitution Pontificale aussi celebre qu'il en fut jamais , & à laquelle tous les Evêques de son Synode de Rome , plusieurs autres , & mesme le Patriarche de Constantinople avoient souscrit. Cependant elle fut envoyée au Concile de Calcedoine , non pas comme une Regle de Foy qu'on prescrivît à ce Concile , ainsi que le Cardinal Baronius nous le voudroit bien faire accroire ; mais pour y estre approuvée si on la trouvoit bonne , après y avoir este bien examinée. En effet , elle le fut autant qu'elle le pouvoit

*Le Comte
Rocca Spi-
nola , Evê-
que de Tina,
Primat de
Croatie.*

Ep. 59.

estre, comme je l'ay fait voir auparavant. Plusieurs Evêques proposerent ce qu'ils y trouvoient à redire, & il falut les satisfaire là-dessus, sans que les Legats du Pape, ni le Pape mesme se soient jamais plaints de cet examen. Bien loin de cela saint Leon remercia Theodoret de ce qu'il avoit si bien pris la défense de cette Epître, lors qu'on l'examinoit en plein Concile. Pourquoi fait-on cet examen sans que personne s'y oppose? C'est que les Legats, saint Leon luy-mesme, & les six cens trente Peres de ce grand Concile de Calcedoine, croioient que le Pape n'estant pas infailible, pouvoit s'estre trompé dans cette Epistre, & qu'ensuite l'autorité d'un Concile Oecumenique, qui a le don d'infailibilité, & dont les Arrests sont irrevocables, sans que l'on y puisse jamais toucher, est superieur à celle du Pape.

C'est la conclusion qu'il faut tirer de ce que le Concile examina la Constitution de saint Leon, qui ne voulut jamais souffrir qu'on en fit autant des Decisions du Concile. Cependant le sieur Emanuel Schelstrate, dans la réponse qu'il a faite à ce que j'écrivis il y a deux ans, le plus honnêtement du monde contre luy, pour la défense de la Declaration du Clergé de

France assemblé à Paris l'an 1682. croit avoir trouvé dans ce mesme Concile, une preuve toute manifeste de la superiorité du Pape sur le Concile Oecumenique. Car, dit-il, les Peres de Calcedoine dans leur Epistre Synodique, luy donnent le titre de *Suprême*, & luy demandent la confirmation de leur Canon 28. par lequel ils donnent le second rang d'honneur à l'Eglise de Constantinople. Et parce qu'il ne voulut pas le confirmer, ce Canon n'eût aucune force. Il est aisé de répondre à cela.

Le titre de suprême que nous donnons tous au Pape, en l'appellant tous les jours *summus Pontifex*, marque sa Primauté de Droit Divin, par laquelle il est au dessus de qui que ce soit dans l'Eglise, mais non pas au dessus de toute l'Eglise représentée par un Concile General, comme on le luy a déjà dit cent fois. La confirmation qu'ils demandent de leur Canon, n'est autre chose que la jonction de son suffrage aux leurs, & comme ils s'expriment en termes tres-honnêtes & tres-civils, qu'il honore leur jugement par le sien. Il ne le voulut jamais faire; & ce Canon ne laissa pas d'avoir toute sa force, & il falut enfin que les Papes y consentirent comme je l'ay fait voir en cette Hi-

Dissert. 2.^e
l. 1. art. 2.

Summitas
tua.

stoire. Cela a-t'il rien qui approche de ce qui s'appelle estre par dessus le Concile universel.

Surquoy il me semble que je puis demander à Monsieur Schelstrate sans l'offenser, en vertu de quoy il pretend que nous le croyons sur ce qu'il nous dit de ses manuscrits qui nous sont inconnus, luy qui impose si manifestement à un Concile qui est entre les mains de tout le monde? S'il y croit voir ce que personne n'y voit que luy seul, & tout le contraire de ce qu'on y voit effectivement, dans la conduite que tient ce Concile à l'égard de l'Epistre, ou de la Constitution de saint Leon qu'il examine si exactement, pour en porter un jugement définitif, pourquoy ne pourra-t'on pas croire qu'il s'imaginer de trouver dans ses manuscrits ce qui n'y est pas?

Je me garderay bien d'interrompre icy mon Histoire de saint Leon, par une Dissertation qui est déjà toute prestée; & que je feray voir en son temps, contre toutes celles qu'il a faites en son nouveau Traité des Decrets du Concile de Constance. Je luy diray seulement ces deux choses par avance. La premiere, que quand tous les faits qu'il rapporte de ses manuscrits se-
roient

roient vrais, ce que nous ne sommes nullement obligez de croire, les consequences qu'il en tire contre l'autorité de ce Concile, seroient toujourns fausses. Car enfin après toutes les contestations, les oppositions, les protestations secretes, les plaintes, & les contradictions des uns & des autres que l'on y voit, comme il y en a toujourns eu de semblables dans la plupart des Conciles; quant on vint à la Session, où l'on prononce *Conciliariter*, les deux Decrets passerent d'un commun consentement, comme le disent les Actes Authentiques du Concile, ce que les manuscrits de Monsieur Schelstrate ne nient pas, & quand ils le nieroyent, nous serions dès là mesme en droit de les rejeter comme faux. Ainsi tous les faits qu'il rapporte de ses manuscrits ne pouvant rien du tout contre l'autorité des Sessions, en quoy consiste tout l'essentiel du Concile, tous ses raisonnemens ne concluent rien, & cela seul ruine absolument tout son Livre.

Mais voicy quelque chose encore de plus fort. Si la conclusion qu'il tire de ces faits estoit bonne, il n'y auroit point de Concile dont l'autorité ne fût fort douteuse. Il a trouvé dans ses manuscrits

Quibus
articulis sive
constitutionibus lectis
Concilium
eos & eas
uniformiter
approbavit.

qu'il y eût des gens qui dirent qu'on n'avoit pas suffisamment examiné la matiere des deux Decrets touchant la superiorité du Concile , & que tous ceux qui devoient y assister n'y estoient pas. Et de-là il conclut contre l'autorité de ces deux Decrets. Ne pourra-t'on pas raisonner de mesme à l'égard des autres Conciles ? N'a-t'on pas veu déjà dans cette Histoire , que Christianus Lupus a trouvé dans un vieux Manuscrit du Mont Cassin , qu'il y a eu des gens qui ont protesté hautement contre le premier Concile d'Ephese , disant que tout s'y estoit fait par violence , les plus forts l'ayant emporté sans avoir rien examiné , & avant que Jean d'Antioche , & les Evêques de son Patriarcat y fussent , conclura-t'on de-là que l'autorité de ce saint Concile est douteuse ? C'est justement ce qu'ont fait de nos jours quelques Ministres Protestans , qui disoient que l'affaire de Nestorius , qu'on Anathematisa dès le premier jour , n'avoit pas esté bien examinée. Les Ariens en disoient tout autant du Concile de Nicée , & tous les Heretiques diront toujours le mesme de tous les Conciles ? Et raisonner & parler comme fait Monsieur Schelstrate , c'est leur donner des armes pour combattre tous les

Decrets des Papes, & des Conciles. C'est pourquoy je tiens que son Livre est dangereux, & favorable aux Heretiques. Messieurs de l'Inquisition de Rome, à laquelle il est soumis, y pourront prendre garde.

La seconde chose qu'il doit sçavoir est, qu'ayant dit dans mon *Traité Historique* que le tenant pour honneste homme, nous ne l'accusons pas d'user de mauvaise foy, en nous trompant, mais seulement d'avoir mal raisonné; je suis maintenant obligé de dire que non-seulement ses raisonnemens sont faux, mais aussi qu'en ce second *Traité*, il manque un peu du costé de la bonne foy; je luy en produiray plusieurs bonnes preuves quand il le faudra. Je n'en veux maintenant qu'une qui fera voir clairement aux honnestes gens quelle créance on luy doit donner en ce qu'il rapporte des Livres que tout le monde voit, que sera-ce donc de ces manuscrits qui ne sont connus qu'à luy seul?

J'ay dit dans mon *Traité Historique* de la seconde Edition que Pie II. dans sa Bulle de retractation, retracte fort au long tout ce qui regarde le Schisme qu'il fit conjointement avec les autres, en se séparant d'Eugene IV. & adherant à Felix Antipape;

Qqij

mais que pour la superiorité du Concile définie dans la seconde Session de Basle, il n'en avoit parlé qu'en certains termes generaux & ambigus, ausquels on peut donner une interpretation favorable à sa premiere opinion, excepté dans un seul endroit où il s'exprime ainsi. *Encore que le Pape soit Fils de l'Eglise par son Baptême: il est pourtant son Pere à raison de sa dignité. Et si en qualité de Fils il la doit reverer comme sa Mere: il luy est preferé, à raison de sa Prelature, comme le Pasteur à son troupeau & le Prince à son Peuple. Prælatio- nis causâ præfertur ei ut pastor gregi, & Princeps Populo.* Surquoy je dis. *Il est évident que par ces paroles, on preferé le Pape à l'Eglise.*

Que fait Monsieur Schelstrate sur cela, il rapporte comme moy ce passage de Pie II. puis il ajoute en mettant à la marge mes propres termes, *Il est évident, comme l'Auteur le confesse, que par ces paroles on preferé le Pape à l'Eglise.* Et en demeure là. Hé de grace, Monsieur Schelstrate, que n'ajoutez-vous ce qui suit immédiatement après, & qui eût instruit vos Lecteurs de mes sentimens touchant Pie II. Pourquoy vous a-t'il plû de supprimer ces paroles qui suivent, & qui découvrent si clairement ce que vous pretendez cacher? *Mais les sçavans Peres Labbe & Cossart qui ne peuvent estre suspects à cet égard, ont*

Præf. page
18.

fort bien remarqué qu'au lieu de ce Præfertur, il y a dans d'autres exemplaires præest, il preside à l'Eglise; ce qui est tres-vray puis qu'il en est le Chef, & qu'en cette qualité il doit presider au Concile qui la représente. Sans qu'on puisse inferer delà qu'il est au dessus du Concile.

Voilà, Monsieur Schelstrate, ce que vous deviez ajoûter, pour agir de bonne foy; comme doit toujours faire un honneste homme. Je vous feray voir clairement quand il le faudra, qu'il n'y en a pas plus qu'en cet endroit, en tout ce que vous m'objectez dans vostre Traité, auquel je n'ay pas eu grand' peine de répondre, puis qu'il ne contient que des redites, & rien à quoy l'on n'ait déjà pleinement satisfait, excepté quelques nouveaux manuscrits qui ne concluent pas mieux que les premiers, qui ne vous ont pas trop bien servi.

Croyez-moy, Monsieur, lisez les Conciles tels que nous devons croire qu'on nous les a fidèlement donnez, & ne vous amusez plus à chercher, & à produire inutilement contre eux, après plusieurs Siecles, des manuscrits où vous n'apprendrez que les querelles & les contestations, qui ont esté, & qui seront toujours entre ceux qui ont assisté, ou qui assisteront à l'avenir à des Conciles generaux, sans

qu'elles empêchent que le saint Esprit n'y preside, & qu'il ne fasse dire en faisant les Decrets dans les Sessions, *Visum est Spiritui sancto & nobis*. Après ce charitable avis, & cette petite Digression que j'ay faite à vôtre occasion, sur ce que vous dites du Concile de Calcedoine, & de saint Leon, vous me permettez, s'il vous plaist, de reprendre la suite de l'Histoire de son Pontificat.

L'Empereur estant donc persuadé par tant de belles choses, que le saint Pape avoit écrites sur ce sujet de l'infailibilité du Concile, ne voulut plus qu'on luy parlât d'en assembler un nouveau, & déclara qu'il vouloit qu'on s'en tint à ce qu'on avoit défini à Calcedoine. Mais en mesme temps il pensa se laisser encore surprendre d'une autre maniere plus fine, par les fauteurs secrets de l'Herésie Eutychéenne. Car ces fourbes faisant semblant d'approuver sa résolution luy dirent que pour appaiser tous ces troubles, & rendre la paix à l'Eglise, par une parfaite réunion de tous les esprits dans la mesme créance, en les éclaircissant sur quelques difficultez qui les embarassent, il seroit bon de prier le Pape d'envoyer en Orient quelques-uns de ses Evêques, pour traiter amia-

blement avec les envoyez de Timothée, afin que chacun proposant ses raisons dans une conference Replée, on trouvât les moyens de s'accorder.

Le Prince qui ne souhaitoit rien tant que la paix, donna d'abord dans le piège qu'on luy tendoit, croyant que c'estoit là le vray moyen d'obtenir aisément & sans bruit cette paix qu'il desiroit tant. Il en écrivit donc à saint Leon, le priant de luy envoyer quelques-uns d'entre les plus habiles de ses Evêques pour conférer avec ceux de l'Egypte. Mais ce sage Pontife découvrit aussi-tost le dessein caché de ces Heretiques, & il luy fit connoître que c'estoit là des embûches qu'on luy dressoit pour le faire tomber par une autre voie dans ce qu'il avoit voulu éviter, en refusant aux Heretiques le Concile qu'ils demandoient. *Car ce qu'ils pretendent par-là, dit-il, c'est qu'il paroisse qu'on traite & qu'on dispute avec plus d'exactitude & de soin des articles de Calcedoine, dans une Conference replée, comme s'il n'y avoit encore rien d'arresté sur cela. Ce qui est affoiblir ou plutôt aneantir l'autorité de ce Concile, & se rendre coupable d'une tres-grande ingratitude envers Dieu, en méprisant la grace qu'il nous a faite de nous découvrir la verité.*

Car chercher encore ce qui nous est déjà manifesté,

458.

S. Leo. Ep.
78.

Magnis
hæreticorū
insidiis au-
ditum ut...
diligentior,
tanquam ni-
hil fuerit
ante defini-
tum, tracta-
tus habeatur.

Ep. 78.

Nam quæ
 p̄fecta
 sunt, quæ-
 rere quæ per-
 fecta sunt
 & tractare,
 & quæ sunt
 definita con-
 vellere, quid
 aliud, est
 quàm de ade-
 ptis gratiam
 non referre
 & ad inter-
 dictæ arboris
 cibum
 mortiferos
 appetitus
 mortiferæ
 cupiditatis
 extendere.

Mundum
 tradidit dis-
 putationi
 eorum.

Ecles. 3.

Nec in ali-
 quam dis-
 putationem
 piè & plènè
 definita re-
 vocanda sunt.

Jaçtent se
 in sui elo-
 quii vanita-
 re, & de ar-
 gumen- a-
 tionum sua-
 rum versu-
 tia quæ ini-
 mica est fi-

retoucher ce qui est parfait & fini, combattre & en-
 treprendre de détruire par la dispute ce qui est décidé,
 qu'est-ce autre chose que de ne pas vouloir reconnoistre
 le bien qu'on nous a fait, & étendre la main, comme
 fit Adam, sur le fruit deffendu, Dieu ne voulant pas
 qu'on y touche; il nous laisse la liberté de disputer
 & raisonner comme il nous plaist sur tout ce qu'il y a
 dans toute l'étendue de la Nature, mais non pas sur
 ce que luy-mesme par le saint Esprit a défini dans un
 Concile. Qu'ils se vantent tant qu'il leur plaira de leur
 vaine Eloquence & de la force prétendue de leurs ar-
 gumens, qui ne sont que des vrais Sophismes, nous ne
 voulons point de dispute avec eux, je vous envoiray
 bien Seigneur, les Legats & les Evêques que vous
 demandez: mais je vous déclare que ce n'est point du
 tout pour entrer en dispute & en conference avec ces
 Heretiques, ce n'est que pour instruire ceux qui viendront
 avec une parfaite soumission d'esprit, pour apprendre
 d'eux ce qu'ils doivent croire selon les décisions du Con-
 cile. Car enfin, ajoûte-il, c'est une chose tout-à-
 fait indigne & injuste d'admettre dans une Conferen-
 ce à la dispute, ceux dont parle le saint Esprit, quand
 il dit par le Prophete, les Enfans étrangers ont publié
 contre moy des faussetez & des mensonges.

Voilà le précis de cette admirable Epî-
 tre de saint Leon qui déclare assez haute-
 ment, ce me semble, en parlant comme il
 fait, que c'est agir contre ses sentimens
 que d'entrer en conference avec les Mi-
 nistres

nistres Protestans, en presence des Catholiques & des Heretiques, où les uns & les autres se font sans autorité les Juges de tout ce qu'on y dit; & ceux qui doivent principalement, selon saint Leon, s'abstenir de ces Conferences & de ces disputes sont les Evêques, qui estant par office en vertu de leur caractère les Docteurs & les vrais maistres des Chrestiens, doivent seulement les instruire, & leur exposer ce qu'on doit croire, & non pas se commettre avec eux en disputant. En effet on ne gagne rien d'ordinaire par la dispute, où chacun se fait un honneur de ne ceder jamais à son adverfaire, & pretend mesme, comme il ne manque pas de le publier de vive voix & par écrit, avoir remporté la victoire.

C'est ce que j'ay fait voir en mon Traité de la Methode Pacifique, où j'ay prouvé, ce me semble invinciblement, que le vray moyen de ramener les Protestans, est de les faire remonter sans dispute jusqu'au temps où leurs Ancestres, quand on a commencé à contester sur quelques articles estoient avec nous dans la mesme Eglise, qui estant l'unique avant la séparation, estoit par consequent la veritable, & que selon leurs Principes & leur propre aveu,

Rr

dei gloriantur, &c.

Pernoscât pietas vestra hos quos spondeo dirigendos ut ad confingendum cum hostibus fidei, nec ad certandum contra illos quia de rebus & apud Nicæam & Chalcedonem definitis, sicut Deo placuit nullum audemus inire tractatum, &c.

Nimis quippè indignum, nimisque injustum est, eos ad libertatem disceptationis admitti, quos significat Spiritus sanctus per Prophetam dicens, Filii alieni mentiti sunt mihi.

Psal. 17.

qu'ils ont signé dans toutes leurs Eglises par des actes tres-authentiques, ils sont obligez de se soumettre à ses décisions touchant les points qui estoient encore en dispute avant qu'elle eût rien prononcé, comme saint Leon veut qu'on se soumette, sans plus disputer ny plus rien examiner, à ce que le Concile de Calcedoine a défini.

459.

Aussi l'Empereur bien instruit de cette verité par ce grand Pape, ne voulut plus oüir parler ni de nouveau Concile, ni de Conference, ni dispute. Il crut alors qu'il ne falloit point d'autre voie que celle de la soumission, pour avoir une vraye paix dans l'Eglise, & ensuite il resolut, comme saint Leon l'en avoit instamment prié par toutes ses Lettres, de chasser & de punir l'usurpateur du Siege d'Alexandrie, Auteur & Chef de la Rebellion, & d'y faire élire en sa place un legitime Patriarche.

*Liber. 6.
15.
Cedren. ad
ann. 3. Leon.*

Il en envoya l'ordre à Sila Gouverneur d'Alexandrie, qui s'estant rendu maistre de cette grande Ville, par de bonnes troupes qu'il y tenoit pour contenir le Peuple dans l'obeissance, ne manqua pas l'executer fort paisiblement, s'estant faisi, sans que personne osât s'y opposer, de ce faux Patriarche Ælurus qu'il fit mener en exil à

Gangres en Paphlagonie, où Dioscore son Maître estoit mort. Mais ce grand scelerat trouva moyen de s'en faire bien-toft rappeler. Car les puissans amis qu'il avoit à Constantinople, estant parfaitement instruits, par ceux qu'il leur envoya fort secretement, de ce qu'ils avoient à faire pour le tirer de-là, sçûrent si bien persuader à l'Empereur que ce Prelat pour ramener à l'Eglise toute l'Egypte, avoit enfin résolu de suivre le bon parti en quittant celuy d'Eutychez & de Dioscore, qu'il obtint la permission qu'il demandoit de venir à Constantinople, pour y faire plus solemnellement son abjuration, & declarer en presence de l'Empereur & de toute la Cour, qu'il recevoit, comme tous les autres Patriarches, le Concile de Calcedoine.

Il ne doutoit point qu'après avoir fait une action de si grand éclat, & qui plairoit infiniment au Prince, qui desiroit passionément la paix de l'Eglise, on ne le rétablît dans son Siege, sur l'assurance qu'on croioit avoir qu'il rameneroit aisément par son autorité, & par son exemple toute l'Egypte. Mais ce fourbe avoit bien une autre intention; car il ne vouloit que rentrer dans la bergerie, comme

*Evagr. l. i.
c. ii.
Cedren.*

*S. Leo. Ep.
99. & 100.*

un loup couvert d'une peau de brebis pour y faire encore plus de ravage, après qu'il auroit expliqué sa prétendue abjuration, d'une maniere qui feroit bien voir qu'il n'avoit changé que de langage, & de façon de s'exprimer, & point du tout de sentiment & de créance. C'est dequoy S. Leon fut averti de bonne-heure, & fort à propos, par les deux Evêques ses Legats, qu'il avoit envoyez à Constantinople pour instruire les Heretiques, sans entrer en dispute & en conference avec eux, & il le fut encore plus particulièrement par Gennadius, qui avoit pris la place d'Anatolius decedé l'année precedente.

Ce nouveau Patriarche avoit toutes les bonnes qualitez qu'on pouvoit souhaiter dans celuy qui devoit gouverner l'Eglise de Constantinople en ce mal-heureux temps, où l'Herésie & le libertinage y avoient apporté bien du desordre. Car outre qu'il estoit fort sçavant & tres-éloquent, comme il le fit paroistre par son docte Commentaire sur le Prophete Daniel, & par ses belles Homelies, il fit hautement éclater durant toute sa vie, ces rares vertus qui l'ont fait mettre par l'Eglise Grecque au rang des Saints après sa mort. Sur tout il avoit le zele de la Maison de

*Gennad.
Massil. de
script. Ec-
cles. c. 95.*

*Menel.
Grac. die 25.*

Dieu , pour y rétablir la Foy dans sa pureté , & la sainteté dans les mœurs , principalement des Ecclesiastiques.

Comme ce saint Patriarche avoit veu les grands troubles qu'avoient causez les Moines d'Eutychez & de Barsumas , ceux de la Palestine , & de l'Egypte ; il obligea l'Empereur , qui fit par son conseil plusieurs tres-bonnes constitutions , à en faire une , par laquelle il deffend tres-étroitement à tous les Moines de sortir de leurs Monasteres , & n'exempte de cette Loy que les seuls Procureurs , seulement pour le temps auquel il faudra qu'ils aillent pourvoir à ce qui est nécessaire pour l'entretien & la subsistance de la Maison ; leur défendant au reste quand ils feroient obligez d'en sortir , de parler à qui que ce soit des points de doctrine & de Religion , & de faire les Maîtres & les Docteurs , sous pretexte d'instruire & d'enseigner le simple peuple , qui pourroit se laisser surprendre par une belle apparence de piété.

Voila donc quel estoit Gennadius , qui voiant qu'on avoit permis à ce faux Moine Ælurus de venir à Constantinople , & le mal que cela pourroit produire dans les suites , en donna promptement avis à saint Leon , afin qu'il y mît ordre.

*L. 29. Cod.
de Episc. &
Cleri.*

460. Le saint ne manqua pas d'abord de découvrir l'artifice de ce grand fourbe. Il apprehenda vivement la grandeur du mal qu'il prevoyoit encore mieux que le Patriarche Gennadius, & ensuite il luy écrivit une lettre tres-forte, dans laquelle il l'exorte à faire bien comprendre à l'Empereur, que quand mesme ce méchant homme renonceroit véritablement à son Heresie comme il fait semblant de le vouloir faire, esperant par-là d'estre rétabli: il se faudroit bien garder de luy faire cette grace, puis que ce n'est pas seulement pour le crime d'Herésie qu'on l'a déposé & chassé d'Alexandrie, mais aussi principalement pour s'estre emparé par force de cette Eglise, du vivant de son legitime Pasteur, & pour avoir esté l'Auteur de la cruauté inouïe, & plus que barbare, avec laquelle on avoit massacré ce saint Patriarche.

S. Leo. Ep.
100.

Et comme luy & les Ministres de sa cruauté sont notoirement excommuniés pour un si horrible attentat: il ordonne à Gennadius d'empêcher par son autorité Patriarcale qu'on n'ait aucun commerce avec luy, ni en public, ni en particulier, quelque esperance qu'il puisse donner de sa conversion. Enfin le saint Pontife aver-

tit ce saint Pattiarche que pour oster aux Partisans & aux Protecteurs d'Ælurus, toute esperance de pouvoir réüssir dans le dessein qu'ils ont pris de le faire rétablir, il faut qu'il s'employe de toute sa force, à faire en forte qu'on élise au plûtost un nouveau Patriarche d'Alexandrie, qui selon l'ancienne coûtume soit sacré par des Evêques Orthodoxes. *Car enfin*, luy dit-il, en s'expliquant d'une maniere tres-forte, *ce parricide ne sera jamais abandonné de ses défenseurs, qu'ils ne voient son Siege rempli d'un Evêque capable de remedier à tant de maux que cette pauvre Eglise a soufferts par son usurpateur.*

Il écrivit aussi en mesme temps sur le mesme sujet à l'Empereur, d'un stile qui fait admirer la sage conduite qu'il a toujours tenuë en traitant avec les Princes, pour les faire rentrer doucement en leur devoir, sans dire la moindre parole qui puisse choquer tant soit peu le respect qu'on leur doit, & qui au contraire ne doive leur estre tres-agreable. Car après luy avoir rendu tres-humbles graces au nom de toutes les Eglises, dans les termes du monde les plus obligeans, & mesme les plus magnifiques, de ce qu'il a eu la

Quia parricida ille non aliter à suis defensoribus deferetur nisi Alexandriana Ecclesia Rectorem sanandis omnibus quæ malè gesta sunt probatissimum fuerit consecuta.

S. Leo. Ep.
100.

S. Leo. Ep.
99.

bonté de délivrer celle d'Alexandrie du joug insupportable de ce parricide, & que le peuple de Dieu opprimé par ce detestable brigand estant par-là remis en liberté, peut rentrer dans la voie de son salut : il le conjure d'achever son Ouvrage, en faisant élire en la place de ce méchant, un Evêque tout à fait irréprehenfible dans sa doctrine & dans ses mœurs.

Car, dit-il, si pour estre membre du corps Mystique de JESUS-CHRIST il ne suffit pas d'avoir la Foy, si l'on n'y ajoûte les bonnes œuvres ; à combien plus forte raison faut-il que ces deux choses, la pureté & l'integrité de la créance & de la vie, se trouvent dans un grand Pontife ? Quel scandale seroit-ce donc de voir sur le Trône Pontifical, un homme qui quand il ne tromperoit pas le monde par une abjuration feinte de son Heresie, s'est souillé de tant de crimes, & qu'on sçait de toute certitude, cela estant de notorieté publique, avoir esté l'Auteur de ce qui s'est fait de plus exécration dans la dernière sédition d'Alexandrie.

De si puissantes lettres eurent leur effet. L'Empereur pleinement desabusé, donna ordre qu'on procedât incessamment à l'Élection qu'on avoit suspenduë par l'artifice de ces Protecteurs du méchant Ælurus.

Elle

Elle se fit fort paisiblement, selon l'ordre établi par les Canons, & l'on mit sur le Trône de saint Marc un autre Timothée, surnommé Salophaciolus, ou le Blanc, fort bon Catholique, homme de bien, mais un peu foible, comme on le verra. Il ne manqua pas aussi tost après son Election d'envoyer, selon la coustume, sa Profession de Foy à Rome, & d'écrire au Pape avec tout le respect qu'on doit au Chef de l'Eglise, pour luy demander sa Communion, comme firent aussi tous les Evêques Orthodoxes, qui avoient assisté a son Sacre, & le Clergé d'Alexandrie. Saint Leon récrivit aussi tres-obligamment aux uns & aux autres, les félicitant du bon choix qu'on avoit fait, & les exhortant à s'unir tous ensemble à la destruction des heresies de Nestorius & d'Eutychez, à l'informer de temps en temps des progrès qu'ils feroient à la conversion des Heretiques, & sur tout à recevoir avec beaucoup de douceur & de charité, ceux qui s'estant laissé séduire, veulent rentrer dans l'Eglise par une salutaire penitence, de peur que se rendant trop difficiles à leur accorder l'Absolution qu'ils demandent, on ne differe trop long-temps leur guerison.

S. Leo. Ep.

101. 102.

103.

Ne difficultas veniæ
curationem
faciat tardio-
riorem.

S. Leo. Ep.

102.

Enfin ce qui rendit sa joye parfaite, fut que non seulement l'Empereur fit faire cette Election qu'il avoit tant pressée, pour oster aux Protecteurs d'Ælurus toute esperance de le faire retablir ; mais aussi que comme il l'écrit aux Evêques, ce Prince l'ayant chassé de Constantinople, l'avoit envoyé bien loin en exil. En effet, au lieu que d'abord quand on le fit sortir d'Alexandrie on ne le mena qu'à Gangres dans l'Asie Mineure, on le relegua pour lors dans la Kerlonese, où il fut très-étroitement gardé, jusqu'à ce qu'une étrange révolution qui se fit dans l'Empire quelque temps après la mort de l'Empereur Leon, luy donna moyen de rentrer plus furieux que jamais dans Alexandrie, pour y mettre l'Herésie & l'Impieté sur le Trône, d'où elle avoit esté si heureusement renversée par les soins qu'en prit saint Leon. Mais ce saint Pontife n'eût pas le déplaisir de voir un si funeste changement : car il mourut de joye presque aussi-tost qu'il eût vû que la Foy Catholique alloit estre rétablie dans l'Egypte, par l'Electio[n] d'un bon Patriarche, & par l'exil de l'impie Timothée.

Cependant comme après avoir fait paroistre sur la Scene un fort méchant hom-

*Liber. Bre-
viar. c. 16.*

461.

me, il faut pour l'instruction, & la satisfaction du peuple, qu'on en voie la fin, avec le dénouement des intrigues de la piece : je crois que je feray plaisir à mon Lecteur, pour ne le pas laisser en suspens, de luy donner icy un petit abrégé du reste de cette Histoire des troubles qui ayant commencé dans l'Egypte, après l'exil de Dioscore par les intrigues d'Ælurus, s'étendirent après dans toute l'Eglise Orientale, jusqu'à ce que sous le Pape Hormisdas, & l'Empereur Justin, elle rentra dans la Communion de l'Eglise Romaine; dont elle s'étoit séparée en partie par le Schisme, & en partie par l'Herésie.

L'Empereur Leon estant mort quatorze ans après qu'il eût relegué dans la Kerfonese Ælurus, ce scelerat sorti de sa prison, & rappelé par les Eutychéens d'Alexandrie, qui n'avoient rien osé entreprendre durant tout ce temps-là, s'alla emparer de nouveau par force du Trône Patriarcal, le bon Timothée ayant esté contraint, pour sauver sa vie, de se retirer dans un Monastere. Après cela cet insolent usurpateur, qui n'avoit agi que par voie de fait, & sans permission du Prince, qui ne l'avoit pas mesme rappelé de son exil, eut l'audace, sur l'assurance

474

*Theoph.
Cedren.
Evagr.
Niceph. &c.*

*Simplic.
Papa. Ep. 3.*

475.

qu'on luy donna qu'il seroit fort bien soutenu, de passer à Constantinople, où les Partisans d'Eutychez & de Dioscore le receurent avec les mesmes paroles & les memes acclamations, avec lesquelles on receut le Messie à Jerusalem, en criant, *beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, & s'alla presenter si bien suivi devant le nouvel Empereur.

*Evagr. l.
1. c. 16.*

Ce Prince estoit Zenon l'Isaurien gendre de l'Empereur Leon, qui l'avoit déclaré Regent & tuteur du jeune Leon son petit fils, lequel n'ayant vécu que dix mois, ne fut Empereur qu'autant de temps qu'il luy en falloit pour laisser en mourant l'Empire à son pere Zenon. Cet Empereur qui n'estoit pas encore bien établi, & qui d'ailleurs n'avoit pas à beaucoup près autant de zele pour la Religion qu'en avoit son beau-pere, reçût fort bien, ce fugitif soit qu'il dissimulât, ayant peur de ce grand parti dont il le voyoit appuyé, soit qu'il eût assez de panchant à favoriser les Eutychéens, comme il le fit paroistre dans la suite; quoy qu'il en soit, il écousta favorablement tout ce que luy voulut dire ce fourbe, qui se plaignoit d'avoir esté chassé tres-injustement de son Siege, & vouloit qu'on le regardât comme un

glorieux Confesseur de JESUS-CHRIST, ayant souffert pour son saint nom mille maux, dans un exil & une prison tres-rude de tant d'années.

Cet accueil favorable que luy fit Zenon, auquel mesme il tâcha de persuader d'assembler un nouveau Concile, pour juger de celuy de Calcedoine, causa bien du mal à Constantinople, où le parti de cet impie se fortifioit tous les jours. Cela obligea le Pape Simplicius, qui en fut averti par des Exprés que les Clercs & les Moines Catholiques luy envoyerent, d'en écrire tres-fortement à l'Empereur, & au Patriarche Acacius successeur de Gennadius, afin qu'on rétablît le vray Patriarche d'Alexandrie; qu'on chassât de nouveau l'usurpateur, & sur tout qu'on ne parlât plus de tenir un autre Concile. Mais sur ces entrefaites il se fit tout à coup une furieuse révolution dans l'Empire, qui rendit le mal encore plus grand, par la Tyrannie qu'envahit Basilicus beau-frere du feu Empereur Leon, qui avoit épousé sa sœur l'Imperatrice Verina, belle-mere de Zenon.

Ce perfide Basilicus conjura si secretement contre luy, que tout ce que pût faire ce pauvre Prince, qui ne se défiant point

Simpli.
Ep. 3. 4. 5.
6.

ANN.

476.

Marcell.
Chron.
Theod. Lect.
Collect. l. 1.
Evagr. l. 3.
Nicph. l. 16.

du tout de luy , l'avoit fait Consul cette mesme année , fut de s'enfuir avec Ariadna sa femme , & quelques-uns de ses plus fideles serviteurs en Isaurie , où il se retira dans Seleucie , en attendant qu'il luy vint du secours des Provinces qui tenoient encore pour luy. Cependant le Tyran qui s'estoit fait proclamer Empereur , au lieu de s'assurer du Trône , comme il estoit Eutychéen , ne songeoit qu'à faire regner son Heresie dans l'Empire. Pour cet effet suivant le conseil d'Ælurus , il envoya à tous les Evêques une longue lettre circulaire en forme d'Edit , par lequel il les oblige tous à condamner le Concile de Calcedoine , & renouvelle l'Ordonnance de Theodose , qui confirme le second Concile d'Ephese , ordonnant à tous d'y souscrire , sur peine de déposition pour les Evêques & pour les Clercs , & du bannissement pour les Moines , & pour les Laïques.

Evagr. l.
3. c. 4.

Evagr. l.
3. c. 5.
Liberat.
Breviar. c.
18.

Cet Edit fut signé d'Ælurus , qui après cela retourna triomphant à Alexandrie , où il persecuta terriblement les Catholiques. Il fut suivy des deux faux Patriarches d'Antioches & de Jerusalem , & de la pluspart des Evêques Asiaticques , qui souscrivirent comme luy à cette lettre cir-

culaire. On chassa de leurs Sieges ceux qui refuserent de les imiter, & l'on mit des Eutychéens en leur place. De sorte que tout s'en alloit perdu, si Acacius Patriarche de Constantinople, n'eût arresté le cours de cette impieté, en s'y opposant avec tant de courage, suivy de la plus grande partie de son peuple qu'il animoit par ses paroles & par son exemple à la défense de la Foy; que le Tyran, qui par bon-heur estoit extrêmement lâche, craignant un soulèvement general, revoqua son Edit, par un autre tout contraire qu'il fit, pour obliger tous ses sujets à recevoir le Concile de Calcedoine.

Il ne pût néanmoins éviter par-là son malheur, & la juste punition qu'il meritoit pour son horrible perfidie. Car il apprit en mesme temps que les troupes Asiatiques qu'il avoit envoyées en Isaurie, pour assieger Zenon dans la Capitale de cette Province, s'estoient jointes à celles de ce Prince, qui s'en venoit fondre sur luy. Et ce qui acheva de le reduire au desespoir, fut que le General Harmatius qui commandoit l'Armée de Thrace, étant passé par ses ordres en Asie pour l'arrester sur sa marche, ou pour le combattre, se déclara pour luy, sur la promesse que Ze-

*Theod. Lect.
Collect. l. 1.*

*Evagr. l. 3.
c. 7.
Niceph. l.
16.*

ANN.

477.
*Præcep. de
Bell. Vandal. t. 1.
Niceph. l. 16.
Evagr.*

non luy fit de créer son fils Cesar. Car alors le Tyran se voyant abandonné, & trahi par ses gens, & en horreur au peuple qu'il avoit tyrannisé par son avarice, & ses extorsions insupportables, ne trouva point d'autre moyen de se sauver, que de se jeter comme il fit avec sa femme & ses enfans dans une Eglise, comme dans un azile inviolable. Mais on ne crût pas qu'un lieu saint, dût mettre à couvert de la justice de Dieu & des hommes un si méchant homme. On l'en tira donc pour le mettre entre les mains de Zenon, qui entra comme en triomphe dans Constantinople, & qui le fit mener en plein Hyver dans un desert de Cappadocé, où comme on fit deffence de luy rien fournir, il mourut miserablement de froid & de faim, avec sa femme & ses enfans.

Suid.

*Evagr. l. 3.
c. 8. 9.*

Ainsi tous les Actes de ce Tyran ayant esté cassez par l'Empereur, on rappella de leur exil tous les Evêques Orthodoxes pour les rétablir dans leurs Sieges, & en chasser les Heretiques. Ce fut pour lors que le détestable Ælurus, comme s'il n'eût pû avoir un bourreau plus cruel que luy, se punit luy-mesme d'une maniere digne de tant d'autres abominables crimes qu'il avoit commis. Car n'esperant point de pardon

*Liberat.
Brevi. c. 16.*

pardon de l'Empereur , après s'estre entièrement dévoué au tyran , comme il avoit fait ; & ne pouvant aussi se refoudre à estre encore une autre fois honteusement chassé d'Alexandrie , il prit du poison pour avoir enfin la malheureuse satisfaction de mourir Patriarche. Ses Partisans qui malgré tous ses crimes en vouloient faire un Saint comme de Dioscore , publierent par tout qu'il avoit prédit le jour de sa mort ; ce qui n'estoit nullement difficile à un homme qui avoit résolu de se tuer luy-mesme , en prenant un poison si present , qu'il luy ostât la vie peu d'heures après.

Ils firent plus. Car afin qu'il eût un successeur qui luy fût tout semblable , ils mirent en sa place , par une Election tumultueuse , la nuit mesme d'après sa mort , & avant qu'il fût enseveli , cet autre grand scelerat Pierre Mogus , dont il s'estoit toujours servi dans tous ses crimes. Mais Zenon l'ayant sçû , les fit sevérement punir comme séditieux & perturbateurs du repos public , & après que par ses ordres on eût chassé l'Intrus ; le bon Timothée Salophaciolus fut rétabli dans son Siege , qu'il tint encore quatre ans , mais avec peu d'avantage pour la Religion , parce que

le bon homme ne voulant que vivre en repos, laissoit faire aux Heretiques tout ce qu'ils vouloient. Et quoy qu'après sa mort on eût élu Canoniquement Jean Talaia fort bon Catholique, qui estoit œconome & Prestre de cette Eglise, tout alla plus mal encore qu'auparavant, par la faute qu'il fit d'abord de ne pas envoyer ses Lettres de Communication, selon la coustume, au Patriarche Acacius, comme il les avoit envoyées à tous les autres Patriarches.

Acacius qui s'estoit mis hautement en possession de la Primauté dans l'Eglise Orientale, croyant que ce nouveau Patriarche d'Alexandrie ne luy avoit fait cet affront que pour montrer qu'il ne vouloit pas la reconnoistre, prit résolution de le perdre, quoy que sa perte, par les suites qu'elle eût, dût entraîner après soy celle de la Religion. Pour cet effet il fit en sorte que Zenon, auprès duquel il avoit grand credit, le chassa de son Eglise, comme coupable de Parjure & de Simonie, & qu'il rapella le méchant Heretique Pierre Mogus, pour s'en servir au dessein qu'il avoit de réunir tous ses Sujets dans une mesme créance. Car sous ce beau pretexte, le Patriarche Acacius luy

avoit fait faire son *Henoticon*, c'est à dire l'Edit d'union, par lequel il decidoit Souverainement des points de la Foy, ce qui est une entreprife toute manifeste, & insoûtenable, contre l'autorité de l'Eglise, particulièrement à un Prince Laïque, & pretendoit par là réünir les Catholiques avec les Heretiques, sans que ceux-cy fussent obligez de se retracter.

Liberat.
ibid.
Evagr. l. 3
c. 14.

Car d'une part il n'y a rien qui ne soit tres-Orthodoxe dans l'exposition de la Foy qu'il fait en cet Edit, conformément aux trois premiers Conciles, & en y condamnant clairement Eutychez & son Heresie. C'estoit-là dequoy satisfaire pleinement les Catholiques comme il le croioit, mais d'autre part il n'y disoit point qu'on devoit recevoir le Concile de Calcedoine & l'Epistre de saint Leon, il protestoit même qu'il anathematisoit ce Concile, s'il avoit défini quelque chose qui fût contraire à ce qu'il avoit exposé touchant la Foy dans son Edit, & en condamnant l'Heresie il faisoit bien entendre que JESUS-CHRIST étoit de deux Natures, mais il n'ajouitoit pas aussi qu'il fût en deux Natures, ce qui est la vraye marque qui distingue le Catholique d'avec l'Eutychéen. Tout cela donnoit lieu aux Heretiques de

retenir leur Heresie , & de pouvoir condamner quand il leur plairoit le Concile de Calcedoine. C'est pourquoy cet Edit fit beaucoup de mal , & a toujours esté aussi rejezté par les Catholiques , & sur tout par les Papes , qui retrancherent de leur Communion ceux qui l'avoient signé quoy qu'il ne contienne aucune Heresie. Ce qui fait voir la necessité qu'il y a de faire une Profession de Foy toute entiere, sans rien supprimer , ni dissimuler de ce qu'elle enseigne.

*Leont. de
Sectis.*

Le premier qui y souscrivit après Aca-
cius, fut Pierre Mogus , que Zenon en-
suite remit sur le Siege d'Alexandrie ,
croyant qu'il rameneroit aisément les Ale-
xandrins ; mais il se trouva déchû de son
esperance. Car ces Eutychéens rigides
voyant qu'il ne condamnoit pas tout ou-
vertement le Concile de Calcedoine ,
en acceptant l'*Henoticon* qui n'en parle
point , ils se separerent de sa Commu-
nion, & firent une nouvelle Secte sous le
nom d'Acephales , ou de gens sans Chef,
ne voulant plus reconnoistre le Patriarche
pour le leur , quoy que comme il estoit
fort grand fourbe & sans Religion , il se
mît , pour les regagner , à condamner hau-
tement ce Concile , & l'Epistre de saint

Leon en mesme temps qu'il assuroit l'Empereur, & Acacius qu'il se tenoit toujours ferme à l'*Henoticon*.

Ainsi presque tout l'Orient se trouva partagé entre ces trois Sectes d'Eutychéens rigides, de demi-Eutychéens & de ceux qui s'attachant à l'Edit d'union, communiquoient avec ces Heretiques, & sur tout avec Pierre Mogus, duquel Acacius ne se voulut jamais separer, quelque effort que les Papes Simplicius & Felix III. fissent pour l'y obliger, jusque-là que ce Pape fut enfin contraint de l'excommunier comme un franc Heretique. Mais cela ne produisit rien : luy & Zenon persisterent toujours dans leur opiniâtreté jusqu'à la mort, aussi-bien que l'Impie Mogus dans sa fourberie, par laquelle il trompoit les uns & les autres, estant de tous les partis, tantost pour ceux-ci, tantost pour ceux-là, & toujours Heretique.

Après la mort d'Acacius, Flavitas Prêtre de Constantinople, qui trouva moyen de luy succeder, en trompant Zenon, par une insigne fourberie, voulut aussi tromper les deux partis. Ecrivant aux Patriarches Schismatiques qu'il vouloit estre de leur Communion, en condamnant le Concile de Calcedoine; & au Pape Felix qu'il

Liberat. c.

18.

Evagri. l.

3. c. 18. 19.

ANN.

488.

Felix. Ep.

13.

Niceph. l.

16. c. 18. &

19.

Evagr. l. 3.

c. 23.

embrassoit de tout son cœur la Foy de l'Eglise Romaine, demandoit sa Communion, & rejettoit celles des autres. Mais sa fourbe estant découverte, il mourut presque en mesme temps de mort subite, méprisé de tout le monde, & n'ayant tenu le Siege Patriarcal que trois ou quatre mois.

489.

On élût en sa place Euphemius bon Catholique, grand homme de bien, & fort genereux, comme il le fit bien paroistre lors que Zenon ayant miserablement péri enterré tout vif, parce qu'on l'avoit crû mort, soit d'apoplexie, soit du mal caduc, il ne voulut jamais couronner Anastase son Successeur, qu'il ne luy eût donné sa Profession de Foy bien signée, par laquelle il recevoit le Concile de Calcedoine. Cependant quoy qu'il eût rayé des sacrés *Dyptiques*, ou du Catalogue des Evêques Orthodoxes le nom de Pierre Mogus, & de ceux qui communiquoient avec luy, & qu'il y eût remis celuy de Felix que le Patriarche Acacius en avoit osté; ce Pape neanmoins ne crût pas qu'il luy dût accorder sa Communion, parce qu'il y retenoit encore le nom d'Acacius, ce qui estoit en quelque maniere approuver son Schisme.

Evagr. l.

3. c. 29.

*Cedren. &**alii.*

491.

*Theod. Lect.**Collect. l. 2.*

Euphemius écrivit sur cela tres-fortement au Pape Gelase Successeur de Felix, pour luy faire valoir les raisons qu'il avoit de ne pas faire ce que son Predecesseur exigeoit de luy. Aprés luy avoir envoyé sa Profession de Foy qui fut trouvée tres-Orthodoxe, & s'estre plaint modestement de ce qu'il ne luy avoit pas envoyé selon la coustume sa Lettre Synodique, il luy remontre que pour rétablir la paix & l'union entre les Eglises d'Orient & d'Occident, il luy semble qu'il seroit à propos d'user d'un peu de condescendance en des choses qui ne sont pas essentielles, pour ne pas aigrir les esprits & les rendre irreconciliables. Que la memoire du Patriarche Acacius estoit si fort chérie & honorée du peuple de Constantinople, qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'il souffrît jamais qu'on rayât son nom des Sacrés *Dyptiques*. Que c'estoit bien assez que l'on condannât Eutychez & Dioscore, & tous ceux qui souûtenoient leur Heresie; qu'on sçavoit assez que jamais Acacius n'avoit esté dans leurs sentimens Heretiques, & que l'on ne trouveroit pas qu'il eût rien dit ny enseigné qui ne fût Orthodoxe, & qu'en effet on n'avoit pû le condamner juridiquement d'Heresie.

492.
Epistol.
Rom. Pontif.
Gelas. Ep.

Qu'après tout il croit qu'il feroit bien d'envoyer des Legats à Constantinople, pour disposer doucement les esprits à ce qu'il desiroit. Mais que pour luy il n'oseroit sans cela condamner la memoire d'Acacius. Et là-dessus il le prie que puis qu'il est parfaitement uni de créance avec luy; qu'il reçoit avec tous les Orthodoxes le Concile de Calcedoine, & condamne comme Heretiques tous ceux qui le rejettent, il ait aussi la bonté de le recevoir à sa Communion, pour abolir entierement le Schisme qui separe l'Eglise de Constantinople d'avec celle de Rome, pour un sujet de si peu d'importance.

*Gelas. Ep. ad
Euphem.
ibid.*

C'est icy qu'il paroist manifestement que l'esprit du grand saint Leon, dont ses Successeurs estoient revêtus, agissoit & gouvernoit encore l'Eglise après sa mort, ne voulant recevoir ni les Heretiques, qu'ils n'eussent condamné par un écrit signé de leur main les Heresies & leurs Auteurs; ni les Schismatiques sans avoir ôté la cause pour laquelle l'Eglise Romaine les avoit justement retranchez de sa Communion. La difference qu'il y a en cecy entre Gelase & saint Leon, est que celuy-cy accompagnoit sa fermeté de beaucoup de civilité, pour ramener doucement les esprits

esprits à l'union , & que celui-là le prenoit d'un ton beaucoup plus haut , & d'un grand air d'autorité , croyant que c'estoit le moyen de se faire mieux obeir. Cela se peut voir en ce que ce Pape répondit aux Lettres d'Euphemius avec beaucoup de force , de grandeur , & de majesté.

Vous vous plaignez , luy dit-il , de ce qu'estant élevé sur le Trône Pontifical , je ne vous en ay pas écrit comme aux autres Evêques selon la coustume ; sçachez qu'on ne fait cet honneur qu'à ceux qui sont dans une mesme Communion Catholique & Apostolique , sans mélange d'aucun commerce avec les prevaricateurs & les étrangers. Comment voulez-vous que je chante le Cantique du Seigneur dans une terre étrangere ? Comment voulez-vous que je communique avec ceux qui sont dans la mesme Société , avec ces étrangers qui sont separez de nous comme l'est vostre Aca-cius ? Il n'a , dites-vous , jamais soutenu aucune Heresie , & n'est-ce pas en cela mesme qu'il est encore plus coupable , de n'avoir pas ignoré la verité , & néanmoins d'avoir toujours communiqué avec les Heretiques ennemis déclarez de la verité ? Quand il n'auroit pas esté condamné , comme il l'a esté tres-justement par mes Predecesseurs pour n'avoir jamais voulu renoncer à la Communion de ces Heretiques , n'est-il pas manifestement compris dans la Sentence d'excommunication portée par le saint Concile de Calcedoine , non seulement contre Eutychez & Dioscore , mais aussi contre tous

Quibus u-
na Catholi-
ca Aposto-
licaque cõ-
munio ab
omni preva-
ricatorum
libera pol-
lutione con-
stabat.

Quasi non
sit deterius
& non igno-
rassè verita-
tem , & ta-
men com-
municassè
veritatis ini-
micis.

ceux qui communiquent avec leurs Sectateurs.

Quisnam
hoc in Ec-
clesia Dei,
quæso te,
possit audi-
re? cum u-
tique Pasto-
rem sequi
grex debeat
pascua salu-
taria revo-
cantem, non
per devia
gregem Pa-
stor erran-
tem.

Mais vous craignez que tout le Peuple de Constantinople ne s'éleve contre vous, si vous entreprenez de condamner la memoire d'Acacius fauteur des Heretiques: peut-on souffrir dans l'Eglise de Dieu qu'on parle de la sorte? Et ne sçavez-vous pas que c'est au troupeau d'aller après son Pasteur, quand il le ramène en de bons pâturages, & non pas au Pasteur de suivre son troupeau quand il s'égare? & pource que vous dites que nous devons user d'un peu de condescendance avec vous en cela, sçachez que ce n'est pas là condescendre, mais que c'est descendre de la Communion Catholique & Apostolique, dans celle des Heretiques? Non seulement il vous plaist d'estre en bas, mais vous voulez nous y pousser, & vous nous invitez de descendre avec vous des lieux les plus hauts dans les plus bas, & nous au contraire nous vous prions de monter de la bassesse où vous estes, à cette hauteur où nous sommes. C'est ainsi que parle Gelase, qui ne voulut jamais condescendre à ce que demandoit Euphemius, ni le recevoir à sa Communion, parce qu'encore qu'il ne fût nullement Heretique, il persistoit toujors à honorer la memoire d'Acacius dans les sacrez Mysteres, ce qui estoit entretenir le Schisme que ce Patriarche avoit fait avec l'Eglise Romaine, en communiquant avec les Heretiques.

Cependant l'Empereur Anastase qui étoit

non seulement Schismatique , mais aussi tres-méchant Heretique , ne pouvant souffrir que son Patriarche se déclarât si hautement comme il faisoit pour le Concile de Calcedoine , & qu'il l'eût obligé de le recevoir avant que de le couronner : le fit déposer sur une fausse accusation de crime d'Etat. Il en fit autant quelque tems après de Macedonius qu'il avoit fait élire en la place d'Euphemius , parce qu'à l'exemple de celuy-ci , quoy qu'il tint toujours pour Acacius , il estoit néanmoins grand Défenseur du Concile de Calcedoine. Et il le déclara si hautement , qu'ayant sçû que l'Empereur faisoit courir le bruit qu'il l'avoit fait sousscrire à l'*Henoticon* de Zennon , il fit assembler le Peuple dans son Eglise , & montant en Chaire il protesta solennellement qu'il n'en étoit rien , & fit ensuite sa Profession selon le Concile de Calcedoine , anathematisant toutes les erreurs & les Heresies que ce Concile a condamnées.

Une declaration si authentique & de si grand éclat irrita si fort Anastase , qu'il se résolut de le perdre , en le condamnant à l'exil , comme convaincu de plusieurs crimes dont il l'avoit fait fausement accuser. Il fit ensuite Patriarche un Prestre de Constantinople nommé Timo-

Marcell. in

Chron.

Theod. Lect.

l. 2.

Collect.

ANN.

495.

Niceph. l.

16. c. 26.

Liberat. c.

19.

Evagr. l. 3.

c. 32.

thée, grand ennemy du Concile de Calcedoine, & continua toujous de persecuter cruellement ceux qui faisoient profession de s'y soumettre, jusqu'à ce qu'après avoir esté excommunié comme Heretique & Schismatique par le Pape Symmachus, le danger où il se trouva de perdre l'Empire l'obligea de changer de conduite.

Symm. Ep.
7.

Car tandis qu'il chassoit de leurs Sieges les Patriarches & les Evêques Orthodoxes pour y mettre des Heretiques, comme Timothée à Constantinople, & l'impie Severe à Antioche, en la place de Flavien; la Justice Divine, pour le punir de sa rebellion contre l'Eglise, permit que Vitalien l'un de ses Generaux s'éleva contre luy pour le renverser de son Trône & se faire Empereur: car ayant joint aux troupes Romaines qu'il commandoit, celles des Huns & des Bulgares, qu'il avoit attirées à son service par l'esperance du butin, il ravagea toute la Thrace, & la Mysie, fit prisonnier le General Hypatius que ses propres soldats, se tournant du costé de ce Rebelle, luy livrerent, & défit l'Armée du Gouverneur de la Thrace qu'il prit & massacra, dans une Ville où il s'étoit sauvé. Après quoy ne trouvant plus

Marcell.
in Chron.
Cedren. in
Anast.
Evagr. l. 3.
c. 43.
Niceph. l.
16.

ANN.

514.

rien qui luy refistât, tout fier de tant d'heureux succès ; il s'avança jusques aux portes de Constantinople , déclarant par son manifeste , pour couvrir sa revolte du beau pretexte de la Religion , qu'il n'avoit pris les armes que pour la défendre contre l'impiété d'Anastase qui l'oppressoit , & pour rétablir dans son Siege le Patriarche Macedonius qu'il sçavoit estre passionnément aymé du peuple.

Ce perfide n'estoit qu'un fourbe qui ne se soucioit gueres de la Religion , & ne parloit de la sorte que pour faire soulever le Peuple contre Anastase. Mais cet Empereur qui estoit encore plus fourbe que luy , se servit de cela mesme pour se tirer d'affaire. Car après la défaite de ses troupes , n'ayant pas dequoy resister dans cette grande Ville , où il estoit extrêmement hay , pour les mesmes choses que le Tyran luy reprochoit : il luy envoya sur le champ des Députez pour luy donner pleine & entiere satisfaction sur ce qu'il demandoit, touchant la Religion & le Patriarche. En effet il promit avec serment, comme fit aussi le Senat , de rappeler non seulement Macedonius , mais aussi Flavien qu'il avoit chassé d'Antioche , & de convoquer un Concile general à Heraclée , où il prieroit

le Pape d'assister, pour regler d'un commun consentement les affaires de la Religion, & réunir tous les partis dans une mesme créance.

Marcellin.

Il falut mesme quelque temps après, parce qu'il faisoit semblant de se défier des promesses qu'on lui avoit faites, qu'on luy donnât une grosse somme d'argent outre la rançon d'Hypatius; qu'on luy accordât le commandement de l'Armée dans la Thrace, & que l'Empereur convoquât le Concile pour le mois de Juin de l'année suivante. Il l'obligea mesme d'écrire encore une fois au Pape pour l'y inviter, ainsi que luy mesme le fit aussi comme agissant de pair & de concert avec l'Empereur, afin de faire voir qu'il n'avoit point d'autre dessein que de rétablir & de maintenir la Religion dans sa pureté.

Anastase aussi, qui de son costé ne vouloit que gagner du temps, pour se mettre en estat de ne rien tenir de ce qu'il promettoit, fit tout ce qu'on voulut. Il écrivit au Pape Hormisdas qui venoit de succeder à Symmachus, les lettres du monde les plus sournises, & les plus flateuses, par lesquelles, en se plaignant un peu de la dureté de ses Predecesseurs, il louë ses manieres douces, charitables, & obligean-

ANN.

515.

Epist.

Hormisd.

post. 3. &

ante 2.

tes, & luy promet de le rendre arbitre de tous les differends qui troublent la Religion, & de suivre exactement ses volontez. Le Pape fit réponse tres-obligeamment à ces lettres, le louant du zele qu'il témoignoit avoir pour la paix de l'Eglise, & l'exhortant fort d'y perseverer. Et peu de jours après il luy envoya, comme il le luy avoit promis, ses Legats dont le Chef estoit le celebre Ennodius Evêque de Pavie. Ils furent parfaitement bien reçûs, & ils luy rendirent les Lettres d'Hormisdas, par lesquelles il l'assure qu'encore qu'il n'y ait point d'exemple qu'aucun de ses Predecesseurs ait assisté en personne aux Conciles tenus en Orient, il ne laissera pas de se rendre à celui d'Heraclée, pour luy témoigner le grand desir qu'il a de rétablir une solide paix dans l'Eglise. Mais en même temps il luy déclare fort sincerement que cela ne peut estre qu'aux conditions qu'il luy marque; & qui sont contenues dans les instructions de ses Legats.

C'est icy qu'on voit clairement encore, que les Papes suivoient exactement les maximes de saint Leon. La premiere de ces conditions est qu'on ne touchera point à ce que l'on a défini dans les Conciles precedens. Ensuite l'on veut qu'ayant toutes

Hormis. Ep.

x. 3. 4.

Ep. 4.

choses l'Empereur déclare , par ses Lettres Imperiales adressées à tous les Evêques, qu'il reçoit le Concile de Calcedoine, & l'Epître de S. Leon à Flavien ; qu'il croit , & qu'il maintiendra toujourns la doctrine qui y est contenuë ; que tous les Evêques feront la mesme chose de leur côté dans leurs Eglises devant tout le peuple ; que l'on condamnera Nestorius , Eutychez , Dioscore, Timothée , Ælurus , Pierre Mogus , Pierre Cnapteus ; & qu'on rayera du Catalogue des Evêques Orthodoxes le nom du Patriarche Acacius séparé de l'Eglise Romaine , pour s'estre toujourns attaché opiniâtrément à la Communion de ces Heretiques ; qu'on signera en presence de témoins le Formulaire dressé par le Pape , contenant cette condamnation en termes formels ; & qu'on rétablira les Evêques Orthodoxes que l'on a chassez de leurs Sieges.

*T. 1. Ep.
Rom. Pontif.*

Anastase reçût en mesme temps les Lettres du Senat Romain , qui encore qu'il fût sous la puissance de Theodoric maître absolu de Rome , ne laissoit pas toutefois aussi bien que ce Roy d'Italie , de reconnoistre encore par ceremonie , & en apparence l'autorité de l'Empereur. Ces Senateurs luy rendent conte de ce que suivant

vant ses ordres, ils ont fait auprès d' Hormisdas, pour la paix de l'Eglise, & l'assurant que ce saint Pape qui la souhaite de tout son cœur, le prie luy-mesme de la vouloir: ils l'exhortent à le satisfaire sur ce qu'il demande, pour l'accomplissement d'une si bonne œuvre. Ce qu'il y a de rare est que Theodoric, tout Arien qu'il estoit, luy envoya le Patrice Agapit en Ambassade, pour contribuer autant qu'il pourroit à la réunion des Heretiques & des Schismatiques à l'Eglise Romaine.

*Cassiod.
variar. l. 2.
Ep. 6.*

Anastase se voyant si vivement pressé se trouva d'abord bien en peine, ayant fortement résolu de ne rien faire de ce qu'on exigeoit de luy. Mais après avoir bien examiné tous les Articles qui luy furent proposés, il crût qu'il avoit trouvé le moyen de se tirer aisément d'embarras, en mettant le peuple de son côté au desavantage du Pape. Il sçavoit bien que la memoire du Patriarche Acacius estoit en singuliere veneration à Constantinople, où l'on seroit ravi de voir qu'il entreprenoit sa défense, avec beaucoup de fermeté, & qu'il ne se pouvoit résoudre à souffrir qu'on rayât son nom des *Dyptiques* comme on le vouloit à Rome; & d'ailleurs il n'ignoroit pas que le Pape tiendroit tou-

jours ferme sur ce point-là, comme avoient fait ses deux derniers Predecesseurs Felix, & Simplicius, & ne s'en voudroit jamais relâcher. Sur cela il dit aux Legars que pour montrer à tout le monde qu'il agissoit de bonne foy, & qu'il ne tiendrait pas à luy que la paix ne se fist : il accordoit tous les articles qu'on luy proposoit ; qu'il signeroit & feroit signer le formulaire du Pape, en condamnant tous ceux qu'on y nommoit, à la reserve du seul Acacius, qui n'avoit jamais esté accusé, beaucoup moins condamné d'aucune Heresie, comme tous les autres auxquels on disoit Anatheme dans ce Formulaire.

Cela plût extrêmement au peuple, qui pour la pluspart estoit Catholique ; & ne vouloit pas toutefois que l'on flétrît la memoire d'Acacius. Et pour le gagner encore davantage il fit en mesme temps une fort belle fondation en sa faveur, en donnant un bon revenu à l'Eglise de Constantinople, pour faire enterrer tous les morts sans qu'il en coûtast rien du tout aux vivans ; ce que Justinien a fort approuvé, & le loué dans ses Nouvelles. C'est ainsi qu'il mit le peuple de son costé ; & comme il luy falloit encore du temps pour reduire Vitalien, auquel par cette con-

*L. 6. Cod.
de Sacro-
sanct. Eccl.*

Novel. 59.

duite il avoit fort adroitement ôté toute l'esperance qu'il pouvoit avoir de faire déclarer Constantinople en sa faveur; il retint les Legats auprès de foy, les traitant toujours fort civilement, & les amusant de belles paroles, jusqu'à ce qu'il les renvoya l'année suivante vers le mois de Juillet à Rome, accompagnez de deux Ambassadeurs choisis d'entre les plus grands de sa Cour, avec des Lettres tres-civiles, & tres-respectueuses au Pape, pour luy rendre conte de tout, & traiter avec luy de la grande affaire de la réunion.

Il en donna d'autres aux Legats du Pape, par lesquelles après avoir fait une Profession de Foy tres-Orthodoxe, & protesté qu'il avoit toujours tenu pour le Concile de Calcedoine, il luy remontre qu'il ne peut faire condamner Acacius, sans troubler toutes les Eglises d'Orient, & mesme sans effusion de sang, le priant que ce point, auquel il ne peut consentir, n'empêche pas le grand ouvrage de la paix, & de considerer qu'il seroit bien dur de vouloir chasser de l'Eglise les vivans, pour une querelle qui regarde les morts.

Hormisdas bien fâché de ce que cette legation luy avoit si mal réussi, & plus

ANN.
516.

Grave esse
de Ecclesia
venerabili
propter
mortuos vi-
vos expelli.

encore de voir que les Ambassadeurs qu'on luy avoit envoyez , bien loin de procurer la paix , tâchoient de répandre dans Rome le venin de l'Herésie Eutychéenne ; s'en plaignit doucement à l'Empereur , le louant néanmoins toujous du zele qu'il témoignoit avoir pour la paix , & le priant d'achever genereusement ce qu'il avoit si heureusement commencé. Et comme il esperoit toujous de le gagner : il luy renvoya l'année d'après le mesme Ennodius , & un autre Evêque , auxquels il donna plusieurs lettres , pour les Evêques Schismatiques , & pour les Catholiques , pour le Clergé , pour les Moines , pour le Peuple de Constantinople , & fur tout pour l'Empereur : leur remontrant la necessité qu'il y a pour éviter le Schisme , de renoncer à la Communion non seulement des Heretiques , mais aussi de tous ceux qui communiquent , ou qui sont morts comme Acacius en communiquant avec eux , & leur ordonnant à tous de signer son Formulaire , où ce Patriarche estoit nommément anathematisé. Mais ces Legats trouverent à leur arrivée que les choses estoient bien changées.

Car Vitalien voyant bien que son pre-
texte de Religion ne luy serviroit plus ,

ANN.
517.

Hormisd.
Ep. 11. &
seq.

après ce qu'Anastase venoit de faire, avoit levé le masque, & s'estoit venu presenter avec une bonne Armée navale devant Constantinople, esperant de l'emporter aisément par le Port où il estoit entré sans résistance. Mais c'est-là justement qu'on l'attendoit. Car le Philosophe Proclus grand Mathematicien ayant, selon l'invention du fameux Archimede, disposé le long des murailles de grands miroirs ardens de cuivre & d'airain, il leur fit si à propos recevoir les rayons du Soleil, que de grands traits du feu qui en sortoit portez par la reflexion dans les Vaisseaux de Vitalien, en embraserent une partie. Cela mit en desordre tous les autres, sur lesquels ceux de l'Empereur commandez par le General Marin donnerent en même temps avec tant d'avantage & de succes; que tout ce que put faire Vitalien, fut de se dégager demi-brûlé de ce furieux embarras, & de s'enfuir par le Bosphore à Anchiale sur le Pont Euxin, où, après la perte de son Armée, il quitta toutes ses pretentions ambitieuses, & vécut en homme privé.

Alors Anastase ne craignant plus rien du côté du Rebelle, & se trouvant fort assuré du peuple qui estoit satisfait de sa

*Zonar. An.
nal. par. 3.*

*Nicephor.
l. 16. c. 38.*

conduite; se mocqua tout ouvertement des belles promesses qu'il avoit faites, revoqua la parole qu'il avoit donnée de faire recevoir le Concile de Calcedoine, & rompit le Traité de Paix; disant, pour rendre le Pape odieux, qu'il l'avoit rompu le premier en s'opiniâtrant à vouloir toujours qu'on rayât des sacrées *Dyptiques* le nom d'Acacius, ce que le peuple de Constantinople ne souffriroit jamais. Il tâcha mesme de corrompre la fidelité des Legats à force de presens, comme Acacius avoit autrefois corrompu ceux du Pape Felix. Mais comme il les trouva trop fermes & trop gens de bien pour commettre une pareille lâcheté, il les chassa honteusement de sa presence, les fit mettre sur un méchant Vaisseau, avec défense aux Soldats qui les conduisoient, de les laisser prendre port & descendre sur leur route en aucune Ville, & les renvoya de la sorte au Pape, auquel il écrivit insolemment, en se moquant du Formulaire qu'il avoit ordonné qu'on signât, que pour luy il pourroit bien souffrir qu'on luy dît des injures si l'on vouloit, mais non pas qu'on luy commandât jamais rien.

Anast. Biblioth. in Hormisd.

Epist. Anast. ap. Hormisd. post. Ep. 12.

Après cela il se mit à persecuter plus cruellement que jamais les Catholiques,

& permit que les Heretiques, & sur tout l'impie Severe faux Patriarche d'Antioche, exerçassent contre eux toute sorte de violence. Cela continua sans relâche jusqu'à ce que peu de temps après la Justice de Dieu, qui l'avoit attendu à penitence pendant tout son regne de 28. ans, l'enleva de ce monde par un coup de foudre, lors que le Ciel paroissant tout en feu par une infinité d'éclairs, durant que d'horribles éclats de tonnerre faisoient trembler toute la Ville, il couroit tout hors de foy, de chambre en chambre en son Palais, pour éviter cette funeste destinée qu'on luy avoit prédite. Au reste cette mort tragique fit bien-tôt revivre l'esperance qu'on avoit eüe de la paix de l'Eglise, qui se fit enfin par la pieté du Successeur de cet Impie.

Ce bien-heureux successeur fût Justin, que la Providence Divine, qui en vouloit faire le restaurateur de l'Eglise Orientale & de l'Empire, avoit tiré de la dernière bassesse de la condition d'un pauvre Pastre, pour le faire passer par tous les degrez de la milice, jusqu'à la Charge de Capitaine General des Pretoriens. C'est de-là qu'il fût élevé sur le Trône avec l'applaudissement de tous les ordres de l'Empire, admirateurs des grandes quali-

Epist. Ar-
ch'm. ad
Hormisd.
ante Ep. 21.
ejusd.

518.
Cedren.
Evagri. l. 3.
Zonar. par.
3.

Zonar. t. 3.
Cedren.
Evagr.

tez qu'il possédoit , & qui le rendoient digne de commander à tous ceux au dessous desquels sa naissance & la fortune l'avoient mis d'abord. Ce qu'il y eut encore en ce mesme temps de tres-favorable à la Religion, fut que Timothée Patriarche Heretique , intrus par Anastase estant mort subitement quelque mois auparavant , le peuple auquel ce Prince qui vouloit conserver son affection n'osa s'opposer , voulut absolument qu'on élût Jean de Cappadoce , homme d'une rare vertu, & sur tout extrêmement zelé pour la Foy Catholique. De sorte que le nouvel Empereur , & le Patriarche s'accordant tous deux dans le dessein qu'ils avoient de rétablir la Foy Catholique, & la paix dans toute l'Eglise Orientale par une parfaite réunion avec celle de Rome : ils prièrent le Pape de ne faire aucune difficulté d'envoyer encore une fois ses Legats à Constantinople, l'assurant de la sincerité de leur intention, & qu'il ne trouveroit plus d'obstacle comme auparavant qui pût s'opposer à l'accomplissement d'un si grand bien.

Syn. Constant. sub Joanne.

Le Patriarche luy envoya sa Profession de Foy qui fut tres-Orthodoxe , & il luy fit sçavoir qu'on avoit déjà remis dans les *Dyptiques* , son nom & celui de saint Leon,

Leon , & que l'on avoit condamné de bonne foy tous ces Heretiques qu'Anastase avoit fait semblant d'Anathematifer. Hormisdas pour le disposer à le satisfaire sur l'unique point qui restoit à conclure, luy fit entendre nettement que recevoir le saint Concile , & les Epitres de saint Leon en condamnant les Heretiques qui les rejetoient , & cependant adherer toujous à celuy qui en communiquant avec eux & les soutenant , s'estoit rendu complice & fauteur de leur Heresie , estoient deux choses tout-à-fait incompatibles , & que pour abolir le Schisme aussi-bien que les Heresies , il faloit faire le sacrifice tout entier , en condamnant le fauteur de l'Heresie & ses adherans , aussi bien que l'Heretique.

Après cela ne doutant presque plus qu'un Empereur & un Patriarche si pleins d'honneur & de vertu , & si zelez pour la Religion , ne se rendissent à de si justes remontrances : il envoya ses Legats à Constantinople , où estant arrivez au commencement de la semaine Sainte , ils conclurent heureusement avant la fin , cette grande affaire de la réunion , en usant d'un sage temperamment qui fut approuvé & receu de tout le monde. Ce fut que dans le Formulaire , où en faisant Profession

Hormisd.
Ep. 19.

519.
Relat. Legat. ad Hormisd.

de Foy conformément au Concile de Calcedoine , & à l'Epistre de saint Leon à Flavien on condamnoit les Dogmes & les personnes des Heretiques , on mettroit le nom d'Acacius, qui n'avoit jamais voulu s'abstenir de communiquer avec eux , sans y ajoûter ceux des Patriarches Euphemius , & Macedonius qui estoient morts exilés pour la Foy par Anastase : mais comme d'autre part ils estoient morts dans le Schisme de cet Acacius , à la Communion duquel ils n'avoient jamais renoncé , on les effaceroit des Livres de l'Eglise , avec ceux des Empereurs Zenon & Anastase.

*Ep. Andr.
Ep. ad'Hor-
misd. inter
Epif. Hor-
mis.*

Le Patriarche , du consentement de Justin , les Evêques , tout le Clergé , les Archimandrites & les Moines de Constantinople soucrivirent à ce Formulaire , après quoy la réünion des deux Eglises d'Orient & d'Occident se fit solennellement le jour de Pâques dans l'Eglise Patriarcale , avec l'applaudissement general , les acclamations , & les transports de joye de la plus grande multitude de peuple qu'on eût encore veü , comme l'assurent les Legats dans la Relation qu'ils en envoyerent au Pape. Ils disent-là qu'il leur est impossible d'exprimer avec quelle ardeur tout le

monde le louë , admirant son zele & sa sage conduite , & luy donnant , & à l'Empereur mille benedictions pour avoir scû trouver les voyes de faire revenir , en si peu de temps , du Schisme & de l'Herésie tant de gens , qu'ils avoient réunis à l'Eglise Romaine , sans sédition , sans tumulte , sans effusion de sang ; ce que les ennemis de l'union publioient hautement qui ne se pourroit jamais faire.

A la verité ce fut là un grand miracle , mais nous en voyons aujourd'huy encore un plus grand dans l'admirable conduite du Roy , qui par la grandeur de son zele soutenu de son autorité reverée de toute la terre , accompagné de la Justice de ses Edits & de ses Ordonnances , & agissant d'une maniere aussi efficace que douce & charitable , a fait rentrer dans l'Eglise Catholique , une infinité d'ames , en exterminant de tout son Royaume , sans bruit & sans tirer l'épée , une Herésie qui depuis plus de cent soixante ans s'y estoit établie les armes à la main , en donnant des batailles , en désolant tout par le fer & par le feu , & remplissant de sang & de carnage toutes les Provinces de France. Celuy qui a pû faire un miracle aussi grand que celuy-là , quand il n'auroit jamais fait

Nihil est
subsecutum
secundum
vota inimi-
corum , non
seditio , non
effusio san-
guinis , non
tumultus ,
quod veluti
terentes ini-
mici antea
prædicabāt.

Relat.

Diosc.

Leg.

tant d'autres merveilles que tout le monde admire ; doit estre éternellement honoré de toute la Posterité comme le plus grand de tous les Rois.

Voilà comment fut éteint après 36. ans ce funeste Schisme que fit le Patriarche Acacius , en faisant rétablir par Zenon l'infâme Heretique Pierre Mogus , qu'on avoit chassé d'Alexandrie avec son Maître Timothée Ælurus , à l'instance de saint Léon ; dont l'esprit continua d'agir encore après sa mort dans les Papes Simplicius , Felix , Gelase , & Hormisdas ses Successeurs , qui suivirent exactement ses maximes & sa conduite. Or puis que j'ay fait voir ce que ce Pontife admirable a fait contre les Heresies , & sur tout contre celle d'Eutychez laquelle s'éleva de son temps ; & que j'ay mesme continué en abrégé cette partie de son Histoire , jusqu'à ce que le Concile tenu à Calcedoine pour détruire cette Heresie , fut enfin receu dans toutes les Eglises d'Orient par leur réunion avec celles de l'Occident : Il faut maintenant que je montre quelle a esté sa maniere d'agir dans le Gouvernement de l'Eglise Universelle , pour y maintenir l'ordre établi par les Saints Canons , & pour y faire fleurir dans tous les Etats , la paix , la discipline , & la vertu.



HISTOIRE DU PONTIFICAT DE SAINT LEON LE GRAND.

LIVRE CINQUIÈME.



USSI-toft qu'on eût élevé saint Leon sur le Trône Pontifical , se voyant comme Evêque de Rome, le premier & le Chef de tous les autres , il voulut l'abord commencer d'agir en cette qua-

Concil. Car-
th. 4. c. 20.
Concil. Tri-
dent. Sess. 5.
c. 2. & Sess.
24. c. 4.

Evangeliz-
zare paupe-
ribus misit
me.

Sicut misit
me Pater &
ego mitto
vos.

Prædicare
Evangelium
omni crea-
turæ.

lité par l'exercice du propre Ministère des Evêques, qui est celuy de la parole & de la Predication. C'est cet important ministre que le Prince des Pasteurs & l'Evêque de nos Ames, le Verbe Divin s'étant fait homme pour se rendre visible, vint exercer au monde, où il prêcha son Evangile, en vertu de la Mission qu'il reçut pour cela, de son Pere. Comme il fut envoyé, il envoya de mesme ses Apostres par toute la terre, pour le prêcher à tous les hommes; & comme les Evêques sont leurs Successeurs, c'est aussi de luy qu'ils reçoivent cette Mission en recevant le caractère de l'Episcopat, avec le droit qui leur appartient à eux seuls de prêcher, nul autre ne le pouvant faire dans l'Eglise que par commission, & sous leur autorité, comme leur Substitut, pour les soulager dans une fonction qu'ils ne sçauroient exercer par eux-mesmes si souvent, & en tant de lieux differents de leur Diocese.

L'Eglise d'Afrique qu'on sçait avoir été l'une des plus florissantes de toute la Chrétienté, fut mesme long-temps sans vouloir souffrir d'autres Predicateurs que ses Evêques. Ce fut Valere Evêque d'Hypone qui parce qu'il ne pouvoit s'exprimer aisément en Latin estant Grec, com-

mença le premier de tous à faire prêcher en sa place, & en sa presence saint Augustin, qui n'estoit encore que Prestre. Cela fut suivi des autres Evêques, qui firent le mesme à l'exemple de ce qu'on pratiquoit en Orient, où les Evêques se servoient quelquefois pour cela de leurs plus sçavant Prestres, comme Flavien Patriarche d'Antioche fit de saint Chrysostome, qui Prêcha douze ans entiers, avec tant de force & d'éloquence à Antioche. Encore ne voulut-on plus permettre à Alexandrie qu'autre que l'Evêque y prêchât, depuis que le Prestre Arius abusant du sacré Ministère que son Patriarche luy avoit confié, y prêcha son abominable Heresie, comme le témoignent Socrate & Sozomene.

Je sçay que celuy-ci qui écrivoit son Histoire à Constantinople presque au même temps que saint Leon fut élu Pape, dit que dans la Ville de Rome, ni l'Evêque ni personne autre ne prêchoit. Ce qui a fait que quelques-uns ont crû que saint Leon est le premier des Papes qui a prêché. Mais on peut répondre à cela ce que saint Gregoire le Grand répondit à Eulogius Patriarche d'Alexandrie qui luy alleguoit cét Autheur, sur une autre chose

Possid. c. 5.

*Socrat. l.
5. c. 21.*

*Socrat. l.
5. c. 21.
Sozom. l.
7. c. 19.*

Sozom. ibid.

Sozomeni
Historiam
fedes Apo-
stolica sus-
cipere recu-
sat quoniã
multa men-
titur.

Greg. l. 6.
Ind. 15. Ep.
31.

S. Leo.
Serm. 32.

Serm. 3. de
Epiph.
Serm. 7. de
Pass.
Serm. 11. de
Pass.

Serm. 2. de
Resurr.

L. 3. de
Veland. Vir-
gin.

dont ils ne convenoient pas tous deux, le *saint Siege ne veut pas s'en tenir à ce que dit Sozomene dans son Histoire, parce qu'il ment souvent.* Et certes on ne peut douter qu'il n'ait esté en cecy tres-mal informé de ce qui se passoit à Rome. En effet saint Leon ne nous fait-il pas assez clairement entendre que Sixte III. son Predecesseur prêchoit, quand il assure qu'il faisoit ce qu'il enseignoit aux autres, & quand il avertit le peuple de se souvenir des belles Instructions qu'il en avoit reçûës. Et puis ne dit-il pas souvent que c'est son devoir de prêcher; qu'il y est obligé par office; que c'est une servitude qu'il doit; qu'il n'est pas libre à un Evêque de s'en exempter en certaines solennitez; & que le peuple attend que, selon la coustume, il prêche après qu'on aura lû quelque endroit de la sainte Ecriture? Diroit-il tout cela si ses Predecesseurs n'avoient prêché à Rome avant luy, & pourroit-on s'imaginer qu'ils eussent tous manqué à ce qu'il dit estre de leur devoir?

De plus n'avons-nous pas dans saint Ambroise une partie du Sermon que le Pape Liberius fit dans la Basilique de saint Pierre, remplie d'une infinité de peuple, le saint jour de Noël, en donnant le voi-
le

le sacré aux Vierges qui se consacroient à Dieu , entre lesquelles estoit Marcelline sœur de saint Ambroise ? N'est-ce pas là un Pape qui prêche à Rome long-temps avant que Sozomene écrivît son Histoire ? Que si l'on ne nous a pas donné les Sermons des autres Papes comme nous avons ceux de saint Leon & de saint Gregoire , il est évident qu'on ne peut conclure de là qu'ils n'ayent pas prêché. Car autrement il faudroit dire par la mesme raison qu'on n'a jamais prêché à Constantino-ple , à Milan , à Ravenne , & à Hippone avant saint Augustin , saint Pierre Chry-sologue , saint Ambroise , & saint Gre-goire de Nazianze , les Sermons desquels sont venus jusques à nous.

Il est donc tout clair contre le faux té-moignage de Sozomene que les Papes pres-choient à Rome. Et il y a mesme bien de l'apparence qu'il n'y avoit qu'eux seuls qui y prêchassent. Car dans une des Let-tres que saint Leon écrit à Theodoret Evê-que de Cyr , il dit qu'il a particulièrement ordonné , écrivant à Maxime Patriarche d'Antioche , que personne , excepté les Evêques , ne prêche plus. Car c'est ainsi qu'on doit entendre ces paroles , *Præter Do-mini sacerdotes*, qui ne signifioient en ce temps-

Hoc spe-
cialiter sta-
tuentes ut
præter Do-
mini sacer-
dotes nullus
audeat præ-
dicare seu
Mona hus,
sive sit lai-

cus, qui cu-
jussibet sciē-
tiæ nomine
glorietur.

Ep. 93.

Ut præter
eos qui sunt
Domini sa-
cerdotes
nullus sibi
docendi &
prædicandi
jus audeat
vindicare.

S. Leo.

Ep. 92.

là que les Evêques, comme il paroist sur tout en cette occasion, lors que dans sa Lettre à Maxime, il l'avertit de prendre garde que personne ne s'attribuë le droit de prêcher, excepté ceux *qui sunt Domini sacerdotes*, il est évident que ce mot ne marque là que les Evêques, & nullement les Prestres, qui autrement pourroient s'attribuer le droit de prêcher, ce qui n'appartient qu'aux Evêques comme nous l'avons veu : & il exclut de cette fonction nommément les Moines, soit qu'ils soient Clercs ou qu'ils ne le soient pas, & qu'ils se vantent d'avoir assez d'habileté & de science pour prêcher.

Or puis que saint Leon vouloit qu'en Orient mesme où les Prêtres estoient employez par les Evêques à la Predication, il n'y eût plus que les Evêques qui prêchassent, on doit ce me semble inferer de là, que c'est aussi ce qui se pratiquoit à Rome. Quoy qu'il en soit ce fut en qualité d'Evêque que saint Leon, comme il le dit souvent, se crût obligé de prêcher. Et c'est pour cela mesme que saint Hilaire, saint Jérôme, saint Leon, saint Gregoire, & tant d'autres Peres disent, que l'Apôtre veut que celuy qu'on choisit pour estre Evêque soit sçavant, non pas dans

les sciences profanes & dans les subtilitez de la Philosophie, mais dans la sainte Ecriture, & dans la science de l'Eglise, afin qu'il puisse exhorter son peuple selon la saine Doctrine, & convaincre ceux qui s'y opposent, & qu'il soit en cela conforme à JESUS-CHRIST, le vray modele des Evêques qui estoit puissant en œuvres & en paroles. Comme la doctrine dans un Prince de l'Eglise doit estre accompagnée de la bonne vie afin d'estre persuasive : il faut aussi que celle-ci soit soutenüe d'une grande capacité pour instruire son peuple. L'innocence de vie dans un Evêque sans capacité pour pouvoir prêcher, nuit tout autant par le silence necessaire, que l'ignorance luy impose, quelle édifie par ses bons exemples. Une sainte rusticité n'est utile qu'à elle mesme.

Saint Leon bien instruit de ces grandes veritez, & qui avant que d'être Pape avoit fait bonne provision de doctrine, ne manqua pas dès qu'il fût instalé sur la Chaire de saint Pierre, de s'en servir comme d'une Chaire de Predicateur, pour y exercer par luy-mesme le divin Ministere de la parole. Il prêcha d'abord sur les devoirs & les obligations de sa nouvelle dignité de Souverain Pontife, & il renouvela

Ad T. 2.

*Ut & vita
ejus ornetur
docendo &
doctrina vi-
vendo. Hi-
lar. l. 8. de
Trinit.*

*Innocens
& absque
sermone cō-
versatio,
quantum e-
xemplo pro-
dest, tantum
silentio nocet. Hier.*

*Sancta Ru-
sticitas solū
sibi prodest.
id. Ep. ad
Paulin.*

tous les ans la mémoire de son exaltation au Pontificat , par un nouveau Sermon sur ce sujet , où il établit toujours tres-solidement la Primauté des Papes , sur les paroles de JESUS-CHRIST , même à saint Pierre duquel ils sont les Successeurs: Dans ses Sermons qui sont également clairs , éloquents & forts , & sur tout tres-courts , disant beaucoup en peu de mots , pour ne pas dissiper l'esprit de ses Auditeurs , par une longueur ennuyeuse , outre qu'il explique tres-clairement & doctement les Mysteres de la Religion , ce qu'on doit toujours faire , il instruit parfaitement son peuple des devoirs & des obligations de la vie Chrestienne , l'exhortant à toutes fortes de vertus , & principalement à la misericorde par l'aumône , & par le pardon des injures , & à la mortification du corps par le jeûne , qu'il veut qui soit accompagné de la premiere:

Et effet il conclut ordinairement ses Sermons par une pressante exhortation à la misericorde , & il en parle plus particulièrement dans les Sermons qu'il a faits des Collectes qui estoient alors en usage à Rome , comme elles le furent d'Institution Apostolique , dans la Primitive Eglise. Cela commença vers l'année quarante

*S. Leo. de
Collect. &
Elem. Ser.
5.*

quatre de JESUS-CHRIST, à l'occasion de cette grande famine dont tout le monde fût affligé, & que le Prophete Agabus avoit prédite aux Chrestiens d'Antioche. Car alors ces charitables fideles touchez de l'extrême misere, où se treuvoient les Chrestiens de Jerusalem, que les Juifs avoient dépouillez de leurs biens, dans cette furieuse persecution qu'on leur fit après la mort de saint Estienne, leur en-
 voyerent par saint Paul, & saint Barnabé, l'argent qu'ils avoient amassez par une Cueillette, qu'il firent entre eux, pour les soulager dans cette pressante necessité.

De-là vient que saint Paul luy-mesme fit souvent faire dans la Macedoine, à Corinthe & ailleurs ces sortes de questes, qui furent appellées collecte ou cueillettes, pour en envoyer & distribuer l'argent aux pauvres Chrestiens, non seulement de Jerusalem, mais aussi des autres Villes. Et c'est ce qui fut depuis si saintement établi dans toute l'Eglise, où l'on quêtoit pour les pauvres au commencement à un certain jour destiné pour ce charitable office une fois le mois, & puis tous les Dimanches que se faisoient les Synaxes ou les assemblées des Chrestiens dans l'Eglise, où chacun, outre les dix-

*Actor. ii.**Actor. xvi.**Actor. ii.*

*Modicam
unusquisque
que stipem
mensuam
die.*

*Tertul. Ap-
polog.*

*Iusti. ad An-
ton.
Cypri. de
oper. & mis.
Chrysoft.
serm. de E-
leem., & c.*

mes, les premices, les offrandes, & les oblations qu'on faisoit à l'Autel pour l'Eglise, contribuoit en argent; selon sa devotion, ce qu'il luy plaisoit pour la nourriture & l'entretien des pauvres. Cela mesme se fit encore depuis à quelques autres jours que l'Evêque annonçoit au peuple, comme on le voit dans saint Leon, qui prenoit grand soin d'instruire à cette occasion les riches, de l'obligation qu'ils ont de racheter leurs pechez par l'aumône; & de donner aux pauvres ce qu'ils ont de superflu, les assurant que Dieu, qu'ils font par-là leur creancier leur rendra, selon sa promesse, beaucoup plus qu'ils ne luy auront donné en la personne de ses pauvres.

Ce qu'il y a de tres-remarquable en ce-cy, c'est qu'il proteste à ce sujet, que ce n'est que de Dieu seul, en luy representant son obligation dans l'Evangile, qu'on peut en conscience exiger & tirer plus qu'il n'a reçû par l'aumône qu'on fait aux pauvres, & que quand on donne son argent à celuy qui en a besoin, pauvre ou riche, pour quoy que ce soit, si l'on pretend, quelque promesse qu'on ait par écrit, en tirer plus qu'on n'a donné, c'est à dire outre le principal, ce qu'on appelle l'in-

*S. Leo. de
Jejun. decim.
mens. & de
Eleemos. ser.
6.
Id. Ep. 1.
c. 3.*

terest, à quelque denier que ce soit, cela est à proprement parler l'usure que Dieu condamne en termes si formels dans l'un & dans l'autre testament. Et comme il arrive assez souvent qu'on perd ou par une banqueroute, ou par quelque autre accident ce qu'on a presté de la sorte, il dit que la condition de celui qui preste son argent à interest, en tirant du profit pour l'usage qu'on en fait, est toujours miserable, soit qu'il gagne, ou qu'il perde. Car en perdant ce qu'il a presté il est malheureux, & en recevant plus qu'il n'a donné à son debiteur, il est encore plus miserable à cause d'un tres-grand peché qu'il a commis: de sorte qu'au sentiment de saint Leon, le peché d'usure consiste en ce qu'on veut recevoir plus qu'on n'a donné à celui auquel on preste son argent. Et c'est la définition que saint Jérôme a faite avant luy de l'usure, ce qui est étably solidement sur le commandement formel de JESUS-CHRIST, qui dit, prêtez vostre argent, mais sans esperer d'en retirer aucun profit. Ce precepte, dit saint Ambroise, exclut toute augmentation par-dessus le principal qu'on a donné.

Je sçay que cette opinion des anciens Peres & Docteurs de l'Eglise, n'est pas

Qualibet sequatur eventus mala semper est ratio fœnerantis cui pecuniam minuisse peccatum est; ut aut miser sit amittendo quod dedit, aut inferior accipiendo quod non dedit. S.

Leo. de Jejun. & Eilem. ser. 6.

Usura est plus accipere quam dare.

Mutuum dare nihil inde sperantes.

Omne sortis excludit augmentum.

Ambros. l. de Tob.

conforme à celle de quelques nouveaux Casuistes, qui ont trouvé par de subtiles raisonnemens plusieurs voies, par lesquelles ils disent qu'on peut pretendre, & recevoir plus qu'on n'a donné sans que cela s'appelle usure. Je ne pretends pas m'ériger icy en censeur de leurs sentimens, cela n'estant pas d'un Historien; j'ay dû seulement exposer en cette qualité dans l'Histoire de saint Leon, quelle est sa morale sur ce sujet, conforme à celle des saints Peres qui l'ont precedé, quand il déclare nettement que c'est de Dieu seul, qui promet de rendre le centuple, qu'on peut pretendre de recevoir plus qu'on ne luy a presté en donnant aux pauvres. Et c'est ce qu'il repete encore en termes formels en un autre endroit, où il dit que l'unique gain qu'il nous est permis de tirer de nostre argent, est que tout ce que nous donnons misericordieusement aux pauvres, nous le puissions recevoir de ce bon Maistre, qui nous le rendra beaucoup multiplié & pour en jouir éternellement.

Fœnus autem hoc solum aspiciere & exercere debemus, ut quod hic misericorditer tribuimus, ab eo Domino qui multipliciter & in æternum mansura retribuit, recipere valeamus. S. Leo. Ep. 1. c. 3.

La seconde chose qu'il y a de plus particulier en ses Sermons, est qu'il y traite fort souvent du Jeûne, des Quatre-temps & du Carême, ce qui est un point d'Histoire Ecclesiastique qu'il faut brièvement éclaircir,

éclaircir , pour ſçavoir quand & comment on jeûnoit dans l'ancienne Eglife, principalement du temps de ſaint Leon.

Il eſt certain que ſelon la remarque de ſaint Auguſtin , il n'y a ni dans l'Evangile , ni dans les Epîtres des Apôtres , aucun precepte qui oblige les Chreſtiens de jeûner à certains jours , quoy qu'on y voie l'exemple de JESUS-CHRIST & des Apôtres , qui ont jeûné en certaines occasions. Mais il eſt auſſi d'autre part tres-certain qu'on a toujours tenu par tradition dans l'ancienne Eglife , que le jeûne du Carême ou de la ſainte Quarantaine avant Pâques , devoit eſtre obſervé , comme eſtant d'inſtitution Apoſtolique. C'eſt ce que nous apprend ſaint Leon dans ſes Sermons du Carême , où il dit que les Apôtres inſtruits par le ſaint Eſprit , ont ordonné les grands Jeûnes qui precedent la ſolemnité de Pâques ; & ailleurs il fixe le nombre de ces jours à quarante , qu'il dit eſtre d'inſtitution Apoſtolique. Les Conciles & les Peres qui l'ont precedé , ont tous conſtamment reconnu ce meſme nombre conſacré par le Jeûne de JESUS-CHRIST , & ils ont crû qu'on eſtoit ſi étroitement obligé de jeûner durant ce temps-là , qu'un Concile excommunie

Quibus diebus non oporteat jejunare & quibus oporteat, precepto Domini vel Apoſtolorum non invenio definitum.
Aug. Ep. 86.

In quibus merito à ſanctis Apoſtolis per doctrinam Spiritus ſancti , majora ſunt ordinata jejunia.
De Quadra. Serm. 9.

Ut Apoſtolica inſtitutio quadraginta dierum jejunii impleatur.
De Quadra. Serm. 6.

370 HISTOIRE DU PONTIFICAT

Conc. Nic.

c. 5.

Conc. Laod.

c. 50.

Ambr. ser.

34.

August. Ep.

19.

*Épiph. or. 2.
de jeju.*

Conc. Gang.

c. 19.

In totum non observare sacrilegium est. Ex parte violare peccatum est.

Ambros. ser.

37.

tous ceux qui y manquent, & qu'au sentiment des Saints Peres, ne point garder du tout le saint Carême, c'est un sacrilege, & le rompre en partie c'est un péché.

Ce n'est pas qu'on jeûnast précisément quarante jours. Car dans la plupart des Eglises de l'Occident, où le Carême estoit de six semaines, qui font quarante deux jours, on exceptoit du jeûne les six Dimanches; & dans l'Eglise Orientale, où il estoit de sept semaines, on ne jeûnoit ni le Dimanche, ni le Samedi: de sorte que dans l'une & dans l'autre Eglise, le jeûne n'estoit que de trente-six jours, qui est le dixme de l'année qu'on donnoit à Dieu par la mortification du corps: mais parce que pendant tout ce temps-là on s'abstenoit de manger de la chair, comme on fait encore aujourd'huy, & pour faire le conte rond, tout cela s'appelloit le Jeûne de 40. jours. comme on le voit tres-souvent dans les Peres, & singulierement dans saint Leon, ce qui convainc manifestement de fausseté l'Histoire de Socrate qui vivant, & mesme écrivant à Constantinople, fort près du temps de saint Leon, a écrit qu'à Rome on ne jeûnoit que trois semaines.

Socrat.

Hist. l. 5. c.

22.

Quelques uns mesme ont osé soutenir qu'au temps de saint Leon, on ne jeûnoit à Rome que trois fois la semaine, sur ce qu'à la fin du quatrième Sermon de Carême, on trouve cette clause à peu près semblable à celle de tous ses Sermons des Quatre-temps, jeûnons-donc le Lundy, le Mercredi, & le Vendredy, celebrons les veilles dans la Basilique de saint Pierre le Samedy. Mais comme l'a fort bien prouvé le Pere Quesnel dans sa docte Dissertation du jeûne du Samedy. C'est-là une manifeste supposition de quelque ignorant copiste, qui a ajouté en ce quatrième Sermon, cette clause qui ne se trouve dans pas une autre des douze sur le Carême & qui est toujours, excepté ce que l'on y dit du Lundy, à la fin des Sermons des Quatre-temps.

Ce qu'il y a de tres-remarquable dans ses Sermons du jeûne du Carême, c'est que nous exhortant à le sanctifier par l'exercice de toutes sortes de vertus, & principalement de la misericorde envers les pauvres, & du pardon des offenses qu'on nous a faites, comme Dieu nous a pardonné nos pechez, & nous a délivré de nos miseres par les merites de la Passion de son Fils; il produit l'exemple des Em-

Quartâ
igitur & sex-
tâ feriâ, &c.

Quod & Romani orbis piissimi Imperatores sancta antiquitas observatione custodiunt, qui in honorem Dominicæ passionis constitutionum suarum severitate molitâ multarum culparum reos præcipiunt relaxari.

Imitentur igitur populi Christiani principes suos, & ad domesticam indulgentiâ regis imitentur exemplis, non enim privatas leges fas est austeriores esse quàm publicas.

S. Leo. ser. 2 de Quad. ser. 7. ser. 9.

perceurs qui en ce saint temps en usoient de mesme. C'est, dit-il, *ce que les tres-pieux Empereurs Romains observent par une sainte & ancienne coustume, lors qu'en l'honneur de la Passion de Nôtre Seigneur ils adoucissent beaucoup la severité de leurs Loix, & délivrent des prisonniers qui estoient coupables de plusieurs fautes pour lesquelles ils meritoient d'estre punis. Que les peuples Chrestiens imitent donc leurs Princes, & qu'ils soient touchez d'un si bel exemple pour pardonner les offences qu'on leur a faites. Car il n'est pas juste que les Loix particulieres que nous nous faisons à nous-mesmes pour nous satisfaire, soient plus rigoureuses que celles qui sont faites pour tout le monde.*

Cela fait voir l'origine & l'antiquité de la bonne coustume qu'on observe encore aujourd'huy, de délivrer des prisonniers à ces saints jours, où l'on celebre la memoire de la Passion de JESUS-CHRIST, pendant le jeûne de la sainte Quarantaine, qui avant saint Leon, de son temps, & plusieurs siecles encore après luy, n'étoit precisément que de trente-six jours. Car ce n'est qu'au neuvième siecle qu'on y ajoûta les quatre jours qui precedent le Dimanche de la Quadragesime, commençant par le Merchedy des Cendres, ce que plusieurs Eglises de l'Occident ne voulurent pas recevoir, & ne reçurent que

long-temps après , & que l'Eglise Ambroisienne de Milan ne reçoit pas encore aujourd'huy , voulant se maintenir dans l'ancien usage qui estoit du temps de saint Ambroise.

Il en est de mesme du Jeûne du Samedi qu'on observoit inviolablement à Rome toute l'année , avant le siecle de saint Leon, comme aussi de son temps , & que plusieurs Eglises d'Occident , non plus que toutes celles d'Orient ne voulurent jamais recevoir. Surquoy saint Ambroise, saint Jerôme & saint Augustin estant consultez , répondirent toujours constamment que chaque Eglise peut garder sa coustume , qu'elle doit croire estre fort bien establie sur de bonnes raisons , jusqu'à ce qu'elle en ait d'autres qui fassent qu'elle trouve à propos de les changer.

Et voila ce me semble ce qui doit faire clairement entendre ce que c'est que les libertez de l'Eglise Gallicane , contre ce Docteur Flamand qui s'en est formé de fausses idées , en se faisant des phantômes tels qu'il luy plaist , pour se donner ridiculement la peine de les combattre. Ces libertez , comme nous l'entendons fort solidement , sont principalement le droit que nos Ancestres ont eu , que nous avons

Hieron.
Ep. 28.
August. Ep.
86. & 118.
Innoc. P.
Ep. ad.

encore, & que nous aurons éternellement de nous maintenir dans la possession où nous sommes de nos coûtures & de nos usages selon les Decrets anciens ou nouveaux que nous avons reçûs des Conciles, touchant la Discipline & la police de l'Eglise, sans que l'on nous puisse obliger de nous en départir, si nous ne voulons bien y consentir, comme nous fîmes au commencement du siecle passé en changeant la Pragmatique Sanction au Concordat, & comme tant d'Eglises ont retenu tant qu'il leur a plû la liberté de ne pas suivre la coustume & les ordres de Rome touchant le jeûne du Samedy, & des quatre jours avant la Quadragesime. Depuis qu'elles se sont soumises à cette dernière observance, elles s'en sont faites une Loy qui y oblige, mais non pas celle de Milan, laquelle s'est toujors maintenuë dans la Coustume qui estoit du temps de saint Ambroise.

Il en est de mesme de nous. Tandis que nous trouverons bon de vivre selon les Coustumes fort bien établies dans l'Eglise Gallicane, il n'y a personne qui puisse nous contraindre de les changer, & de nous en départir. Chaque Eglise disent les Peres suiye ses coustumes; nous sui-

vons les nostres selon nos Loix , on ne peut nous en faire d'autres , sans nous mêmes , contre la possession legitime où nous sommes. Et c'est-là ce que l'on appelle la liberté de nostre Eglise , comme l'eurent celles qui ne voulurent pas se soumettre au jeûne du Samedy qu'on observoit à Rome.

Quant à celuy des Quatre-temps , il est tout évident par tant de Sermons que nous avons de saint Leon , qui en rapporte l'Institution aux Apostres , que de son temps on l'observoit exactement dans l'Eglise Romaine , quoy qu'il n'ait commencé d'y estre en usage qu'assez peu de temps avant luy , sous le Pape Innocent I. & qu'il n'ait esté reçû que long-temps après , en Espagne , en France & en Allemagne ; & l'on ne peut aussi douter qu'il n'ait compris trois jours. Car puis qu'on jeûnoit à Rome tous les Samedis de l'année , il est tout manifeste que quand saint Leon conclut tous ses Sermons des Quatre-temps par ces paroles , *jeûnons donc la quatrième & la sixième Ferie, & veillons le Samedy dans l'Eglise du Bienheureux Apostre saint Pierre* : Il ne pretend pas en ces quatre semaines consacrées plus particulièrement à la penitence , exclure du jeûne le Samedy ; mais il declare seule-

*S. Leo. de
Jejun.
Menses ser.
17. & de
Jejun.
Mens. 10.
ser. 4. & 8.*

*Ignat. Ep.
ad magnis.
Tertul. 1.
2. ad uxor.
Hier. adu.
vigil.
Chrisost.
Ambros.
August. &
alii.*

ment par là qu'il y faut ajoûter les veilles qui estoient alors en usage, le peuple s'assemblant avec le Clergé en certaines Eglises, pour y chanter les louanges de Dieu depuis minuit, jusques à la pointe du jour du Dimanche & des bonnes Festes, ce qu'on appelle encore aujourd'huy les Vigiles ou les Veilles de Feste.

Voila les Jeûnes dont saint Leon parle. Et parce que Dieu nous ordonne de sanctifier le Jeûne : comme ce saint Pape est celuy de tous les Peres qui a le plus souvent & le plus fortement prêché du jeûne, c'est aussi celuy qui nous a le mieux enseigné le vray moyen de le sanctifier, sur tout par l'alliance qu'il faut necessairement que l'on fasse du jeûne avec l'aumône. De sorte que de trente Sermons qu'il a faits du Jeûne, il n'y en a presque point où il ne montre l'obligation qu'il y a de faire l'aumône en jeûnant.

*Parum sunt
utilia jeju-
nia nisi mi-
sericordiæ
sanctificen-
tur effectū.
De jejun.
dec. men.
Serm. 9 &
Serm. 2.
Jejunium
enim sine E-
leemosynâ*

Les jeûnes, dit-il, ne nous servent gueres, s'ils ne sont sanctifiez par les effets de la misericorde & de la charité envers les pauvres : Car le jeûne sans l'aumône afflige le corps, & ne purifie pas l'esprit : la mortification de la chair, & l'assiduité à la priere, ne peuvent obtenir la pureté de l'ame, que quand elles sont agreables à Dieu

Dieu par la sanctification de la misericorde & de l'aumône. Nous ne devons pas célébrer les jours de jeûne par une abstinence sterile, que la maladie du corps ou mesme celle de l'avarice prescrit quelquefois, mais par les largesses de la misericorde & de la charité : le jeûne des Chrestiens, ajoûte-il, bien loin de les emmaigrir, les doit engraisser par l'aumône, qui luy donne cette vertu, en leur faisant distribuer aux pauvres ce qu'ils s'ostent à eux-mesmes par l'abstinence.

Enfin il fait tellement consister le mérite & le prix du jeûne dans l'aumône : que comme il dit qu'il est infructueux sans elle, il veut aussi que quand il y a quelque bonne raison qui nous peut faire dispenser du jeûne, nous soyons obligez de faire alors de plus grandes aumônes, pour nous acquiter ainsi de ces deux devoirs, celui de la misericorde suppléant en ce cas au défaut du jeûne, par une plus grande largesse. *Que celuy, dit-il, qui par infirmité ne peut jeûner, donne pour la nourriture des pauvres autant qu'il se donne à soy-mesme pour remedier à sa foiblesse.*

Voila quelle est la morale de saint Leon touchant le jeûne & l'aumône, qu'il veut

non tam purgatio animæ quam carnis afflictio est.

Serm. 4. Ibid. Serm.

7. Non in sterili abstinentiâ, quam plerumque & imbecillitas corporis & avaritiæ morbus indicit, sed in larga benevolentia celebrandû.

Ser. 2. de Quadrag.

In distributione Eleemosynarum & pauperum curâ pinguescant Christiana jejunia.

De Quadrag. ser. 11.

Cum ii qui nihil omitunt de humiliatione jejunii sub sterili fatigatione defudêt, nisi se elemosyna-

rum quâ
 possunt ero-
 gatione san-
 ctificent, di-
 gnum est ut
 in alimonia
 pauperum
 abundantior
 sit eorum
 largitio,
 quorum ad
 abstinendū
 minor est
 fortitudo,
 quod ergo
 in sua sibi
 infirmitate
 non denegat,
 alienæ
 inopiæ li-
 benter im-
 pendat, &c.
De Jeju.
sept. mens.
ser. 2.

qui soient toujours inséparables, & touchant la dispense de jeûner, que les legitimes Pasteurs, qui ont droit de la donner, quand il y a juste sujet de la demander & de l'obtenir, ne doivent jamais accorder qu'en imposant une nouvelle & plus grande obligation de faire l'aumône. Car enfin si le jeûne, selon saint Leon, ne peut suppléer à l'aumône, qui doit toujours l'accompagner pour le sanctifier, un redoublement d'aumône & de charité peut suppléer au jeûne quand on en peut estre dispensé. C'est la décision que nous donne ce grand Saint, parlant en Theologien quand il prêche, & voicy maintenant comme il agit en gouvernant l'Eglise.

Il est certain qu'entre tous les Peres qui ont traité de la Primauté du Pape comme Successeur de saint Pierre, il n'en est point qui l'ait plus clairement, & plus fortement établie que saint Leon, & qui nous ait marqué en termes plus précis & plus formels, le plein pouvoir que JESUS-CHRIST luy a donné de gouverner en general toute l'Eglise, dont il est le Chef, ce qui n'appartient qu'à luy seul. Mais il faut avouer aussi, ce qui est sans doute tres-remarquable, que c'est celuy de tous

les Papes qui a le plus souvent , & le plus hautement déclaré que ce pouvoir qu'il a reçu n'est point de gouverner par autorité & par le seul mouvement de la volonté , mais par les Regles ; & selon les Loix & les Canons des Conciles , auxquels il proteste d'estre soumis. Il n'y a rien de plus clairement exprimé , ni que l'on trouve si souvent repeté dans ces Épîtres , que cette Profession solennelle qu'il fait en toutes les occasions de suivre exactement ces saintes Regles , d'obeir à ces Loix , de garder & de faire observer dans toute l'Eglise qui est prescrit par les Canons , sans qu'il luy soit permis de les enfreindre , ni de souffrir qu'on ait l'audace de les violer.

Voicy comme il s'exprime sur cela. *Ce que les Canons des saints Peres , & les Decrets du venerable Concile ont ordonné , ne peut estre détruit ni par la nouveauté , ni par la malice de qui que ce soit ; & il est nécessaire qu'avec la grace de Dieu , j'employe constamment le service que je dois à l'Eglise pour tenir la main à l'execution de ces Canons , parce qu'on m'en a confié la garde , & je me rends coupable si par ma connivence , ce que Dieu ne veuille permettre , je laisse enfreindre les saintes Regles que nos Peres nous ont laissées dans les Canons que le Concile de Nicée instruit par le saint Esprit , a faits pour le gouvernement de l'Eglise Universelle.*

*Privilegia
Ecclesiarum
sanctorum
Patrum Ca-
nonibus in-
stituta & ve-
nerabilis Sy-
nodi fixa de-
cretis nullâ
possunt im-
probitate
convelli ,
nullâ novi-
tate violari ,
in quo ope-
re auxilian-
te Christo
fideliter exc-*

quando ne-
cessè est me
perseveran-
tem habere
famulatum,
quoniam
mihi dispen-
satio credita
est & ad meū
reatum ten-
dit, si pater-
narum re-
gulæ san-
ctionum
quæ in Sy-
nodo Nicæ-
na ad totius
Ecclesiæ re-
gimen spi-
ritu Dei in-
struente cõ-
ditæ sunt,
me, quod
absit, con-
nivente vio-
lentur.

Ad Marci.

Ep. 54.

Ad Anat.

Ep. 53.

Ad Episc.

camp. &

Bicen. Ep.

l. c. 5.

Ad Dor.

Benevent.

Ep. 5.

Ep. 62. ad

max. Anti.

c. 5.

Ep. 87. ad

Ep. Mauri.

Tout ce qui se fait contre les tres-saints Canons, dit-il ailleurs, est trop méchant & trop dépravé pour qu'on le puisse tolérer. Nous vous ordonnons tellement, écrit-il, aux Evêques d'Italie, de garder les Decrets que mes Predecesseurs ont faits suivant les Regles des Canons, que si quelqu'un de vous y manque, il ne faut point esperer de pardon. Vous sçavez, dit-il à un autre Evêque, avec quelle ardeur & quel soin je m'employe pour faire garder les Canons dans toutes les Eglises, sçachant que le plus grand soin de tous les Evêques, doit estre celuy de faire observer inviolablement ces saintes Regles; sans qu'on y donne aucune atteinte. Jamais, ainsi qu'il le proteste à Maxime d'Antioche, le saint Siege ne consentira à ce qui est contraire aux saints Canons, nous devons nous comporter en sorte dans nostre Administration, que nous ne souffrions jamais qu'on viole les Decrets Canoniques, & qu'on voie que l'Eglise est gouvernée par ceux qui ignorent ces saintes Regles. C'est ce qu'il déclare aux Evêques de Mauritanie.

Enfin il n'y a rien de si commun dans les Epistres de ce saint & sçavant Pape, que cette maxime à laquelle il estoit in-

violablement attaché comme tous ses Predecesseurs, & ceux qui l'ont suivi durant plusieurs siècles; sçavoir, que l'Eglise Universelle, & les particulieres doivent estre gouvernées, l'une par les Papes, & l'autre par les Evêques, non pas d'autorité absoluë, & comme il leur plaist, mais selon les Decrets des saints Peres, & les Canons qui sont en usage de leur temps.

Au reste ce qu'il dit ainsi avec tant de force, & si souvent, c'est ce qu'on voit par sa conduite qu'il a toujours constamment pratiquée en toutes les rencontres. Les Vandales s'étans rendus maistres de la plus grande partie de l'Afrique, où ils faisoient d'effroyables desordres, quelques-uns dans la Mauritanie Cefarienne qui estoit encore sous les Romains, voulant tirer avantage de ces troubles, durant lesquels on avoit beaucoup relâché de la vigueur de la Discipline Ecclesiastique, s'étoient fait ordonner Evêques, quoy que n'ayant ni la capacité, ni la vertu que demande cette premiere Dignité de l'Eglise, ils eussent encore les empêchemens qui en doivent exclure, selon les Canons, ceux qui les ont. Saint Leon l'ayant sçu par les Afriquains qui s'étoient refugiez à Rome, envoya l'Evêque Potentius en

Epist. 87.

Mauritanie pour estre informé de la verité ; & comme il l'eût apprise , il leur écrivit cette belle Epistre , dans laquelle il déclare qu'on doit déposer ceux qui après s'être mariez deux fois , ou mesme après avoir épousé une veuve , avoient esté contre les Canons ordonnez Evêques. Mais que pour ceux ausquels il n'y avoit rien à redire , sinon qu'ils estoient montez à l'Episcopat sans avoir esté quelque temps auparavant dans les Ordres inferieurs , il vouloit bien les tolerer , veu la necessité des temps , déclarant neanmoins que c'est sans préjudice des Statuts de ses Predecesseurs , & des siens toujors conformes aux sacrez Canons , & que tous ceux qui feront à l'avenir ordonnez de la sorte seront déposés. *Car, dit-il, le pardon d'une faute ne doit pas donner la licence de faillir , & ce que l'on tolere pour un temps , & pour quelque bonne raison , ne se commettra pas impunément à l'avenir.*

Quia re-
missio pec-
cati non dat
licentiã de-
linquendi ,
nec quod
potuit ali-
qua ratione
concedi , fas
erit amplius
impune cõ-
mitti.
Timoth. 5.

Quid est
citò manus
imponere

Surquoy il les avertit sérieusement de se souvenir de ce precepte de saint Paul inspiré par le saint Esprit , à tous les Evêques en la personne de son Disciple Timothée , quand il luy dit , n'imposez pas trop tôt les mains , & n'ayez point de part aux pechez d'autrui. *Qu'est-ce, leur dit-il, qu'imposer trop tost les mains, si ce n'est de conferer l'Ordre*

Sacerdotal avant la maturité de l'âge requis ; avant que d'avoir fait passer le sujet qui se présente par un bon examen ; avant qu'on ait mérité cet honneur par son travail ; avant qu'on ait appris & pratiqué par une longue expérience la Discipline de l'Eglise ; & avant qu'on soit bien éprouvé ; & qu'est-ce enfin que participer aux pechez des autres , si ce n'est que l'Evêque qui confere les Ordres sacrez devient aussi coupable que celui auquel il les confere sans qu'il en soit digne.

En mesme temps que les Chrestiens d'Afrique se refugierent en Italie , pour se sauver de la persecution des Vandales , plusieurs d'entre-eux se retirerent aussi dans les Gaules , & principalement en Languedoc , comme il paroist par l'Epistre de Rusticus à saint Leon qu'il consulte sur certains points de Discipline Ecclesiastique , & de conscience , dont il vouloit avoir la resolution d'un si saint & si sçavant Pape. Ce Rusticus est celui-là mesme à qui saint Jerôme, qu'il avoit consulté , écrivit une belle lettre touchant les devoirs de la vie Monastique qu'il embrassa , soit à Marseille , soit à Lerins , ou mesme à Toulouse , comme le Pere Quesnel le conjecture. Quoy qu'il en soit , il y fit de si grands progresz en vertu , & en science , qu'il fut tiré de son Monastere pour

nisi ante ætatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritū laboris, ante experiētiā disciplinæ sacerdotalē honorem tribuere non probatis? Et quid est cōmunicare peccatis alienis, nisi talem effici ordinātem, qualis est ille qui non meruit ordinari?

Ep. 4. ad Rustic.

In not. ad Ep. S. Leo. ad Rustic.

estre mis sur le Trône Pontifical de la célèbre Eglise de Narbonne. Il y fit pendant quelques années tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand Evêque pour le bien de son Diocèse ; mais il trouva si peu de correspondance à ses soins , & d'obeissance à ses ordres , & tant de contradictions & de murmures contre luy : que ne pouvant plus souffrir le chagrin & la peine que luy donnoit cette revolte scandaleuse d'une partie de son troupeau , il écrivit à saint Leon qu'il ayroit mieux retourner en son Monastere , pour y passer le reste de ses jours dans le silence & le repos , que de continuer dans une charge si onereuse à porter plus long-temps un fardeau qui luy estoit devenu desormais insupportable.

*S. Aug. l.
2. cont. Cresc.
& Ep. 2. 61.
V. Petr. de
Marca , de
Concord. l.
6. c. 8. l. 7.
s. 26.*

A la verité le Pape Innocent III. a fait un Decret par lequel il déclare que la Translation , la Déposition & la Cession des Evêques sont reservées au Pape. Mais avant ce Decret il y a mille exemples du contraire dans l'ancienne Eglise , où l'on voit des Evêques qui ont quitté leurs Evêchés , ou d'eux mesmes sans consulter personne , ou après en avoir communiqué seulement avec leurs Comprovinciaux , de sorte que ce qu'en écrivit Rusticus à saint Leon

Leon ne fut que pour luy décharger son cœur, & luy donner avis de la résolution qu'il avoit prise. Aussi le Saint n'usa pas de commandement & de défense à son égard ; il l'encourage seulement & l'exhorte si bien à demeurer toujours ferme dans son poste, & à souffrir genereusement la persecution dont il se plaint, qu'il y persevera jusqu'à la mort.

*S. Leo. Ep.
92. ad Rust.
Narbon.*

Or avec cette lettre qu'il écrivit à saint Leon, il luy envoya l'Archidiacre de Narbonne, qui luy presenta de sa part un Ecrit particulier contenant dix-huit ou vingt chefs, dont il desiroit avoir la résolution, entre lesquels il y en a un touchant ceux qui sont venus d'Afrique & de Mauritanie, & qui ne sçavent par quels gens, & par quelle Secte ils ont reçu le saint Baptême. Il demande comment il faut que l'on en use à leur égard. A quoy conformément à ce qu'il en dit en deux autres des ses Epîtres, il répond que puis qu'ils sont assurez d'estre baptisez, soit par des Catholiques, soit par des Heretiques dont le Baptême est bon, puis qu'ils le conferent au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit, on ne doit pas les rebaptiser, mais seulement les confirmer en leur donnant le S. Esprit par l'imposition des mains.

*Ep. 129. c.
7. 135. c. 2.*

Il satisfait de mesme à tous les autres cas qui luy sont proposez par cet Evêque sur les Sacremens du Baptême, de l'Ordre, de la Penitence, sur la continence des Clercs, sur les vœux Monastiques, sur la consecration des Vierges; & sur d'autres chefs qui regardent les mœurs & la Discipline Ecclesiastique. Il fait paroître en toutes ses réponses une merveilleuse prudence, & une profonde science des Canons, jointe à une grande fermeté pour les faire observer, & une admirable douceur & charité, pour en rendre l'observance plus facile, de sorte que celle-cy, & presque toutes les autres qu'il a rendues à tous ceux qui le consultoient ont esté depuis inserées dans le Corps du Droit Canon, comme autant de Loix de l'Eglise.

Je ne dois pas les rapporter en cette Histoire, pour ne la pas confondre avec la science du Droit Canon: mais je ne puis manquer de mettre icy la maxime generale qu'il dit en cette Epistre à Rusticus que l'on doit toujourns observer, & qui peut servir d'une instruction tres-solide & tres necessaire aux Confesseurs, & aux Docteurs, qui sont si souvent consultez sur les cas de conscience, la voicy. *Comme*

il y a, dit-il, certaines choses dans la Loy de Dieu qu'on ne peut jamais affoiblir, beaucoup moins détruire par aucune subtilité de nos raisonnemens : Il y en a plusieurs aussi où l'on doit apporter du temperamment, selon la disposition & l'âge des personnes, & suivant la nécessité des temps, & des affaires, en tenant toujours ce principe, & gardant cette Regle, que dans les choses qui sont ou douteuses, ou obscures, nous pouvons suivre ce qui n'est ni contraire aux preceptes de l'Evangile, ni opposé aux Decrets des saints Peres.

Voilà ce me semble faire entendre tres-clairement & en peu de paroles, ce que c'est qu'une opinion veritablement probable, contre la fausse idée que quelques-uns s'en sont formée. Et c'est aussi ce qu'on trouvera tres-solidement prouvé dans le petit Livre de l'opinion probable, composé par le feu Pere Ferrier Confesseur du Roy, & l'un des plus sçavans Theologiens que j'aye jamais connus, de qui la memoire me sera toujours en singuliere veneration, tant pour son merite tres-distingué; que pour les obligations tres-particulieres que je luy ay, & dont je ne puis m'acquiter que par ce petit témoignage de ma gratitude, que j'en veux laisser à la posterité; à l'occasion de ces Decrets des saints Peres, contre lesquels nulle opinion ne peut estre probable, & auxquels

Sicut quædam sunt quæ nulla possunt ratione convelli; ita multa sunt quæ aut pro consideratione atatû, aut pro necessitate rerum oporteat temperari, illa sæper conditione servatâ, ut in iis quæ vel dubia sunt, aut obscura, id noverimus sequendam quod nec præceptis Evangelicis contrarium, nec decretis sanctorum Patrum inveniatur adversum.

saint Leon s'est toujours attaché si fortement qu'il ne s'en est jamais voulu éloigner tant soit peu , en gouvernant l'Eglise.

Cela paroît encore plus particulièrement dans les deux Lettres qu'il écrit à Anastase Evêque de Thessalonique : ce Prelat l'avoit tres-humblement supplié de luy faire la mesme grace que ses Predecesseurs avoient **obtenüe** du saint Siege, d'estre Vicaires & **Legats** Apostoliques dans toutes les Provinces de la Macedoine , & de l'Illyrie. Il luy accorde sa demande, & le **constituë** son Legat. Et afin qu'il sçache quel est le pouvoir & l'autorité qu'il luy donne , en luy conferant cette Dignité ; il luy déclare que c'est principalement pour faire observer les Canons , & tenir la main à ce que les Evêques & les Metropolitains qui sont soumis à son Vicariat , gouvernent leurs Eglises selon ces saintes Regles, l'exhortant à faire valoir en cela son autorité , à s'opposer à ceux qui tâchent d'affoiblir & de ruiner la Discipline de l'Eglise , en s'exemptant autant qu'ils peuvent de l'obeissance qu'ils doivent à ses Loix , & de faire en sorte pour cet effet , que l'on n'élise point d'Evêque ni par faveur , ni par

Postquam nobis per litterarum dilectionis innotuit, ut tibi quoque à nobis sicut prædecessoribus tuis per Illyricum, cū nostra vice propter custodiam Regularum auctoritas præstaretur, præbentes assensum nostra adhortatione compellimus, ut negligentia nulla proveniat circa Ecclesiarum regimen, &c.

His qui disciplinam Canonum

brigue, ni par present, ni aucun qui n'ait toutes les bonnes qualitez que les Decrets des saints Perès, & l'Apôtre saint Paul exigent dans ceux qu'on eleve à l'Episcopat.

Ainsi les facultez que saint Leon donnoit à ses Legats, ne contenoient pas le pouvoir de dispenser de l'observance des Canons, mais seulement celuy de les faire observer exactement dans toutes les Provinces, jusques où leur legation s'étendoit. C'est pourquoy dans la seconde lettre qu'il écrit à ce Legat Apostolique, il le reprend de ce que bien loin de faire observer les Canons, il les enfraint luy-mesme en plusieurs Chefs, & agit contre les usages reçûs de son temps dans l'Eglise. En effet, ce Prelat superbe & violent avoit extrêmement mal-traité Atticus Metropolitan de Nicopolis dans l'ancienne Epire, qui s'étant déjà une fois rendu à Theffalonique, selon ses ordres, pour assister au Synode qu'il avoit convoqué; s'en estoit depuis excusé sur quelque infirmité qui l'empéchoit de s'y trouver. Anastase s'étant imaginé que ce Metropolitan se vouloit soustraire de sa Jurisdiction, & refusoit de reconnoistre son Vicariat à son égard, s'emporta tellement,

labefactare
conantur
obisset, Di-
vinæ legis
sanctio ve-
neranda, &
Canonum
specialius
decreta ser-
ventur, &c.

Nihil gra-
tiæ persona-
li, nihil ambi-
tioni, ni-
hil redemptis
permissis
licere
suffragiis,
&c.

*Ep. 4. ap.
Quest. ex
Collect. Rom.
luca Hol-
stenii.*

*Ep. 84. ad
Anast Thef-
salon.*

que sans avoir examiné si cela estoit vray ou non, il le fit enlever de son Eglise a vive force, par les satellites du Préfet de l'Illyrie, auquel, au lieu de recourir au Pape, il s'étoit adressé; & sans considerer ni la maladie d'Atticus, ni qu'on estoit en plein Hyver, ni que les Loix donnent du moins trente jours de delay à ceux qui sont citez pour comparoistre en personne; Il le fit entraîner de Nicopolis à Thessalonique, par des chemins tres-difficiles & tres-dangereux, au travers des neiges, & avec de si grandes incommodités, que quelques-uns qui voulurent accompagner leur Evêque en ce voyage y perirent de miserables.

Il luy remontre qu'en cela il a violé les Canons en toutes sortes de manieres les plus contraires aux Loix de l'Eglise, en punissant un homme sans l'avoir ouï; en recourant à la puissance seculiere pour se faire justice à luy-même, contre toutes les formes du Droit Ecclesiastique & Civil; en agissant par voie de fait dans la cause d'un Evêque & d'un Metropolitan, sans s'adresser au Pape, auquel ces jugemens sont reservez; sans même l'avoir consulté là-dessus, & sans attendre sa réponse.

Quand mesme, luy dit-il, *Atticus eût esté coupable d'un fort grand crime, vous ne deviez rien faire en une cause de cette importance sans nous, & sans sçavoir, avant que de rien ordonner contre luy, quelle estoit sur cela nostre volonté. Car enfin en vous faisant nostre Legat en Illyrie, nous vous avons bien admis à la participation du soin que nous devons prendre de gouverner l'Eglise; mais nous ne vous avons pas pour cela communiqué la plénitude de nostre pouvoir. Et c'est de-là justement, que les Papes plusieurs siècles après saint Leon, ont pris cette formule ordinaire dont ils se servent, quand ils disent que ce qu'ils ordonnent, ils le font de plénitudine potestatis du plein pouvoir, ou de la plénitude de la puissance qu'ils ont receüe de JESUS-CHRIST.*

Cela est tres-vray, mais non pas au sens que quelques-uns veulent donner à ces paroles, comme si elles signifioient que le Pape peut faire absolument tout ce qu'il luy plaist en gouvernant l'Eglise, sans estre astreint à d'autre Regle, ni à d'autre Loy qu'à celle de sa volonté. Cela est infiniment éloigné du sens de saint Leon, qui dit si clairement en tant d'endroits, comme nous l'avons veu, qu'il est obligé d'agir & de gouverner selon les Canons. Il ne faut qu'un peu d'attention pour découvrir sans peine ce qu'il veut dire icy,

Etiam si quid grave intolerandumque committeret, nostra erat expectanda censura, ut nihil prius ipse decerneret quam quid nobis placeret agnosceres. Vices enim nostras ita tuæ credidimus Charitati: ut in partem sis vocatus sollicitudinis, non in plenitudinem potestatis.

S. Leo. Ep. 84. ad Anast. Thes-sal.

quand il avertit son Legat qu'en l'appellant à la participation de son gouvernement, il ne luy a pas conféré la plénitude de sa puissance. Il compare donc sa puissance à celle qu'il a donnée à son Legat, laquelle n'est pas pleine comme la sienne, pour trois raisons qui n'ont point de lieu à l'égard de celle du Pape.

La première est, que celle du Vicaire Apostolique, ou du Legat, est renfermée dans les limites de certaines Provinces, au de-là desquelles elle ne peut rien; & celle du Pape s'étend universellement par tout, ce qui n'appartient qu'à luy seul.

La seconde, que le Legat ne peut agir hors de sa Province, s'il est Evêque Métropolitain, que sous l'autorité du Pape, & comme son Vicaire; & le Pape au contraire a Jurisdiction dans toute l'Eglise par son autorité, qu'il tient uniquement de JESUS-CHRIST.

La troisième, que la Puissance du Legat Apostolique ne va pas jusqu'à certains Chefs que le Pape se réserve, comme par exemple le jugement définitif des Causes majeures. Et de celles où les Evêques, avec lesquels le Legat doit traiter dans un Synode, ne sont pas de son avis. Ainsi que saint Leon le déclare en termes formels dans

dans cette Epître ; ce qu'on ne peut pas dire du Pape , auquel le jugement de ces causes majeures , & beaucoup d'autres prérogatives appartiennent uniquement en vertu de sa Primauté , comme je l'ay fait voir dans mon Traité de l'Eglise de Rome , & dans les Lettres de François Romain. Et tout cela s'appelle la plénitude de puissance que le Pape ne communique pas à ses Legats.

Ce qu'il y a en cecy de commun entre eux , est que le Pape dans l'Eglise Universelle , & les Legats dans les Provinces de leur Vicariat , doivent gouverner , non pas absolument comme il leur plaist , mais selon les Loix établies par les Conciles , & selon les Canons qui sont en usage : de sorte qu'il y a bien de la difference entre plein pouvoir , & pouvoir absolu , comme on le peut voir clairement dans les Plenipotentiaires , qui sont envoyez par les Souverains pour traiter de la Paix. Ils ont plein pouvoir de la faire , car c'est pour cela qu'on les appelle Plenipotentiaires , mais ils n'ont pas un pouvoir absolu pour la faire comme il leur plaist. Il faut qu'ils negocient selon les instructions qu'on leur a données pour la conclure. Il en est de mesme à proportion des Papes.

Ils sont les Vicaires de JESUS-CHRIST, & ses Plenipotentiaires, qui ont reçu de luy la Plenitude de puissance, ou le plein pouvoir, & non pas le pouvoir absolu de gouverner l'Eglise comme il leur plaist. Il faut qu'ils suivent les Instructions que le saint Esprit, qui inspire les Conciles, leur a données, & qu'ils gouvernent selon les Canons dont ils sont les executeurs, comme le dit saint Leon, & qui ensuite sont les Regles & les Loix auxquelles ils sont soumis, dans le gouvernement de l'Eglise.

Et c'est là justement le vray sens de la définition du Concile de Florence, qui dit que JESUS-CHRIST a donné au Pape le plein pouvoir de gouverner l'Eglise; καὶ ὄν τρέπον καὶ ἐν τοῖς πρεσβυτερίοις τῶν οἰκουμενικῶν συνόδων, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς κανόσι διαλαμβάνεται; ce qui signifie en Latin non pas *quemadmodum etiam & in Actis Conciliorum & in sacris Canonibus continetur*, ainsi qu'Abraham de Candie l'a infidèlement traduit. Car cet *etiam* qu'il ajoute au texte, signifie que ce qu'on vient de dire se trouve même dans les sacrez Canons, ce qui est manifestement faux, il falloit traduire, comme ont fait simplement Blondus, Ekius, & l'Evêque de Rochester, *quemadmodum & in Actis Conciliorum & in sacris Cano-*

nibus continetur. C'est à dire que JESUS-CHRIST a donné au Pape le plein pouvoir de gouverner, de la maniere que le veulent les Canons, ce *quemadmodum* sans ajouter *etiam*, vaut autant, selon le Grec *καθ' ὃν ἔστιν*, que *juxta eum modum* ou *ad eum modum* en la maniere qui est contenuë dans les sacrez Canons.

Et pour montrer clairement, & prouver invinciblement que c'est le vray sens de ces paroles selon le Grec & le Latin, c'est qu'on ne trouvera jamais dans les Canons que JESUS-CHRIST ait donné au Pape le plein pouvoir de gouverner l'Eglise, comme la fausse version d'Abraham de Candie avec son *etiam* qui m'a mesme autrefois trompé, le fait entendre. Le Concile ne peut donc pas dire que le Pape a un plein pouvoir de gouverner l'Eglise comme le disent mesme les Canons, puis que cela ne s'y trouve pas; on n'y trouve que la maniere, les Loix, & les Regles que les Conciles ont prescrites pour le bon gouvernement de l'Eglise. Ainsi quand ce Concile dit que JESUS-CHRIST a donné au Pape le plein pouvoir de gouverner l'Eglise, comme il est contenu dans les Canons, cela exprime manifestement la maniere de la gouverner, c'est-à-dire qu'il

luy a donné le pouvoir de la gouverner selon les Canons. Voila la preuve de ce que j'ay dit dans mon Traité Historique, & ce que Monsieur Schelstrate n'a pas sçû, ou plûtoft n'a pas voulu comprendre : quoy qu'il n'y ait rien de si clair, particulièrement après ce que je viens de dire de cette pleine puissance que saint Leon dit n'avoir pas communiqué à l'Archevêque de Thessalonique son Legat, auquel il reproche d'avoir outre-passé son pouvoir, en maltraitant un Metropolitain comme il avoit fait contre les Canons.

Chartulam
de obedientie
sponsione
conscripta
ferat, in cu-
jus tamen
Chartulæ
mentione si-
gnum pro-
debat in
juris.

V. Baron.
ann. 590 n.
42.
Et Marca.
de Concord.
l. 6. c. 3.

Il luy reproche encore dans la mesme Lettre d'avoir agi contre l'usage de son temps, en ce qu'il avoit obligé le mesme Evêque à luy promettre par écrit obeissance, *ce qui estoit, dit-il, luy faire tort, d'exiger de luy une pareille promesse contre la custume.* Car au siecle de saint Leon les Evêques dans leur Ordination ne donnoient par écrit que leur Profession de Foy, & ne promettoient autre chose que de bien observer les Canons. Ce ne fut qu'au siecle suivant, qu'ils y ajoûterent une promesse d'estre fideles à leur Metropolitain, & à la Republique, c'est à dire aux Empereurs, sans parler encore du Pape, auquel au huitième siecle, sous le Pape

Zacarie, on commença de promettre dans les consecrations obéissance, & de luy estre fideles & soumis en tout ce qu'il ordonnera selon les Canons. Car dit ce Pape, écrivant à saint Boniface Archevêque de Mayence, il ne sort point de Mandemens ni d'Ordonnances du saint Siege qui soient contraires aux Decrets des saints Peres & aux Canons.

Enfin comme saint Leon en vouloit toujours une étroite observance, il reprend encore cet Archevêque Anastase, de ce qu'il traite avec trop de hauteur les Evêques qui luy sont soumis. *Car encore qu'ils manquent quelquefois à leur devoir; & qu'on les doive corriger; il faut pourtant le faire avec tant de moderation, dit-il, que la bien veillance ait plus de part en la correction que la severité; qu'on reprenne plutôt en exhortant, qu'en faisant paroistre quelque chagrin; & qu'on agisse plus par charité, que par puissance & par autorité. Mais le mal-heur est, ajoûte-t'il, que ceux qui cherchent plus leur interest que celui de JESUS-CHRIST, s'éloignent trop facilement d'une si sainte Regle, & comme leur plaisir est bien plus de dominer, que de pourvoir au bien de leurs Sujets, les grands honneurs auxquels ils sont élevez, enflent leur orgueil, & ce qu'on avoit fait, en les élevant, pour entretenir la concorde & la paix dans l'Eglise par leur bonne conduite, est ce qui tend*

Per omnia
præcepta Pe-
tri canonicè
sequi.

V. Marcam.
de conc. l. 6.
c. 7.

Et Ep. 132.
Bonif. ad
Zachar.
Zachar. Ep.
1. ad Bonif.

Plus apud
corrigendos
agat bene-
volentia
quàm seve-
ritas, plus
exhortatio
quàm com-
motio, plus
charitas quàm
potestas, sed
ab iis qui
quæ sua sunt
quærunt,
non quæ Je-
su Christi,
facile ab hac
lege disce-
ditur; & dū
dominari
magis quam
consulere
subditis pla-

cer , honor
inflat super-
biam , &
quod provi-
sum est ad
concordiã ,
rendit ad
noxam.

S. Leo. Ep.
81. ad Diosc.
Alex.

à la détruire, par l'abus qu'ils font de l'autorité & de la puissance qu'on leur a donnée.

Ainsi l'on voit que saint Leon n'avoit rien plus à cœur que de faire en sorte que l'Eglise fût gouvernée selon les Canons, & les Regles reçues de la tradition Apostolique, comme il l'écrivit à Dioscore Patriarche d'Alexandrie. Ce Dioscore que la reputation qu'il s'estoit acquise par son hypocrisie, d'estre un fort grand Saint, avoit fait élire pour succeder à saint Cyrille dans la Chaire d'Alexandrie, n'avoit pas manqué d'envoyer à Rome, selon la coustume, aussi-tost après son Election pour en donner avis au Pape, & pour luy presenter sa Profession de Foy. Saint Leon qui ne connoissoit pas encore ce méchant fourbe, qui devint peu de temps après cela le grand Protecteur d'Eutychez, & de son Heresie, luy récrivit par le Prêtre Possidonium son Envoyé, qu'ayant appris que l'on ordonnoit les Evêques, les Prêtres & les Diacres, dans l'Eglise d'Egypte indifferemment à tous les jours de la semaine; il desiroit que selon la Tradition Apostolique qu'on suivoit exactement dans l'Eglise Romaine, on ne conferât ces ordres qu'au saint jour du Dimanche, qui commence la nuit du Samedy. Car comme saint Pierre a

Cum enim
beatissimus
Petrus Apo-
stolicum à

receu, dit-il, de Nostre Seigneur la Principauté Apostolique, & que l'Eglise Romaine garde toujours inviolablement ce qu'il nous a prescrit : on ne peut croire que son Disciple saint Marc, qui a gouverné le premier vostre Eglise d'Alexandrie, ait formé les Decrets que vous avez de sa tradition, sur d'autres Regles que les siennes, puis que le Maistre & le Disciple n'ont eu qu'un mesme esprit, qu'ils ont puisé sans doute de la mesme source de Grace ; & que celuy que saint Pierre a ordonné Evêque, n'a pû avoir d'autre tradition que celle qu'il a reçüe de son Ordinateur. Nous voulons donc, ajoute-t'il, que vous observiez en cela ce que nous sçavons que nos Peres ont gardé fort exactement. Ce qu'il montre en faisant plusieurs belles observations sur l'excellence du Dimanche par dessus tous les autres jours.

Or comme au temps de saint Léon on ne disoit qu'une Messe par jour, il luy déclare en cette mesme Epistre, que cela ne se doit pas observer aux jours des Festes solennelles, où une seule Basilique ne peut contenir la multitude du peuple qui s'assemble pour assister aux saints Mysteres. Il veut alors qu'on se conforme à la coutume que l'Eglise Romaine a receüe de la Tradition. Il veut qu'on offre de nouveau le saint Sacrifice autant de fois que la Basilique sera remplie d'une nouvelle

Domino acceperit Principatum & Romana Ecclesia in ejus permaneat institutis : nefas est credere quod sanctus discipulus ejus Marcus, &c.

Quod ergo à patribus nostris propensiore curâ novimus esse servatû, à vobis hoc volumus custodiri, ut non passim diebus omnibus sacerdotalis vel levitica ordinatio celebretur, &c.

Quod nostræ consuetudini ex forma paternæ traditionis insedit. Sacrificii oblatio indubitanter

iteretur.
 Ut quoties
 Basilicam
 præsentia
 novæ plebis
 imp'everit,
 toties sacri-
 ficium sub-
 sequens ite-
 tur.

Necesse est
 autem ut
 quædã pars
 populi sua
 devotione
 privetur, si
 unius tantũ
 missæ more
 servato, sa-
 crificium of-
 ferre non
 possint nisi
 qui, &c.

Spiritu Dei
 conditi, &
 totius mun-
 di reveren-
 tia consecra-
 ti. Ep. 84.
ad Anastas.
Thessal.

multitude de peuple, qui n'avoit pû entrer auparavant, n'étant pas juste qu'une partie du peuple soit frustrée du fruit de sa devotion, si en gardant la coûtume de ne dire qu'une Messe, elle ne peut y assister pour offrir à Dieu le saint Sacrifice.

Que diront à cela les Ministres Protestans qui trompent miserablement leur troupeau ? N'est-ce pas là du temps de saint Leon, qu'ils n'oseroient dire n'avoir pas esté fort bon Catholique ; le saint Sacrifice de la Messe qu'il reconnoist manifestement aussi bien que nous, & qu'il dit que selon la Tradition l'on doit réiterer en certaines occasions ? Mais c'est que les Ministres ne reconnoissent ni Ecriture que selon leur fantaisie, ni Tradition, ni Canons que saint Leon dit estre faits par le saint Esprit, & consacrez par la veneration de tout le monde ; c'est pourquoy il s'appliquoit si fort à les faire observer exactement en toute l'Eglise, jusques dans les choses qui pourroient sembler d'abord n'estre pas de si grande importance ; & c'est ce que l'on vit en cette occasion que je vais dire.

S. Leo. Ep.
 5. ad Do-
 rum.

Dorus Evêque de Benevent avoit commis deux fautes tres-considerables en ordonnant un Prestre. La premiere est qu'il avoit

avoit conferé le saint Ordre de Prêtrise à un jeune homme qui n'avoit ni l'age, ni le merite que doit avoir, selon les Canons, celuy qui pretend y estre admis. La seconde que s'étant laissé gagner aux prieres de ce jeune ambitieux, & n'ayant pas eu la force de resister aux importunittez de ceux qui le favorisoient, & qui intercedoient pour luy, il luy avoit donné le premier rang entre les Prestres. Il est vray que deux des plus anciens Prestres pour plaire à leur Evêque, qui favorisoit ce nouveau venu, luy avoient cédé la preséance, & avoient mesme honteusement prié Dorus de le faire passer devant eux, dans toutes les Ceremonies : mais les autres Prestres ne le trouvoient nullement bon, & mesme l'un d'entre-eux, nommé Paul, s'opposa fortement à ce nouvel ordre de son Evêque, protestant hautement qu'il garderoit son rang d'ancienneté, & qu'il ne souffriroit jamais qu'un nouveau Prestre fût assis & prît place devant luy, contre la coustume observée jusqu'à lors dans l'Eglise. Et comme il vit qu'il ne pouvoit rien obtenir de l'Evêque qui ne vouloit pas revoquer son Ordonnance, il presenta Requête au Pape pour avoir justice.

Ecc

Ea te com-
mississe perf-
picimus que
omnem Ec-
clesiasticæ
sanctionis
Regulam
culpabili
novitate fec-
darent, cum
plenissimè
noveris quã-
tã sollicitu-
dine per
omnes Do-
mini Eccle-
sias paterno-
rum velim-
us cano-
num præ-
cepta serva-
ri, & hanc
maxime cu-
ram ad Sa-
cerdotes u-
niversarum
plebium,
&c.

Cognovi-
mus apud te
novo ambi-
tu fœdoque
colludio
Presbyterii
ordinem
turbatum.

Ut incipiès
emeritis, &
Novellus
præferretur
antiquis.

Licet pri-

Il n'y a rien qui fasse mieux voir l'équité de saint Leon, que ce qu'il fit en cette occasion. Il remontre à l'Evêque avec autant de charité que de force, la grandeur de la faute qu'il a commise, en violant les Loix & troublant l'ordre de la Discipline Ecclesiastique, par une nouveauté qu'on ne doit nullement souffrir. *Vous particulièrement*, luy dit-il, *qui sçavez avec quelle ardeur je m'applique à faire observer les Canons dans toutes les Eglises de Dieu, & que le plus grand soin des Evêques doit estre d'empêcher qu'on ne fasse rien contre ce qu'ils ordonnent. Bien loin d'en user de la sorte; & de reprimer ceux qui vous prioient d'agir contre la coutume observée de tout temps dans l'Eglise; vous estes accordé, par une honteuse collusion, avec deux de vos Prestres pour mettre le nouveau venu devant les Anciens, & celuy qui commence, devant ceux qui sont au bout de la carrière, en renversant ainsi l'ordre de la Prestriſe.*

Là dessus il casse ce qu'il a fait; & ordonne par un jugement tres-équitable, que ce jeune ambitieux quittera le premier rang, où il a esté injustement placé, au préjudice des Anciens, & qu'il sera désormais après tous les autres Prêtres, excepté ces deux qui luy ont cédé leur place: car encore qu'ils méritassent pour leur lâcheté d'estre privez des fonctions du Sacerdoce,

il se contenta néanmoins, par pure grace Apostolique, d'une plus legere punition, en les condamnant à estre les derniers de tous, & au dessous de ce nouveau Prestre, qui est après tous les autres au dernier rang, afin que le jugement qu'ils ont si lâchement porté en sa faveur retombe sur eux. Pour les autres il déclare qu'il faut que l'ordre de l'antiquité soit toujours exactement gardé, comme selon ce Decret de saint Leon il se garde encore aujourd'huy dans toutes les Eglises, & dans les Communautéz Religieuses, & bien réglées, où l'on ne souffre jamais qu'un jeune Prestre prenne place au dessus de son ancien, si ce n'est que celuy-ci par penitence soit relegué au dernier rang, comme le furent ces deux lâches Prestres que saint Leon punit. Et pour cet autre Prestre qui eût la generosité de vouloir maintenir son rang, comme il le devoit, sans ceder à l'ambition d'un jeune homme, il l'en louë fort, & le rétablit dans son rang.

Voila quel estoit le zele de saint Leon pour l'observance des Canons, & des Coustumes établies saintement dans l'Eglise. Ce n'est pas que comme les Decrets & les Canons touchant la Discipline & la Police de l'Eglise, sont des Loix humai-

vari sacerdotio merentur, tamen ut eis, pro Apostolica sedis pietate parcat, ultimi inter omnes Ecclesie Presbyteros habeantur, &c.

Cæteris omnibus Presbyteris in eo ordine permanentibus quem unicuique ordinationis suæ tempus adscripsit.

Paulus vero Presbyter ordinem suum, de quo laudabili firmitate non cessit, obtineat.

nes qui peuvent cesser d'obliger en certaines occasions , ils ne soient sujets au changement, & ne puissent estre abolis ou adoucis suivant la diversité des temps , des personnes , des lieux , & des circonstances qui demandent d'autres Reglemens , ou mesme que tandis qu'ils subsistent l'on n'en puisse quelquefois dispenser les particuliers pour de bonnes raisons. Nous en avons des preuves évidentes , pour ne point parler des autres Peres , & dans ce qu'a dit saint Leon , & dans ce qu'il a fait à cet égard.

Nous avons déjà rapporté ces belles paroles de son Epistre à Rusticus Evêque de Narbonne , où il fait une grande distinction entre les Loix divines que nous tenons ou de l'Ecriture ou de la Nature ; & les Loix Ecclesiastiques. *Comme il y en a*, dit-il, *que l'on ne doit jamais enfreindre pour quelque raison que ce soit.* Ce sont là les Commandemens de Dieu qui sont inviolables, & dont personne ne peut dispenser , & les Canons & les Decrets des Conciles touchant la Foy , que l'on ne peut jamais changer. *Il y en a plusieurs*, ajoute-t'il , *ausquels on peut apporter du temperamment, & du changement selon que la nécessité des temps & des choses l'exige, & dont on a pouvoir de dispenser en certaines oc-*

Sicut quædam sunt quæ nullâ possunt ratione convelli ; ita multa sunt, quæ aut pro considera-

casions. Ce sont les Decrets des saints Peres, & les Canons touchant la Discipline & la Police, laquelle peut estre changée par l'Eglise, qui doit accommoder ses Loix au temps, aux personnes, & aux circonstances qui peuvent changer.

En effet ne voions-nous pas une infinité d'anciens Canons, ou qui ont esté revoquez par d'autres Reglemens, ou qui ont cessé d'obliger, l'usage en ayant esté insensiblement aboli du consentement tacite de l'Eglise, qui ne s'y est pas opposée? Et pour ce qui regarde les dispenses, il est certain que comme c'est une bonne Mere qui a beaucoup de condescendance & d'amour pour ses Enfants, elle en a donné de tous temps, quand elle a eu de bonnes raisons d'en user ainsi.

Dans les trois premiers siècles elle s'en repositoit sur les Evêques, qui avoient le pouvoir de donner dans leurs Dioceses, des Dispenses considerables, comme il paroist par les Indulgences, ou le relâchement des peines Canoniques, que les Evêques, à la priere des Martyrs, accordoient aux penitens qui estoient tombez dans l'idolatrie. Après la paix de l'Eglise, que les Evêques s'assembloient librement, & souvent dans les Synodes, ce pouvoir, du

tione atarū
aut pro ne-
cessitate re-
rum oportet
temperari.

consentement mesme des Evêques, fut réservé aux Conciles Provinciaux, pour empêcher qu'on ne donnât trop facilement ces Dispenses, au préjudice de la Discipline qu'on doit maintenir dans l'Eglise. Et parce qu'il y eût en cela mesme beaucoup de relâchement dans la suite des temps, & que les Evêques, dans ces Synodes, n'avoient pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, & à l'ambition des Grands, qui demandoient sans raison des Dispenses, comme on voit que les Papes s'en plaignent souvent dans leurs Decretales : le pouvoir enfin d'accorder legitiment ces dispenses, fut insensiblement réservé au saint Siege qui ne les donnoit que tres-rarement & pour des causes importantes au bien de l'Eglise.

Il y en a plusieurs exemples dans les anciens Papes. Il ne nous faut pour maintenant que ceux de saint Leon. Nous avons veu qu'il ne voulut jamais donner la dispense d'exercer leurs fonctions à ces Evêques de Mauritanie qui avoient esté consacrez contre les Canons, & quoy qu'ils fussent bigames ; & qu'il la donna neanmoins à ceux qui n'étant encore que Laïques avoient esté élus, ordonnez, & sacrez Evêques. Et rendant raison de cette

conduite, il dit que c'est qu'il a voulu accorder la justice & la clemence, afin qu'ayant pesé dans une juste balance les fautes commises de part & d'autre, il déclare ce qui doit estre retranché, & ce que l'on peut tolerer.

Il usa de dispense envers Maxime qu'il laissa, pour le bien de la paix, dans l'Evêché d'Antioche, quoy que le faux Concile d'Ephese l'y eût mis contre toutes les Regles de l'Eglise. Et l'on a déjà veu dans cette Histoire, comme nous le verrons encore plus particulièrement, qu'à la priere de l'Empereur Marcien, & de l'Impératrice Pulcheria, il fit la mesme grace au Patriarche Anatolius qu'il dispensa de la rigueur des Canons, selon lesquels il devoit estre déposé, comme ayant esté tres-mal ordonné par l'impie Dioscore au second Concile d'Ephese. Il ne manqua pas au reste de déclarer en mesme temps qu'il en usoit ainsi, non seulement pour gratifier ces grands Princes, ausquels on avoit tant d'obligation, mais aussi pour appaiser les troubles que le Diable par ses ministres avoit excitez dans l'Eglise d'Orient.

Ce qu'il y a de tres-remarquable en ce cy, est que ni saint Leon, ni les autres an-

Ut trutinato pondere delictorum quædam definiamus ut cunque tolerada, quædam verò penitus amputanda.

Ep. 87. ad Episc. Mauri.

Conc. Calched. Act. 4.

Nos enim veltæ fidei & interventionis habentes intuitum Benigniores circa ipsum, quam justiores esse volumus, quò perturbationes omnes, quæ operante Diabolo

fuerant ex-
citata, ad-
hibitis re-
mediis leni-
remus. Ep.
54. ad Mar-
ci.

Nullatenus
mutilanda
sunt, quæ
nec ulla ne-
cessitas, nec
Ecclesiastica
prorsus ex-
torquet uti-
litas.

Gelas. in De-
cret. c. 9.

Ubi neces-
sitas urget
excusabilis
dispensatio
est, ubi u-
tilitas pro-
vocat dis-
pensatio lau-
dabilis est,
utilitas dico
communis,
non propria,
nam cum
horum nihil

ciens Papes, n'octroyoient jamais ces dis-
penses, qu'après que les fautes avoient été
commises, & lors qu'ils jugeoient que
leur punition eût causé plus de mal que
les fautes mesmes. Hors de ce cas il ne fa-
loit pas esperer qu'ils en donnassent, parce
qu'étant les executeurs des Canons, com-
me dit saint Leon, ils ne croioient pas
qu'ils pussent donner à qui que ce soit la
permission de ne les pas observer, s'ils ne
s'y trouvoient obligez, selon l'esprit mê-
me des saints Canons, ou par une urgen-
te nécessité, ou pour une évidente utilité,
non pas du particulier qui demande la dis-
pense, mais du public, & de l'Eglise qui
l'accorde.

Quand la nécessité presse, dit saint Bernard
au Pape Eugene, *la dispense est excusable, elle est
louable quand l'utilité, non pas d'un particulier mais
du public, la demande; & quand ni l'une ni l'autre
ne se trouve en ce que l'on veut obtenir, alors ce qu'on
accorde n'est plus une fidelle dispensation, mais une
cruelle dissipation.* Et la raison qu'il en appor-
te, est que les Papes sont les Oeconomies,
& les dispensateurs de la Maison de Dieu,
& que le dispensateur doit estre fidelle &
prudent pour y faire garder l'ordre, & y
maintenir toutes choses en bon état. C'est
ce qu'il avoit appris de saint Leon qui dit

en

en écrivant à Marcien ; il faut que je serve JESUS-CHRIST mon Maître, en executant fidellement ce qu'il m'ordonne, parce qu'il m'a fait son dispensateur, en me confiant l'œconomat & le soin de sa Maison. Et je me rends coupable d'une grande infidelité, si par ma connivence je souffre, Dieu m'en garde, qu'on viole les Reglemens, & les Canons qui ont esté faits par l'instruction de l'esprit de Dieu, pour le gouvernement de toute l'Eglise. Peut-on voir un plus grand attachement aux Regles Canoniques ? & pouvoit-il déclarer en termes plus clairs, qu'il se croit obligé en conscience de gouverner la sainte Eglise selon ses Loix, & ses Canons, & non pas par autorité absoluë comme il luy plaira ?

Mais s'il estoit fort exact en cela, il ufoit aussi d'autre part d'une grande condescendance pour conserver la paix, & l'union avec tous les Evêques ses Confre-res, en leur accordant tout ce qu'il pouvoit, & se soumettant mesme à leur avis, quand il n'y avoit rien qui choquât manifestement les Canons. Cela parut particulièrement dans la celebre contestation qu'il y eut entre l'Eglise Orientale & les Occidentaux, touchant le jour qu'on devoit celebrer la Feste de Pâques en l'année 455. On sçait que le Concile de Ni-

est, non plane fidelis
Dispensatio est, sed crudelissima
dissipatio.

Bernard.
de Consid.
ad Eugen. l.
3. c. 6.

Quoniam dispensatio mihi credita est, & ad meum reatū tendit, si paternarum Regulæ sanctionum, quæ ad totius Ecclesiæ Regimen spiritu Dei instruente sunt conditæ, me, quod absit, conivente violentur.

S. Leo. Ep.
54. ad Marci.

cée , pour terminer les differends qui furent autrefois sur ce sujet , entre les deux Eglises du temps du Pape Victor , ordonna qu'on celebreroit cette Feste le Dimanche qui suit le quatorzième de la Lune après l'Equinoxe. Mais il restoit la difficulté de sçavoir en quel mois , de Mars , ou d'Avril , & en quel jour après l'Equinoxe tombe ce quatorzième de la Lune pour fixer la Feste de Pâques au Dimanche qui vient immédiatement après , ce qui dépend de la connoissance exacte qu'on doit avoir du cours de la Lune , qui est fort different de celuy du Soleil. Et comme les Egyptiens avoient la reputation d'estre fort versez dans la science de l'Astrologie , les Patriarches d'Alexandrie prirent le soin de faire ce calcul des jours de la Lune.

*S. Leo. Ep.
64. ad
Marci.*

Celuy que l'on crût y avoir le mieux réüssi fut le Patriarche Theophile , qui fit un Cycle de cent ans , en commençant au premier Consulat du grand Theodose , l'an trois cens quatre-vingt , & l'on avoit ce Cycle à Rome , que l'on consultoit regulierement , afin que le Pape avertît les Evêques d'Occident chaque année à quel jour on celebreroit la Feste , pour garder l'uniformité dans toutes les Eglises. Or

saint Leon , qui selon cette supputation avoit mis Pâques au 12. d'Avril en l'an 453. & l'année suivante au quatrième du même mois , trouvant que Theophile l'avoit assigné au 24. d'Avril pour cette année 455. qui estoit la soixante & seizième de son Cycle , ne douta point du tout qu'il ne se fût trompé dans son calcul , & que, suivant celuy qu'on avoit fait avec beaucoup plus de justesse en Occident , Pâque ne dût estre le 15. des Calendes de May , c'est à dire le 17. du mois d'Avril.

La pluspart des Occidentaux , & sur tout le fameux Prosper d'Aquitaine fort habile homme en ces sortes de connoissances, & qui onze ans auparavant dans une autre difficulté avoit esté pour le Cycle de Theophile , furent de son avis. C'est pourquoy saint Leon en écrivit de bonne heure à l'Empereur Marcien , l'avertissant de la méprise qu'on avoit trouvée dans le calcul de Theophile , & le suppliant tres-humblement , comme il fit encore par Julien Evêque de Cos son Nonce auprès de ce Prince , d'assembler les plus habiles Mathematiciens , pour examiner un point de cette importance , & de l'avertir au plûtost de ce qu'on aura fait , parce que le temps s'approchoit , auquel il falloit qu'il

*Prosp. in
Chron.*

*Ep. 68. ad
Julian.
Coens.
Suppliciter
postulavi...
...ut eos
qui hujus
supputatio-
nis perfectã*

videntur ha-
bere notitiã
jubeat con-
venire, &
diligenter
inquirere,
&c. *Ep. 65.
ad Julian.*

Quoniam
imminent
dies ut nosse
possimus
quem diem
formatis af-
scribere de-
beamus, &c.

Ad Julian.

*Ep. 102. a-
pud Quesn.
ex cod. M.
S. Card.
Grimani.*

*Leo. Ep.
108. ad
Marci. ex
M. S. Card.
Grim. ap.
Quesn.*

*Ep. Proter.
ad Leo. ap.
Quesn.*

Cum Æ-
gyptiis alia
ratio placeat
consensum
meum ne
qua discre-
pantia fie-
ret, com-
modavi. *Ep.
cit. Leon ad
Marc.*

marquast aux Evêques d'Occident, le
jour de Pâques pour l'année suivante 455.

Marcien consulta sur cela le Patriarche
Proterius, & les Alexandrins, qui n'a-
voient garde de se condamner eux-mê-
mes, ni d'abandonner leur Cycle, dont
les Orientaux ne vouloient pas se départir.
L'Empereur & le Patriarche en écri-
virent le plus civilement qu'ils purent au
saint Pape, tâchant de luy persuader que
la supputation de Theophile estoit fort ju-
ste. Et ce grand homme, par un admi-
rable trait de sa modestie, & de sa mo-
deration, quoy qu'il crût estre tres-bien
éclairci du contraire, & qu'étant Chef de
l'Eglise il pût ordonner; voulut bien nean-
moins, parce qu'il n'y avoit rien en cela
contre les Canons, soumettre son senti-
ment au leur, pour le bien de la paix &
de l'union, comme il l'écrit à l'Empereur,
l'assurant qu'il a consenti à ce que veu-
lent les Alexandrins. *Ce n'est pas, luy dit-il,
que la raison manifeste m'y ait obligé : mais c'est que
le grand soin que nous avons de conserver la paix &
l'unité, m'a persuadé qu'il falloit en user ainsi.*

C'est ce que remarque Prosper, quand
après avoir dit à la fin de sa Chronique,
que Pâque fut célébré cette année le 24.
d'Avril, par l'opiniâtreté de l'Evêque d'A-

Alexandrie, & des Orientaux, quoy que le Pape Leon eût protesté qu'il le devoit estre le 17. du mesme mois; il ajoûte ces belles parolès, *De là l'Eglise Catholique doit apprendre que cela ne fut que toleré pour l'amour de la paix & de l'unité, mais non pas approuvé.* Aussi quoy que saint Leon, en suite de sa condescendance, eût envoyé ses Lettres circulaires aux Evêques des Gaules, & d'Espagne, pour leur marquer la solennité de Pâques au huitième des Calendes de May, on commença par tout en Occident à faire de nouveaux Cycles, pour corriger celui des Egyptiens, & l'on en a fait enfin un si juste, qu'on n'a plus besoin que les Papes nous instruisent tous les ans par leurs lettres formées, du jour auquel échèra Pâques.

Voilà un bel exemple de la modération de saint Leon, qui contre son propre sentiment en une chose, où il avoit raison, condescend à l'avis de ses Confreres, pour ne pas rompre l'unité. En voicy un autre qui n'est pas moins édifiant. Après le brigandage d'Ephese, & la mort du saint Patriarche Flavien, Dioscore d'Alexandrie avoit consacré Patriarche de Constantinople Anatolius son Eleve & son Archidiacre. Cela le rendoit suspect d'Herésie:

Apud pietatem vestra de mea confessione respondi, non quia hoc ratio manifesta docuerit, sed quia unitatis quam maxime custodimus cura id persuaserit.

Ibid.

Pertinacitate in tentatione Alexandrini Episcopi cui omnes Orientales consentiendum putaverunt, quamvis sanctus Papa Leo 15. Cal. Maii protestatus est.

Ex quibus Catholica Ecclesia instrui potest, quod hæc persuasio studio unitatis & pacis tolerata sit potius quam pro-

bata , nun-
quam dein-
ceps imitan-
da. *Prosp.*
in Chron.

Ep. 95. ad
Episc. Gal.
lian. & Hisp.

Non im-
merito cre-
debatur
quod ordi-
natores tui
contra san-
ctorum Can-
onum con-
stitutam , vi-
derentur sui
similem cō-
secrassent.

S. Leo. Ep.
53. ad Ana-
tol.

Anatolii
Episcopi or-
dinationem
suspectam ,
quod faten-
dum est , mi-
hi fecerunt
consecratio-
nis ejus au-
ctores , nec
dissimilem
ab eligenti-
bus arbitra-
barelectum.

Ep. 57. ad
Marci.

Diu dandis
ad eum pa-

car quelle apparence que Dioscore, qui sou'tenoit si hautement la méchante Here- sie d'Eutychez , eut mis en la place de Fla- vien , qu'il avoit déposé comme Hereti- que , un homme qui professoit la mesme Foy que ce saint Patriarche , & qui fût opposé à la créance d'Eutychez ? Dailleurs une ordination faite de la sorte , en tu- multe , par un homme aussi violent que Dioscore , qui par l'horrible traitement qu'il venoit de faire à Flavien , avoit fait assez connoistre au Clergé & au Peuple de Constantinopie , qu'il n'étoit nulle- ment d'humeur à souffrir qu'on le contredît , & qu'il estoit tout prest de traiter de la mesme sorte tous ceux qui oseroient s'opposer à ses volontez.

Tout cela rendoit cette ordination fort douteuse & suspecte , comme le dit sou- vent saint Leon , & pouvoit faire croire qu'elle estoit illegitime , comme ayant été faite contre les Regles de l'Eglise ; c'est pourquoy il eût bien de la peine à se ré- soudre là dessus , & luy refusa long-tems sa Communion , quoy qu'Anatolius , qui avoit grande envie de se maintenir dans un si beau poste , de quelque maniere qu'il l'eût occupé , la luy demandât tres-instam- ment , & employât pour cela les puissan-

tes intercessions de Marcien & de Pulcheria , leur promettant de soutenir toujours de toute sa force la Foy Catholique , contre l'Herésie d'Eutychez. En effet ils en écrivirent au Pape des lettres tres-pressantes , le priant d'approuver l'ordination du nouveau Patriarche , & de luy faire la grace de le recevoir à sa Communion.

Saint Leon pouvoit de plein droit refuser cette grace à un homme qui luy étoit si justement suspect , & qui pouvoit passer pour un intrus de la maniere dont on l'avoit fait Patriarche. Un autre qui eût eu moins de lumiere que ce grand Pape , & plus d'attachement à son propre sens , comme l'ont d'ordinaire les ignorans , qui faute d'entendre ce qu'on leur a fait accroire estre juste , ne veulent jamais se relâcher ; fût toujours demeuré opiniâtre dans son sentiment , au danger de tout perdre. Saint Leon qui avoit autant de science que de vertu en usa tout autrement. D'une part il ne vouloit rien faire contre les Canons , & de l'autre il n'avoit rien plus à cœur que de conserver la paix & l'union qui couroit grand risque s'il eut rompu avec Anatolius , & avec un Empereur si zélé pour la Foy Catholique , & qui faisoit tous les jours de si belles cho-

cis Epistolis
abstinerem.

Ibid.

Quod vestro beneficio noscitur consecutus.

Ep. 54. ad Marc.

Pietatis vestræ beneficio & mei favoris assensu. *Ep. 55. ad Pulche.*

Cum illi pietatis vestræ testimonium suffragaretur , cum de fide atque unanimitate ejus optanda quæque & placitura promitteret.

Ep. 57. ad Marci.

Ordinatio-
nis tuæ non
inculpata
initia.
*Ep. 53. ad
Anat.*

ses pour exterminer de son Empire l'Herésie d'Eutychez. Après avoir bien examiné la chose il trouva, comme il estoit fort sçavant homme, qu'encore que cette Ordination d'Anatolius pût être suspecte, & qu'elle ne dût pas avoir esté faite de la maniere, dont on s'y estoit pris, ce Patriarche ayant esté consacré par des Evêques fauteurs d'Herésie : elle n'estoit pas néanmoins invalide, ni absolument contre les Canons, tant parce qu'elle ne s'étoit pas faite du vivant de Flavien, que parce qu'Anatolius n'estoit point convaincu d'Herésie, ni n'avoit point signé comme les Evêques dans le faux Concile d'Ephese, quoy qu'il fût à Dioscore, & qu'au contraire il protestoit qu'il estoit Catholique, & condamnoit les erreurs d'Eutychez.

*Ep. 35. ad
Pulcher.*

De tout cela saint Leon conclut que pour recevoir Anatolius à sa Communion, & le laisser dans son Siege, après une Ordination si peu Canonique, c'estoit assez qu'il fût assuré de la pureté de sa Foy tout autant qu'on le pouvoit estre. Et sur cela sans se roidir, & se faire mal à propos, par une trop grande rigueur, un merite de tenir ferme, & sans vouloir estre trop juste, comme parle le Sage, si-tost que
l'Empereur

L'Empereur & l'Imperatrice l'eurent assuré qu'il estoit bon Catholique, & qu'il l'eût connu par sa Profession de Foy, il leur accorda, afin de conserver la paix & l'union, la grace qu'ils luy demandoient pour luy, & le reçût à sa Communion. *Ayant égard à vos prieres & à vôtre intercession, écrit-il à l'Empereur Marcien, quoy qu'à cause de ses Ordinateurs les commencemens de son Pontificat n'ayent pas esté trop assurez, son Ordination n'estant pas tout-à-fait reguliere, nous avons mieux aimé luy faire grace que justice, afin de pacifier toutes choses & de remedier aux troubles que le Diable a excitez par sa malice dans l'Eglise. C'est là sans doute une fort belle preuve de l'amour qu'il avoit pour la paix. En voicy une autre à peu près de mesme force.*

Nous avons veu que ce Patriarche Anatholius avoit ordonné Prestre Aëtius Archidiacre de Constantinople, pour luy oster cette belle Charge, qui estoit alors incompatible avec l'ordre de Prêtrise, & pour la donner à un autre qui fût sa creature, & fist tout ce qu'il luy pleroit. Car cette Charge estoit en ce temps là sans contredit la plus considerable & la plus importante d'une Eglise, & qui donnoit une plus grande étendue de pouvoir à celuy qui la possedoit, puis qu'il estoit

Nos enim fidei vestrae interventio- nis habentes intuitum, cum secundum suae consecrationis auctores, ejus initia titubarent, benigniores erga ipsam quam justiores esse volumus, quò perturbationes omnes quae operante Diabolo fuerant excitatae, adhibitis remediis leniremus.

S. Leo. Ep. ad Marcian. Ep. 54.

non seulement le Chef des Diacres, & de tous les autres Clercs inferieurs qui dépendoient de luy, mais aussi comme l'œil & la main, le Ministre & le Vicaire General de l'Evêque, pour toute la Jurisdiction contentieuse, & mesme en partie pour l'administration du temporel, ayant le Thresor de l'Eglise en sa garde, & le soin de distribuer à tous les Ecclesiastiques, ce que chacun devoit avoir pour sa part, selon son office & son degré, de ces biens qui estoient réservés pour leur subsistance. De sorte que pour avoir dans cette Charge un homme qui fût tout à luy, & qui le laissât disposer du Thresor comme il luy plairoit, ce qu'il ne pouvoit attendre d'Aëtius, il luy osta cette Charge, sous pretexte de le vouloir élever à la Dignité du Sacerdoce, & la donna à un ancien Diacre qui avoit esté grand Eutychéen, & que saint Leon croioit encore estre infecté de cette Heresie, quoy qu'il eût fait son abjuration pour estre Archidiacre.

Le saint Pape eut grande raison de trouver que ce procedé estoit extrêmement injuste, & ce changement fait à contre-tems tres-pernicieux à l'Eglise, d'autant plus que cet Archidiacre Aëtius estoit un grand

homme de bien , tres-zelé Catholique, qui avoit toujous défendu avec beaucoup de fermeté son Patriarche Flavien, & qui venoit de servir tres-utilement l'Eglise au Concile de Calcedoine où il fut le premier des Secretaires, & dont il dressa tous les Actes. Aussi s'en plaignit-il amerement en plusieurs Lettres tres-fortes, qu'il écrivit sur ce sujet à l'Empereur, & à l'Imperatrice Pulcheria, à l'Evêque de Cos son Legat, au Patriarche même, en leur faisant voir l'injustice criante qu'on a faite de déposer d'une si grande Charge par un si indigne artifice, un si habile homme, irréprochable dans sa doctrine, & dans ses mœurs, de l'envoyer encore bien loin de Constantinople gouverner une petite Eglise, & de mettre en sa place un tres-méchant Eutychéen.

Mais enfin après toutes ces plaintes, il considéra qu'il n'y avoit aucun Canon qui défendît à un Evêque de faire Prestre un Archidiacre, quoy qu'on vît fort bien la malice d'Anatolius en cela. De plus, qu'encore que cet André, que l'on avoit mis en la place d'Aëtius, fût encore fort suspect d'Herésie, il n'en estoit pas toutefois convaincu. C'est pourquoy ce sage Pontife crut qu'il ne devoit pas presser

Qui non
inveniens
quod argue-
ret in fide,
quod impro-
baret in mo-
ribus, de je-
ctionem in-
nocentis, per
speciem ho-
noris imple-
vit, addens
illud inju-
riæ, ut eum
camerario
deputando,
quodã dam-
naret exilio.
S. Leo. Ep.

57. ad Marc.
Ut virum
Nestorianis
& Eutychia-
nis hæreti-
cis constan-
ter adversū
Aëtium Ar-
chidiaconē
sub honoris
specie degra-
daret dif-
pensationē
causæ & cē-

furæ Eccle-
fiasticæ , in
Andream
Eutychiani-
stam repen-
te transfer-
ret.

Ibid.

Filio no-
stro Aëtio
præsbytero
in suo mœ-
rore com-
patimur, &
cum in lo-
cum officii
ejus is fue-
rit ascitus
qui repro-
batione di-
gnus fuerat
judicatus,
non est du-
bium hanc
commuta-
tionem ad
Catholico-
rum injuriã
pctinere.
Sed patien-
ter interim
ista toleran-
da sunt, ne
mensuram

davantage Anatolius, qui ne paroissoit pas disposé à changer ce qu'il avoit fait, & que le plus expedient estoit de prendre patience, & de le tolerer, pour ne troubler pas la paix, en donnant lieu de croire qu'il excède son pouvoir, & qu'il veut entreprendre sur le droit que le Patriarche a de gouverner son Eglise. Car c'est précisément ce qu'il écrit à son Legat, auquel il avoit d'abord donné ordre de poursuivre vivement cette affaire. Voici comme il luy parle. *Nous portons tres-grande compassion à nostre cher-fils le Prestre Aëtius, & prenons part à sa douleur. Et comme on a donné son Archidiaconat à un autre qu'on avoit jugé auparavant tres-indigne de posséder aucun office dans l'Eglise, on ne peut douter que ce changement ne fasse grand tort aux Catholiques. Mais il le faut souffrir avec patience, de peur qu'il ne semble que nous voulions sortir des mesures que nous avons gardées jusqu'à maintenant, sans nous mêler du gouvernement d'autrui. Et pour Aëtius, il luy doit suffire d'avoir la faveur & la protection de nos Princes tres-clementes, ausquels nous l'avons si bien recommandé par nos dernieres Lettres, que nous ne doutons point qu'il ne doive avoir plus de part que jamais à leurs bonnes graces.*

Il ne fut nullement trompé dans son esperance. Car Dieu benissant cette gran-

de moderation, ces Princes en furent tellement touchés, qu'ils obligerent doucement Anatolius à satisfaire saint Leon, en rappelant Aëtius, & le rétablissant, non pas dans l'Archidiaconat, cela ne se pouvant faire puis qu'il estoit Prestre, mais dans la place qu'il devoit avoir en l'Eglise de Constantinople, & ordonnant à celui qu'il avoit fait Archidiacre, de quitter cette belle Charge, qu'il donna depuis à un autre. Ainsi saint Leon conserva la paix, en faisant voir par un procédé si sage & si modéré, qu'il ne vouloit pas toucher aux Privileges des Evêques, ni au plein droit que JESUS-CHRIST leur a donné de gouverner immédiatement leurs Eglises selon les Regles. Et c'est-là ce qu'il prend grand soin de faire connoître, parce que c'est principalement de cela que dépend la paix & le bon ordre du gouvernement. Nous en avons encore un bel exemple au sujet du mesme Anatolius.

Après le Concile de Calcedoine l'Empereur Leon qui avoit autant de zèle qu'on en peut avoir pour la Foy Catholique, tint fortement la main à ce que tout le monde s'y soumît, & qu'on obeît à la constitution du Pape Leon contenüe.

solidationis
foliæ videamur
excedere, cum
satis pro tempore
possit esse prædicto
quod clementissimorum
Principum favore
munitur, quibus eum
proximè. litteris meis
ita commendavi, ut apud
Religiosissimas mentes
gratiam ipsius augendam
non dubitem.

S. Lec. Ep.

88. *ad Iulian. Episc.*

Cœns. apud

Quesnel.

Ep. Anatol. ad Leon.

ex collect.

Rom. Hol-

sten.

Quod inter clericos quidam esse dicuntur qui adversariorum conivunt pravitati, & vasis iræ vasa misericordiam miscantur.

Ep. 76. ad Anatol.

In quâ inveniuntur Clerici quidam Hæreticorum sensui consonantes, & intra Catholicorum viscera assertionibus suis hæreticos adjuvantes.

Ep. 75. ad Leon.

Quibus investigandis & severitate

dans son Epistre à Flavien, & approuvée par ce Concile. Cela pourtant n'empêcha pas qu'il n'y eût encore certains Ecclesiastiques à Constantinople, qui se mêlant parmy les Catholiques, du nombre desquels ils se disoient estre, enseignoient une doctrine toute conforme en plusieurs points à celle des Heretiques, & demeurant toujourns en apparence dans l'Eglise, y portoient jusques dans ses entrailles le venin de leurs erreurs, & y souûtenoient leur parti par leurs méchantes propositions. Il y eût mesme parmy eux un Prêtre nommé Atticus plus insolent que tous les autres, qui eût la hardiesse & l'effronterie de monter en Chaire, & de prescher ses erreurs, & ces méchantes propositions condamnées par la constitution du Pape, & par le Concile de Calcedoine, ce qui estoit d'un grand scandale, & que neanmoins Anatolius, soit par malice, soit par negligence, dissimuloit, sans se mettre en peine d'y donner ordre pour empêcher un si grand mal.

Saint Leon qui fut averti de ce desordre, ne manqua pas d'en écrire plus d'une fois tres-fortement au Patriarche. Il luy fit entendre que cette conduite trop molle luy déplaisoit extrêmement; qu'il

devoit apporter plus de soin à découvrir ces dangereux esprits ; à les reprimer, & à les punir par une juste severité, jusque mesme à les retrancher du corps de l'Eglise, s'ils ne profitent d'une juste correction. Il luy remontre que c'est en vain que nous resistons à ceux qui sont hors de l'Eglise, si ceux qui sont dedans nous blessent dangereusement, en la personne de ceux qu'ils séduisent ; & que cette vigueur Sacerdotale qu'on demande dans un Evêque, doit rejeter bien loin cette lâche & pestilente patience, qui en pardonnant aux autres leurs pechez, ne se pardonne pas à elle-mesme. C'est ainsi qu'il s'exprime.

Mais quand il scût qu'on dissimuloit toujours, & qu'on souffroit encore les insolentes predications d'Atticus, il en reprit avec plus de force Anatolius ; protestant qu'il ne dissimuleroit plus luy-mesme, s'il continuoit à retenir plus longtemps un si méchant homme dans sa Communion au cas qu'il ne se corrige pas. Et ce qui est extrêmement considerable, il déclare qu'afin qu'on voie qu'il est véritablement converti, & qu'il veut sincèrement demeurer dans l'Eglise, il faut qu'il se dédise en Chaire, de tout ce qu'il a

congruâ
coarcentis
debet dili-
gentia tua
vigilanter
insistere, ita
ut his qui-
bus prodesse
non poterit
correctio,
non parcat
abscissio.

Nam super-
flue extra
Ecclesiam
positis resi-
stimus, si
ab his qui
intus sunt
in eis quos
decipiunt
vulnera-
mus, abji-
cienda pro-
fus pestifera
hæc à Sacer-
dotali vigo-
re patientia
est, quæ si-
bimet pec-
catis alio-
rum parcen-
do, non par-
cit. *S. Leon.*
76. ad *A-*
nat.

Ut scilicet
si correctum
se videri cu-
pit, & in
societate Ec-
clesiastica

permanere ,
de eo loco
unde contra
Catholicam
fidem mul-
ta differuit,
aperte nunc
ipſius ſci
prædicator
appareat, &
nihil Euty-
chiani dog-
matis præ-
termittat
quod non
manifeſta-
tione ſuæ
profeſſionis,
Chriſtiano
populo au-
diente, con-
firmet. S.

*Leo. Ep. 126.
ad Anat. ex
cod. M. S.
Card. Grim.
ap. Queſn.*

Si frater
meus Ana-
tolius cum
nimis beni-
gne parciſ-
ſenior inve-
nitur, di-
gnamini pro
ſiſte veſtrâ,
etiam iſtam
Eccleſiæ
præſtate me-
dicinam, ut
tales non
ſolum ab

prêché contre la Foy Catholique, & qu'il n'y ait pas une de ſes erreurs & de ſes méchantes propoſitions, qu'il ne condamne manifeſtement en plein Sermon, devant tout le peuple aſſemblé pour entendre ſa retractation.

Cela mit en mauvaiſe humeur Anato- lius, & il y fut bien plus encore, quand il apprit que ſaint Leon voyant qu'on ne ſe corrigeoit pas, s'étoit adreſſé à l'Empereur Leon, le priant qu'au cas que le Patriarche continuât d'agir trop molle- ment, en ſouffrant ces gens-là, il eût la bonté d'apporter luy-même le remede neceſſaire à l'Egliſe, en donnant ordre qu'ils ſoient chaffeſ non ſeulement de la Cle- ricature, mais auſſi de Conſtantinople, de peur qu'ils n'infectent le peuple de Dieu par leur contagion. Il ſalut ſur cela qu'Attricus, par l'ordre de cet Empereur, ſe dedît, & qu'il envoyât ſa profeſſion de Foy à ſaint Leon, qui l'ayant trouvée conceüe en termes ambigus la rejetta, déclarant qu'il ne la recevroit point, ſ'il n'y condamnoit en termes tres-clairs, & Eutychez & toutes ſes erreurs, conformé- ment à la définition du Concile de Cal- cedoine. Tout cela donc chagrina fort le Patriarche, mais comme il n'oſoit s'en prendre

prendre à l'Empereur : il déchargea tout son chagrin sur saint Leon, en se plaignant hautement, & par lettres, & par le Diacre Proterius qu'il luy envoya tout exprés pour cela, de ce qu'il entreprenoit sur ses Droits, en voulant gouverner son Eglise, dont le soin luy appartenoit, & que pourveu qu'il ne fît rien contre les Canons en la gouvernant, il en pouvoit user comme il luy plairoit, & qu'il n'étoit obligé de rendre conte de ses actions qu'à Dieu seul.

Il est vray que saint Cyprien dit à peu près la mesme chose avec un Concile d'Afrique en écrivant au Pape Estienne: Mais comme Anatolius agissoit contre les Canons, en souffrant qu'on enseignât, & qu'on prêchât l'Herésie dans son Eglise; c'estoit au Pape, qui doit avoir soin que l'on observe exactement les Canons dans toute l'Eglise, de l'avertir de son devoir, & de le reprendre s'il y manquoit. Or c'est ce qu'il fait admirablement en joignant à son zele une parfaite moderation. Car en répondant à ses plaintes, il luy dit qu'il ne blesse en aucune maniere ni ses droits, ni son honneur, puis qu'il n'a fait que l'avertir de ce qu'il avoit scû qui se passoit dans son Eglise, en luy laissant tout le

ordine clericatus, sed etiam ab urbe pellantur, &c.

Ep. 75. ad Leo.

Ep. 77. ad Anat.

Habentia Ecclesie administratione liberum voluntatis arbitrium, rationem actus sui Domino redditori.

Cypr. Epist. 71. ad Steph.

Neque in aliquo honorem tuum læsi, cui discutienda ea quæ ad me erant perla-ta commisi, ut scilicet Atticus presbyter quem talia

andere cognoveram, nisi perfecta se satisfactione purgasset, & non solum voce hæreticos, sed etiam propriæ manus subscriptione damnasset, à communionis gratia esset alienus.

S. Leo. Ep. 87. ad Anat.

pouvoir & tout le droit qu'il a d'examiner cette affaire, & luy faisant aussi sçavoir que cet Atticus qui avoit prêché l'Herésie, ne pouvoit estre retenu dans sa Communion, s'il ne condamnoit l'Herésie & les Heretiques, non seulement de vive voix, mais aussi par un écrit signé de sa main. Et c'est en cela mesme qu'il agit en Pape, en avertissant, comme Chef de tous les Pasteurs, un Evêque de son devoir, & luy laissant, pour garder l'ordre, le pouvoir de remedier par luy-mesme aux desordres qui se commettent dans son Diocèse.

C'est ce qu'il vouloit que l'on observât toujourns inviolablement, comme il l'écrit à ses Legats, dont il limite le pouvoir, de sorte qu'ils ne puissent jamais rien diminuer des Privileges, des Prerogatives, & des Droits des Evêques, ni leur oster du pouvoir qu'ils ont de gouverner eux seuls immediatement les Eglises que le saint Esprit a commises à leur soin. Et pour retenir les Legats dans ces justes bornes, il avertit les Metropolitains & les Evêques des Provinces, où s'étend la Legation, qu'elle ne peut préjudicier au droit & au pouvoir qu'ils ont de gouverner leurs Dioceses, sçachant

S. Leo. Ep. 52. ad Episc. per Illy. Ep. 84. ad Anast. Thes. sal.

bien que le vray moyen de conserver la paix & l'union dans l'Eglise, est de ne point troubler l'ordre de la Hierarchie, selon laquelle chacun doit garder son droit selon son rang.

C'est aussi ce qu'il fit entendre avec grand soin aux Evêques des Gaules, auxquels on avoit voulu faire accroire, au sujet de ce qui s'étoit passé entre luy & l'Evêque d'Arles, dequoy nous parlerons bien-tost, qu'il se vouloit attribuer la conduite, & le gouvernement de leurs Eglises. Il proteste au contraire qu'il n'employera jamais son autorité Pontificale que pour conserver leur Jurisdiction, sans souffrir qu'on y donne aucune atteinte qui trouble la paix. Il estoit même si exact en cela, que Theodore Evêque de Frejus l'ayant consulté sur quelques points de Doctrine, & de discipline touchant la penitence, il le reprend de ce qu'il s'est adressé à luy avant que d'avoir consulté sur cela son Metropolitan. *Ce que,* luy dit-il, *vous estiez obligé de faire pour garder l'ordre avant que de venir à moy :* Tant il étoit éloigné de vouloir diminuer les droits des autres, pour augmenter les siens, & de s'attribuer le pouvoir de gouverner immédiatement & sans garder l'ordre de la

*Epist. 89. ad
Episc. per
Provinc.
Viennens.*

*Sollicitudinis quidē
tuæ hic ordo esse de-
buerat, ut
cum Metro-
politano tuo
primitus de
eo quod
quærendum
videbatur
esse, confer-
res.*

*Epif. 91. ad
Theod. Epi-
rojal.*

Jurisdiction Hierarchique les Eglises particulieres.

On voit par-là qu'encore qu'il fût fort persuadé qu'il estoit à cause de sa Primauté le Juge principal de la Doctrine, auquel on doit s'adresser en dernière instance, il n'en estoit pas toutefois le seul juge, & que les Metropolitains & les Evêques avoient aussi droit d'en juger, dans leurs Provinces & dans leurs Diocèses. C'est ce qu'il fit bien voir au sujet du jugement que le Patriarche Flavien avoit rendu contre Eutychez, en condamnant sa méchante doctrine. Il se plaignit bien à la vérité de ce qu'on ne luy avoit rien écrit de l'affaire dont il s'agissoit, & qui faisoit tant de bruit à Constantinople : mais quand il eût appris comment tout s'y estoit passé, bien loin de trouver mauvais que le Patriarche avec les Evêques qu'il avoit assemblez, eût jugé de la Doctrine de ce vieux Moine insensé, qu'au contraire il l'en loua fort, & déclara même qu'il n'étoit nullement nécessaire d'assembler un Concile pour en porter un nouveau jugement, puis que les Dogmes d'Eutychez, comme Flavien l'avoit remarqué, estoient condamnés dans les anciens Conciles.

Il fit bien plus. Car après avoir fait cette admirable Epistre à Flavien, où sa doctrine Catholique touchant le Mystere de l'Incarnation est si solidement & si clairement exposée, ne s'en voulant pas fier à luy-mesme, il l'envoya aux Evêques des Gaules, & à ceux de la Province de Milan, afin d'avoir leur sentiment sur la doctrine contenuë dans cette Epistre, avant qu'il la donnât à ses Legats pour la porter au Concile de Calcedoine. Elle fut leuë & approuvée dans leurs Synodes, comme estant tres-conforme à la tradition de leurs Eglises, & quoy qu'il n'eût reçu leur réponse que long-temps après le Concile, parce qu'ils ne purent si-tost s'assembler à cause de l'irruption des Barbares, il ne laissa pas de l'envoyer en Orient, afin que l'on y vît le jugement que les Evêques d'Occident faisoient de sa Doctrine.

Mais s'il apportoit tant de soin à faire jouïr les Evêques de leurs Privilèges & de leurs droits : il n'avoit pas moins de zele & de fermeté pour maintenir ceux du S. Siege & de sa Primauté, comme il parut avec beaucoup d'éclat en ce grand différend qu'il eut avec saint Hilaire Archevêque d'Arles, & duquel il faut maintenant que je parle pour éclaircir cette importan-

*Ep. Cereii
Salonii ad
S. Leon. post
Ep. 98. Ep.
Synod. Ra-
venni & E-
pisco. Gallo-
rum ad Leon.
post Ep. 51.*

*Epist. 121.
ex cod. M.
S. Card.
Grima. ap.
Quesnell.*

430 HISTOIRE DU PONTIFICAT
te affaire dont voici l'état & le succez.

Epist. Zo-
ximi ap. Ba-
ron. ann. 417
n. 52.
S. Leo. Ep.
89.

Honorat.
Massil. in
vit. S. Hi-
lar. Arcl.

Il y avoit eu fort long-temps de grandes contestations entre les Archevêques d'Arles & de Vienne, touchant le droit de Metropolitain, que chacun d'eux pretendoit avoir l'un sur l'autre. Et quoy que le Pape Zozime eût revoqué la Sentence qu'il avoit donnée en faveur de Patrocle Archevêque d'Arles, luy pourtant & ses Successeurs ne laisserent pas de se maintenir en possession de ce droit qu'on leur avoit attribué. Hilaire qui de Moine de Lerins avoit esté fait Archevêque d'Arles, visitant, accompagné de saint Germain Evêque d'Auxerre, la Province de Vienne, qu'il croioit estre de sa dépendance, avoit fait dans un Synode Provincial, le procez à un Evêque nommé Celidonius, qu'on disoit avoir épousé une veuve, & condamné un homme à mort, avant que d'estre Evêque, & sur la déposition des témoins qui luy soutinrent ces deux faits, il l'avoit privé de son Evêché suivant les Canons.

Celidonius qui disoit toujourns qu'il n'y avoit rien de plus faux que ces témoignages sur lesquels on l'avoit condamné, appella de ce jugement au Pape, auquel il s'alla presenter avec les témoins qui dépo-

soient en sa faveur. Hilaire fut aussi à Rome, pour y soutenir le jugement qu'il avoit rendu. Là-dessus saint Leon assemble son Concile. Les deux Evêques y comparurent & dirent tout ce qu'ils voulurent. Celidonius produisit ses témoins qui furent ouïs en presence d'Hilaire; & après qu'on eût bien examiné ces témoignages, il parut manifestement que Celidonius avoit esté mal condamné. Car Hilaire qui estoit là present, & qui eut la liberté de dire tout ce qu'il luy plût en presence de Celidonius, ne put jamais rien opposer à de si évidentes preuves. Et comme il s'embarraffoit luy-mesme dans ses réponses, & qu'il ne pouvoit plus rien dire de raisonnable devant tant d'Evêques qui l'écou-toient, il s'emporta terriblement, & se mit à dire avec beaucoup d'insolence, des choses qu'un laïque mesme n'oseroit prononcer, & qu'aucun Evêque ne pourroit ouïr sans s'émouvoir.

Saint Leon néanmoins l'écoula toujours avec une incroyable patience, sans rien répartir, *parce que, dit-il, nous ne voulions pas aigrir le mal qu'il se faisoit à luy-mesme; en recevant par ses insolentes paroles tant de blessures dans son ame, & l'ayant reçu comme nostre frere, nous tâchions de l'adoucir en ne luy disant rien, plutôt que de le con-*

Se injuste
sacerdotio
fuisse de-
jectum, ma-
nifesta re-
sistum res-
ponzione,
ipso etiam
præsentè
monstrave-
rat. S. Leo.
Ep. 89.

Ita ut quod
Hilarius no-
biscum possit
opponere,
non haberet
quamvis ip-
se se suis
responsioni-
bus innoda-
ret.

Ad ea se oc-
cultæ cordis
ipsius trans-
tulerunt,
quæ nullus
laïcorum di-
cere, nullus
sacerdotum
posset audi-
re.

Nolebamus
etenim ea il-
li exacerba-

re vulnera,
quæ suæ a-
nimæ inso-
lētibus sub-
inde fermo-
nibus inflig-
gatur, &c.

Qui meriti
sui conficius,
cum quære-
retur ad cau-
sam, turpi
fugâ se cre-
didit subtra-
hendum.

Ita suæ vos
cupiens sub-
dere pote-
stati, ut se
beato Apo-
stolo Petri
non patia-
tur esse sub-
ditum.

trister en l'interrompant. Enfin comme après tout cela il vit fort bien qu'il alloit estre condamné, & qu'on le cherchoit pour l'amener au Concile, & pour y recevoir son jugement, il s'enfuit de Rome, & se retira dans les Gaules. Et c'est ce qui fit dire à saint Leon, qu'Hilaire vouloit tellement soumettre les autres à sa puissance, qu'il ne fût nullement soumis à celle de saint Pierre.

Ce ne fut pas là tout. Car en mesme temps le Pape reçut les plaintes de l'Evêque Projectus, & des Citoyens de sa Ville Episcopale, accompagnées d'une attestation authentique signée de leur main, par laquelle ils prouvoient ce qui estoit de notoriété publique, & dont on ne pouvoit douter, qu'Hilaire ayant sçû que cet Evêque estoit malade, avoit mis & consacré un autre Evêque en sa place, sans aucune élection canonique, & sans attendre quelle seroit l'issue de cette maladie, comme s'il n'eût pas esté permis à l'Evêque Projectus d'estre malade. En quoy toutes les plus saintes Regles de l'Eglise avoient esté manifestement violées.

Voila ce que dit saint Leon dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet aux Evêques de la Province de Vienne, ausquels il en-
voye

voye toute la procedure, & tous les Actes de ce jugement. Surquoy je diray franchement que je ne vois pas bien comment un Ecrivain de nostre temps a pû entreprendre de justifier, contre ce que rapporte 'saint Leon, le procedé d'Hilaire, sur ce qu'en a dit Honorat de Marseille en faisant son Panegyrique au lieu de sa vie. Car il ne s'agit pas icy des rapports qu'on a faits à saint Leon, en quoy, comme le dit cet Auteur, il pourroit avoir esté trompé. Mais il s'agit de ce qu'il assure qui se fit, & qui se dit en sa presence, & qu'Honorat qui n'estoit point à Rome, n'a pû voir. A qui croire des deux? Il faudroit donc donner le démenti à saint Leon, & dire qu'il a pris plaisir à nous tromper, & à calomnier Hilaire en nous faisant accroire tout le contraire de ce qui s'est fait en sa presence, & c'est à mon avis ce que personne ne dira jamais.

Ce fut donc avec justice qu'il condamna le procedé d'Hilaire, en rétablissant les deux Evêques dans leurs Sieges, & en le privant du droit de Metropolitain, pour le punir du mépris qu'il avoit fait de l'autorité du saint Siege contre les Canons de Sardique, & contre l'usage des appellations au Pape, qu'il n'avoit pas voulu re-

*P. Quesnel.
dissert. Apologet. pro S.
Hilar. Archiepisc.
lat. Episc.*

*S. Leo. Ep.
89. ad Episc.
prov. Vienn.*

*Per Apostolicam sedem
per diversarum, quem
admodum
vetus con-*

fuetudo potest
cebat , appellationem
causarum ,
aut retractata aut confirmata esse
judicia.

Ibid.

Post. Ep.

107.

Ep. 109.

connoistre pour son Juge. Mais comme saint Leon estoit genereux , il rendit quelque temps après , à la priere des Evêques de la Province d'Arles , une partie de ce droit à Revennius successeur d'Hilaire , en partageant les Eglises entre cet Archevêque , & celui de Vienne. C'est ainsi que ce saint Pontife faisoit valoir avec autant de force les droits de sa Primauté , qu'il avoit de justice & de bonté pour maintenir ceux des Evêques , sans jamais rien entreprendre ni par luy , ni par ses Legats , sur le gouvernement immediat de leurs Eglises.

Il fit encore plusieurs tres-belles Ordonnances pour le Spirituel , & pour la Police Ecclesiastique , entre lesquelles il y en a deux qui luy sont tres-particulieres , & que je veux brièvement éclaircir. La premiere est touchant la Penitence , qui , à la reserve de certains grands crimes publics & scandaleux , comme l'idolatrie , l'homicide , & l'adultere , qui devoient estre expiez par la penitence publique , se faisoit de son temps comme elle se fait aujourd'huy par la Confession secrete & auriculaire , qu'on doit faire en particulier à un Prestre qui a le pouvoir d'entendre , & d'absoudre le penitent. Mais certains

faux zelez n'étant pas contents de la pratique ordonnée dans l'Eglise, pour recevoir la grace de reconciliation, renouvelloient l'abus qui fit un si grand scandale à Constantinople du temps du Patriarche Nectarius, & sous couleur d'une plus grande humilité, vouloient, soit de leur plein gré, soit par le conseil, ou même par l'ordre de leur Confesseur indiscret, que la Confession de tous leurs pechez en détail, qu'ils donnoient par écrit pour la publier, fût renduë publique, de secrete qu'elle doit estre.

Le Penitencier de Constantinople, qui avoit fait commettre cette faute à une Dame de qualité, en fut justement puni par Nectarius, qui ensuite abolit non pas la Confession, comme l'ont écrit faussement Socrate & Sozomene, tous deux Novatiens, & consequemment ennemis de la Penitence, mais cet abus qui s'étoit glissé dans l'administration du Sacrement de Penitence. Les saints Peres, & singulièrement saint Chrysofome, ont souvent prêché contre cette Confession qu'ils appellent theatrale, & qui nonobstant la defense de Nectarius se faisoit encore quelquefois au peuple, auquel on lisoit, comme dans un Prône, la Confession du pe-

nitent, au lieu qu'elle se doit faire à Dieu, en la personne de son Ministre qui le représente, & agit en son nom.

Cependant saint Leon apprit que cette fausse & pernicieuse devotion se pratiquoit encore de son temps, en certaines Provinces d'Italie, où quelques-uns faisoient cette Confession publique & theatrale, ce qui caufoit beaucoup de scandale, & détournoit même plusieurs du Sacrement de Penitence. C'est pourquoy il en écrivit en termes tres forts aux Evêques de ces Provinces, & leur défendit tres-expressément de plus tolerer un si pernicieux abus. Et voicy comme il parle. *For-donne que l'on abolisse entierement la coustume que quelques-uns, comme je l'apprens, ont eu la présomption d'introduire, contre la regle Apostolique, en usurpant un pouvoir qu'ils n'ont pas, & qu'il ne soit plus du tout permis de publier une Confession par écrit, de toutes les especes de pechez que l'on a commis. Car il suffit de les faire connoistre au seul Prestre par une Confession secreete. Puis il ajoûte, qu'on se défasse d'une coustume si insoutenable; de peur que plusieurs ne soient détournez de recourir au remede de la Penitence. Ce qu'il y a de tres-remarquable en cecy, est que saint Leon nous assurant que cette sorte de Confession publique est contre la Regle Apostolique, nous fait en-*

Illam etiã
contra Apo-
stolicam Re-
gulam præ-
sumptionẽ,
quam nuper
agnovi à
quibusdam
illicita usur-
patione cõ-
miti, mo-
dis omnibus
constituo
submoveri,
ne videlicet
de singulo-
rum pecca-
torum gene-
re libello
scripta pro-
fessio publi-

tendre clairement par là que la Confession auriculaire qu'il veut estre seule en usage dans l'Eglise, nous est aussi venuë de la tradition Apostolique.

La seconde Ordonnance de saint Leon qu'il nous faut éclaircir, est celle que le Livre des Pontifes Romains nous apprend qu'il fit touchant l'âge que les Religieuses doivent avoir pour faire Profession, voycy comme en parle ce Livre. *Il ordonna qu'une Religieuse ne pourroit recevoir le voile beni, qu'après qu'elle auroit passé quarante ans dans la virginité.* Pour bien entendre cecy, il faut remarquer qu'il y avoit dans ces premiers siècles de l'Eglise deux sortes de vierges consacrées à Dieu. Les unes qui se devoïoient en particulier à son service, en luy promettant de garder virginité, & prenant un habit modeste de couleur noire & brune, qui les distinguoit de celles qui ne renonçant pas au monde, comme elles, y demeuroient en liberté de prendre le parti du mariage. Les autres qui faisoient cette mesme Profession d'une maniere solennelle, en grande ceremonie, en recevant de la main de l'Evêque, ou du Prêtre qu'il auroit commis pour cette fonction, le sacré voile, aux jours des plus grandes solennitez; en presence du peu-

cetur : cum reatus conscientiarum sufficiat solis sacerdotibus indicati confessione secreta.

Removeatur tam improbabilis consuetudo, ne multi à pœnitentiæ remediis accantur. S. Leo. Ep. 80. ad univers. Episc. per Campan. picen & lann.

Statuit ut monacha nō acciperet velaminis capitibus benedictionem, nisi probata fuerit in virginitate quadraginta annis.

Hierony. ad Marcel. de Laud. Afel. ad Gaudent. de educ. pœcat.

Id. ad Demetriad. ad Sabinian. Optat. l. 2.

Ambros.
Exhort. ad
virg.

De virgin.
veland. vit.
S. Germ. c.
20. de S. Ge-
noves.

Gelas. Ep.
9. ad Episc.

scil. Lucan.
& Brutior.

Cyprian.
l. 1. Ep. 11.

Greg. Na-
zian. orat.

20.

Ambros. l. 1.
de virginib.

& ad virg.
laps. c. 7.

Poss. vit. S.
Aug. c. ult.

Sozom. l. 8.
6. 23.

Constitut.
Apost. l. 6.

c. 17.
Epiph. in

expos. f. 1.
Conc. Carth.

4. Can. 12.

ple ; devant les Autels ; & que les unes & les autres estoient obligées de garder leur promesse & leur vœu , sur peine de se rendre coupables d'un tres-grand crime , qu'il faudroit qu'elles expiaissent , selon la rigueur des Canons , par une longue & rude penitence.

Il y a une infinité d'exemples de ces deux Professions , qui se faisoient , ou dans le monde , chacune demeurant dans sa maison en un appartement separé de celuy des hommes , & sous l'obeissance d'une Superieure qui veilloit sur leur conduite ; ou dans les Monasteres , qui furent bâtis pour les veuves , & pour les filles , aussi bien que pour les hommes , dans le quatrième siecle , après que saint Antoine eut le premier de tous institué la vie Monastique , & reguliere en communauté dans les Cloîtres. Et de plus il faut observer qu'entre ces veuves & ces filles consacrées à Dieu hors des Monasteres , il y en avoit quelques-unes , qui pour leur merite particulier , & reconnu par une longue épreuve , estoient élevées à la dignité de Diaconesse.

Car on sçait que comme les Apôtres ordonnerent des Diacres pour servir les Prêtres au saint Autel , & pour avoir soin de

distribuer fidèlement aux pauvres les aumônes qu'on avoit recueillies de la charité des fidelles ; ils firent aussi élire des Diaconesses , qui sans avoir aucune part au Sacrement de l'Ordre , n'avoient point d'autre charge que de prendre un soin particulier des personnes de leur sexe , & de leur rendre certains services qu'elles ne pouvoient en bien-séance recevoir des hommes. Et quoy qu'on appellât plus ordinairement les veuves à cette fonction , il y eût néanmoins souvent des Vierges consacrées à Dieu qui furent aussi Diaconesses ; & l'on a veu dans cette Histoire que l'Imperatrice Eudocia , & l'Eunuque Chrysaphius , avoient comploté pour faire en sorte que le Patriarche Flavien fit Diaconesse Pulcheria , qu'on sçait avoir conservé sa virginité toujours inviolable, mesme dans le mariage jusqu'à la mort.

Quant à ce qui regarde l'âge nécessaire pour toutes ces Professions , celle de Diaconesses , soit veuves , soit vierges , ne se faisoit dans les premiers siècles qu'à l'âge de soixante ans , en recevant avec le voile qui leur estoit propre , la benediction de l'Evêque , par l'imposition des mains , qui n'étoit à leur égard qu'une simple cérémonie , sans qu'elles reçussent par-là le

*Epiph. ha-
ref. 79.*

*Tertul. de
vel. virgin.*

*Constit. A-
post. l. 8. c.
19.*

Sacrement de l'Ordre. Mais depuis on se relâcha de cette rigueur, & l'on commença peu à peu à n'exiger plus un âge si avancé, ce qui paroît encore dans l'exemple de Pulcheria, que Flavien fit avertir de ne pas venir à l'Eglise, où il eut esté obligé de l'ordonner Diaconesse, comme il l'avoit promis, quoy qu'elle n'approchât pas encore de cet âge, puis qu'elle n'avoit alors qu'environ quarante-cinq ans. C'est pourquoy le Concile de Calcedoine qui se tint sous cette Princesse, voulant établir sur cela une Regle certaine, reduisit à quarante ans ces soixante, que les Diaconesses devoient avoir selon leur premiere Institution.

Canon. 15.

La Profession solennelle des vierges non Diaconesses, fut réglée par le troisième Concile de Carthage, à l'âge de vingt-cinq ans, celle des jeunes veuves qui se consacroient à Dieu se faisoit beaucoup plutôt; l'âge nubile fixé à douze ans, suffisoit pour la Profession simple & particuliere des vierges Religieuses. Saint Basile ne veut pas qu'elle soit valide avant l'âge de seize ans accomplis, & c'est ce que le Concile de Trente a réglé pour l'un & pour l'autre sexe, & pour la Profession tant solennelle que particuliere.

Can. 4.

Ambros. l. 3.

de virginib.

Basil. l. 2.

Deux

Deux des plus sçavans hommes de nôtre temps, le Pere Thomassin de l'Illustre Congregation de l'Oratoire, & Monsieur Ferrant, ont traité tres-doctement cette matiere, l'un dans son grand Ouvrage de la Discipline de l'Eglise, & l'autre dans sa réponse à l'Apologiste du Calvinisme; mais ils ne s'accordent pas en toutes choses. Car Monsieur Ferrant qui combat de toute sa force en cet endroit le Pere Thomassin, croit qu'il se trompe particulièrement en ces deux chefs, l'un qu'il distingue ces deux sortes de Professions dont nous avons parlé, & luy ne veut que la solennelle qui se fait en prenant le voile; & l'autre que ce sçavant Pere pretend qu'une vierge consacrée à Dieu pouvoit faire successivement ces deux Professions, la premiere à douze ans, & la seconde à ving-cinq ans, & mesme plutôt en cas de necessité, comme le déclare le deuxiême Concile de Mileve.

Je croy que Monsieur Ferrant voudra bien que je suive un aussi bel exemple que le sien, & que comme il attaque le Pere Thomassin, en parlant neanmoins de luy comme d'un sçavant homme, je prenne aussi la liberté de le défendre icy en très-peu de mots, contre Monsieur Ferrant,

K k k

*Part. 1. ch.
50. 51. 52. 53.*

Chap. 1.

Can. 26.

que je reconnois estre un tres-habile homme. Je croy donc que ce sçavant Pere a raison dans ces deux points qu'il a fort bien prouvés, & pour lesquels il ne faut point maintenant d'autre preuve que les deux Decretales, l'une du Pape Innocent I. & l'autre de saint Leon, où elles sont distinctement & tres-clairement exprimées; *les vierges qui ont choisi JESUS-CHRIST pour Epoux, dit le Pape Innocent, & qui ont meritè de recevoir le voile de la main de l'Evêque, si elles se marient après cela, &c. Voila la Profession solennelle que veut Monsieur Ferrant, & voicy l'autre immediatement après, mais celles qui n'ont pas encore reçu le voile, & qui ont promis de garder toujourns leur virginité, si elles se marient doivent estre mises en penitence, parce qu'elles ont violé la promesse qu'elles ont faite à Dieu.*

*Epist. ad
Victric. Ro-
tho. cap. 12.*

6. 13.

*Puella que
non coactz
parentum
imperio, sed
spontaneo
judicio vir-
ginitatis
propositū,
atque habi-
tum susce-
perunt, si*

Saint Leon dans sa Decretale contenuë dans son Epistre à Rusticus Evêque de Narbonne, distingue aussi clairement ces deux differentes Professions: *si les filles, dit-il, qui n'étant pas violentées par leurs parens, & de leur plein gré ont pris l'habit, & ont fait le vœu de virginité se marient, elles faussent la foy qu'elles ont promise à Dieu, encore qu'elles n'ayent pas reçu la grace de la Consécration.* Monsieur Ferrant avouë de bonne foy que ces deux Decretales font voir qu'une fille pouvoit estre consacrée

à Dieu par le vœu de virginité, bien qu'elle n'eût pas reçu le voile, mais il croit que cela n'avoit lieu que dans le cas de nécessité, & que pour l'ordinaire les filles ne faisoient Profession qu'en recevant le voile. Et il fonde son sentiment sur ce que le Concile second de Milève dit, que nonobstant ce qui avoit esté décidé dans le troisiéme de Carthage de l'âge de ving-cinq ans, pour la reception du voile, les Evêques pourront le donner aux filles si leur virginité est en danger, par la brigue des Grands qui les demandent en mariage, ou lors qu'elles craignent de mourir avant la reception du voile. Mais qui ne voit qu'il ne s'agit là nullement de la simple Profession sans voile, mais seulement de la solennelle qu'on peut accorder en donnant le voile en cas de nécessité avant l'âge de ving-cinq ans; ainsi le sentiment de Monsieur Ferrant n'étant point du tout appuié de ce Concile, qui ne dit rien qui approche de ce qu'il prétend, on n'est nullement obligé de s'y soumettre.

Pour la seconde chose que dit le Pere Thomassin, sçavoir qu'une mesme fille pouvoit faire les deux Professions, elle est encore manifestement exprimée dans la Decretale de saint Leon en ces termes tres-clairs. *Les filles qui ont pris l'habit & fait leur vœu, sont infidelles & prevaricatrices si elles se marient,*

postea nuptias eligunt prævaricantur, & si cōsecratio non accessit.

S. Leo. Ep. 92. ad Rustic. Narbon.

c. 12 ad inquisit. 15.

Pag. 37.

quoy qu'elles n'ayent pas encore reçu la grace de la consécration. Voila la Profession qu'on fait en recevant le voile, de laquelle, ajoute saint Leon, elles n'eussent pas esté privées si elles fussent demeurées fermes & constantes dans leur vocation.

Cujus utique non fraudarentur munere si in proposito permanerent.

Devotis Deo virginibus nisi aut in Episcopiorum, &c.

Sacrum minime velamen imponant Episcopi, nisi forsitan gravi languore correptis, ne sine hoc munere de saeculo exeant implorantibus non negetur.

Gelas. Ep. ad Episc.

Elles pouvoient donc après la premiere Profession estre admise à la seconde. Qu'y a-t'il de plus évident que cela? Et le Pape Gelase ne le fait-il pas assez clairement connoître, quand il ne veut pas que l'Evêque donne qu'à certains jours solennels le voile sacré aux vierges dévouées à Dieu, voila leurs premiers vœux, si ce n'est, dit-il, qu'étant fort malades, elles le demandent instamment, de peur de mourir avant que d'avoir reçu cette grace. Ainsi Monsieur Ferrant me permettra s'il luy plaist de conclure, avec toute l'estime que je fais de son sçavoir, que le celebre adversaire qu'il combat dans ces deux points, a tout le droit de son côté; & de-là j'inferer que les deux sortes de Professions que font les Jesuites, & qui leur sont particulieres, l'une simple après deux ans de Noviciat, & l'autre solennelle bien longtemps après, sont tres-bien fondées sur un usage reçu dans l'ancienne Eglise, comme nous l'apprenons de la Decretale de S. Leon.

Cela estant éclairci de la sorte , il est maintenant aisé d'expliquer la Constitution du même S. Pape touchant la Profession solennelle des Religieuses , qui selon luy ne se doit faire en recevant le voile beni , qu'à l'âge de quarante ans. Car il faut dire ou que cela se doit entendre des vierges Diaconesses , conformément au Canon du Concile de Calcedoine , ou si l'on veut que tout cela s'étende sur toutes les autres , parce qu'il n'y avoit que tres-peu de vierges Diaconesses , il faudra qu'on avouë franchement que saint Leon trouva qu'un pareil Reglement estoit necessaire en son temps , pour remedier à quelques abus qui s'étoient pû glisser dans ces Professions solennelles trop precipitées , & pour empêcher qu'on n'ôtât aux filles la liberté qu'elles doivent avoir de disposer pleinement d'elles-mesmes pour tout le reste de leur vie. Car enfin quoy que leurs vœux simples & particuliers les liassent , & fussent irrevocables de leur costé , sans qu'elles pussent s'en dédire comme il leur plairoit : ils ne l'étoient pas néanmoins du costé de ceux qui avoient le pouvoir de les en dispenser en certains cas , pour de bonnes raisons.

Au reste ce qui donne lieu de croire que

cette Constitution de saint Leon se doit entendre de toutes les Religieuses, pour les raisons que j'ay marquées, est celle que fit publier en mesme temps l'Empereur Majorien, Prince d'un tres-rare merite, & dont l'Empire Romain, qui alloit devenir la proye des Barbares, n'étoit pas digne. Il y avoit près de deux ans que ce grand homme, après qu'on eût depouillé de l'Empire Avitus, avoit esté mis en sa place sur le Trône, du consentement du peuple, du Senat, & de la milice, lors qu'il fit cette celebre Constitution, par laquelle il défendit que de jeunes filles que leurs parens faisoient entrer dans des Monasteres, pour les sacrifier à la fortune de leurs autres enfans, reçussent le voile par une solennelle Consecration, avant l'âge de quarante ans. Il y a bien de l'apparence que comme il y alloit en cela du bien de l'Eglise & de l'Etat, le Pape voulut pourvoir à ce desordre par sa Constitution pour l'interest de l'Eglise, & que l'Empereur agissant de concert avec saint Leon y pourvût aussi par la sienne, pour le bien public, & pour l'interest de l'Etat. Ainsi les Papes ont toujourns jugé que les Princes pouvoient faire des Loix & des Reglemens, touchant mesme les choses

Constitui-
mus filias
quas pater
materve à
seculari per-
mixtione
transitas,
Christi fidei
servare præ-
cepta conti-
nuatâ virgi-
nitate cen-
suerint, in
beatæ vitæ
proposito
permanen-
tes, non an-
te suscepto
honorato
capitis vela-
mine conse-
crari, quam
quadraginta
annos ætatis

qui concernent l'Eglise, les Ecclesiastiques, & les Communautéz Religieuses, quand le public & l'Etat, auquel ils sont obligez de pourvoir, y a de l'interest. Il y en a une infinité de semblables dans les Nouvelles de Justinien, & des autres Empereurs, & dans les Capitulaires de nos Rois qui n'entreprennent pas pour cela sur les droits de l'Eglise, dont au contraire ils appuient par ce moyen, les Canons & la discipline.

Voila comment saint Leon employoit l'autorité souveraine des Empereurs, pour soutenir les Ordonnances Ecclesiastiques par les leurs, comme il fit encore en une autre occasion, où il s'agissoit du bien temporel des Eglises.

Il est certain que dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, les Evêques avoient l'administration, & l'entiere disposition de tous les biens, non-seulement de leur Eglise Cathedrale, mais aussi de toutes celles de leur Diocese, pour en faire une juste distribution aux pauvres, & à leur Clergé, après en avoir pris autant qu'il leur en falloit pour l'honneste entretien de leur maison, sans qu'il leur fût permis d'en donner rien à leurs parens, s'ils n'étoient pauvres. Mais comme ils ne pou-

emensæ ra-
libus infulis
inoffensa
meruerint
observatio-
ne decorari.
*Majori.No-
vel. 8.*

*Conc. An-
tioc. c. 24^e
25.*

voient fournir par eux-mêmes à tous ces soins; il falut des Officiers qui s'en chargeassent, & ceux-cy furent en Occident les Archidiacres qui gardoient le Thresor de l'Eglise, & faisoient les distributions, & en Orient, outre ceux-cy, les Prestres œconomes, qui estoient les receveurs des revenus, & des oblations, dont ils rendoient leurs contes à l'Evêque, & à ceux qu'il commettoit pour les oüir.

Concil. Calceded. Act. 9.

Et parce que certains Evêques, pour s'estre voulu retenir l'administration immediate de ces biens, s'étoient rendus suspects, & avoient mesme esté accusez de dissipation, comme le fut Ibas Evêque d'Edeffe au Concile de Calcedoine, les Peres ordonnerent que toutes les Eglises auroient desormais du moins un œconome, qui rendroit ses contes à l'Evêque. Mais comme il arriva qu'il se fît en quelques Eglises de grandes dissipations, soit par la malversation & l'infidelité des œconomes, soit par la negligence, ou mesme par la collusion de quelques Evêques, qui s'entendoient avec eux, & qu'il y eût ensuite de grands murmures du côté des pauvres, & de grandes plaintes des Ecclesiastiques qui se trouvoient mal partagez, & accusoient d'infidelité les œconomes

nomes & leurs complices; il se fit aussi là-dessus de fâcheux procès qui ne se pouvoient poursuivre qu'au grand scandale de l'Eglise. Et parce qu'ils estoient entre des Ecclesiastiques qui ne pouvoient estre Juges & parties, & qu'il s'agissoit en cela du temporel de l'Eglise, duquel les Princes doivent estre les conservateurs; les Officiers de l'Empereur en voulurent prendre connoissance.

Et c'est ce qui fit faire à saint Gregoire de Nazianze une action que l'on ne peut assez louer. Ayant esté fait Patriarche de Constantinople, il se trouva qu'il s'estoit fait une effroyable dissipation des thresors inestimables, & des immenses revenus qu'avoit cette Eglise la plus riche de l'Orient. Il chercha les livres des comptes de ses Predecesseurs, & s'informa exactement des Oeconomies, & des Thresoriers de son Eglise, pour apprendre d'eux ce qu'estoient devenus tant de biens qui ne se trouvoient plus, & l'employ qu'on en avoit fait. Mais comme il vit qu'on ne le pouvoit satisfaire, il en demeura là, & supprima tout sans vouloir suivre le conseil de ceux qui estoient d'avis qu'il poussât vivement la chose, pour faire restituer ce qu'on avoit volé à son E-

Acquievi
nec licet
multi viri a-
liter mone-
rent, exte-
rum in my-
sterii pro-
brum vocan-
dum censui.
*Greg. Naz.
Carm. de vit.
sua.*

glise. Je n'en ^{voyez} voulut rien faire, dit-il, de peur de découvrir la honte des Ecclesiastiques devant un Tribunal étranger qui jugeroit de cette affaire. Mais comme tout le monde ne ressembloit pas à ce grand Saint, il y en eut, qui trouvant que ces Oeconomes, dont plusieurs Ecclesiastiques n'estoient pas contens, s'acquittoient fort mal de leur charge, en portèrent leurs plaintes aux Juges seculiers, qui se mirent en possession de juger de ces sortes d'affaires, & d'examiner les comptes des Oeconomes des Eglises.

Illud etiam
huic Episto-
lae rationa-
biliter credi-
di copulan-
dum, ut de
eo quod pie-
tatem ves-
tram priori-
bus petiti-
teris depre-
carer, ut Oe-
conomos
Constantin.
Ecclesiæ no-
vo exemplo,
& præcipue
pietatis ves-
træ tempo-
ribus, à pu-
blicis judi-
ciis non si-

C'est ce qui estoit en usage à Constantinople du temps de saint Leon, qui croyant que cela choquoit les libertez de l'Eglise, en écrivit à l'Empereur Marcien en ces termes : *Jay cru aussi que je devois ajoûter à ma lettre ce point, sur lequel j'ay déjà fait de tres humbles remonstres à vostre Majesté, & la supplier tres-humblement de ne plus souffrir que les Oeconomes de l'Eglise de Constantinople, soient traduits de son temps devant les Juges seculiers, & d'empescher qu'on ne fasse plus cette injure à tout l'Ordre Ecclesiastique; mais d'ordonner que selon l'ancienne coûtume, les comptes de ces Administrateurs soient examinez par les Juges établis de l'Eglise.* Il pretendoit que pour conserver les droits de l'Eglise, l'Evêque fût le Juge de ces sortes de differends, ou s'il estoit suspect,

qu'on s'adressât selon les Canons d'Antioche au Métropolitain, & après luy au Concile Provincial. Nous ne voyons pas qu'il ait rien obtenu de ce qu'il pretendoit en cela de l'Empereur; & il y a de l'apparence que les choses sont toujours demeurées depuis ce temps-là, à peu près en l'état où elles sont encore aujourd'huy à cet égard.

Quoy qu'il en soit, on voit en cela comme en toutes les choses que nous avons racontées jusqu'à maintenant, le grand zele que saint Leon eut toujours de maintenir la discipline & les droits de l'Eglise, durant son Pontificat de vingt & un an, après lesquels il mourut saintement à Rome, avec la gloire d'avoir esté le plus grand Pape que l'Eglise eut encore eu depuis saint Pierre. Et je puis ajoûter à cet éloge pour le rendre accompli en deux mots, qu'il a laissé à tous ses successeurs la vraye idée de ce qu'ils doivent estre, en suivant la conduite de cet admirable Pontife, qui gouverna le vaisseau de saint Pierre avec tant de force & d'adresse dans les horribles tempestes qu'exciterent de son temps les plus furieux de tous les Hérétiques; qu'il le conduisit enfin victorieux des vents & de la mer, au port d'une heureuse tranquillité, en laissant la paix generale dans toute l'Eglise, quand il alla rece-

natis auditi,
& hanc quoque injuriã à sacris removeatis Ordinibus, sed rationes Ecclesiæ secundum traditum morem, Sacerdotali examine jubentis inquiri.
S. Leo Ep. ex codice ms. Card. Grimani.

452 HISTOIRE DU PONTIFICAT
voir dans le ciel la recompense de tous ses
glorieux travaux.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A.

- A** CACIUS, Patriarche de Constantinople. 325. Son ambition & le sujet de son differend avec Taktia Patriarche d'Antioche. 330. Ce qu'il fit pour se venger de l'affront qu'il croyoit luy être fait. *Ibid.* Il fut l'Auteur de l'*Henoticon*. 330. Il fut excommunié par le Pape, & pourquoy. 332.
- Acliffon Moine & partisan de Dioscore, faux Patriarche. 230. ses crimes & sa punition. 231.
- Aëtius poignardé par l'Empereur Valentinien. 279.
- Ælurus Moine, qui avoit usurpé le Siege Patriarcal mené en exil. 314. Il fut rétabli. 326. Il persecute les Catholiques. *Ibid.* Il s'empoisonna lui-même. 329.
- ² rage & la fureur des Alexandrins, Euticheens contre les Catholiques. 262. & 263. Ils mettent à la raison les soldats de l'Empereur Marcien. 264. Ils demandent le rétablissement de leurs privileges. *Ibid.* Les deux causes de leur revolte. 268. Moyen d'y remedier. 269. Ce que l'Empereur ordonna sur cela à Proterius fut exécuté. 270. Ils sont obstinez dans l'heresie. 275.
- Anastase fut obligé de recevoir le Concile de Calcedoine pour être couronné Empereur. 339. Comme il se venge de son Patriarche. *Ibid.*
- Anastase Evêque de Thessalonique, créé Vicair & Legat du Pape dans toute la Macedoine & l'Illyrie. 388. Le mauvais traitement qu'il fit à Articus Metropolitan de Nicopolis. 390. Repris par saint Leon. *Ibid.* & 391.
- Anatolius élu Patriarche de Constantinople par Theodose à la sollicitation de Dioscore. 162. Il fut déclaré premier Patriarche d'Orient & le premier après le Pape dans le Concile de Calcedoine. 215. 216. Les Legats du Pape s'y

T A B L E

opposèrent. *Ibid.* Il fut conservé dans cette prerogative. 217. Il fut taxé de mauvaise foy & d'ambition par saint Leon. 219. Lettre d'Anatolius à saint Leon pour faire sa paix. 120. Fourberie d'Anatolius. 221. 222. Decouverte par saint Leon. *Ibid.* Il écrit aux Evêques d'Illyrie de le maintenir dans le titre de premier Patriarche qu'ils lui avoient donné. 222. Il publie par tout par méchanceté que saint Leon n'avoit pas voulu approuver le Concile de Calcedoine. *Ibid.* Il fut contraint par l'Empereur d'écrire une lettre circulaire pour les en desabuser. *Ibid.* Ce qu'il fit pour convaincre les Euticheens. 223. 224. 225. Il fait semblant de vouloir se défaire de la dignité de premier Patriarche d'Orient. 273. Il souffre qu'on presche publiquement les erreurs des Euticheens. 422.

André Diacre & Euticheen mis à la place de Aëtius Archidiacre.

Sentimens differens de Mr. Quesnel & du Pere Christianus Lupus touchant les Appels d'Eutichez & de Flavien au saint Siege. 141. 143. Ce qu'il en faut penser. 144. & *suiv.*

Archelaüs convainquit en deux disputes solennelles Manes qui étoit le fauteur de l'heresie des Manichéens, & son principal défenseur. 16.

Contestation entre l'Archevêque d'Arles & de Vienne touchant le droit de Metropolitain. 430.

L'Arianisme fut établi en Afrique par Genferic, après la prise de Carthage. 7.

Atticus dit hautement le contraire du Concile de Calcedoine. 412.

Attila vaincu dans les champs Catalauniques. 247. Il tâche de s'emparer de l'Illyrie, mais en vain. 248. Il forme le dessein de se rendre maître de Rome. *Ibid.* Il entre dans l'Italie. 249. Il assiege & prend Aquilée. *Ibid.* Le dessein qu'il avoit après sa prise. 252. Le pitoyable état & les embarras où se trouva Rome en cet état. *Ibid.* Ce qui le détourna de son dessein. 254.

La réception favorable qu'il fit à saint Leon. 255. L'estime qu'il témoigna avoir pour lui. 160. Il lui accorda toutes les demandes, & lui octroya la paix. 255.

Saint Augustin a esté Manichéen. 174.

Avienus accompagne S. Leon dans son ambassade à Attila. 253.

B.

Un Baptême des Heretiques est bon. 385.

Les tumultes que l'Archiman-

DES MATIERES

- drite Barsumas & les Moines
 exciterent au Concile d'E-
 phese. 137.
- Les trois principales Basiliques
 de Rome furent exemptes par
 saint Leon de l'invasion de
 Giferic ; lorsqu'elle fut prise
 par ce Prince. 232.
- Basilicus beaufrere de l'Empe-
 reur Zenon. 325. Il usurpe
 l'Empire. 326. Il fait un edit
 contre les Catholiques. *Ibid.*
 Il le révoque. 327. Sort mal-
 heureux de ce Prince. *Ibid.* Sa
 misérable fin. 328. Retabliſ-
 ſement de Zenon sur le trône.
Ibid.
- Differend arrivé entre Bassien
 & Memnon pour l'Evêché
 d'Ephese. 202. 203. & *ſuiv.*
 décidé par le Concile de Cal-
 cedoine. 205.
- Boniface & Basile Prêtre de la
 ſainte Eglise Romaine Legats
 du Pape. 185.
- Boniface Gouverneur d'Afri-
 que, fit venir les Vandales,
 qui s'en rendirent les maî-
 tres. 7.
- Reformation du Breviaire de
 Paris par François de Harlay
 Archevêque de Paris. 256.
- C.
- L**E Concile de Calcedoine
 défend aux Clercs de tenir
 aucune terre à ferme. 201.
 pourquoi il fut aſſemblé à Cal-
 cedoine par l'ordre de l'Em-
 pereur Marcien. 186. Il fut
 tenu dans le Temple de ſainte
 Euphemie. *Ibid.* L'ordre qui
 s'y tint & les perſonnes qui
 y aſſiſterent. 186. 187. Ce
 qui ſe paſſa dans la premiere
 Seſſion de ce Concile. 188.
 & *ſuiv.* Ce qui ſe paſſa dans
 dans la ſeconde ſeſſion. 190.
 Il fut approuvé de ſaint Leon
 pour les points ſeulement qui
 regardent la foy. 218.
- Le Calvinisme détruit par Louis
 le Grand. 289. 355.
- Cette Hereſie a été détruite de
 la même maniere dont le fut
 autrefois celle des Pelagiens
 par Honorius. 41.
- Il eſt défendu aux Calvinistes
 par un Edit du Roi de ne rien
 dire dans leur Prêche contre
 les Catholiques. 40.
- Demande peu raifonnable des
 Calvinistes. 301.
- La maniere dont on doit agir
 contre les Calvinistes. 313.
- 314.
- Les perſecutions des Calvinistes
 en France. 288.
- Caſſien fut chef des Semipela-
 giens, & comment. 35. Il fut
 deſabuſé par ſaint Leon. 36.
 Saint Leon même s'en ſervit
 pour détruire cette Hereſie.
Ibid. & *ſuiv.* Il écrivit ſept li-
 vres de l'Incarnation du Ver-
 be contre Neſtorius. 37. Il
 combat les Pelagiens ; il louë
 ſaint Chryſoſtome & ſaint
 Auguſtin. *Ibid.* Il mourut
 l'an 432.
- Caſſiodore député à Attila de

T A B L E

- la pair du Senat de Rome
253.
- Celsidonius Evêque depofé par
Hilaire Archevêque d'Arles.
430. Justifié par saint Leon.
431.
- Chryfaphius Eunuq. e se rend
maître de l'efprit de l'Empe-
reur Theodofe. 102. Il étoit
grand ennemy de Flavien Pa-
triarche de Constantinople.
Ibid. Pourquoi. 102. & 103.
Il fait fes efforts pour le ren-
verfer de fon trône Patriar-
cal. 103. Il tâche pour cet
effet de detruire Pulcheria
qui étoit affociée à l'Empire,
& qui confideroit Flavien.
104. Les moyens dont il fe
fervit pour faire reuffir fon
deffein 104. *& fuiv.* Il fait des
grandes promeffes à Diofcore
afin qu'il condamne Flavien
dans le faux Concile d'Ephe-
fe.
- Punition de Chryfaphius, l'Em-
pereur detrompé le prive de
fa charge de Chambellan.
165. Le dépoille de tous fes
biens & le fit mener en exil.
165. 166. Il y fut massacré.
Ibid.
- Commencement & institution
des collectes ou levées de cer-
tain argent que l'on quefte
dans les Eglifes. 364. 365.
366.
- La Confession fecrette étoit en
ufage du temps de saint Leon.
434. *& fuiv.*
- La Confession auriculaire est de
tradition Apoftolique. 436.
437.
- Infailible autorité d'un Concile
Oecumenique. 300.
- On ne peut pas appeller d'un
Concile au faint Siege. 146.
& fuiv. jufqu'à 154.
- La maniere de convoquer les
Conciles du temps des Em-
pereurs Marcien & Valenti-
nien. 183. *& fuiv.*
- Cyrille condamné dans un Con-
ciliabule de quarante Evê-
ques par Jean Patriarche
d'Antioche. 147. Le Patriar-
che Jean fe reconcilia après
avec saint Cyrille. 147.
- D.
- L**Es Decrets & les Canons
touchant la difcipline Ec-
clefiastique peuvent être abo-
lis ou changez. 404. 405.
Quand, & quelles perfonnes
étoient élevées à la dignité
de Diaconeffe, quelles étoient
leurs fonctions. 438. 439.
Quelle âge elles devoient a-
voir. 439. 440.
- Diofcore Patriarche d'Alexan-
drie fut choifi par l'Empereur
pour prefider au Concile d'E-
phefe. 122. Qui étoit Diofco-
re. 123. Il promet à Eutichez
de condamner Flavien, & de
lui accorder tout ce qu'il fou-
haiteroit. 124. Diofcore choi-
fit les Metropolitains & les
Evêques qu'il voulut. 125. Il
prefide à ce Concile contre
tout

DES MATIERES.

- tout droit , en presence des Legats du Pape. 134. Il refuse de faire lire les lettres que le Pape saint Leon addressoit au Concile , qui lui étoient présentées par ses Legats. 135. Il fit mettre prisonnier les Legats , déposé & condamna Flavien. 141. Rage de Dioscore contre Flavien. *Ibid.* Dioscore fut déposé au Concile de Calcedoine , & pourquoy. 192.
- Le pouvoir d'accorder des dispenses considerables fut donné aux Conciles Provinciaux 405. 406. Ces dispenses furent réservées au saint Siege. 406. Dispense accordée à Maxime & Anatolius. 407. En quelle occasion on doit accorder des dispenses. 408. Pourquoi les Papes peuvent accorder des dispenses. *Ibid.*
- Dorothee Gouverneur de la Palestine reçoit un ordre de l'Empereur de se saisir de Theodose , faux Patriarche de Jerusalem. 239. Il reprit Jerusalem. *Ibid.*
- Dorus Evêque de Benevent. 400.
- E
- P**ouvoir de l'Eglise. 378. Comme les Papes doivent user de ce pouvoir. 379. 380. 381. Le gouvernement des Eglises appartient immédia-
- rement aux Evêques. 426. 427. 428.
- La réunion des deux Eglises d'Orient & d'Occident. 354.
- Creance de l'Eglise touchant l'Incarnation. 90. Les erreurs opposées à cette creance. 91. *Et suiv.*
- Edit de l'Empereur Marcien à l'égard du Concile de Calcedoine. 222. 223.
- L'Empereur Theodose resolut d'assembler un Concile Oecumenique. 121. Il demanda que Flavien lui envoyât sa profession de foy. *Ibid.* Il écrivit à saint Leon en faveur d'Eutichez. 116.
- Eloge de l'Empereur Marcien. 284.
- Commencement de la destruction de l'Empire d'Occident 276.
- Ennodius Legat du Pape. 343.
- L'Epître de saint Leon à Flavien fut approuvée par tous les Peres du Concile de Calcedoine. 193.
- Commencement de la conversion d'Eudocia. 241. Eudocia y résiste. 243. Motifs de sa conversion. *Ibid.* Les moyens qu'elle prit pour se retirer de son égarement. 243. 244. Elle consulta Simeon d'Euthinius. 246. Elle renonce publiquement à l'heresie d'Eutichez dans l'Eglise Patriarcale. *Ibid.* Sa charité & ses liberalitez. 246. Sa mort. 247.

T A B L E

- Euphœmius Patriarche de Constantinople 334. Il fut déposé par l'Empereur & envoyé en exil. 339.
- Les Evêques Catholiques implorent le secours de l'Empereur contre le Moine Timothée qui s'étoit emparé du Siege Patriarcal d'Alexandrie. 290.
- Leur jugement sur l'Electiion de Timothée. 296.
- Evêques Orthodoxes chassés & déposés par les Eutichéens. 326. Rétablis. 328.
- Le droit de mission & de predication n'appartient proprement qu'aux Evêques. 358.
- En Afrique les seuls Evêques y preschoient. *Ibid.*
- Qualitez que doit avoir un Evêque. 363.
- Ceux qui ont été mariez deux fois, ou qui ont épousé une veuve, sont inhabiles à l'Episcopat & à la Prêtrise. 382. Les precautions que doivent prendre les Evêques pour conferer les Ordres Sacrez. 383.
- Les Evêques du temps de saint Leon pouvoient quitter leurs Evêchez sans la participation du Pape. 385.
- Eudoxia Imperatrice d'Occident prend resolution de venger la mort de Valentiniën son mary. 279. Elle prie Giseric Roi des Vandales d'en tirer vengeance par la prise de Rome. 280. Elle fut prise & emmenée avec ses deux filles par Giseric même. 282.
- Eusebe depose Eutichez dans un Concile de Trente deux Evêques, tenu par Flavien Patriarche de Constantinople. 99.
- Eutichez combattant l'heresie de Nestorius, tomba luy même dans un heresie toute opposée. 9. & *suiv.*
- En quoy consiste son heresie. 93.
- Comme il explique son sentiment. *Ibid.* & *suiv.* Il écrit au Pape saint Leon qui luy fit une reponse fort obligeante. 96. Il abuse de cette lettre, & s'en sert pour publier son heresie. 97. Il fut cité par Flavien & son Concile. 100. Il y entra huit jours après, accompagné des Officiers de l'Empereur, qui entreprit sa défense. *Ibid.* Il tâche de dissimuler son heresie. 113. & *suiv.* Il fut enfin condamné & dégradé de l'avis de tout le Concile. 115. Il écrit mille faussetez à saint Leon & aux principaux Evêques d'Occident. *Ibid.* Il soutient que Flavien a falsifié les actes du Concile. 119. Il obtient de l'Empereur Theodose, qu'on assembleroit de nouveau tous les Evêques qui y avoient assisté. 120. Il fut changé du lieu de son exil, & envoyé en des lieux plus éloignés, & pourquoy. 271. Sa mort. *Ibid.*

DES MATIERES.

- Opiniatreté des Eutichéens. 223. Les Eutichéens mettent leur profession de foy sur le corps de sainte Euphemie, & pourquoy 224. Chose extraordinaire & miraculeuse arrivée à l'occasion de l'heresie des Eutichéens. 225. Sujet de douter de cette action. *Ibid.* & *suiv.* N'ayant pû obtenir la celebration d'un Concile, ils demandent une assemblée d'Evêques pour decider leur differend. 310.
- Eutichéens rigides, demi-Eutichéens nouvelle secte. 333.
- Euthinius saint Abbé refuse de condamner le Concile de Calcedoine. 234. Il desabuse plusieurs Moynes. *Ibid.* Fameux miracle qu'il fit. 234. & 235.
- cruauté de Dioscore envets Flavien. 141. Sa mort. *Ibid.* L'honneur quel'on rendit par l'ordre de Marcien Empereur au corps de Flavien. Il fut déclaré Orthodoxe dans la premiere Session du Concile de Calcedoine, & injustement condamné. 190.
- Flavitas Prêtre de Constantinople, succede par adresse à Acacius Patriarche de la même ville, sa fourberie. 333. 334. Sa mort. *Ibid.*
- Eloge du R.P. Ferrier Confesseur du Roi. 384.
- Florus Gouverneur d'Alexandrie, acquiesce à toutes les demandes des Alexandrins revoltéz. 265.
- Profession de foy du Concile de Calcedoine. 190.

F.

- FLAVIEN Patriarche de Constantinople, prononce une sentence de condamnation contre Eutichez. 115.
- Lettre de Flavien au Pape saint Leon. 118.
- Flavien envoye sa profession de foy à l'Empereur Theodose. 122. Il ne fut pas permis à Flavien de parler dans le faux Concile d'Ephese pour la défense de sa cause. 136. Il protesta hautement de nullité de tout ce qui s'y étoit passé. 140. Il fut déposé par Dioscore, 138. Etrange barbarie &

G.

- CÉ que c'est que les libertez de l'Eglise Gallicane. 373. 374. 375.
- La Gaule Narbonnoise, Toulouse, l'Aquitaine, & partie de l'Espagne reduite sous la domination des Gots, sous Astaulphe beaufrere d'Alaric. 6.
- Les Gaules & le reste de l'Espagne ravagées par les Alains, les Vandales & les Suèves. 7.
- Le Pape Gelase refuse d'écrire à Euphemius Patriarche de Constantinople lorsqu'il fut
- M m m ij

T A B L E.

- élu, comme étoit la coutume de ce temps-là, & pourquoy. 337. Sa Lettre à ce Patriarche. *Ibid.*
 Gennadius Patriarche de Constantinople. 316. Les bonnes qualitez de ce nouveau Patriarche. *Ibid.* & 317.
 Genferic se rendit maître de l'Afrique, après avoir desolé Carthage. 7.
 Giferic Roi des Vandales assiege Rome, 280. Il s'en rend le maître sans aucune difficulté. 281. L'honorable reception qu'il fit au Pape saint Leon. *Ibid.* Il fit plusieurs Romains prisonniers, entre autres l'Imperatrice Eudoxia avec ses deux filles. 282. Il maria son fils avec l'aînée de ces deux filles. *Ibid.* Il les traita fort honnestement. 282. Il envoya un grand nombre de ces prisonniers Romains à un Roi Maure. 283. Le nom de Grand a été donné à saint Leon par la voix publique. 2. D'où vient qu'il a été appelé de ce nom. 3.
 H.
Harangue de l'Empereur Marcien aux Peres du Concile de Calcedoine. 199. & 200.
 Heliadius Metropolitain de Tar-se condamne avec Jean Patriarche d'Antioche saint Cyrille. 146. Il ne voulut point se reconcilier avec luy. 147. Il charge saint Cyrille d'opprobres & d'injures auprès du Pape. 148. Il accuse Jean Patriarche d'Antioche de mille lâchetez, pour avoir fait la paix avec Cyrille. 150.
 oticon. 331. Il ne contient rien qui ne soit Orthodoxe, & cependant il est nuisible à l'Eglise. *Ibid.*
 Hilaire Archêveque d'Arles, depose Celidonus sur de faul-fes accusations. 430. Il est condamné par saint Leon. 331. Il consacre un Evêque à la place d'un autre qui étoit malade, sans attendre l'issuë de sa maladie. 332. Il fut privé du droit de Metropolitain, & pourquoy. 433-434.
 Hilarius Diacre & Legat du Pape, s'échappe des mains de Dioscore & des soldats de l'Empereur. 141.
 Honoria chassée honteusement du Palais Imperial par son frere Valentinien, & pourquoy. 249.
 Le Pape Hormisdas accorde à l'Empereur Anastase & Vitalien, la convocation d'un Concile Oecumenique, qui se devoit tenir à Heraclée. 342. Sous quelles conditions. 343. 344.
 Hunnerie fils de Giferic marié avec la fille aînée de l'Imperatrice Eudoxia. 282.
 Les Huns desoloient la Panno-

DES MATIERES.

nie, la Thrace, les Mysies, la Macedoine, la Grece & l'Illyrie, sous Theodose le Jeune Empereur d'Orient. 9.

I.

I Bas d'Edesse fut depose dans le Concile d'Ephese. 140. & 214. Il fut réabli par celui de Calcedoine. 211. Declaré innocent. 212.

Jean de Cappadoce élu Patriarche. 352. Justin & Jean de Cappadoce rétablirent la Religion Catholique dans l'Empire. 355.

Procedé des Jansenistes. 210.

Quand, & comment on jeûnoit dans l'ancienne Eglise. 369. Le jeûne du Carême est d'institution Apostolique & de Tradition. *Ibid. & suiv.*

On ne jeûnoit que 36. jours en Carême. 370. Les quatre jours de plus ont été ajouté dans le neuvième siecle. 172. Le jeûne des quatre temps est d'institution Apostolique. 375.

Ce qu'on doit croire touchant l'Incarnation. 90.

Instantius & Salvien Priscillianistes furent condamnez au Concile de Sarragosse, 55. Bannis de l'Espagne & de tout l'Empire. 55. & *suiv.* Ils furent mal reçus du Pape Damase & de saint Ambroise. 58. Ils furent enfin

rétablis dans leurs Evêchez par le moyen de Macedonius Grand-Maître du Palais Imperial, qui avoit été gagné par argent, & qui avoit un grand credit auprès de l'Empereur. 69.

Ithacius fut blâmé d'avoir poursuivi la mort de Priscilien, & pourquoy. 66. Cette action causa un schisme dans les Gaules 67. Il se fit un Conciliabule à Treves par la faveur du Prince, où il fut absous & déclaré innocent. *Ibid.*

Julien Evêque de Capouë après Pelagius & Celestius fut Chef des Pelagiens. 39. Il entreprit d'écrire contre saint Augustin. *Ibid.* Il agit dès ce temps-là comme font presentement les Calvinistes, en imposant cent faussetez. *Ibid.* Julien depoté se mit du parti de Nestorius, après la condamnation duquel il prit la fuite. 43.

Ayant été mal reçu dans les Gaules, il contrefit le penitent. 44. Sa fourberie fut reconnue par saint Leon. 45. Le Pape Sixte ne voulut point le recevoir dans le sein de l'Eglise. *Ibid.* Il fut chassé de la Champagne d'Italie par saint Leon, où il repandit encore le venin de son heresie. 46. Il fut enfin maître d'école en un village de Sicile, après avoir esté Evêque.

46. Sa mort. *Ibid.*
 Qui étoit Justin, & comment
 il fut Empereur. 351.
 Les insultes que les Moynes Eu-
 tichéens firent à Juvenal Pa-
 triarche de Jerusalem. 230.
 Il s'enfuit de nuit à Constan-
 tinople. *Ibid.* Il fut déposé
 par ces mêmes Moynes.
 230.

L.

LEs Legats du Pape saint
 Leon ne purent pas presi-
 der au faux Concile d'Ephese
 133 Ils refuserent d'y soufcri-
 re, & même protesterent de
 nullité de tout de qui s'étoit
 passé dans ce Concile. 140.
 Ils furent traînez en prison
 par l'ordre de Dioscore. 141.
 Les Legats du Pape s'oppo-
 sent au Canon du Concile de
 Calcedoine, qui donne au
 Patriarche de Constantinople
 le premier rang après le Pape,
 au prejudice de celui d'Ale-
 xandrie. 216. Ils protestent
 contre. 217. 218.
 Abregé des actions les plus re-
 marquables de saint Leon. 3.
 4. & 5.
 Description des vertus dont
 étoit doué saint Leon. 3.
 Saint Leon Diacre, quoy que
 absent, fut élu Pape le pre-
 mier Avril de l'année 440.
 p. 9. Ayant le decret de son
 election, il vient à Rome, &
 il fut installé sur le Siege de

saint Pierre le dixième May
 de la même année 440. Il
 chassa les Manichéens de
 Rome. *Ibid.* Il avoit été fait
 Archidiacre de l'Eglise Ro-
 maine par Celestin. 28.

Lettre de saint Leon à l'Evêque
 d'Aquilée, par laquelle il lui
 ordonne de tenir une assem-
 blée de tous les Evêques de
 sa Province pour faire com-
 paroître tous les Pelagiens
 qui s'y étoient refugiez. 47.
 Lettre de saint Leon à Turibius
 Evêque d'Astorga en
 Galice. 75. & *suiv.* Il y mon-
 tre le caractère de l'heresie des
 Priscillianistes. *Ibid.* Saint
 Leon pour détruire cette he-
 resie ordonne un Concile Na-
 tional. 84. Rechilla Roy des
 Suerres, & Theodoric Roy
 des Visigots y mirent empê-
 chement. *Ibid.* Il se tint,
 mais en deux lieux differens.
 84. Ces paroles du premier
 Concile de Toledé; *Qui ex
 Patre Filioque procedit*, sont
 tirées de la Lettre de saint
 Leon à Turibius. 85. Lettre
 de saint Leon à l'Empereur
 Theodose le Jeune. 117. Let-
 tre de saint Leon à Flavien.
 119. Il déclare à l'Empereur
 que le dogme d'Eutichez est
 une heresie manifeste. 127. Il
 ne juge pas à propos de cele-
 brer le Concile d'Ephese. 128.
 Ils y envoie ses Legats. 129.
 Il condamne dans un Concile
 particulier tenu à Rome, tout

DES MATIERES.

ce qui s'est passé dans le Conciliabule d'Ephefe. 156. Lettre de saint Leon à l'Empereur Theodose par laquelle il le prie de consentir à la convocation d'un Concile General qui se tiendroit en Italie. 157. Comme il parle à l'Empereur Valentinien & à l'Imperatrice Eudoxia des excès & violences que Dioscore avoit commises au Concile d'Ephefe. 188. 189. Il fut condamné & anathematizé par Dioscore, dans un Concile de dix ou douze Evêques tenu à Ephefe. 162. Il consent à l'election d'Anatolius au Patriarcat de Constantinople. 169. Il écrivit une belle lettre à l'Empereur Marcien successeur de Theodose. 178. Il demande à Marcien la convocation d'un Concile Oecumenique, & pourquoy. 181. 182. Il envoie ses Legats pour presider au Concile qui se devoit tenir à Nicée par l'ordre de Marcien. 185. Il approuve le Concile de Calcedoine. 218. Il n'approuve pas que le Patriarche de Constantinople soit le premier Patriarche, & le premier après l'Evêque de Rome. 219. Il reprend Anatolius d'avoir ravi cette prerogative au Patriarche d'Antioche. 219. Il reconnut sa méchante foy & fourberie. 221. Il écrivit à Julien de s'informer du desor-

dre que les Moynes avoient fait dans la Palestine. 237. Il écrivit aussi à ces Moynes, pour les ramener doucement. 238. Les moyens qu'il prit pour faire embrasser la foy Catholique à l'Imperatrice Eudoxia. 243. Saint Leon député de la part du Senat de Rome à Attila pour luy demander la paix. 252. Il accepte cette commission. 253. Comme il fut reçu de cet Empereur qui étoit le fleau des Chrétiens. 255. Il harangue cet Empereur, & obtient de luy toutes ses demandes & la paix. *Ibid.* Pourquoy Attila honora tant ce Pontife. 256. A quoy il le faut attribuer. 257. Prodige arrivé en presence d'Attila. 255. Il apprend les desordres qui s'étoient commis en Alexandrie. 266. Il craint que les Moynes de l'Egypte ne se soyent laissé corrompre. *Ibid.* Proterius l'élève de Dioscore & Patriarche d'Alexandrie, luy est suspect, & pourquoy? 267. Il en écrivit à son Nonce Julien. *Ibid.* Lettre de saint Leon à Proterius. 268. Il rapporte deux causes de la revolte des Alexandrins. 268. Il proteste qu'il n'a pas consenti au Canon du Concile de Calcedoine qui donne la seconde place au Patriarche de Constantinople avant celui d'Alexandrie. 272. Il se

T A B L E

présente devant Giseric Roy des Vandales, & le prie d'épargner son peuple. 281. La maniere dont il fut reçu de ce Prince. *Ibid.* Il envoya un Evêque & quelques Prêtres à plusieurs Romains qui avoient été faits esclaves à la prise de Rome, & qui professoient la Religion Chrétienne chez un Roy Payen, à qui ils avoient été vendu. 283. Il apprend la mort de l'Empereur Marcien sont intime amy, & le grand protecteur de la Religion en Orient. 284. Lettre de saint Leon. 300. Il ne veut pas consentir qu'on assemble un Concile pour decider le differend des Eutichéens. 311. & 312. Il prie l'Empereur de chasser d'Alexandrie Ælurus. 314. Il découvre l'artifice & l'hypocrisie de ce faux Moyne, qui étoit le chef des Eutichéens. 317. 318. Il prie l'Empereur d'en faire élire un autre à sa place. 319. 320. Lettre de saint Leon au nouveau Patriarche d'Alexandrie. 322. Belle maxime de saint Leon pour les Directeurs de conscience. 387. Il ordonne de ne conférer les Ordres Sacrez que le saint jour de Dimanche. 398. Il réprend Dorus de n'avoir pas observé les Canons. 402. Condescendance de saint Leon à l'égard d'Anatolius. 414. Pourquoi il consenti à l'éle-

ction d'Anatolius. 414. 415. 416. Il reprend Anatolius Patriarche de Constantinople, de ce qu'il permet qu'un de ses Prêtres presche les erreurs d'Eutichez. 423. 424. Il s'en plaint à l'Empereur. 424. 415. Il est protecteur des droits des Evêques. 425. 426. 427. *& suiv.*

Leon Tribun militaire élu à la place de Marcien, qui mourut sans enfans. 290. Prediction de son elevation. *Ibid.* Action de charité qu'il fit à un pauvre aveugle. 291. La revelation qu'il eut d'une fontaine qu'il cherchoit. *Ibid.* Il fit recouvrer la vie à un aveugle, en luy appliquant de la bouë sur les yeux. 291. Il fit bâtir en ce lieu-là une Eglise à la Vierge. *Ibid.* Il manqua de zele & de fermeté pour maintenir le Concile de Calcedoine. 294. 295. Il se laissa persuader par les Eutichéens d'assembler un nouveau Concile. 296. Saint Leon s'y oppose. 298.

Littorius General des armées Romaines, pris & mené en triomphe à Thoulouse par Theodoric Roy des Visigots. 7. & 8.

M.

L'Origine de l'heresie des Manichéens. 11. Son sort. 12. Son progrès. 15. Elle fut produite

DES MATIÈRES.

produite sous le Pontificat d'Innocent I. 17. D'où vient que ces Heresiarches sont appeliez Manichéens. 14. Dogmes de cette heresie. 18. La fin de Manés, le troisième qui avoit entrepris de l'établir. 16. Une grande partie des Manichéens se retira à Rome après la prise de Carthage. 17. Description fort ample de l'heresie des Manichéens. 18. & suiv. Les moyens pour les reconnoître. 21. & suiv. Comment saint Leon destruisit cette secte. 23, 24. & suiv. Cette heresie fut condamnée par Zozime après le Concile de Carthage composé de plus de deux cens Evêques.

Marcien fut proclamé Empereur après la mort de Theodose. 174. Ses rares qualitez. 175. Son origine & sa naissance. *Ibid.* Il fut condamné à mort 175. Il en fut délivré par la divine providence. 176. Préfage & prédiction de sa grandeur future. 176. 177. Il fit un edit contre les Dogmes d'Appollinaire & d'Eutichez. 177. Il satisfait aux demandes de saint Leon. 178. Il fit rendre tous les honneurs possibles au corps & à la memoire de Flavien. Il consent & accorde à saint Leon d'assembler un Concile; mais il ne veut pas que ce soit en Italie. 182. Il assista au Concile de Calcedoine à la sixième

Session. 198. Il fit deux Edits 222. 223. Il fit tout ce qu'il put à l'égard des Moines pour les faire revenir à leur devoir. 236. Les remontrances qu'il leur fait. *Ibid.* Il leur explique la décision du Concile. 237. Ils meprisent les voyes de douceur. 238. Marcien donne ordre à Dorothee Gouverneur de la Palestine de se saisir de Theodose. 239. Il s'oppose à Atrila & rompt toutes ses mesures. 248. Il fait elire un nouveau Patriarche d'Alexandrie en la place de Dioscore. 260. Il envoya deux mille soldats choisis, pour appaiser les tumultes & les seditions, qu'avoient fait les Alexandrins Eutichéens. 265. Les insolences & les violences que firent ces soldats à l'égard des filles & des femmes. 264. Ils furent pourtant contraints par les Alexandrins de mettre bas les armes. *Ibid.* Les moyens que Marcien prit pour ramener les Alexandrins à leur devoir & à l'obéissance. 265. Il fit publier à Alexandrie un nouvel Edit contre les Dogmes d'Eutichez. 270. Peines portées par ces Edits contre ceux qui y contreviendroient. 271. Il disposa Anatholius, à se défaire de la prérogative de premier Patriarche d'Orient, en faveur de celui d'Alexandrie, qui l'avoit eue jusqu'alors.

T A B L E

273. La mort de l'Empereur Marcien. 284. Son éloge. *Ibid.*
- Maxime** fut proclamé Empereur par les Legions. 54. Il fit tuer Gratien qui étoit pour lors Empereur. *Ibid.* Il fit faire un Concile d'Evêques pour examiner les propositions de Priscillien. 60. Il ordonne de faite communiquer saint Martin avec eux. 69. Saint Martin le refuse. *Ibid.* Il accepte ensuite. 69. & 70. Pourquoy. 69. Saint Martin en fit penitence. 70.
- Maxime** Senateur de Rome perdit son argent en jouant avec l'Empereur Valentinien. 276. L'injure que luy fit Valentinien. 277. Le dessein qu'il prend pour s'en venger. *Ibid.* Il rend suspect Aëtius à l'Empereur. 278. Il fait que l'Empereur le poignarde de ses propres mains. 279. Il fit ensuite tuer l'Empereur Valentinien par les soldats d'Aëtius. *Ibid.* Il se fit proclamer Empereur, & il oblige Eudoxia de l'épouser. 279. Il luy declara qu'il avoit été seul cause de la mort de son mary. *Ibid.*
- Dans la necessité une seule personne disoit autrefois plusieurs Messes. 400.
- Mogus** Moyne Eutichéen. 295. Il est élu Patriarche d'Antioche à la place d'Ælurus. 329. Il en fut chassé. *Ibid.*
- Les desordres que les Moynes ont causé au Concile d'Ephe-se 130. 131. & 137. Insolence des Moynes au Concile de Calcedoine. 195. Reprimée. *Ibid.* Ils obtinrent un mois de delay pour se soumettre au Concile. 195. Les obstinez furent condamnez au cachot. 196. Ceux de la Palestine font des actes d'humilité pour mieux maintenir leur erreur. 226. Moynes Eutichéens plus méchans que tous les autres Moynes. 229. Ils declarent la guerre au Concile de Calcedoine. *Ibid.* Ils entrent dans Jerusalem. 229. Ils investirent le palais Patriarcal les armes à la main. 230. Les insultes qu'ils firent au Patriarche Juvenal. *Ibid.* Ils le deposerent. 230. Ils mirent Theodose Moyne revolté & leur chef sur le Trône Patriarcal. *Ibid.* S'étant joints à quantité de voleurs, de brigands & de scelerats ils pillerent, brûlerent & desolerent toute la Palestine. 231. Ils contraignirent par force les Catholiques de renoncer à leur creance, de condamner le saint Concile de Calcedoine, de reconnoître l'impie Theodose, & d'anathematizer saint Leon, &c. 131. 132. Ils établirent par tout des Evêques Eutichéens. *Ibid.* Ils égorgèrent Severien Evêque de Scytopolis. 232.

DES MATIERES.

Ils furent plus cruels & plus furieux envers les Catholiques que les Payens & les Juifs. *Ibid.* Cruauté inouïe de Theodose chef de ces Moines. 233. Ils tâcherent de surprendre la foy du saint Abbé Euthynius. 234. Ils s'efforcent de seduire Pulcheria. 235. Leur fourbe. *Ibid.*

Il est défendu aux Moines par le Concile de Calcedoine de bâtir aucun Monastere sans la permission de leur Evêque. 201.

L'Empereur Marcien défend aux Moines de sortir de leurs Monasteres, & n'en exempté que les seuls Procureurs.

Il y eut dans le quatrième siecle des Monasteres pour les veuves & les filles. 438.

N.

L'Herésie des Nestoriens. 31. Une grande partie des Moines de la Thebaïde, fort ignorans pour la pluspart, furent infectez de cette herésie. 32. Elle fut condamnée par Celestin, dans un Synode qu'il tint à Rome pour ce sujet, & peu après elle fut solennellement condamnée au premier Concile d'Ephese. 32. Il fut chassé de son Siege, & mis en exil par l'ordre de Theodose le Jeune. 43.

O.

ON ne doit point revoquer en doute les décisions d'un Concile Occumenique. 298. 299. & 300.

P.

Palestine desolée par les Moines. 231.

Les Papes preschoient à Rome même avant saint Leon. 361. 362.

D'où vient que les Papes lorsqu'il font quelque ordonnance se servent de ces mots: *De plenitudine potestatis.* 391. 392.

Jusqu'où s'étend la puissance du Pape. 393. 394. 395. & 396. Le devoir d'un Pape envers les Evêques. 425. 426. Ordonnances du Pape saint Leon pour la police Ecclesiastique & pour la Penitence 434.

Les Peres du Concile de Calcedoine n'ont pas crû le Pape infallible. 302. Objections pour l'infailibilité du Pape. 302. La reponse 303. Preuves contre l'infailibilité. 305. 306.

Pascalinus Legat du Pape au Concile de Nice. 187.

En quel jour on doit celebrer la Pâque. 409. & *suiv.*

Vers le temps de Pâque on délivroit autrefois des prison-

T A B L E

- niers, comme on fait encore aujourd'hui. 153.
- L'election du Patriarche d'Alexandrie. 260. Le peuple s'opposa à cette election. *Ibid.* Il y consenti. 261.
- L'heresie des Pelagiens condamnée au premier Concile d'Ephefe. 32. Comment Cassien combattant le Pelagianisme fut semipelagien. 34.
- Il est défendu aux Prêtres de passer de leur Eglise à un autre sans la permission de leur Evêque. 201.
- L'usage de prier à minuit pratiqué dans l'ancienne Eglise. 376.
- Les Princes peuvent & doivent châtier les Ecclesiastiques scandaleux. 298.
- Priscillien, qui il étoit. 48. Il se fit chef d'une secte. 49. Quelle étoit sa doctrine. 50. Comme il contrefit le Saint pour s'attirer de la reputation & à ses sectateurs. 51. Il fut honoré comme un Saint en Espagne. *Ibid.* Il engagea beaucoup d'Ecclesiastiques, & des Evêques même dans son parti. 52. Le mal que cette heresie caufoit aux personnes mariées. 53. Elle fut découverte par Adyginus Evêque de Cordouë. 54. Combattuë par Idacius contre Instantius & Salvien Priscillianistes. 55. Instantius Salvien & autres condamnés dans un Concile tenu exprès à Sarragosse. *Ibid.*
- Priscillien fut élu Evêque d'une petite Ville erigée en Evêché par Instantius & Salvien sans aucun droit. 57. Ils furent bannis de tout l'Empire par l'Empereur Gracien, à la sollicitation d'Idacius & d'Ithacius. 56. & suiv. Ils furent ensuite rétablis par ce même Empereur. 69. Après la mort duquel ils furent interrogés par un Concile d'Evêques tenu à Bourdeaux par l'ordre de l'Empereur Maxime son successeur. 60. Instantius y fut déposé. *Ibid.* Priscillien en ayant appelé à l'Empereur, & y ayant confessé ses crimes & ses impudicitez nocturnes, on luy trancha la tête. 65. Cette punition de mort a été blâmée par Sulpice Severe. 64. Elle a été louée par saint Leon. 65.
- L'heresie des Priscillianistes a eû plus d'étenduë que jamais, peu de temps après la mort de son Auteur. 71. Livres de l'Ecriture sainte supposez, fondement de cette heresie. 72.
- Prodige arrivé en presence d'Artilla à l'occasion du Pape saint Leon. 256. Ce qu'on en peut penser. *Ibid.* & 257.
- Prorerius élu Patriarche d'Alexandrie. 261. Il fut contraint par les Alexandrains de quitter son Siege. 265.
- Saint Prosper obtient de saint

DES MATIERES.

Leon l'Epistre de Celestin aux Eveques des Gaules contre les erreurs de Cassien & des Prestres de Marseille 29.
 Pulcheria fut associée à l'Empire par Theodose le jeune son frere. 101. Il l'oblige de se faire Diaconisse 107. & *suivo.* Elle fut rétablie par ce même Empereur & associée à l'Empire. 169. Elle prit Marcien Tribun Militaire pour son mary. 174. Elle luy déclare que l'Empereur son frere l'avoit choisi pour régner après luy. *ibid.* Elle garde, même dans son mariage sa virginité jusqu'à la mort. 174. Dernière lettre de Pulcheria. 240. Sa mort & ses liberalitez. *Ibid.* Eloge de Pulcheria 240. & 241.

Q

Les divers sentimens de Monsieur Quenel & du Pere Christianus Lupus touchant les apels d'Eutichez & de Flavien au Pape 142. 143. Lettre de S. Leon à Proterius Patriarche d'Alexandrie recouverte par Monsieur Quenel.

R

Les jeunes Religieux doivent ceder aux anciens, & doivent avoir leur place au

deffous, d'eux. 401. 402. 403.

A quelle âge les vierges & les Religieuses peuvent faire profession 440. Rome détruite par les Gots sous Alaric leur Prince, 6. menacée de sa prise par Attila. 251. L'état où elle étoit réduite. *Ibid.* Sa désolation à l'arrivée de l'armée de Giferic Roy des Vandales. 281. Sa prise par Giferic. *Ibid.* Sauvée de la fureur des Barbares par saint Leon. 282. Elle fut pillée durant quatorze jours. *Ibid.* Plusieurs Romains faits prisonniers ayant été envoyez esclaves à un Roy payen, y convertirent plusieurs de ces infidelles à la foy. 273.

Rusticus Moine, Archevêque de Narbonne 383. Il prie saint Leon de le décharger du soin de son Eglise, & de luy permettre de s'en retourner en son Monastere. 384.

S

Sacrileges commis dans le Temple. 288

Les Saxons ayant esté priés par les Romains de secourir l'Isle de la Grand' Bretagne, désolée par les Piétes & les Ecoissois, ils s'en rendirent les maîtres. 8

Monsieur Schelstrate pretend prouver l'infailibilité du Pape par le Concile de Calce-

T A B L E

doine. 302. Mais en vain. 303
 304
 Refutation du livre de Monsieur Schelstrate 304. 305.
 306. Combien ce livre est dangereux. 307. Il n'agit pas de bonne foy. *Ibid.* Preuves qu'il agit de mauvaise foy. 308
 309. 310
 Scytien Sarrazin Arabe, fut le premier auteur de l'heresie des Manicheens. 11. Les moyens qu'il prit pour publier son heresie. *Ibid.* Il mourut sans executer son dessein. 12.
 Ce que c'est que le Semipelagianisme. 35. Comment Cassien y est tombé. 34 & *suiv.*
 Excellence des Sermons de S. Leon. 364.
 Severien Evêque de Scytopolis, égorgé par Theodose. 232
 Sila Gouverneur d'Alexandrie, se fait du Moine Ælurus faux Patriarche d'Alexandrie. 314
 Fontaine de Siloë. 292
 Simeon Styliste consulté par l'Imperatrice Eudoxia sur ce quelle devoit croire. 244.
 245. Réponse de ce saint homme. *Ibid.* & *suiv.* Il luy dit d'aller trouver Eutymius. 245
 Simplicius Pape prie l'Empereur de chasser d'Alexandrie l'impie Timothée. 325
 Le Pape Sixte III. deceda le premier Avril de l'année 440. 9
 Symphosius Priscillianiste & Evêque d'Espagne fut favo-

ablement reçu de saint Ambroise. 79. Il en abuse & retombe dans l'heresie. 80. Il se reconaut pourtant après. *Ibid.*

T

Jean Talaia successeur de Timothée Salophaciolus. 330. Son differend avec Acacius Patriarche de Constantinople. *Ibid.*
 Terebinte après Scytien son maître, s'efforça d'établir l'heresie des Manicheens. 12. Il fut chassé de la Judée, il fut en abomination en Perse, où il passa, & enfin finit malheureusement sa vie par un coup du ciel dans sa maison. 13.
 Theodoret & tous les autres Evêques qui s'estoient declarez contre Eutichez, furent exclus par des Lettres Imperiales du faux Concile d'Ephese 122. Il fut justifié au S. Concile de Calcedoine, & retabli dans son Siege. 218
 Theodose le jeune regne en Orient. 8. Son regne en Asie fut paisible par le moyen d'Isdegerdes Roy de Perse. *Ibid.* Il fut pourtant troublé par les heresies de Nestorius & d'Eutichez. 9. Il associa à l'Empire pulcheria sa sœur. 101 Il l'oblige de se faire Diaconisse. 107. & *suiv.* Il resolut d'assembler un Concile

DES MATIERES

- Oecumenique. 121. Il demande à Flavien sa profession de foy. *Ibid.* Il convoque en son nom & en celuy de Valentinien un Concile General à Ephese. 122. Il fit publier un Edit, par lequel il ordonna qu'on recevroit avec la même veneration le Conciliabule d'Ephese où avoit été condamné Flavien, que celuy de Nicée. 154. Il refuse à S. Leon, à l'Empereur Valentinien son neveu, & à l'Impératrice son consentement pour assembler un Concile Oecumenique à Rome sur l'appel de Flavien. 160. 161. Il desapprouve pourtant l'Anathême prononcé contre S. Leon par Dioscore. *Ibid.* Il ne veut pas élire Anatolius Patriarche de Constantinople sans le consentement du Pape 162. 163. Il revient de son heresie. 163. 164. 165. Il punit Chrysaphius qui l'avoit jusqu'à present trompé. 165. 166. Plusieurs belles actions de Theodose. 170. Il fut obligé de payer le tribut à Attila. 171.
- Theodose le plus méchant Moine qui fût jamais, partisan d'Eutichez. 226. Il fut à Calcedoine pour cabaler en faveur d'Euticheens. 227. Il séduisit à Jerusalem l'Impératrice Eudocia. *Ibid.* Il luy persuada que Marcien & Pulcheria avoient retabli le Nestorianisme. 227. Imposture de ce méchant Moine. 228. Il entreprend avec quelques Moines ignorans de faire approuver les dogmes d'Eutichez. 229. Estant installé par force dans le Siège Patriarcal de Jerusalem, il arracha avec violence Severien vray Catholique du pied des Autels. 232. Il l'égorge de ses propres mains. *Ibid.* Il fit exercer mille cruautés envers le Diacre Athanase. 233. Les supplices, la mort & l'ignominie que ce saint Diacre a soufferte en son corps. *Ibid.* Il s'enfuit de Jerusalem. 259. Il se sauva dans les deserts d'Arabie. *Ibid.*
- Timothée Moine Eutichéen débaucha beaucoup de Moines de l'Egypte, & les attira à son parti. 286. Il alloit dans les cellules déguisé en Ange, pour se faire élire Patriarche d'Alexandrie. 286. Il ordonne des Prêtres & fait un nouveau Clergé. 287. 288. Il se rend maître dans Alexandrie. *Ibid.* Cruautéz inouïes de ce faux Patriarche. 287. Il fit massacrer Proterius Patriarche d'Alexandrie de la maniere la plus cruelle qui fut jamais. 288. Il obligea les Catholiques le poignard à la main, de renoncer au Concile de Calcedoine. 289. 290.
- Timothée Salophaciolus bon Catholique, & nouveau Pa-

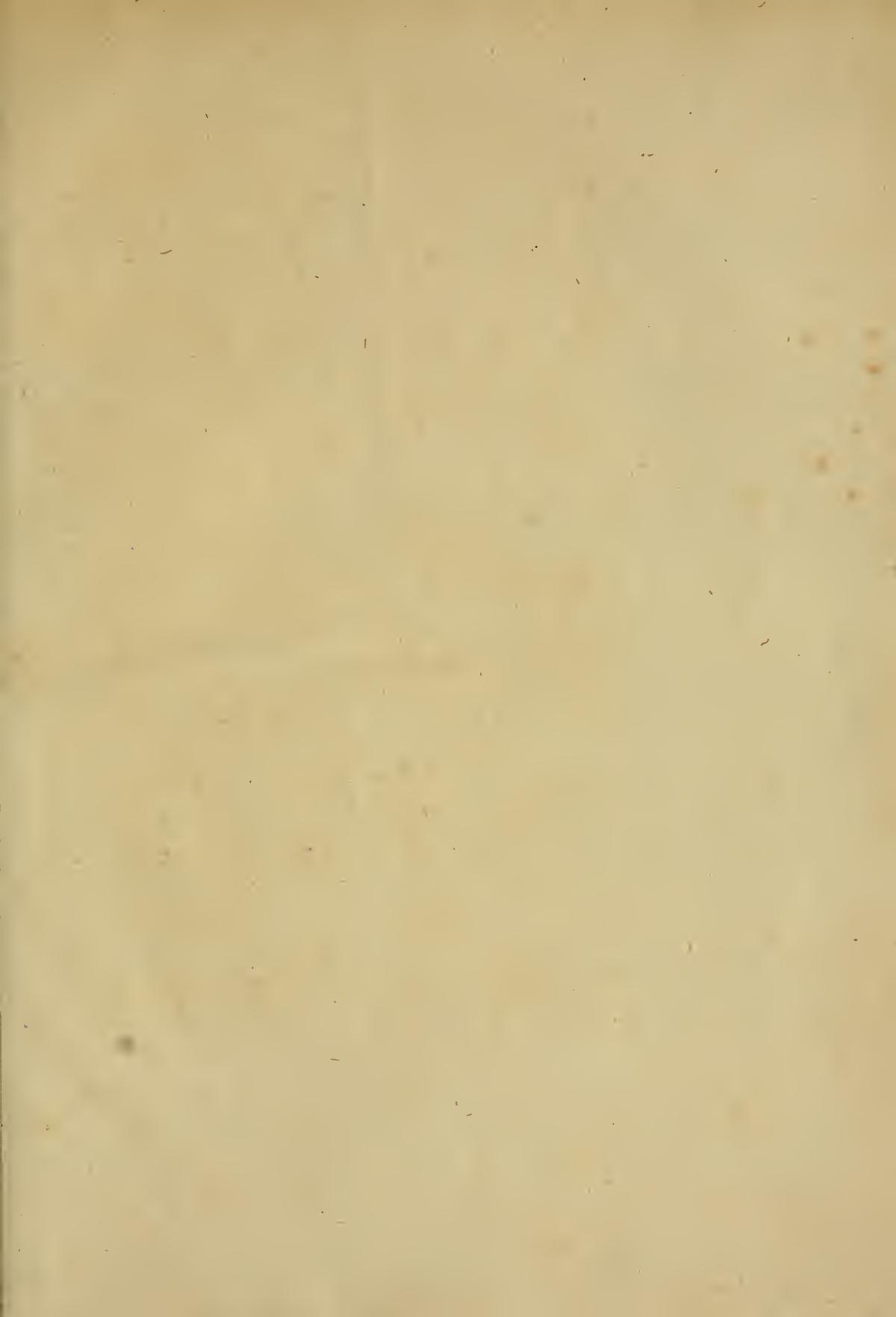
T A B L E

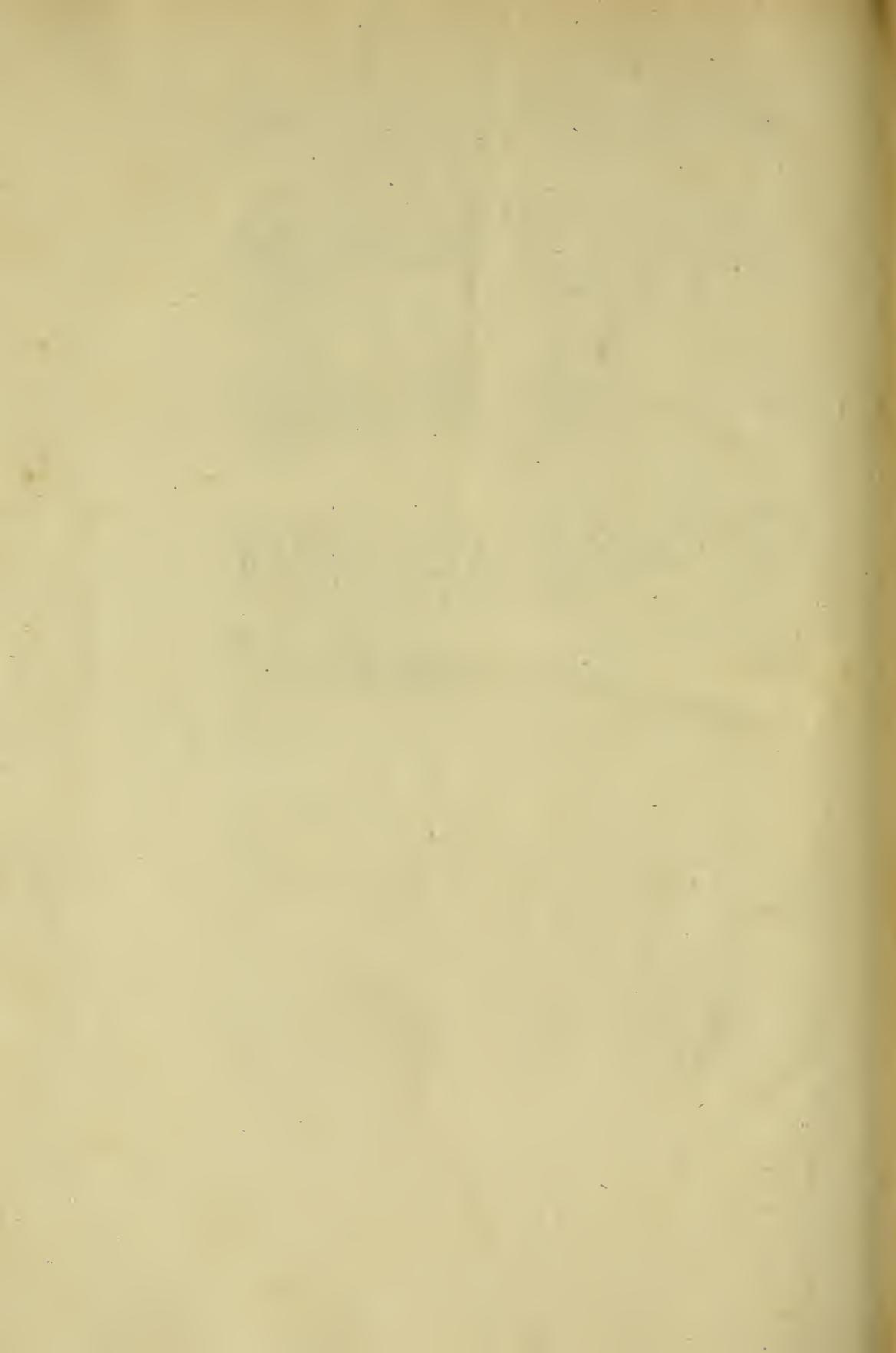
triarque d'Alexandrie. 321.
 Il envoya sa profession de foy
 à saint Leon. *Ibid.* Il fut
 chassé de son Siège. 326. Il
 Il fut retabli. 327.
 Timothée successeur d'Euphe-
 mius au Patriarcat de Con-
 stantinople. 341
 Turibius avertit S. Leon que
 l'heresie des Priscillianistes se
 repandoit de plus en plus
 dans l'Espagne. 71. Il fut
 mis à la place de Diocinius,
 qui fut déposé à cause de son
 heresie. 80

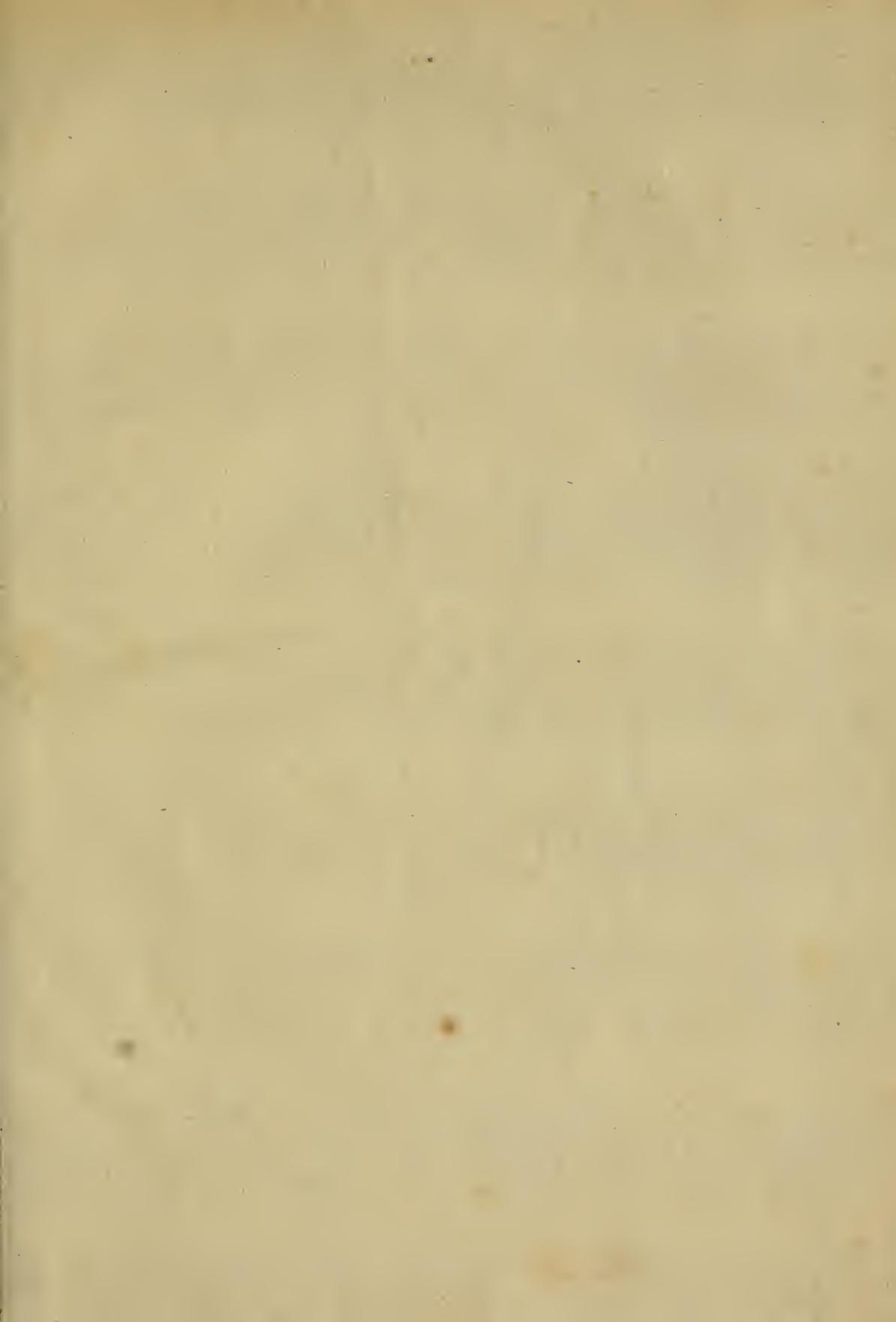
V

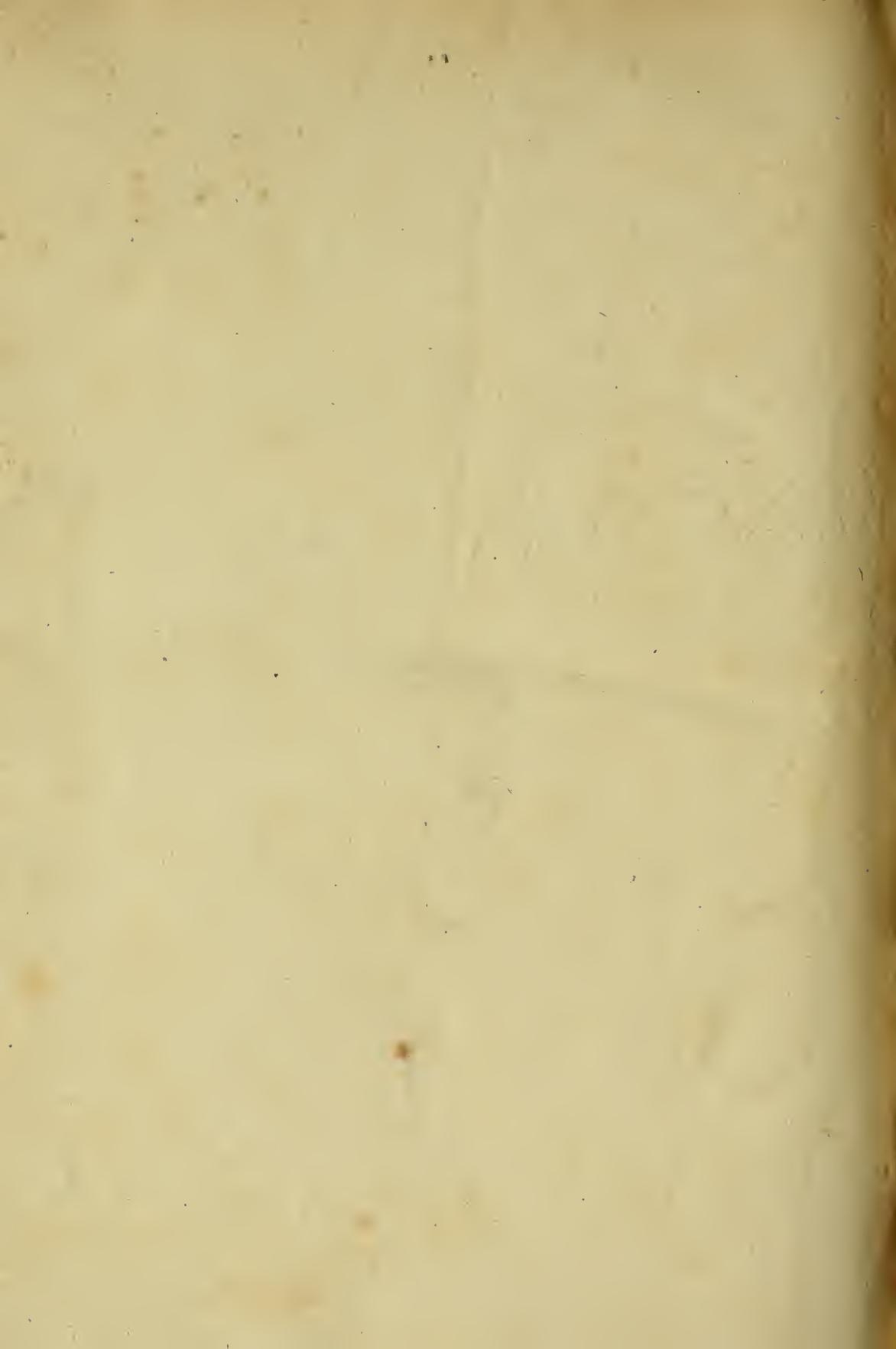
Les Vandales appelez en
 Afrique par Boniface qui
 en estoient Gouverneur, s'en
 rendirent les maîtres. 7
 L'Empereur Valentinien neveu
 de Theodose Empereur d'O-
 rient, le pria de vouloir ren-

voyer l'appel de Flavien à un
 Concile Oecumenique, qui
 s'assembleroit à Rome. 160
 Il devint amoureux de la
 femme de Maxime Sénateur
 Romain. 276. Il gagna par
 tromperie tout l'argent de
 Maxime. *Ibid.* Il fit venir
 par adresse sa femme au Pa-
 lais Imperial. 276. La vio-
 lence que luy fit cet infame
 Empereur. 277
 Commencement de la Republi-
 que de Venise. 250
 Deux sortes de Vierges. 437
 Vitalien General de l'Empereur
 Anastase, se revolte contre
 luy. 340. Il ravagea la Thra-
 ce & la Mysie. *Ibid.* Ce qu'il
 exigea d'Anastase pour taire
 la paix. 341. 342
 En quoy consiste le peché d'u-
 sure selon S. Leon & les an-
 ciens Peres. 167









12A





